LORD BYRON

ET

LE BYRONISME

C'est un des travers de notre époque de rechercher partout l'accessoire, de s'y plonger, de s'y noyer. Notre curiosité a tué notre enthousiasme; qu'il s'agisse d'un grand poète ou d'un grand homme, nous perdons de vue son œuvre ou ses actes pour ne plus nous occuper que de sa vie privée. A force de scruter les secrets recoins, de nous laisser distraire aux détails, aux anecdotes, nous nous éloignons de ce qui devrait être le principal objectif de notre étude, et lorsque, grâce à tant de volumineux documens, à tant d'informations vraies ou fausses, nous croyons nous être mieux rapprochés de ces hommes qui, de loin et vus par le côté de leurs ouvrages, nous apparaissaient comme des demi-dieux et des héros, nous en arrivons à les traiter sur un certain pied d'égalité et à ne les plus vouloir juger que d'après nous-mêmes.

Il resterait à savoir si tous ces papiers confidentiels que depuis quarante ans le vent a dispersés hors de leurs portefeuilles n'ont pas nui plutôt que servi à la vérité. On a dit que supprimer la publication des correspondances équivaudrait à frustrer la littérature d'une de ses provinces les plus riches. Qu'il y ait en effet des lettres qui nous fassent pénétrer au fond du cœur d'un homme, je l'admets volontiers, mais ces lettres sont rares, on les cite; par contre, que d'inventions de pure fantaisie, qui ne réussissent qu'à ridiculiser leur héros! J'aimerais à m'entendre raconter quel surcroît d'autorité a valu au nom de Goethe la publication des fameuses lettres de Bettina d'Arnim, et si la dignité de l'auguste vieillard gagne beau-

coup à ce que l'univers reçoive la confidence des pas de châle et des entrechats exécutés autour de lui par cette folle bayadère. Je ne saurais, quant à moi, estimer comme une immense conquête de l'art moderne cet esprit d'absolue indiscrétion qui nous introduit au plus intime de la vie d'un homme ou d'une femme, nous ouvre les livres de compte et le cabinet de toilette, nous met au courant d'une foule de petits scandales et de petites misères, et qui, sans profit aucun pour l'histoire, atteint dans sa considération tel personnage qu'il convient à la société d'admirer.

« Calomniez : » si jamais il fut au monde un homme auquel le mot de Beaumarchais soit applicable, c'est l'auteur de *Childe-Harold* et de *Don Juan*. Ce héros-là n'appartient ni à la mythologie ni à l'histoire ancienne, ce qui n'a point empêché la fable de l'étreindre, et cette fable, au lieu de nous trouver indifférens, nous émeut, nous passionne jusqu'à nous égarer et sur le caractère du poète et sur la nature des sentimens que son œuvre nous commande. Tant d'impressions venues de tous côtés, de mémoires, de lettres, de notices et de confidences, ont fini par altérer profondément, sinon par défigurer le type, en ce sens que chacun de nous, selon qu'il est porté pour ou contre, n'a guère qu'à étendre la main pour saisir des argumens ou des objections à sa convenance. Nous lisons et relisons ces mémoires, ces commentaires, sans nous demander seulement quelle valeur critique ils peuvent avoir à nos yeux, et parce que d'une certaine classe d'hommes, dont est Byron, tout vous captive, vous entraîne. Qu'est-ce pourtant que l'autorité d'une lady Blessington, d'un capitaine Medwin? Que nous font leurs cahiers de notes et leurs jugemens? Ces gens l'ont approché; l'en ont-ils connu davantage? Quelles clartés leur talent et leur style nous donnent-ils sur leur esprit d'observation? Qu'ont-ils vu autre chose que ce que Byron a voulu leur laisser voir, tous ces Polonius attirés au soleil de sa renommée, et dont il s'est amusé peut-être à ses propres dépens?

Certains miroirs sont disposés de manière à ne jamais réfléchir d'une physionomie que la grimace. C'est à l'œuvre même lyrique de lord Byron qu'il faut revenir aujourd'hui pour dégager la vérité du personnage. N'est-il pas, lui, presque toujours l'acteur qu'il met en scène? Nul ne poussa plus loin la folie du prestige; à une époque dont il n'est pas un héros, pas un coryphée, qui n'ait mérité l'épithète qu'un saint pontife, homme d'esprit, appliquait à Napoléon, il fut le comédien par excellence, le chef d'emploi, et n'eut en quelque sorte qu'un programme : vivre au vu et su du monde entier une aventureuse et romanesque existence. Quoi d'étonnant alors que le public se soit mêlé de ses affaires et que la confusion

ait fini par résulter de ce mélange de vérités et de faussetés répandues sur son compte? Le meilleur contrôle en pareil cas est de recourir à son œuvre. Il s'y peint tantôt complaisamment, tantôt à son insu, toujours de main de maître. Je l'avouerai, les commentaires et les journaux anecdotiques m'avaient gâté Byron. Cette figure démodée d'ange déchu sans cesse évoquée et promenant sur le paysage sa silhouette insupportable semblait en avoir compromis la beauté. La terre se meut, la société se modifie et les points de vue font de même; sur tels grands hommes, sur tels chefs-d'œuvre, à vingt ou trente ans de distance l'étude est à recommencer, — chose consolante au moins pour les destinées de l'esthétique, laquelle, tournant avec le globe, n'est pas près de finir. Il se peut que nos impressions au sujet de Byron soient toutes particulières; si d'autres cependant les ressentaient, nous leur conseillerions d'aller droit à *Childe-Harold* et de s'y plonger en tenant pour lettre morte mémoires, commentaires et le reste : peut-être bien qu'en même temps que le poète, l'homme leur serait livré par surcroît.

Lord Byron n'a pas écrit une ligne qui n'eût quelque rapport direct ou indirect avec lui-même. Que Caïn dialogue avec Lucifer, que Conrad, appuyé sur son épée, domine le rocher sinistre où se dresse la tour de Médora, c'est toujours lui, le chevalier noir, dont nous connaissons les airs et l'attitude, et qui se faisait peindre à dix-neuf ans, tête nue et poitrine au vent, sur un fond de ciel traversé de fulgurations volcaniques. L'époque des grincemens de dents et des infernales voluptés est loin de nous; pour bien goûter de telles personnalités, le simple sentiment poétique ne suffit pas, il faut se reporter au milieu de leur période, se créer avec elles une sorte de consanguinité morale et ne les point aborder en dehors de certains momens. Lord Byron ne doit son génie qu'à des conditions extraordinaires, force lui est de ne pouvoir nous intéresser qu'en se chantant lui-même sous toutes les formes et sur tous les tons, et cette existence, qui prête à son inspiration de si fiers élémens, est une existence à part. Il en veut au monde entier de son pied-bot, de sa pairie mal engagée, de ses désordres, de son divorce; mais que la poésie prenne le dessus, et le féroce individualisme s'humanise, et le charme nous gagne.

I.

S'il s'agissait de démontrer qu'il n'y a ici-bas ni hasard, ni forces aveugles, et que notre destinée est en germe dans le sein de notre

être, la biographie de lord Byron serait le plus bel argument à choisir. Il naît le 22 janvier 1788 à Londres, d'un père insoucieux, étourdi, d'une mère emportée. Peu de temps après, ses parens se séparent; il reste aux soins de sa mère. Quand son père mourut, Geordie avait trois ans. Nature à la fois timide, ombrageuse et arrogante, nature d'enfant gâté que sa mère tantôt accable de caresses et tantôt maltraite, s'oubliant dans ses colères jusqu'à lui rire au nez de son pied difforme; l'orgueil, une vanité folle, étaient ses côtés vulnérables. Atteint, il ne songeait qu'à se venger, et cette misérable infirmité physique fut la première cause qui le fit douter de la Providence. Une éducation forte et virile, un travail âpre et soutenu, la lutte pour l'existence, l'eussent peut-être remis en équilibre en l'arrachant à l'incessante contemplation de ces souffrances moitié vraies, moitié imaginaires. Le 19 mai 1798, son oncle quitte ce monde, et voilà George Gordon pair d'Angleterre et seigneur de Newstead-Abbey. « Ne trouvez-vous en moi rien de changé? » dit-il à sa mère en accourant lui annoncer la nouvelle. L'enfant de dix ans venait en effet de se transfigurer. Il était lord! Race étrange, insociable que ces Byron! Depuis Henry VIII, qui leur fit large part dans la distribution des terres du clergé, depuis Charles Ier, qui leur conféra la pairie, ou plutôt depuis Guillaume le Conquérant, qui les amena de Normandie avec lui, ils peuplent la chronique des illustrations les plus farouches : aventuriers, dissipateurs, gens de sac et de corde. On a remarqué au sujet de certaines familles qu'avant de disparaître elles se résumaient dans un de leurs rejetons, dernier terme de leur activité à travers les âges, exemplaire suprême et fameux où se thésaurisent les vices et les vertus de toute une dynastie, et qui, au moral comme au physique, ressaisit, récapitule et fixe le type pour la postérité. Lord Byron fut ce produit caractéristique d'une suite de générations; en lui se dynamise l'esprit de révolte d'une race toujours hors la loi depuis des siècles, et dont il donna au monde comme une dernière édition revue et corrigée selon le code d'une époque de haute civilisation et de bonne compagnie.

Le prédécesseur immédiat du jeune seigneur, pour ne point mentir à son origine, avait tué en duel son voisin de campagne, un ami. Il vivait seul à Newstead-Abbey, vieillard grognon, atrabilaire; l'écroulement du château semblait lui sourire, ces ruines allaient à ses étranges goûts, à son humeur. Les gens du pays le redoutaient, le haïssaient; lui naturellement n'aimait personne. Sa plus joviale occupation était de molester son fils. Il ravageait ses terres à plaisir, faisait abattre mille hectares de bois pour diminuer d'autant la valeur de son héritage; mais son fils lui joua le tour de mourir le premier, et sa méchante haine eut cause perdue. Il n'appelait

jamais son neveu autrement que le « cloche-pied! » Ce boiteux était devenu le maître du domaine et pair d'Angleterre en dépit du délabrement de ses finances.

La pairie! là fut en effet le suprême orgueil de son existence. Au fond, il n'estimait que le rang, que le titre. Byron n'aima jamais le peuple ni au sens purement moral, ni au point de vue politique. Ses vers ne s'adressent qu'aux classes élevées, et son génie, bien qu'il soit une barrière de plus qui le sépare du commun des hommes, compte moins à ses yeux que sa qualité de lord. Ses passions, ses penchans l'entraînaient vers les rois de la mode. Il rêvait d'être, comme le prince régent, « le plus accompli des *gentlemen* d'Europe, » et préférait la gloire de sir Robert Lovelace à toutes les couronnes d'un Tasse ou d'un Camoens. Dans ses classes, il travaillait peu, lisait beaucoup, s'appliquant surtout aux notions générales et parlant de chose et d'autre avec flamme, entrain, abondance. Ses professeurs, sans tenir compte de ses essais poétiques, lui prédisaient pour l'avenir de grands succès oratoires. En attendant, le futur Démosthène se distinguait par les plus insolites traits de mœurs. Au collége de Harrow, de même qu'à l'université de Cambridge, c'est par mille extravagances que son génie se manifeste; l'excentrique est ce qui l'attire. Son talent, son esprit, répugnent à l'ordre. A Newstead-Abbey, plus tard, il élève des ours, tient commerce avec des loups, et trouve plaisant de sabler la nuit, entre amis, le vieux bourgogne dans un crâne humain monté en coupe. Tout aussi détraqué du cerveau que le prince Hamlet, et ce n'est certes point trop dire, il s'entendra non moins que lui en femmes, en chevaux, en rapières.

Raconter les aventures galantes du jeune lord serait attenter à la poésie même de son *Don Juan*. Un épisode a cependant son intérêt particulier, sa rencontre dans les *hihglands* avec Mary Duff, une fillette pour laquelle il s'éprit de belle passion à l'âge de neuf ans. « J'ai beaucoup pensé dernièrement à Mary Duff, écrit-il dix-sept ans plus tard. Quelle chose étrange que j'aie pu m'attacher si tendrement à cette jeune fille dans un âge où je ne pouvais ni connaître l'amour ni même comprendre le sens de ce mot! Ma mère avait coutume de me railler au sujet de cette affection, et plusieurs années après, j'avais alors seize ans, elle me dit un jour et tout à l'improviste : « Byron, j'ai eu une lettre d'Édimbourg; Mary Duff est mariée! » Quelle fut ma réponse? J'ignore ce que j'éprouvai en ce moment; mais je tombai presque en convulsion. Étrange chose que l'histoire de cette liaison! Nous n'étions, à cette première époque de la vie, elle et moi, que de vrais petits enfans; je me suis depuis ce temps enamouré plus de cinquante fois, et cependant je

me souviens de chaque mot que nous avons échangé ensemble; je la vois encore, je me rappelle ses traits, mon agitation, mes insomnies, et comment je harcelais la femme de chambre de ma mère pour qu'elle lui écrivît en mon nom, ce dont finalement elle s'acquitta pour avoir du repos, et nos promenades, et ce bonheur d'être assis à côté d'elle dans la chambre des enfans de la maison d'Aberdeen, tandis qu'Hélène, la plus jeune sœur, jouait à la poupée, et nous regardait jouer aux amoureux. Assurément aucune mauvaise pensée ne me vint alors ni plusieurs années après, et cependant ma passion pour cette enfant fut telle que je me prends à douter si j'ai vraiment aimé depuis. » L'auteur de *la Jeunesse de lord Byron* cite à ce propos divers exemples fameux : Dante, Alfieri, Canova, Goethe et Chateaubriand, lesquels « ont vu, eux aussi, errer dans les rêves de l'enfance ces aériennes figures qui devaient un jour s'appeler Mignon, Marguerite, Velléda, Cymodocée. »

Le vrai est que ces effervescences prématurées sont ce qu'il y a de plus ordinaire au monde, et qu'il n'est pas besoin d'interroger à ce propos l'existence des mortels prédestinés. Chacun de nous, sans beaucoup chercher, trouverait à raconter quelque anecdote de ce genre. De petit garçon à fillette, ces sortes de romans s'ébauchent sur les bancs de l'école, derrière les buissons d'aubépine où l'on se donne au printemps rendez-vous pour aller piller à deux les nids d'oiseaux. La vanité humaine veut que ces enfantillages innocens, ces idylles inconscientes, qu'il faudrait laisser chanter au ruisseau, à la marguerite des prés, leurs témoins naïfs et véridiques, tout grand esprit, dès qu'il sort de la foule, se complaise à nous en occuper comme d'un fait nouvellement acquis à la psychologie, et dont personne avant lui ne s'était avisé. Un cœur qui commence à battre dès l'enfance, quel rare phénomène! Après cette confidence de Byron, on ne pouvait que s'attendre à voir Lamartine composer à son tour une variation sur le motif. Le chantre merveilleux qui nous a donné les *Méditations*, les *Harmonies* et *Jocelyn*, possédait cette faculté caractéristique d'avoir tout éprouvé, tout expérimenté, tout *vécu*. Quel que fût celui dont il étudiait la vie, philosophe, poète, orateur, ministre ou guerrier, cet homme n'avait pas eu une émotion, une aventure que lui, Lamartine, n'eût ressentie ou traversée. Tout lui était arrivé, et, quand il l'écrivait, le disait, c'était de la meilleure foi, en homme que les mirages de la fiction attirent, éblouissent, et qui croit aussitôt à la vérité de ce qu'il imagine. Parcourez ses pages sur lord Byron, et naturellement vous y retrouverez le pendant à l'historiette du jeune George Gordon et de Mary Duff. « Je me souviens moi-même d'un violent amour conçu à dix ans pour une bergère de mes montagnes avant de savoir seulement le mot d'amour.

Je l'aidais avec la sollicitude d'un amant à garder ses chevreaux sur les rochers de notre village. Je remplaçais avec orgueil son chien que le loup avait emporté. J'allumais pour la réchauffer le feu de bruyère sous la grotte. Je n'entendais pas le son de sa voix sans frisson, et quand nous montions ensemble le roc escarpé qui mène aux pâturages, je marchais derrière elle, et je posais avec intention mon pied sur la trace du sien pour que nos deux ombres du moins n'en fussent qu'une sur le chemin. Elle habite encore la même chaumière, et je ne puis me défendre d'un certain attendrissement quand je la rencontre aujourd'hui, rapportant sur ses épaules les fagots de buis coupés sur les montagnes pour le foyer de ses enfans (1). »

Prononcer le nom de Dante en pareil chapitre est un contresens. Que peut avoir de commun avec une berquinade sur laquelle « cinquante amours ont passé » un sentiment qui remplit à lui seul toute l'existence du grand Florentin, cet amour de la terre et du ciel, à la fois passion et symbolisme, songe et réalité, éther et flamme, qui reste encore aujourd'hui l'unique fil d'Ariane pour nous diriger à travers les profonds labyrinthes de *la Divine Comédie?* Lorsqu'au printemps de 1274 l'adorable fille de messer Folco Portinari lui apparut, Dante en effet avait neuf ans. Elle passa, et il l'aima d'une force inexprimable, dans la vie comme dans la mort, car il convient aussi de ne pas toujours la voir à l'état de symbole, cette charmante Béatrice. Avant d'être devenue « la conception des choses divines, » c'était une simple, accorte et jolie demoiselle. Boccace nous la montre sous des traits qui n'ont rien que d'humain, agréable et suave, et, puisqu'on aime les rapprochemens, opposons au maniérisme anecdotique du dandy britannique ce passage de la *Vita nuova*, tendre, passionné, sincère comme le premier amour et la première douleur, où le poète raconte la vision que, malade, au lit depuis neuf jours, il eut pendant sa fièvre. « M'étant pris à penser à la dame de mon amour, je me dis avec un profond soupir : Hélas! il faut que la belle Béatrice, elle aussi, meure! » Aussitôt ses yeux se mouillent de larmes, car il lui semble ouïr de la bouche d'un ami la funeste nouvelle. « Je vis le corps où cette âme noble et sainte avait habité, des jeunes filles enveloppaient son visage de voiles blancs, ce visage si doux et si modeste que j'entendais les anges murmurer : C'est la source de la félicité suprême! » Et lui, en présence de cette mort, il s'écrie : « O Béatrice, sois bénie! » Cependant les femmes qui le gardent le réveillent de sa vision. Non certes, elle ne fut pas toujours une insensible et froide allégorie, cette chère maîtresse de

(1) Lamartine, *Vie de lord Byron.*

son cœur et de son esprit, rayonnante d'un double éclat, belle pour ce monde et pour l'autre, la fille des hommes et la sœur des anges, *omnis beatitudo nostra!* Ces amours du premier âge prolongées dans l'adolescence occupaient la société de Florence. On en parlait beaucoup, et Dante, pour dépister l'attention et donner le change, feignit de s'éprendre d'une autre jeune fille. A dater de ce jour, Béatrice ne le salue plus; jusque sur les hauteurs du Purgatoire, nous retrouvons la trace de cet honnête, mais dangereux mouvement d'inconstance. Le 9 juin 1290, elle meurt à vingt-quatre ans, elle meurt pour se transfigurer dans la lumière de Dieu et revivre éternellement, objet d'adoration incomparable, idéal d'amour terrestre et divin.

Dante a pu avoir d'autres sentimens, il n'oublia jamais Béatrice. Qu'est le souvenir de Mary Duff pour Byron? Un nom de plus dans son catalogue; la liste de don Juan en porte mille et trois, le noble lord en avoue cinquante et quelques, et continue à se guinder en victime de l'amour. Tous les hommes de génie ont adoré les femmes, tous furent trompés; quelle somme de vraie douleur contiennent ces martyrologes écrits en stances admirables? Écoutons ce grand poète dont le cœur déborde, et nous en arriverons à croire cette chose absurde et monstrueuse, qu'une nature de cet ordre n'ayant aimé *vraiment* que deux fois dans la vie, c'est sur une enfant de huit ans et sur le chien Boatswain que le plus fort de sa passion et de son attachement s'est porté. « Poésie et vérité, » disent les mémoires de Goethe; c'est trop souvent, hélas! poésie et vanité qui conviendrait ici. Victime! il se peut; mais d'où vient le mal, sinon de l'abîme que nous nous plaisons à creuser entre le monde et nous? N'existe-t-il donc d'autres souffrances que les nôtres, d'autres douleurs dignes de pitié que celles qui nous affectent? De ce que, par suite d'une mauvaise éducation, d'un vice de caractère ou de conformation physique, le désaccord s'est établi dans notre être agissant et pensant, est-ce à dire que les ténèbres doivent envahir l'univers? Ma maîtresse me trompe, j'éprouve un échec de tribune, mes premiers vers sont accueillis avec malveillance par la critique, et j'appelle toutes les foudres du ciel sur l'humanité; une épine me pique au doigt, et c'en est assez pour que j'écrive avec le sang de mes blessures. On se fait une conscience, une vie, un idéal à part, on n'obéit qu'aux sauvages instincts d'une organisation d'enfant gâté, et d'erreur en erreur, de froissemens en froissemens, de colère en colère, on en arrive à devenir pour soi-même et pour les autres un objet de haine et de mépris.

Ce cœur inquiet, féroce et vaniteux, Marie Chaworth, de laquelle il s'éprit justement parce qu'elle aimait ailleurs, eût-elle jamais

réussi à l'éduquer, à le fixer? Plus âgée de quelques années que Byron, la jeune fille n'avait pas attendu de le connaître pour disposer de ses sentimens. Elle n'en agréa pas moins l'hommage du « jeune bancal, » et se laissa courtiser par lui avec cette adorable et perfide gentillesse féminine qui ne néglige aucun passe-temps et qui porte la plus simple des novices à coqueter avec une affection dont au demeurant elle ne veut rien faire. Le poème de ses amours avec Mary Chaworth, Byron l'a chanté dans *le Rêve*. Ils chevauchaient ensemble. Elle lui accordait des rendez-vous, lui donnait son portrait, souvenirs amers et brûlans consacrés par des vers splendides. Elle se maria, lui devint pair d'Angleterre, et ce fut bientôt le tour aux nobles passions des ancêtres de remplir et d'enivrer son âme. Le monde le plus brillant l'attirait, le fêtait. Il commença par y jouer le rôle d'un Alcibiade. Son visage était d'une beauté charmante : l'ange et le démon y combinaient leur expression selon le code du moment, et, pour compléter le personnage, certaines excentricités de costume : par exemple ce nœud de cravate qui chez nous fit école, ni plus ni moins que les stances du noble lord.

En 1807 paraissent ses premières poésies, *Hours of idleness*, dont la seule préface accuse la date. A cette affectation de modestie dans le suprême orgueil vous reconnaissez la marque du jour. C'est de la littérature de caste. « Si j'envisage l'avenir de ma situation et les futurs efforts qui me seront imposés, il ne me semble guère probable que j'aborde jamais le public une seconde fois. » M. de Chateaubriand ne s'exprime pas autrement. Fabriquer de la prose ou des vers ne saurait convenir à des gens de qualité; ni leur naissance, ni leur éducation ne les ont préparés. S'ils s'essaient à ce jeu de vilain, c'est uniquement pour se prouver à eux-mêmes qu'un seigneur de leur importance doit savoir tout faire et même jouer du violon sans avoir appris; mais que le public ne s'imagine point que de semblables bonnes fortunes vont se renouveler souvent pour lui. « Qui voudrait rimer, pouvant faire autre chose? Je trouve la préférence accordée de nos jours aux écrivains sur les hommes d'action, et le bruit qui s'élève autour d'un ramas de *scribes*, un signe de misère et de dégénérescence. Qui diable écrirait, pouvant agir? L'action, l'action! disait Démosthène; de l'action donc, et non pas des écrits, mais surtout point de rimes (1)! » Sacrifier aux muses et aux grâces est une de ces faiblesses auxquelles on peut condes-

(1) L'action! disait, hélas! aussi La Calprenède dans ses préfaces : « la profession que je fais ne me peut permettre sans quelque espèce de honte de me faire connaître par des vers et tirer de quelque méchante rime une réputation que je dois seulement espérer d'une épée que j'ai l'honneur de porter. »

cendre une fois par hasard, et qui doivent être d'autant plus courtes qu'elles empiètent sur les intérêts de l'état, auxquels des hommes de tel air sont exclusivement voués par nature. Il semble qu'à ces hauteurs où l'on se place, la critique ne devrait pouvoir vous atteindre, et c'est le contraire qui arrive. Ces paladins et ces *dandies* vous ont des irascibilités d'hommes de lettres. A dire vrai, la façon dont la *Revue d'Édimbourg* accueillit ces essais, d'ailleurs médiocres, eût agacé le moins présomptueux. Cette volée de bois vert sur le dos du poète contusionna aussi par maint endroit le gentilhomme. Il releva l'affront, y répondit fièrement par la plus insolente des satires : *Bardes anglais et critiques d'Écosse,* une de ces flèches que le carquois d'Apollon tient en réserve contre les ennemis. Toute l'inspiration byronienne est là : superbe, acerbe, provocante, méprisante, défiant les hommes et bravant les dieux. Southey, Wordsworth, Scott, le comte Carlisle son tuteur, lord Holland, autant de Marsyas écorchés sans merci! Byron, comme Juvénal, aime l'hyperbole, et, pourvu qu'il frappe dur, ne regarde guère sur qui tombent les coups de sa massue. A ce début succède un temps d'arrêt pendant lequel l'orage de cette existence se concentre sur Newstead. Il y vit en assez médiocre intelligence avec sa mère, jusqu'à ce jour où l'ennui, le dégoût, le sentiment de ses extravagances, font décidément naître en lui cette irrémédiable mélancolie qui demeure aux yeux de la postérité le plus sympathique de ses attributs. « Ici reposent les restes mortels d'un être qui fut beau sans vanité, fort sans présomption, d'un être bon et courageux qui, doué de toutes les vertus de l'homme, n'eut aucune de ses faiblesses. Et cet éloge, qu'on prendrait pour une vaine flatterie en le lisant sur la tombe d'un individu de notre espèce, n'est qu'un humble gage de reconnaissance adressé à la mémoire du chien Boatswain! » Une telle boutade explique mieux que tous les commentaires la disposition morale de celui qui s'y laisse aller; infatuation, amertume et dépit, haine à l'humanité par le trop grand amour qu'on a de soi dès l'entrée dans la vie, et dont l'influence reparaîtra dans tous les actes comme dans toutes les œuvres du personnage! Les Alcibiade mal réussis font les Timon.

Dégoûté de son pays, mécontent de soi-même, Byron quitta l'Angleterre pendant l'été de 1809. Il vit Lisbonne, l'Espagne, la Grèce, traînant au loin l'inquiétude et les déchiremens de son cœur, *patriæ quis exsul se quoque fugit,* traînant aussi l'implacable sarcasme, et trouvant moyen d'agacer, d'irriter à distance ses chers compatriotes les Anglais. « La supériorité des Anglais, écrit-il à sa mère, est une chose que sur nombre de points nous aimons à nous exagérer. N'importe, quand cette supériorité se montre à moi, je la

reconnais; mais, dès que je vous trouve inférieurs, je le dis. Or c'est en quoi les voyages m'éclairent, et j'aurais pu rester un siècle à m'enfumer dans vos villes et à moisir aux brumes de vos campagnes sans en apprendre autant. » Peu à peu il renvoya toute sa suite, et s'habitua au service des gens du pays. Son fidèle Flechter est le dernier qu'il se décide à expédier, et les humoristiques observations consignées dans une autre lettre à sa mère au sujet du parti qu'il vient de prendre semblent grêler sur John Bull comme des pois de sarbacane. « Au bout du compte, je n'ai nul besoin de lui, il ne m'aidait en aucune façon; puis ses éternelles lamentations sur le manque de bière et de bœuf, son mépris stupide et bigot pour toute chose étrangère, son incorrigible incapacité d'apprendre les plus simples expressions d'une langue quelconque, le rendaient, comme tous les domestiques anglais, embarrassant au dernier degré. Il fallait d'abord s'expliquer pour lui, et si vous saviez le reste : les pilaws qu'il ne pouvait manger, les vins qu'il ne pouvait boire, les lits où il ne pouvait dormir, les chevaux qui le faisaient choir, et pour comble de misère point de thé! Après tout, c'est un honnête garçon, et sur terre chrétienne assez capable, mais en Turquie! Dieu me pardonne! mes Albanais, mes Tartares et mes janissaires travaillaient autant pour lui que pour nous, ainsi que peut le certifier Hobhouse. » Arrêtons! ce fier voyage, gardons-nous de le traduire en prose; de trop beaux vers l'ont immortalisé, ce voyage-là : c'est *Childe-Harold!* L'âme de Byron, que le romantisme des montagnes d'Écosse avait de bonne heure préparée à la rêverie, s'ouvrait aux radieuses impressions d'un monde tout nouveau. Sur ces antiques promontoires de la Grèce, quelles visions l'attendaient, quelles images lui souriaient du sein de ces nuages roses où le regard plonge sans fin, et quelles harmonies dans les flots bleus et parfumés de cette mer ionienne! Là pour la première fois l'homme respire, là surgit le poète. On dirait que ce misérable cortége de vanités, de préjugés, de ridicules, dont il marchait environné, s'est dissipé subitement à l'influence magique de ce sol où chaque pierre lui parle de Phidias, de Périclès et d'Alexandre. Le champ de sa pensée devient plus libre, s'élargit; lui-même se relève, goûte l'apaisement; inspiré, le voilà presque heureux. La stance de *Childe-Harold* a des sonorités locales, et vous rappelle le brisement mélodieux de la vague au cap Sunium. Ainsi murmuraient les vieux chênes de la forêt de Dodone, ainsi chantait la source que faisait jaillir du rocher le sabot de Pégase. « Antique et superbe Athènes! où sont-ils les magnanimes fondateurs de ta puissance? Ils ont fui d'un rapide essor, songe des temps évanouis! Eux, toujours les premiers au but où souriait la

gloire, ils ont vaincu, puis disparu. Quoi? tout cela fini! un conte bleu, l'étonnement de quelques heures passagères. » Ces strophes, lecture des esprits cultivés, poésie aristocratique dans le plus beau sens du mot, remuent à fond tous les cœurs capables encore de vibrer à ce nom sacré du Parnasse. « Combien déjà de toi n'avais-je pas rêvé! Ceux qui t'ignorent ignorent le sublime chez l'homme, et maintenant que je te contemple, la honte me dévore de me sentir si faible à te célébrer. Moi qui rêvais de si nombreux hommages à te rendre, je tressaille et ne sais désormais plus que m'incliner. Ma voix tarit, mon souffle s'arrête, mon œil plonge fixement dans la flottaison de tes nuages, et, pour dire ce que j'éprouve d'être si près de toi, je n'ai que mon joyeux silence! »

La harpe de Byron n'a que deux cordes : méditation, contemplation de la nature. Qu'il ait à peindre dans *Marino Faliero* le tableau d'une fête vénitienne, ou dans *Manfred* les Alpes et Rome, c'est toujours la mélodie de *Childe-Harold* sous laquelle il met d'autres paroles. Ses douleurs, ses colères contre la race humaine pourront revêtir diverses formes, le cri de Harold restera l'expression-type de cette poésie à outrance qui rêve, blasphème et maudit si bien. Dans *Harold,* pour la première fois il se chante lui-même, et prend devant le public les traits, le geste et l'attitude qu'il gardera jusqu'à la fin. La pâleur au visage, l'air fatal, l'anathème aux lèvres, le cœur souffrant et dévasté, parcourant le labyrinthe du péché en prince ténébreux qui ne veut ni conseils ni consolations, ainsi partout il nous apparaîtra; le décor changera, les effets de lumière et de mise en scène se renouvelleront, le personnage ne se démentira plus. *Childe-Harold,* le premier en date des grands poèmes de Byron et son chef-d'œuvre, a l'imperfection qui caractérise le genre. Les choses s'y déploient sans projet ni plan, cela pourrait en quelque sorte ne jamais finir. Les aventures de don Juan, de même que les pérégrinations d'Harold, se prolongeront aussi longtemps qu'il plaira au poète. Rien n'empêche en effet qu'à la première Haydé une seconde ne succède, et que Harold-Byron, après avoir reproduit dans l'Hellespont les exploits de Léandre, n'aille se baigner dans le Gange et visiter Delhi après Athènes. On s'étonne aujourd'hui qu'une pareille forme ait pu trouver tant d'imitateurs alors qu'elle n'a vraiment pour elle qu'un intérêt : la personnalité du comédien. Certaines pièces ne réussissent que par l'acteur et n'admettent point les doublures. Ainsi de la poésie byronienne, qu'il ne faut pas confondre avec la poésie de lord Byron. Prenons maintenant les petits poèmes, les récits en vers, c'est la même absence de composition, le même désordre. *La Fiancée d'Abydos, le Corsaire, le Giaour,* autant d'anecdotes que le poète a pu

s'entendre raconter, ou lire simplement dans Gibbon, comme *Parisina*, et qu'il reproduit en se contentant de verser sur les descriptions les trésors de sa palette et d'incarner son âme à lui dans leurs héros. « Les hommes qui ne portent point au front le stigmate de Satan, a dit un des biographes de Byron, M. Karl Frenzel, n'étaient dignes que de son indifférence. Il ne lui fallait que des Prométhée enchaînés, et jusque dans Marino Faliero maudissant Venise vous ressaisissez l'antique titan bravant les dieux ! »

II.

Après une absence de deux ans, Byron revient en Angleterre assez tristement préoccupé d'ailleurs des embarras qui l'y attendent. « L'avenir ne me sourit guère. Le corps miné par la fièvre, mais l'âme, j'espère, encore debout, je reviens chez moi, à mon *home*, sans un espoir, sans un désir. Le premier qui m'abordera, c'est un avocat, le second un créancier, puis viendront les fermiers, les gens d'affaires et tous les ennuis qui s'attachent à des possessions délabrées, contestées. Bref, je suis triste et mal à l'aise, et, si je parviens à réparer un peu mes irréparables affaires, je m'en irai derechef Dieu sait où. » Il rapportait de son voyage deux poèmes, l'un auquel il tenait beaucoup, une imitation d'Horace, *Hints from Horace*, l'autre à ses yeux de valeur tout à fait secondaire, *Childe-Harold!* Byron naturellement allait s'empresser de publier l'*Horace* lorsque, grâce à la vigoureuse intervention d'un ami, M. Dallas, ce fut *Childe-Harold* qui parut. Le lendemain, tout Londres portait le nom du poète aux étoiles. « Je m'étais endormi inconnu, je me réveillai célèbre. » En un moment, l'auteur se vit au faîte de la littérature : Southey, Wordsworth, Scott et Moore ne comptaient plus, il fallait en le nommant ne parler que de Shakspeare ou de Milton. Ministres, philosophes, grandes dames et grands seigneurs, *leaders* de la chambre et *leaders* de la mode, venaient se coudoyer à sa porte, et sur sa table les invitations des souveraines du haut ton couvraient de leurs plis parfumés les cachets emblématiques de ces billets que leurs auteurs ne signent point. « Mathews, Hobhouse, Scrope Davies et moi nous formions une petite coterie à part tant à Cambridge qu'ailleurs. Davies, qui ne sait pas ce que c'est que de noircir du papier, nous a toujours battus dans la conversation, et par la force de son esprit nous enchantait et nous maintenait à la fois. Hobhouse et moi, nous étions de beaucoup trop faibles pour les autres deux, et Mathews lui-même succombait devait l'entraînante vivacité de Scrope ! »

Ce Davies, intelligence en effet remarquable et caractère supérieur, homme d'esprit partout, sachant boire et sachant agir, ce joyeux et solide compagnon de plaisirs et d'infortunes, qui, dans un souper avec Byron, où disparaissaient douze bouteilles de vin du Rhin, ni plus ni moins que dans les tragiques aventures du divorce, payait largement de sa personne comme de son dévoûment, cet aimable et courtois Scrope Davies, il nous souvient de l'avoir jadis rencontré à nos premiers pas. Quelle verve encore chez ce vieillard, que de clartés, de flammes, d'aperçus, et, quand il se mettait à vous parler de son ami lord Byron, quel répertoire d'observations rapides, nettes, épigrammatiques, vivantes, sur les hommes et les choses de ce temps! Jamais la société de Londres n'avait connu semblable éclat. Cette période de 1810 à 1820 fut un moment unique pour la capitale. La guerre continentale, puis la paix, avaient amené là toute la sainte-alliance; gens d'épée et de lettres, diplomates, philosophes et beaux esprits, affluaient comme vers un centre. A côté du prince régent et de ses compagnons menant la débauche à grandes guides se groupaient les talens et les illustrations. L'Écosse envoyait Scott, Jeffrey, Erskine; l'Irlande, Sheridan, Grattan et Moore; les rigueurs du gouvernement impérial y exilaient Mme de Staël; et, pour faire accueil à tant de nobles hôtes, l'Angleterre fournissait aussi son contingent : les Canning, les Holland, les Brougham, les Gifford, les Campbell et bien d'autres qui brillaient dans la politique, les sciences, les arts. Et les femmes? où trouver des noms plus aimables à citer : lady Caroline Lamb, lady William Russell, lady Adélaïde Forbes, la princesse de Galles, lady Jersey? Byron, qui les fréquentait alors dans l'ivresse du cœur, les chanta plus tard dans l'amertume et l'ironie. « Que sont devenues lady Caroline et lady Frances? Divorcées sans doute ou à peu près! » Existence de *high life* et de poésie! *Lara* prend naissance au sortir d'un bal masqué; entre le *grog* chez Douglas Kinnaird et une première représentation de Kean, les pages du *Giaour* sont envoyées à l'imprimerie. Lord Byron était roi de la mode; son air dédaigneux, la coupe de ses habits, donnaient le ton. Cette aristocratie anglaise, toujours en quête d'une idole, se précipitait au-devant de ce nouveau fils de son adoption, d'autant plus recherché, adulé, qu'il se montrait plus arrogant. Il dîne un soir chez lord Holland. Toute la *fashion* sous les armes l'attendait, le guettait; Byron arrive tard, prend place à table et ne touche à rien. Les voisines de gauche et de droite s'étonnent d'abord, puis chuchotent; et la nouvelle, après avoir fait le tour du couvert, arrive à lady Holland, qui s'en émeut et gracieusement demande à son hôte la cause de cette abstinence. Byron répond en

s'excusant qu'il a l'habitude de ne prendre à ses repas que du *captain-biscuit* et du *soda-water*, — les deux seules choses peut-être qui manquassent à l'office. L'auteur de *Childe-Harold* ne pouvait pourtant s'en aller à jeûn. Des gens furent mandés en réquisition chez le *pastry-cook* et le buvetier les plus proches, ce qui procura à sa seigneurie le moyen de faire un excellent dîner et surtout d'épouffer son monde.

Les hautes classes, mises en belle humeur de réaction contre les idées de la révolution française par les romans de Walter Scott, saluaient dans lord Byron le messie aristocratique, le barde inspiré. Jamais encore le lyrisme moderne n'avait emprunté de pareils accens aux grands spectacles de la nature, jamais on n'avait chanté sur ce ton la mer, le vaisseau, la tempête. De ce jeune héros, de ce vainqueur plus couronné que ne le furent de leur vivant Shakspeare et Milton, le monde attendait des merveilles; lui-même, plus confiant et dans son génie et dans sa fortune, se sentait d'entrain à tout réaliser quand vint la chute, quand s'ouvrit l'abîme où des profondeurs du ciel Lucifer tomba foudroyé.

Lord Byron avait à la longue aussi trop abusé de la mystification à l'égard de la société anglaise. L'admiration n'entend pas qu'on la dupe, et le jour où les Anglais s'aperçurent que Byron n'était pas simplement un homme de génie, mais que c'était avant tout ce que nous autres nous appelons un homme d'esprit, sa perte fut résolue. En France, l'esprit n'a jamais tué personne, tout le monde en a; il est vrai que nous passons, non sans raison, pour avoir les défauts de notre qualité, mais enfin cette qualité, étant en quelque sorte nationale, ne blesse aucun intérêt, et, même lorsqu'elle nous cause les plus grands maux, nous l'excusons. Or Byron était un esprit français égaré sur les bords de la Tamise. Aux Anglais sérieux, méthodiques, il affectait de parler cette langue du persiflage qui leur fait horreur ou plutôt qu'ils n'aiment que chez nous, dans nos petits théâtres, où la plupart du temps ils ne la comprennent pas. *Levity and irreverence*, deux mots fatals contre lesquels, chez eux, il n'y a point d'appel, et lord Byron, c'est une justice à lui rendre, s'il était bien spirituel, était aussi terriblement irrévérent; il traitait sans gêne les convenances et plaisantait d'une façon abominable et tout à fait française des individus les plus importans. Entre la société anglaise et lui, la rupture était inévitable; son mariage en fournit l'occasion. « Je rencontrai miss Milbanke pour la première fois chez lord Melbourne. Ce fut un jour néfaste, et je me souviens très bien qu'en montant l'escalier je fis un faux pas et je dis à Moore, qui m'accompagnait, que c'était un mauvais présage. Hélas! pourquoi n'en ai-je pas tenu compte? » Il

y a dans ce que le monde appelle la perfection chez une femme quelque chose qui nous fait peur, et lady Byron, au dire du monde, était un assemblage de toutes les perfections et réunissait tous les talens à toutes les vertus.

Le 2 janvier 1815, l'illustre poète épousa miss Milbanke, et le 25 avril de l'année suivante il quitta l'Angleterre pour n'y plus revenir. Trois semaines après son mariage, l'auteur de *Childe-Harold* s'entendait demander par sa femme « quand il aurait l'intention de renoncer à ses *habitudes de versification!* » Quel juste et tragique retour des choses d'ici-bas! Ce poète, que nous avons vu dans ses heures d'impertinence traiter ses vers avec dédain, et qui se voit à son tour dédaigné dans ses vers par la femme qu'il vient d'épouser et qu'il aime! Vers la fin de l'année naquit la petite Ada. L'orage cependant couvait. Un soir de janvier 1816, Scrope Davies, de qui nous tenons le fait, reçut à Cambridge une lettre de Mme Leigh, sœur consanguine de Byron. Sur ces quelques lignes très pressantes, l'ami se met en route, arrive à Londres et court à la maison de Picadilly, où Flechter en l'introduisant s'écrie : « Comme mylord sera content de vous voir, monsieur! Il est bien souffrant. » M. Davies trouva Byron dans un état d'extrême agitation. Il se promenait de long en large. Chaque fois qu'il s'approchait de la cheminée, il en détachait une des miniatures qui l'ornaient, et silencieusement la plongeait dans le feu. A la fin, il s'assit devant le foyer, regarda fixement un dernier portrait. « Elle est morte, » soupira-t-il, et le portrait suivit les autres dans la flamme. Pendant tout ce temps, l'ami de Byron le regardait faire; puis enfin, avec un calme imperturbable : « Byron, tenez-vous absolument à ce que l'or de ces montures soit perdu? parce que, si cela vous était égal, je prendrais les cadres pour moi. » Et Scrope Davies s'empara des pincettes et se mit à retirer l'une après l'autre les bordures d'or des portraits. La diversion était opérée, et du monologue dramatique on passa bientôt à la simple causerie, tout en continuant à fourrager dans le feu. Cependant la dame de confiance de lady Byron ne tarda pas de survenir, demandant à mylord d'un air pincé si par le bruit qu'il se plaisait à faire il prétendait rendre sa maîtresse plus souffrante. « Dites à *mylady*, répliqua Byron redevenu gouailleur, que je fais ce bruit non point pour empirer son état, mais pour améliorer celui du feu. » Huit jours plus tard, lady Byron allait s'établir chez son père, et lord Byron avait à se retourner contre la tempête.

C'était où les envieux et les ennemis l'attendaient. Un cri d'universelle indignation s'éleva, les cercles qui naguère divinisaient son nom le blasphémèrent, la moralité de la vieille Angleterre se révolta d'horreur; à la vue de cet impie, de cet adultère, le purita-

nisme eut des haut-le-cœur; les moins sévères se contentaient de l'éviter, les autres lui jetaient la pierre. Comment n'avait-on pas tout de suite dévisagé ce noir scélérat, mis à nu les vices qui se cachaient derrière ce masque d'honneur et de chevalerie? Ses poèmes, ses talens, choses surfaites! le serpent de l'Écriture a de ces ruses pour séduire et tromper l'innocence; mais le péché tôt ou tard montre sa laideur, au cœur de ces strophes tant admirées on découvrait le poison de la corruption; le demi-dieu disparaissait pour ne laisser subsister que le démon au pied de bouc, à l'éclat de rire cynique. Tant d'exagération dans la haine eut néanmoins le bon effet de provoquer certaines sympathies, de réveiller certains courages qui, soupçonnés à peine à l'heure du succès, n'en eurent que plus d'éclat dans la tourmente. Au moment où lord Byron s'apprêtait à quitter l'Angleterre, lady Jersey organisa publiquement une fête en son honneur; tout Londres y fut invité par elle : crânerie superbe chez une femme de cette beauté, mais sans péril pour son renom toujours à l'abri des atteintes! « Il valait la peine d'être ainsi attaqué pour être défendu de la sorte, » écrit à ce sujet Hobhouse. Miss Mercer, qui fut depuis Mme la comtesse de Flahaut, eut également son éclair d'intrépidité. Le poète ne l'ignora point. A Douvres, sur le port, et comme il allait s'embarquer, « donnez ceci de ma part à miss Mercer, dit-il à M. Davies en lui remettant un souvenir, et qu'elle sache bien que, si j'avais été assez heureux pour épouser une personne comme elle, je ne serais pas aujourd'hui condamné à l'exil. »

L'itinéraire de Byron portait ces mots : « la Suisse, l'Italie, puis la France... peut-être! » Nous ne pouvons que regretter, et pour nous et pour lui, qu'il n'ait pas rempli tout ce programme. Byron, qui déjà nous aimait sans nous connaître, fût certainement devenu l'un des nôtres en nous fréquentant. Nos grands penseurs, nos gloires, l'attiraient en même temps qu'il détestait les Allemands; détester n'est point assez dire, il les méprisait. « Je ne ferais des prières pour obtenir du ciel un hiver moins rigoureux que si je croyais que le dégel dût entraîner toute cette racaille qui s'est ruée sur la France, » écrit-il à Murray en janvier 1814, et il ajoute : « Quelle chose *infecte* que la proclamation de Blücher! » Le destin en avait autrement décidé. C'était alors le temps des illustres pèlerinages en terre classique et en terre-sainte. Dès 1807, Chateaubriand parcourait la Grèce, la Palestine, l'Afrique et l'Espagne, promenant sa rêverie et son religieux don-quichottisme des ruines d'Athènes au tombeau du Sauveur, remplissant d'eau du Jourdain sa gourde légendaire, s'adossant à Minturnes sur le fût de colonne de Marius, et de là partant pour l'Alhambra, où la cour des

lions et ses fontaines jaillissantes le berçaient de souvenirs chevaleresques; mais que vaut *le Dernier des Abencerages* comparé à *Childe-Harold?* Qu'est-ce que ce romantisme académique près de l'éclatante éruption d'une âme d'où la souveraine poésie déborde tout à coup en jets de flamme? Lord Byron une seconde fois quittait l'Angleterre, et ce jour-là pour ne la plus revoir. La femme qu'il avait aimée, illustrée de son nom, le chassait du foyer une torche de furie à la main. S'il est vrai que le poète ait besoin des flagellations du sort, si la cécité d'Homère et de Milton, l'exil et les souffrances d'Alighieri, les rudes épreuves de Camoens, entrent pour quelque chose dans l'impérissable ciment de leurs chefs-d'œuvre, l'auteur de *Childe-Harold* n'avait qu'à rendre grâce aux dieux : — ses profondes amertumes et ses douleurs, jusque-là peut-être moins ressenties qu'imaginées, devenaient une vérité. Il rompit avec le monde et lui déclara guerre ouverte, guerre sans paix ni trêve dans laquelle il devait périr, car la société, telle que l'ont faite des préjugés et des contradictions séculaires, a de terribles forces de résistance même contre les invectives d'un grand poète, et ses abus comme ses vices défieraient les clairons de Jéricho. Lord Byron, sachant bien d'avance qu'il s'attaquait à plus fort que lui, mit à la lutte son être tout entier, et sur cet ennemi qu'il ne pouvait tuer déchargea l'inépuisable artillerie de sa haine et de ses mépris.

III.

Venise fut son premier séjour, la sirène ou plutôt la Niobé de l'Adriatique le reçut. Cette grandeur déchue, cette lumière et cette fête du passé, dans la somnolence et le désert de l'heure présente, convenaient à la mélancolie du héros vagabond. Ici du moins le voisinage des gens ne le menaçait pas. Il n'avait à craindre ni les espions, ni les hypocrites, ni les sots. L'Italie eut de tout temps les mœurs faciles, et la ville des lagunes a toujours passé pour la moins pédante des résidences. Byron y vécut librement, à sa guise, en voluptueux, en sultan. Un roulement d'argent considérable, produit de ses ouvrages et de la vente de ses biens, lui permettait de se livrer à tous ses caprices et de réaliser jusqu'aux extravagances de son imagination. Un aimable vieillard, consul à Janina à l'époque où le chantre de Childe-Harold explorait le pays, nous racontait à ce propos une aventure qui, sans une officieuse et rapide intervention, allait avoir pour dénoûment la mort tragique du poète. Ali-Pacha n'entendait point raillerie sur ces matières. Des deux têtes coupables, il n'y en eut qu'une de tranchée, celle que le terrible

justicier avait sous la main. Byron, averti, sauva la sienne par la fuite, et il n'était que temps.—A Venise, ces désordres offraient moins de péril, mais le diable n'y perdait rien. Spectacle aussi navrant que pittoresque, ce grand seigneur, ce fier génie entouré d'odalisques consumait ses nuits dans la débauche. Je m'étonne que Delacroix n'ait point fait d'un pareil sujet quelque splendide pendant à son Tasse dans la maison des fous. Peut-être bien y songea-t-il; mais Delacroix était trop de son époque pour se représenter et représenter jamais lord Byron autrement que par ses beaux côtés. Il n'en voulait qu'au Giaour vainqueur d'Hassan, qu'à Childe-Harold, don Juan, Manfred, Caïn et Lara. A cette période toute de fanfares et d'illustrations, les dehors suffisaient; on se payait de mise en scène, de couleur locale; on peignait l'orgie, les lustres embrasés, la vaisselle d'or, les femmes demi-nues ruisselantes de pierreries, sans réfléchir que le vrai tableau n'était point là, et que ce qu'il aurait fallu peindre, c'était la défaite même de cette âme au sein de ses apparens triomphes, la dégradation anticipée de cette superbe nature cachant déjà les misères physiques de la pauvre humanité sous un hautain sourire d'ange déchu. Ces attitudes, qui, traitées comme elles le méritaient de simples défaillances morales, n'auraient pu qu'affliger l'opinion, furent présentées par les arts et par la critique comme l'inévitable attribut de toute grandeur intellectuelle; les faiblesses, les vices d'un homme s'appelèrent sa destinée. Ceux-là qui peut-être n'eussent pas demandé mieux que de se laisser vivre, pour faire croire à leur génie, s'inoculèrent complaisamment le virus dont ils devaient mourir. Du grand au petit, tout le monde pose : celui-ci sur le bûcher de Sardanapale, celui-là dans les nuages du Thabor, tel autre dans le cabaret de Lantara. Partout la note résonne au-dessus du ton, s'enflant, se rengorgeant. Nul n'est au fond l'homme qu'il veut paraître; on a pris son personnage, on s'y tient, mécontent parfois de n'en pouvoir changer. Tout le monde parle pour la galerie. Childe-Harold pousse un cri de révolte, Lamartine y répond par de religieuses remontrances. Quand le doute ose élever si haut la voix, comment la foi se tairait-elle, comment oublierait-on qu'elle aussi peut servir de prétexte à de beaux vers? Entre le mauvais ange et le bon, il n'y avait déjà plus à choisir : le défi offrait à la réplique une occasion fameuse, le poète des *Méditations* s'en saisit aussitôt; qui pourrait cependant répondre qu'il n'eût pas mieux goûté l'autre rôle? *La Chute d'un ange* et certaines pages des *Girondins* sont là pour démontrer que les scènes d'horreur et de volupté ne répugnaient pas plus à Lamartine qu'au chantre du *Giaour* et de *Manfred*. Entre ces deux nobles natures, la dissonance n'existe qu'en vertu des circonstances et parce qu'un duo ne se chante pas à l'unisson; mais d'homme à homme, de poète

à poète, que d'affinités! le génie d'abord, cela va sans dire, puis le ton des classes supérieures, cette indifférence, ce mépris envers les douleurs, les plaisirs et les travaux des autres, cette habitude innée de ne compter jamais qu'avec soi-même, et finalement cet incessant besoin d'agiter, de passionner le monde et de tout ravager sur son passage, quitte à dédommager ensuite par une larme ou quelque rime les pauvres cœurs qu'on a troublés.

C'est à la conversion de lord Byron que la deuxième des *Méditations poétiques et religieuses* est consacrée. L'esprit de révolte et de haine y reçoit doucement son admonition. On lui rappelle en vers harmonieux cette vérité peu nouvelle, mais dont les âmes endolories perdent trop volontiers la mémoire, à savoir que l'homme est créé pour souffrir, comme l'onde est faite pour couler, le torrent pour mugir, et fraternellement on invite la brebis égarée à rentrer dans la voie.

. . . . . Gloire au maître suprême,
Il fit l'eau pour couler, l'aquilon pour courir,
Les soleils pour brûler et l'homme pour souffrir!

Éloquente et suave homélie qui laisse percer bien de l'indulgence en faveur du réprouvé! Sous ces fleurs de beau langage, c'est de la vraie sympathie qui se dérobe; insensiblement vous vous prenez à songer au gracieux poème d'Alfred de Vigny. Byron est pour Lamartine ce que le tentateur est pour Éloa :

Et toi, Byron, semblable à ce brigand des airs,
Les cris du désespoir sont tes plus doux concerts;
Le mal est ton spectacle et l'homme est ta victime,
Ton œil, comme Satan, a mesuré l'abîme,
Et ton âme, y plongeant loin du jour et de Dieu,
A dit à l'espérance un éternel adieu...
. . . . . .
Ton génie invincible éclate en chants funèbres,
Il triomphe, et ta voix sur un mode infernal
Chante l'hymne de gloire au sombre dieu du mal.

Comme la Vierge étoilée sur son nuage, le poète, tout en évangélisant le démon, subit son charme; allons plus loin, tant de moralité l'assomme, il en veut à la force des choses de lui imposer ce caractère, et se plaint de tout ce mysticisme qui l'attache au rivage, alors qu'il ne demanderait qu'à s'élancer vers la haute mer, à braver les flots et les tempêtes, à jouer en un mot aux yeux du monde de son époque le personnage bien autrement séduisant, prestigieux, de ce damné chevaleresque dont toutes les femmes sont éprises, et qu'une brillante jeunesse avide d'activité, de jouissances, d'émotions, acclame comme son représentant. « Ce poète misan-

thrope, jeune, riche, élégant de figure, illustre de nom, déjà célèbre de génie, voyageant à son gré ou se fixant à son caprice dans les plus ravissantes contrées du globe, ayant des barques à lui sur les vagues, des chevaux sur les grèves, passant l'été sous les ombrages des Alpes, les hivers sous les orangers de Pise, me paraissait le plus favorisé des mortels. Il fallait que ses larmes vinssent de quelque source de l'âme bien profonde et bien mystérieuse pour donner tant d'amertume à ses accens, tant de mélancolie à ses vers. Cette mélancolie même était un attrait de plus pour mon cœur (1). » Par malheur, Lamartine n'avait point à opter; la place de Lucifer, éternellement enviée de tous, chose fort immorale, était prise et tenue avec gloire; restait à s'illustrer dans l'emploi des anges du Seigneur. Vertueux de gré ou de force, le chantre des *Méditations* engagea la partie sur ce pied, et la suite a prouvé qu'il n'avait pas eu tort de persister; l'abîme ayant trouvé son ténor, le firmament eut son virtuose. Ainsi va le monde. C'est à cette inspiration, à cette *attitude*, que nous devons le *Dernier chant du pèlerinage d'Harold*, fragment complémentaire de l'autobiographie du poète errant, histoire sentimentale et mystique de la campagne de Byron en Grèce et de la mort du héros. Avertir une âme qui se perd, lui prêcher sur le bord du gouffre d'onctueuses paroles d'édification, quelle tâche plus digne d'un chrétien! Lord Byron fait au lit de mort un songe prophétique : deux urnes s'offrent à ses yeux, l'une contenant le fruit de vie cueilli à l'arbre du paradis, l'autre renfermant le serpent du doute; le patient assoupi étend la main et se réveille aussitôt épouvanté, car, au lieu de la pomme, c'est l'affreux reptile qu'il a saisi.

Trois fois d'une urne à l'autre il promène sa main;
Trois fois, doutant d'un choix que le hasard inspire,
De leurs bords incertains, tremblante, il la retire;
Enfin, bravant du sort l'arrêt mystérieux,
Il plonge jusqu'au fond en détournant les yeux.
Déjà ses doigts, crispés par l'horreur qui les glace,
S'entr'ouvrent pour sonder le ténébreux espace,
Quand, des plis du serpent soudain enveloppé,
Il tombe! Un cri s'échappe : Harold, tu t'es trompé!
Et l'écho de ce cri, que Josaphat prolonge,
L'éveillant en sursaut, chasse son dernier songe.
Il frémit; il soulève un triste et long regard;
Un mot fuit sur sa lèvre... Hélas! il est trop tard.

Lamartine l'absout nonobstant; avant de damner une âme de cette grandeur, de ce courage, de cette puissance, une âme travaillée par de si déchirantes épreuves, Dieu lui-même y regarderait à deux

(1) Lamartine, commentaires aux premières *Méditations*.

fois, et le disciple a pour son maître toutes les indulgences de l'admiration. Un vrai chrétien assurément serait plus sévère; mais Lamartine fut-il jamais un vrai chrétien? Les miséricordes infinies ne lui coûtent guère, et nous le voyons les distribuer sur son passage avec la sublime prodigalité d'un scepticisme qui s'ignore. Sa foi vit de contemplation, de rêverie, et n'a jamais gêné personne. Il vous laisse, en tout état de cause, la conscience absolument à l'aise; ses méditations, élévations et recueillemens n'impliquent d'autre culte que celui de la nature, d'autre autorité que l'enthousiasme. Le Dieu de Lamartine est le Dieu des bonnes gens de Béranger, sauf l'irrévérence et le cynisme de la gaudriole. Ce Dieu-là n'a point de bonnet de coton et ne met point la tête à la fenêtre pour voir ce qui se passe sur la terre. On l'installe dans les nuages roses de l'Orient ou dans les vapeurs argentées du clair de lune, on l'entoure d'une cour de séraphins à robes flottantes, et dont les traits célestes ont cet agrément singulier de rappeler à nos yeux les plus charmans visages du type féminin; mais tout cet appareil ne relève au demeurant que de l'imagination, c'est de la mythologie pure et simple. Les croyances de ce genre n'imposant aucun devoir, on les peut avoir à bon marché : il suffit d'accorder sa harpe sur le ton et de se monter la tête.

Lamartine, avec cette inconcevable audace d'outrecuidance qu'on lui passe à cause d'une grâce innée qu'il apporte jusque dans ses afféteries, Lamartine a dit quelque part dans ses *Confidences* en parlant par allusion de sa propre personne : « S'il eût tenu un pinceau, il aurait peint des vierges de Foligno; s'il eût manié le ciseau, il aurait sculpté la Psyché de Canova; s'il eût connu la langue dans laquelle on écrit les sons, il aurait noté les plaintes aériennes du vent de mer dans les fibres des pins d'Italie, ou les haleines d'une jeune fille endormie qui rêve à celui qu'elle ne veut pas nommer. S'il eût été poète, il aurait écrit les apostrophes de Job à Jehovah, les stances d'Herminie du Tasse, la conversation de Roméo et Juliette au clair de lune de Shakspeare, le portrait d'Haydé de lord Byron. S'il eût vécu dans ces républiques antiques où l'homme se développait tout entier dans la liberté, comme le corps se développe sans ligature dans l'air libre et en plein soleil, il aurait aspiré à tous les sommets comme César, il aurait parlé comme Démosthène, il serait mort comme Caton. » Qui sait si Lamartine, une fois en train de *byroniser*, n'aurait point à son tour appuyé sur la note caractéristique? La conscience a des secrets que nul regard ne sonde; d'ailleurs le chantre des *Méditations* avait pris parti pour la religion, et n'avait plus à s'en dédire dans ses vers. Il s'était posé en croyant, ce qui ne l'empêcha point de se préoccuper toute sa vie de lord By-

ron, son rival en génie, en beauté, en renom, dont l'infernal magnétisme l'attire, et qu'il suivrait jusqu'aux abîmes, si quelque chose ne lui soufflait au fond de l'âme qu'il vaut mieux être le premier parmi les anges de lumière que le second entre les damnés.

Comme il connaissait son Chateaubriand, Lamartine connaissait son Byron, et l'imitait de loin autant que les bienséances le lui permettaient. Spectacle du reste assez curieux que ces divers points de ressemblance chez ces trois hommes, chez ces trois dominations, pour parler le langage du Dante ! Le même orgueil de race les enflamme; poètes par la grâce de Dieu, ils affectent de traiter avec indifférence et dédain leur souveraine vocation, et commencent par se donner devant leur miroir des airs d'homme d'état que les badauds naturellement prennent au sérieux. Celui-ci compte bien ne jamais s'adresser au public que du haut de la tribune de la chambre des lords; quant aux autres, s'ils écrivent de la prose ou des vers, c'est en attendant mieux, — et ce mieux, quel est-il? Dieu les a créés Chateaubriand et Lamartine; mais eux, leur ambition, leur prétention est d'être un jour de parfaits secrétaires d'ambassade, de copier, de cacheter des dépêches et de viser des passeports. « Trois poètes, divisés par les intérêts et la nationalité, ont été en même temps ministres des affaires étrangères, moi en France, Canning en Angleterre et Martinez de la Rosa en Espagne. » Passe encore pour Martinez de la Rosa; mais que vaut Canning comme poète? Le négociateur du congrès de Vérone eût-il donc été si flatté qu'on lui attribuât comme ministre des affaires étrangères la place que Canning occupe parmi les poètes ? Il n'importe, c'était la manie du jour. La poésie, le génie littéraire, avaient cette spécialité, modeste au moins, convenons-en, de vous désigner pour un emploi quelconque dans la diplomatie. Byron, qui partout donnait le ton, avait mis ce dandysme à la mode. Poète et grand seigneur, poète et secrétaire d'ambassade, c'était le comble de la fashion. Nous avons eu depuis les poètes menuisiers, boulangers et perruquiers : autres temps, autres mœurs! La diplomatie, on se le rappelle, avait à cette époque encore de son prestige et passait pour une école d'élégance et de distinction : Napoléon envoyait à Rome l'auteur du *Génie du christianisme*, le chantre des *Méditations* recevait en 1821 sa première récompense officielle sous forme d'un brevet d'attaché de légation à Florence, de là se rendait à Naples, puis à Londres, toujours pour y tenir des postes subalternes, et finalement revenait à Florence comme chargé d'affaires, lorsque la révolution de juillet coupa court à sa carrière extérieure, de même que l'assassinat du duc d'Enghien avait subitement interrompu Chateaubriand dans la sienne. Lorsque Lamartine, en parfait galant homme, crut devoir

résigner ses fonctions, il allait être nommé ministre en Grèce par la restauration, qui montra toujours plus que du discernement vis-à-vis de ses poètes, et sut mettre dans ses rapports avec eux certaines délicatesses qui doublent le prix d'une faveur. Ces prévenances qu'un gouvernement peut toujours avoir envers le talent, Lamartine en conserva jusqu'à la fin le souvenir, et Victor Hugo, lui non plus, ne les a point oubliées. Qu'on lise à ce sujet quelques vers tout récens d'une émotion si vraie et qui répandent je ne sais quelle suave et pure senteur de lis dans l'atmosphère si profondément viciée de *l'Année terrible*.

La Grèce attirait donc aussi Lamartine. Après Chateaubriand, après lord Byron, l'auteur des *Méditations* se devait à lui-même et devait à l'esprit de son temps ce pèlerinage. Il le fit en 1832, en légitimiste désœuvré à qui les électeurs venaient de refuser un siége à la chambre. Voyage à la Byron, entrepris dans toutes les conditions d'une existence princière! il frète un bâtiment, emmène sa famille et sa suite. A Beyrouth, il s'installe magnifiquement, ne marche qu'entouré d'un cortége d'Arabes; c'est ainsi qu'il rend visite à la vieille lady Hester Stanhope et recueille sur la montagne les étourdissantes prédictions de la pythonisse anglaise, puis rentre chez lui, évoquant « les idées, les religions, les empires » qu'il voir sortir de tant d'illustres ruines, grandir pour un moment et disparaître. Imitation, dilettantisme et vanité! l'étoile de Byron, sous laquelle il naviguait, ne tarda guère à lui porter malheur. Il perdit sa fille, et revint en France l'âme pleine d'une de ces incurables douleurs qui, lorsqu'elles ne font pas de grands chrétiens, font de grands révoltés. Lamartine, à dater de ce jour maudit, s'insurgea contre la Providence et fut vraiment le frère de Byron.

IV.

Une des plus charmantes perles de cette ceinture d'îles et d'oasis marines dont Venise la belle s'environne est assurément *San-Lazaro* avec son cloître d'élégante et simple architecture, et ses frais jardins plantés de vignes, semés de fleurs. Byron aimait à diriger de ce côté sa gondole vers le soir. Usé avant l'âge par les plaisirs et l'ennui, miné de fièvres, il abordait à cet asile du repos et du silence comme le cerf altéré de l'Écriture s'approche de la source d'eaux vives. Ces fuites rapides au Lido loin de sa maison pleine de débauches, ces violens exercices à cheval auxquels il se livrait dans un étroit espace, n'étaient que défis portés aux lois de la nature; les seules heures d'apaisement qu'il lui fût donné de goûter, il les

trouvait parmi ces bons pères arméniens voués à la contemplation, à la prière, au sein de cette retraite comme l'âme d'un poète en peut rêver. Les bénédictins méchitaristes ont pour mission de répandre la parole sacrée dans tous les coins de l'univers. Leur couvent est une pépinière de savans; on y enseigne toutes les langues. Lord Byron venait régulièrement prendre là ses leçons d'arménien, que lui donnait *padre* Pasquale, un vieillard de fra Angelico. Regardez au mur de la bibliothèque son portrait, peint par Schiavone; ce front de penseur, cette barbe de patriarche et ces yeux qui seraient d'un enfant, si l'enfant à cette adorable candeur pouvait unir cette expression d'infinie mansuétude. Le saint homme n'avait pour son élève que bonté, douce commisération. Lord Byron pouvait être un hérétique, un athée même, il n'en savait, n'en voulait rien savoir. Ce qui lui suffisait, c'était de connaître les nobles flammes dont brûlait pour la cause des Grecs cette âme altière et douloureuse.

Bien des fois, pendant que nous étions à Venise, nous avons visité ce cloître de *San-Lazaro*. Nous parcourions la bibliothèque, très riche en curiosités, en documens historiques et philosophiques, surtout en manuscrits des homélies et commentaires de saint Basile et de saint Chrysostome, mais parmi lesquels aucun ne valait à nos yeux certaines lignes de la main de Byron. C'est un fait incontestable que notre faculté de comprendre grandit beaucoup par la présence des localités. Des grandes personnalités, tout nous devient relique; Rousseau, Voltaire, lord Byron, se sont assis à l'ombre de cet arbre, et c'en est assez pour que ses fruits nous intéressent; ils ont habité cette chambre dont le vent des siècles a depuis dispersé l'atmosphère, et nous croyons nager dans le même air qu'ils ont respiré. La chambre qui servait de retraite et de salle d'étude à lord Byron chez les bons pères est une étroite pièce attenant aux bibliothèques; de l'unique fenêtre qui l'éclaire, le poète embrassait le riant panorama des lagunes et pouvait suivre au Lido d'un œil distrait ses coursiers, qu'on ramenait tout fumans des fatigues de sa promenade. La consomption physique avait amené l'alanguissement des forces créatrices; peu à peu se ralentissait l'essor de son génie. Ses essais dramatiques portent la trace de ce déplorable état moral. Le mouvement lyrique de *Childe-Harold* et du *Corsaire* ne s'y retrouve que de loin en loin, et quelle pauvreté d'action, quelle absence d'individualité chez les personnages secondaires! à peine si la vie s'accuse au premier plan. Pour être juste, il faut dire que les esprits de cette trempe, s'ils ont des éclipses, ne s'éteignent point tout à fait. Dans *Manfred*, dans *Caïn* surtout, gronde l'ancien tonnerre, et de ces fameux combats que se livrent les bons et les

mauvais anges des éclairs jaillissent à vous éblouir; mais la voix rauque de l'enfer ne règne pas seule, des hymmes célestes lui répondent, et le gouffre par momens interrompt ses orages pour laisser la paix du firmament et le doux clair de lune se répandre sur un paysage édénique. Il semble qu'à cette heure, dans la destinée de lord Byron, le décor change aussi; au désert, à la nuit profonde, succède un nouvel horizon. Est-ce une illusion du dernier jour? l'amitié, l'amour, que lui veulent ces mirages oubliés?

Nous parlerons de Shelley tout à l'heure; voyons d'abord la Guiccioli. Elle avait seize ans, la beauté lumineuse d'une nymphe de Véronèse et des cheveux comme Lucrèce Borgia, *capelli d'oro!* Un soir, dans le monde, lord Byron lui fut présenté, et soudainement, presque sans le vouloir, la charma. Sa voix, dont les vibrations allaient au cœur, fit le miracle : toujours Lucifer! Mariée, elle l'était, mais si peu! une distance de plus d'un demi-siècle la séparait du comte Guiccioli. D'un côté, la disproportion d'âge, la mésintelligence des deux caractères, toutes les incompatibilités d'un mariage de convenance, de l'autre la séduction, la gloire du poète, que d'excuses pour la jeune femme! D'ailleurs sur quoi s'appuient ces insinuations? Sur les papiers de Thomas Moore, autorité bien contestable. Les Anglais ont une qualité qui certes les distingue entre les peuples, mais leur tort est de la pousser à l'excès. Ils ne voient en morale comme en politique et en littérature que l'intérêt anglais, l'orgueil anglais; sauver le pavillon! voilà leur cri de guerre. Trop de bruit s'était fait dans le monde à propos des galantes escapades de Byron avec quelques grandes dames de la société britannique; il s'agissait de distraire, de détourner l'opinion, et Teresa Guiccioli, une *Italienne*, se trouva comme à point nommé pour attirer et concentrer sur elle toutes les indignations d'un pharisaïsme qui n'est vraiment de belle humeur que lorsqu'il instrumente contre l'étranger. On conçoit bien qu'en tout ceci la seule cause de la vérité nous préoccupe. Pour nous, celle qui fut aimée de lord Byron à l'époque du séjour à Venise, celle à qui l'âme ravagée du chantre de *Childe-Harold* dut ses ultimes consolations, cette femme-là n'existe plus; depuis longtemps, elle est allée rejoindre son héros dans les Élysées où sont les Elvire, les Julie et les Frédérique, et si nous parlons d'elle comme d'une morte, c'est pour rendre à sa mémoire les doux hommages qui lui reviennent. Aucune femme n'a mieux mérité de lord Byron; tant d'autres l'avaient meurtri, blessé, désespéré, que l'unique place qui restait désormais à prendre près de lui était celle d'une sœur de charité. Teresa Guiccioli remplit cet emploi simplement, tendrement; elle mit le baume sur la plaie, endormit la souffrance. C'est à se demander quel avantage aurait eu

Byron à faire d'elle sa maîtresse. Les grands libertins ont des raffinemens psychologiques, et, quand leur âme trouve enfin à qui parler, un tel besoin d'estime envers l'objet qu'ils chérissent les saisit, que leurs sens se taisent aussitôt. Il se peut qu'en Angleterre on pense autrement, mais j'ose avancer ici que Byron cette fois aima trop son amour pour y céder.

D'ailleurs la santé du poète se comportait de mal en pis; au désordre moral répondait l'ébranlement physique; son organisme ne fonctionnait plus que par secousses, par crises nerveuses. La lettre suivante écrite à Murray indique un état spasmodique très prononcé. « Bologne, 12 août 1819. Je ne sais comment faire pour répondre aujourd'hui à votre lettre, car je ne me sens vraiment pas bien. Je suis allé voir hier la *Mirrha* d'Alfieri, et le dernier acte m'a donné presque des convulsions. Vous remarquerez que je ne parle point ici d'un de ces mouvemens hystériques tels que les femmes en ressentent, mais que j'entends une lutte à mort avec les sanglots qui m'étouffaient, avec une angoisse, une épouvante, dont rarement une œuvre poétique fut pour moi l'occasion. C'est la seconde fois de ma vie qu'il m'arrive d'être remué de la sorte par quelque chose qui n'est pas la réalité même. La première impression de ce genre me vint de Kean lorsque je le vis jouer sir Giles Overreach. Pour comble d'infortune, la personne dans la loge de qui j'étais tomba dans le même état, plutôt par terreur de ma suffocation, je suppose, que par toute autre espèce de motif ayant rapport avec ce qui se passait sur la scène. Bref, j'ai été mal à mon aise, elle a été mal à son aise, et ce matin nous sommes tous les deux entrepris et dans une de ces dispositions tragiques où l'usage des sels d'Angleterre est recommandé. » Les mémoires de la comtesse Guiccioli racontent que lord Byron, à la suite de cet accès, fondit en larmes et quitta le théâtre. L'actrice qui représentait Mirrha ce fameux soir était, paraît-il, si admirable, qu'en dépit de l'horrible passion dont elle subit les tourmens, « on ne ressentait pour elle qu'une miséricordieuse sympathie. » L'ébranlement chronique s'aggravant, bientôt ces crises se succédèrent à de très fréquens intervalles. A Ravenne, une autre tragédie du même Alfieri provoqua le même accident. Thomas Moore part de là pour établir un parallèle entre le poète de *Mirrha* et le chantre d'*Harold;* l'auteur de *la Jeunesse de lord Byron* se plaît à revenir sur ce discours. « Quand on lit les mémoires d'Alfieri, écrit-il, on est frappé des traits de ressemblance entre le jeune seigneur italien et le jeune lord. Cette même éducation négligée et dure, cet isolement à l'entrée dans la vie, ce mélange d'impétuosité et d'indolence, cette haine de la tyrannie, cette hauteur aristocratique unie à des opinions libérales et républicaines, il n'est pas jusqu'à ce goût

des exercices du corps qui ne rappelle au lecteur des mémoires d'Alfieri la triste et ardente jeunesse de Byron. » Tous les deux en effet aimèrent les femmes, les chevaux et les chiens, quittèrent leur patrie en fugitifs, et mêlant l'action à la poésie, occupant le monde au moins autant de leur personnage que de leurs œuvres, furent de grands comédiens devant les hommes. Là seulement est le véritable trait de ressemblance. Pour le reste, amour de la liberté, républicanisme, on pourrait aussi bien leur comparer Chateaubriand et tous les beaux esprits qui de tout temps se sont prélassés de la sorte, flagellant les princes et caressant le peuple d'un air charmant, despotes par nature et s'attaquant au despotisme, qu'ils pratiqueraient demain au pouvoir. Servir la liberté, sublime tâche qui s'accomplit moins bruyamment! Cet amour-là, comme les autres, veut des cœurs modestes, charitables, dévoués au prochain; les Alfieri, les Byron, n'aiment que leur gloire : tout en eux, jusqu'à leur martyre, se rapporte à l'orgueil personnel; plaignons-les, mais ne nous plaignons pas, car cette féroce vanité, mobile suprême de leurs actions, leur a fait produire leurs chefs-d'œuvre, et c'est surtout par ce qu'ils nous laissent que les grands esprits servent à la cause de l'humanité.

Lord Byron n'eut jamais que ce qu'on appelle des connaissances, il n'eut point d'amis. Entre tous ces cliens, familiers, compagnons de voyages et de plaisir qu'il traînait à sa suite, vous n'en citeriez pas un qu'il fût allé chercher de son propre mouvement. Si toute renommée a ses courtisans, quelle attraction n'exercera pas la royauté d'un poète à la fois grand seigneur et dandy! Se réclamer de lord Byron, s'agiter dans l'orbite d'un tel astre! Lui, comme tous les potentats, se laissait faire, rendait négligemment le salut, le sourire, la poignée de main, et ne se tenait pas davantage pour engagé. Spéculer sur les bonnes grâces d'un homme à la mode est assurément un acte moins dégradant que de tirer sur la bourse d'un financier, mais cela suffit pour vous classer un individu. On n'est jamais l'égal d'un homme dont on attend quelque chose; or l'amitié ne saurait exister qu'entre égaux. Shelley seul eût été capable de tenir cet office d'ami et de porter plus tard un témoignage véridique. La mort s'y opposa, et c'est au contraire à lord Byron qu'échut l'occasion de parler de Shelley. « Encore un de mort, écrit-il en revenant de voir la flamme du bûcher consumer les derniers restes de Shelley, — encore un homme que le monde aura lâchement, outrageusement méconnu. Shelley fut le meilleur des hommes, le moins égoïste que j'aie jamais rencontré, un homme qui sacrifia tout son bonheur et tout son bien aux autres! » Pauvre Shelley, son existence fut la personnification du poète moderne!

Il lutta sans relâche et jusqu'à la mort pour les droits de la pensée et de l'imagination contre les préjugés d'un âge qui n'eut pas de plus noble enfant, et qui toujours refusa de le reconnaître. Il est vrai que Shelley avait beaucoup lu Spinoza, crime sans nom aux yeux des fanatiques, et que ne pardonnent ni les évêques d'Exeter et d'Oxford, ni les lords chanceliers. Je m'étonne que, dans *Stello*, Alfred de Vigny ait oublié Shelley. Sans Shelley, point de complet martyrologe; on lui prit jusqu'à ses enfans! La vieille Angleterre l'avait excommunié, banni... Et ce damné, quiconque plongeait en son cœur, regardait dans sa vie, n'y trouvait que dévoûment, amour. Aimer les hommes à ce point et en même temps nier Dieu, est-ce possible? *Cor cordum!* ces deux mots caractéristiques du poète-martyr sont de Byron, et cette épitaphe rachète celle du chien Boatswain.

Shelley avait vingt-neuf ans lorsqu'un jour, se promenant dans le golfe de la Spezzia, un coup de mer l'engloutit avec sa nacelle. Il était svelte, de figure allongée, avec le charme et la gracilité d'une jeune fille; ses grands yeux pleins de phosphore et de vie étrange avaient, comme ceux de Novalis, l'effarement de l'infini. D'épais cheveux châtains flottaient en boucles autour de son front, et sur sa joue, de blancheur lactée, flamboyait cet incarnat de mauvais augure dont certaines pâleurs se colorent à faux comme des roses blanches qui deviendraient rouges. Ses nerfs étaient des fibrines de sensitive qu'il fallait à chaque instant détendre, apaiser. L'opium avait de bonne heure ruiné tout son système, et le délire, comme une épée de Damoclès, nuit et jour menaçait sa tête. Des idées par myriades, et, pour en soutenir le faisceau, point de force! Des rêves, des visions dont il n'était pas maître, et qui le tourmentaient, l'ensorcelaient! Se venger de cette société qui le haïssait, user, comme Byron, de représailles, il n'y pensa jamais. C'était l'âme d'un Ariel. Vaporeuse, éthérée, sa poésie nage dans le bleu, chante en montant toujours à la façon de l'alouette. Byron était armé de pied en cap contre les hommes; au service de ses colères, de sa diabolique ironie, il avait la satire et l'invective. Son train de vie, son opulence, son harem, ses chiens, ses chevaux, son aristocratie, tout cela faisait partie de l'arsenal qu'il employait pour mettre en état de siége poétique l'Angleterre et la vieille Europe; mais le pauvre Shelley, quelles ressources possédait-il pour aller en guerre? Le scandale sous lequel il succombait n'était pas même l'immoralité de Byron, théâtre où le gladiateur superbe pouvait en mourant frapper encore ses adversaires et passionner la foule; — on l'accusait de ne pas croire en Dieu. Les docteurs de la loi, les gazettes, toutes les commères de la Grande-Bretagne avaient ful-

miné l'exorcisme contre ce rêveur épris de mysticisme, altéré d'infini. Que pouvait-il répondre? Est-ce qu'on argumente avec les faibles? — La poésie de Shelley se rapproche beaucoup de celle de Novalis, et ce n'est point seulement par des traits de physionomie que ces deux rares poètes se ressemblent. Contemplation de la nature, divination de ses moindres secrets, mélange exquis de sentimentalité et de métaphysique, avec cela nulle plasticité, des mirages et point de formes, l'élévation aboutissant au vide, une atmosphère où l'on éprouve, à force de monter, ce refroidissement qui vous gagne dans les couches supérieures de l'air! — *la Reine Mab*, ce rêve d'un enfant de dix-sept ans, faisait l'admiration de Byron. Qu'on lise à ce sujet une note *des deux Foscari;* l'influence fut même si forte que le drame de *Caïn*, au second acte surtout, en a gardé l'empreinte. Du reste, ce n'est point l'unique fois que la pensée de Shelley ait déteint sur Byron.

Dès 1816, ils s'étaient revus en Suisse. Shelley, nouvellement marié à sa chère Mary Godwin (l'auteur de *Frankenstein*), venait passer l'été dans une maison de campagne au bord du lac de Genève et non loin de la villa Diodati, qu'habitait Byron. Les deux amis se rencontrèrent dans un hôtel, sur la route de Coppet. Pourquoi l'aimable biographe de *la Jeunesse de lord Byron* a-t-il omis à cette occasion un chapitre qui de sa plume eût acquis tant d'intérêt? Lord Brougham parlant aux Français de Voltaire semble prendre à tâche de négliger le séjour en Angleterre pour ne nous entretenir que de Cirey et de ses hôtes, que nous connaissons trop. Ici, même lacune dans le livre et même désappointement chez le lecteur. Pourquoi, fût-ce agréablement, revenir à des choses connues, alors qu'on possède à part soi l'inédit et tout le talent qu'il faut pour l'écrire? Shelley, lord Byron à Coppet, tableau d'histoire et de famille dont se repaissait d'avance notre curiosité, et qu'on nous refuse! Lord Byron admirait infiniment Mme de Staël, mais il la craignait. Ce talent viril, ce caractère, effrayaient, décontenançaient sa nature moins efféminée encore que féminine. Il mettait *Delphine* fort au-dessus du célèbre roman de Rousseau, et l'intérêt que lui témoignait Mme de Staël le flattait beaucoup; cependant nous voyons qu'il se maintint toujours à distance, plus sous l'autorité que sous le charme. La vraie sympathie fut pour Mme la duchesse de Broglie. Tant de simplicité unie à tant d'intelligence, de vertus, l'eut bientôt subjugué. « La force douce est grande, » disait jadis Épiménide, et nous ajoutons : souvent d'autant plus grande qu'elle a pour vis-à-vis la force qui s'affirme et que sans le vouloir elle lui fait contraste. « Je ne connais rien de plus beau, de plus touchant que le développement des affections domestiques chez une

femme supérieure! » Quel douloureux retour sur lui-même impliquent ces paroles de Byron!

Lord Byron et Shelley vécurent pourtant de belles heures côte à côte; le lac, tout proche, offrait carrière à leur navigation : « beau lac, t'en souviens-tu? » On s'embarquait le soir à la clarté des étoiles, et tandis que la brise enflait la voile, leurs âmes silencieuses se comprenaient. S'il y a toujours en ce monde un être devant lequel le *poseur* le plus imperturbable redevient simple, pour lord Byron, ce maître en l'art de se détendre, ce professeur d'humanité fut Shelley. Cette nature de sensitive le ramenait involontairement. On assure qu'il n'est point de cheval indomptable à la main d'une femme, certaines âmes affectueuses doivent avoir ce don d'apaisement, disons mieux, d'intimidation. L'impétueux Byron avait appris à se contenir devant ce délicat jeune homme, à rentrer, à taire ses colères, dont l'essor allait reparaître bientôt dans *Manfred* et dans ce troisième chant de *Childe-Harold,* qui, non moins que la tragédie de *Caïn,* portent la trace du passage de Shelley. Au demeurant et en dépit de leurs prédications libérales, deux grands aristocrates que ces fiers penseurs : *odi profanum vulgus et arceo!* Même devise, que chacun accentue à sa manière, celui-ci d'un ton âpre, arrogant, parfois inhumain, celui-là d'un air de romanesque rêverie, mais qui jusque dans l'attendrissement laisse vibrer la note dure. Byron ne parle d'amour qu'avec des paroles de haine, fait les doux yeux à ces démons de l'existence qu'il pourchasse et caresse à la fois, tandis que Shelley, dont l'idéal mystique est la transfiguration même de l'existence, les combat en se noyant dans le pur éther. C'est dans son *Prométhée délivré* qu'il faut admirer le triomphe de ce symbolisme. L'esprit a vaincu la matière; à force d'amour et d'acharnement à la lutte, l'humanité s'est reconquise. Ce poème de la rédemption universelle vint au jour parmi les ruines des bains de Caracalla, dans Rome, où fut aussi composé le drame des *Cenci,* « la plus belle œuvre de la tragédie moderne, au dire de Byron, et point indigne de Shakspeare. » Après un rapide séjour en Angleterre, où l'attendait de nouveau son démon familier, l'infortune, qu'il s'était habitué à traiter désormais comme « une amie, une sœur (1), » Shelley, décidé sinon à rompre entièrement avec le monde, du moins à ne plus vivre que pour un cercle intime, se rendit en Italie avec sa femme, parcourut Rome, Naples, Pise. A son passage à Venise, il avait retrouvé Byron, connu la Guiccioli, écrit *Julian et Maddalo,* peinture de la vie des lagunes où le poète de *Childe-Harold* et lui sont représentés. Au nombre

(1) Voyez, dans les *Shelley Papers,* la pièce intitulée *Appel à l'Infortune.*

de tant d'élégies, de satires, de songes et de dithyrambes que vit éclore cette période, on en citerait plusieurs dont le titre seul marque une date, *Hellas* ou *le triomphe de la Grèce* par exemple, et bien d'autres : hymnes à la liberté, cris de détresse et chants d'agonie d'une âme préludant à son apothéose.

De ces agitations, de ces luttes et de ces misères, la destinée avait fixé le terme. Les flots de la Méditerranée engloutirent leur victime. La douleur de Byron fut vraie, profonde. Autour de lui sévissait la mort. Allegra, sa fille naturelle, venait aussi d'être enlevée à sa tendresse. Consterné, brisé, il se rattachait à Teresa Guiccioli, sa dernière espérance, son unique amour désormais en ce monde. De Venise, elle avait fui à Ravenne; Byron accourut, pensa même à l'épouser. Son état maladif, l'irritabilité croissante de ses nerfs, lui rendaient de plus en plus nécessaire la présence et le commerce d'un être bon et doux à ses caprices, n'ayant au cœur pour ses vivacités et ses souffrances que soulagement et consolation, et toujours en sainte alliance avec la jeunesse et la grâce. Comme tous les romantiques, Byron devait avoir son heure d'élévation religieuse. On raconte qu'un jour agitant des questions de dogmes avec Walter Scott, le romancier lui dit : « Ne vous avancez pas trop; vous changerez d'avis tôt ou tard, c'est ma conviction. — Quoi donc? s'écria Byron d'un air piqué, êtes-vous aussi de ceux qui prétendent que je me ferai méthodiste? — Point du tout, répondit Scott, mais je ne serais nullement étonné de vous voir devenir catholique, et vous distinguer par l'austérité de vos pénitences. » Un instant en effet le catholicisme l'attira vers ses cloîtres méditatifs, où tendent les immenses lassitudes; mais presque aussitôt ces velléités s'évanouirent, remplacées par d'autres desseins plus conformes à la nature équestre du héros, à ses goûts de voyages et d'aventures, et l'Europe, au lieu d'un Rancé, vit surgir un Tancrède.

V.

Lord Byron ne pouvait se faire moine; il se croisa. En échange des jours heureux passés sur le sol de la Grèce et des splendides inspirations reçues de ce côté, le noble barde offrit le sacrifice de sa vie. Avant de quitter l'Italie, il adresse un appel à ses amis, arme un navire; on met à la voile, et le 5 janvier 1824 lord Byron débarque à Missolonghi. Jamais prince n'eut pareil accueil; aux cris enthousiastes de la population, l'artillerie des forts unit ses salves. Rénovation superbe! toutes les ombres dont cette belle figure sem-

blait offusquée ont soudainement disparu, le poète et le soldat restent seuls. Les plus sérieux projets tenaient son âme occupée, et ce qu'il y a de certain, ce qu'affirment les hommes du métier, c'est qu'il développa dès l'abord des talens extraordinaires d'organisation. Il aurait voulu précipiter les choses, mais les empêchemens se succédèrent. Byron crut voir dans ces retards l'effet de la mauvaise volonté et s'en irrita; de son irritation bientôt naquirent le dégoût, la mélancolie, cette nervosité fébrile qui fut le malheur de son existence et le vice prédominant de son caractère.

Le 15 février, il tombe frappé d'épilepsie; ses amis cherchent à l'éclairer sur les dangers d'une atmosphère paludéenne, il refuse de s'éloigner, et quelques jours après, rentré avec le frisson de sa promenade à cheval, il s'alite, le délire le prend, on le saigne, on le tue. Le 19 avril au matin, il eut l'air de s'éveiller d'une léthargie où l'épuisement l'avait plongé, ses grands yeux s'ouvrirent pleins de lumière, puis irrévocablement s'éteignirent. Ainsi mourut Byron à la fleur de l'âge, et cette mort, qui fut chez ce grand sceptique l'acte du plus magnanime enthousiasme, imposera toujours silence à bien des récriminations. L'Angleterre, qui de son vivant l'avait banni, pouvait maintenant réclamer son corps pour l'ensevelir à Hucknell dans le caveau des ancêtres. « Sa sœur Augusta-Marie Leigh élève cette pierre à la mémoire de son frère! » A côté d'un nom si glorieux d'époux et de père, un seul nom fidèle s'est inscrit, celui d'une sœur : isolement partout, désert autour de son berceau, de sa tombe! Il arrive chez les ombres comme il entrait jadis à la chambre des pairs, sans personne pour l'introduire (1)! Cependant l'ingrate patrie n'eut de lord Byron que ses ossemens; son cœur, donné à la Grèce dans la vie, lui resta dans la mort.

Cor cordum! Qui sait si, de cette inscription votive à la mémoire d'un ami, quelque chose ne s'appliquerait pas à Byron lui-même? Son cœur ne la parlait-il point aussi, cette langue immortelle du beau, de la mélancolie, qui s'adresse à tous les cœurs humains, les émeut, les remue et les fait noblement vibrer? « Celui-là était un homme! » s'écrie Shakspeare jugeant Brutus par la bouche de

(1) « A la lettre que lord Byron écrivait à lord Carlisle, son parent et son tuteur, pour lui rappeler que le moment s'approchait d'aller prendre siége à la chambre haute, il ne reçut qu'une froide réponse où lord Carlisle se contentait d'indiquer à son pupille les formalités à remplir. Là ne se borna point la mauvaise grâce du noble comte, et l'entrée du jeune pair à la chambre fut retardée de plusieurs semaines par le refus de lord Carlisle de communiquer au chancelier les renseignemens nécessaires sur la famille Byron. Enfin les préliminaires s'arrangèrent, et au printemps le noble poète alla s'asseoir au milieu de ses pairs, *seul* et *abandonné* comme le jour où il arrivait enfant à son domaine héréditaire. » *Private reminiscences of lord Byron.*

Marc-Antoine. Un tel mot n'irait point à Byron, il le dépasse; mais dans ce caractère orgueilleux et vain, inconsistant, volage avec les femmes, irréfléchi dans ses actes, immoral et non vicieux, comment négliger ce qui vient de la naissance et de l'éducation? Maudisse lord Byron qui osera! nous sommes de ceux qui pensent qu'il faut le plaindre. Ce grand bruit qu'il a mené par le monde, pourrait-on le payer davantage? Il a payé pour tout, pour sa naissance et son éducation, pour sa couronne de poète et pour celle de pair d'Angleterre. Ce ton revêche, acariâtre, cette humeur insociable, présent d'une méchante fée, composaient le premier fonds de sa poésie; voyant le tour réussir, il l'exagéra, et son plaisir fut de se rendre chaque jour et par tous les moyens plus impossible, de telle sorte que lui-même perdit conscience du mensonge comme de la vérité, et, ne discernant plus, passa du cynisme au titanisme et du titanisme au byronisme, suprême expression d'un état de désordre intellectuel et physique, d'un régime qui relève de la pathologie au moins autant que du domaine de l'esthétique.

Ces hommes qu'il se figurait détester, il recherchait leurs applaudissemens, versait des larmes sur leurs misères, leur prêtait au besoin de l'argent. « Vous me dites que personne au monde ne donnerait un sou à cet individu, écrit-il à Murray, son éditeur; c'est justement parce qu'il est assez malheureux pour que personne ne lui prête un sou que j'entends, moi, lui donner ce qu'il demande (1). » Bienfaisant et de cœur généreux, Byron avait la munificence des sceptiques, il s'amusait à poser des énigmes à la galerie, s'inspirait volontiers de la scène du pauvre dans le *Don Juan* de Molière. Sorti un jour à cheval, il rencontre une vieille femme et lui jette sa bourse. Jusqu'ici tout est fort simple; mais pourquoi noter le trait dans ses tablettes? Apparemment pour laisser de la besogne aux commentateurs et glossateurs à venir. S'il s'en trouve qui passent outre à l'*invite*, quelqu'un y répondra. Bien des manières s'offrent en effet d'expliquer ce rébus à l'avantage comme au préjudice du personnage, qui, selon le point de vue du biographe, sera tout de suite le plus généreux, le plus dissipateur ou le plus fou des hommes. Quant à moi, rien ne m'assure que la vue de cette malheureuse femme n'ait point réveillé chez lord Byron le souvenir d'une rencontre semblable, où le poète, accosté, sollicité, refusa de se laisser toucher. Les nobles âmes ont de ces retours, et le repentir de celle-ci fut, qui sait? de jeter l'aumône cette fois avant qu'on la lui demandât. Peut-être aussi ce remords, caché au plus profond

(1) Une somme de 150 guinées, et cela lorsque lui-même il se trouvait dans une situation financière des plus difficiles.

du cœur, dirigeait sa main, alors qu'il lançait cette bourse, croyant simplement s'en débarrasser parce qu'elle le gênait.

La pensée humaine a des replis qu'il faut désespérer de sonder. Nous rendons-nous toujours bien compte des actes que nous accomplissons? Comment un autre prétendrait-il savoir de nous ce que nous-mêmes nous en ignorons? Notre propre vie reste souvent pour nous-mêmes un secret, et nous voudrions parler de celle des autres, l'expliquer, la juger! Confessions de Rousseau, de Goethe, d'Alfieri et de Benvenuto, mémoires du cardinal de Retz, confidences de Lamartine, œuvres d'arrangement et de fantaisie, où la vérité n'apparaît qu'agrémentée d'arabesques! La vérité nue, mais rien que d'y toucher l'effroi vous gagne, tant ce qu'elle aurait à vous révéler contient de sombre, d'affligeant, de coupable et d'abject, et cela pour les plus grands d'entre nous comme pour les infimes! Ce que nous nous figurons d'un grand homme est toujours plus ou moins une sorte de fantaisie dans laquelle nous-mêmes, à notre insu, nous jouons le premier rôle. Involontairement, nous dirigeons dans ce sens toutes nos informations, appuyant sur ce qui nous convient, glissant sur le reste, et donnant par là satisfaction à l'immense besoin d'idéal qui nous possède. Ce n'est point dans leurs actions privées qu'on doit étudier les hommes de génie, c'est dans leurs livres. Il n'y a qu'un chemin pour aller à la découverte d'une belle âme, le sentiment de ce qu'elle a pu avoir de beau. Commençons par aimer le sujet, puis directement abordons-le dans son royaume, la pensée, et tout ce que nous avons à savoir de lui, nous le saurons. Vingt pages de *Childe-Harold,* de *Caïn* et de *Don Juan* m'en disent plus sur le naturel, le tempérament, l'*idiosyncrasie* de lord Byron que la biographie la mieux fournie. Ces anecdotes, vieilles ou neuves, ces commentaires, ces mémoires, ne font que me replacer toujours devant les yeux le type conventionnel, le *poseur,* le magot, pour employer le terme de Louis XIV. Je le vois, je le touche et tel qu'on me le donne, ironique, mal content, dégoûté, sentimental, il m'ennuie, me repousse comme ferait un grand enfant gâté, un de ces fils de famille méprisant la vie et ses devoirs, tandis que ce même personnage, dès que vous l'encadrez dans *Childe-Harold,* aussitôt change d'aspect. Ce n'est pas que certains côtés en soient moins haïssables, mais qui peut s'occuper des faiblesses d'un homme en lisant de pareils vers, auxquels le lyrisme moderne, si grand qu'il soit, ne saurait opposer aucun nom, pas même celui de Lamartine?

L'harmonie est d'ordre divin; les dieux seuls savent par où sauver le cœur qu'ils déchirent. Parmi les poètes, je n'en connais qu'un seul qui possède le don sublime d'apaisement, de guérison, et dont la main à la fois terrible et salutaire sache panser la bles-

sure, si profonde et si douloureuse qu'il l'ait faite : c'est Shakspeare. Lord Byron ne range pas avec les dieux; il n'a rien de l'olympe, ni la pondération des forces, ni la sérénité : c'est un titan, et ce rôle de Lucifer qu'il s'est choisi, bien que démodé, lui sied encore. Qu'on le prenne avec soi dans la tempête et l'ouragan, quand la femme que vous aimez vous a trompé, quand la liberté tombe et que la servitude règne; la poésie de lord Byron a des résonnances qui tuent; ses plaintes sont parfois des grincemens. Lisez, récitez-vous les *Mélodies hébraïques* dans les solitudes d'une nuit d'automne, et les versets des psaumes vous viendront aux lèvres. Quel sentiment de la nature, quel vol continu vers le sublime! Byron a beaucoup aimé les femmes, il nous l'a dit et nous le prouve; mais combien davantage n'a-t-il pas aimé les caresses, les bercemens, les sanglots, les furies du jaloux et perfide océan! « Flots et cieux étoilés, ne faites-vous point partie de mon être, de mon âme, comme je fais partie de vous! Votre amour n'est-il pas au plus profond de mon cœur, et avec quelle passion pure (1)! » Et quelques strophes avant, s'adressant aux montagnes : « Je ne vis point en moi et ne suis qu'une partie de ce qui m'environne, et la haute montagne me semble un de mes sentimens. » La nature l'émeut, l'ébranle, et de cette impression unie à ses révoltes, à ses éplorations personnelles, jaillit le flot de poésie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Byron n'exerce vraiment sa souveraine puissance que dans les régions de la subjectivité. L'œuvre qu'il prétend créer de main d'artiste ne respire que monotonie. Ses femmes ne vivent point; elles n'ont que l'animation de la circonstance, le mouvement obligé de tendresse et de passion que la situation leur commande. Rentrées dans la coulisse, elles n'ont plus de raison d'être; toutes d'ailleurs se ressemblent. « Médore et Gulnare, a dit spirituellement Macauley, c'est la même personne, avec cette simple différence que l'une a sa harpe et l'autre son poignard. » Desdemona, elle aussi, a sa harpe, et lady Macbeth son poignard, Ophélie sa couronne de folle-avoine; essayez d'ôter à ces figures leur attribut, et vous verrez si les caractères s'en amoindriront. A force de s'apitoyer sur ses propres douleurs, d'irriter ses blessures et de les chanter en hymnes magnifiques dont la symphonie emplit le monde, un homme finit par ne plus voir que lui dans l'humanité, et peu à peu s'habitue à ce rôle de géant foudroyé. L'élancement

(1) . . . . . Waves, and Skies, a part
Of me and of my soul, as I of them?
Is not the love of them deep in my heart
With a pure passion?

(*Childe-Harold*, chant III, LXXV.)

sincère des premiers jours devient à la longue une attitude : le héros se guinde, se manière. La poésie de lord Byron reste immortelle; mais gardons-nous bien de la jamais confondre avec le byronisme, cette calamité qui n'a que trop sévi chez nous et ailleurs en des temps déjà reculés, et qui ne demanderait pas mieux que de renaître. Voltaire raconte que le dentiste Capron disait : « Je m'occupe maintenant à faire des pensées de La Rochefoucauld ! » Nous avons vu ainsi toute une génération s'occuper à faire des poésies de lord Byron (1). Cette comédie de l'individualisme eut des acteurs très applaudis, dont le renom aujourd'hui s'efface et disparaîtra de plus en plus. Tout cela est mort et ne saurait revivre. Qu'est-ce que le cours des années comparé aux événemens qui nous séparent de cette période d'imitation, de dilettantisme et de dandysme, qui nous en éloignent à jamais.

On a remarqué justement qu'à dater de la bataille d'Iéna, Goethe n'avait plus rien produit de considérable, il semblait que l'ébranlement du sol national eût tari l'enthousiasme dans ses sources vives. A soixante ans environ de distance, la même commotion s'est produite et bien plus formidable, car cette fois c'est de la société moderne tout entière, de sa vie et de sa mort qu'il s'agit, et, quelque empressée que l'Europe se montre à se désintéresser de nos affaires, la question brûle pour elle non moins que pour nous. Dans un pareil état de choses, quelle figure ferait un homme accordant sa lyre au clair de lune et venant parler de ses défaillances morales et de sa maîtresse qui le trompe à des gens que l'idée de patrie tient éveillés? Byron lui-même avec son génie et ses audaces, Byron pair d'Angleterre et grand seigneur y succomberait : le byronisme est mort, nous le savions; lord Byron lui a-t-il survécu? Question délicate que nous ne nous sommes point posée sans inquiétude, tant l'effacement progressif des choses que nous avons jadis le plus admirées nous inspirait la défiance. Nous avons voulu tout relire, tout revoir, et nous sommes heureux d'en porter hautement le témoi-

(1) Lui-même ne paraît-il pas toucher le point sensible lorsqu'il écrit à Moore (2 février 1818) avec cette façon d'impertinence *voulue* dont il aime à se *maquiller* : « J'ignore ce que Murray vous aura répété; mais je lui ai affirmé ce que je pense, à savoir que nous autres jeunes gens nous faisons tous fausse route. Ce n'est pas que j'entende par là que nous ne marchions pas bien; mais ce qui ruinera notre gloire, c'est l'*admiration* et l'*imitation*. Quand je dis *notre gloire*, je parle de nous tous (y compris les *lackistes*). L'écueil de la génération prochaine sera le nombre des modèles et la facilité d'imitation. Vous verrez qu'ils se casseront le cou en voulant enjamber notre Pégase. Nous autres, nous tenons ferme, parce que nous avons dressé l'animal et que nous sommes de solides cavaliers. Il ne s'agit pas seulement de monter dessus, l'important c'est de le diriger, et c'est en quoi les compagnons qui viendront après nous auront furieusement besoin de manége et de haute école. »

gnage. Le poëte a résisté; oui, c'est un maître, « le maître! » comme disait M. Villemain, dont la voix nous revient aujourd'hui avec cette puissance de vibration qu'elle avait en récitant les stances de *Childe-Harold*. Les héros et les demi-dieux sont des hommes, nul mieux que lord Byron ne l'a démontré par l'exemple de sa vie; chez eux, les misères humaines empiètent fatalement sur le côté divin; pleins de l'idée d'eux-mêmes, enflés de leur mérite, ils se séparent de la société au premier sujet de rupture; insensiblement la mésintelligence s'accroît, amenant le divorce. Ils entendent ne se tromper jamais, leurs avortemens doivent passer pour des merveilles, et la réverbération de leurs chefs-d'œuvre les éblouit jusqu'à les rendre fous. Comme l'amitié a ses restrictions, ils n'admettent autour d'eux que des flatteurs et des complaisans. N'est-ce pas l'histoire de toutes les royautés? raison de plus pour n'étudier les rois que dans leurs actes et leurs œuvres. A ce compte seulement, nous sauvegarderons nos illusions. L'héritage d'un grand homme n'est point dans ce qui le rapproche de nous, il est au contraire dans ce qui l'en éloigne et nous le rend inaccessible. Le poème de *Childe-Harold*, certaines parties de *Don Juan* atteignent ce but :

> Sume superbiam
> Quæsitam meritis, et mihi Delphica
> Lauro cinge volens, Melpomene, comam!..

Que les gens soucieux des trésors de l'esprit humain se rassurent; si le héros d'un jour a disparu, l'œuvre tient, immortelle par divers côtés, et dans l'ensemble moins affectée qu'on aurait pu le craindre. Byron subsiste, et c'est à son amour de la nature, à ses élans de cœur vers la liberté qu'il le doit. L'antique phare d'Héro que le noble lord prit pour guide en traversant l'Hellespont à la nage brille encore et brillera éternellement aux yeux de qui n'aura point désespéré de l'idéal.

HENRI BLAZE DE BURY.

LA

TÉLÉGRAPHIE INTERNATIONALE

II.

LES CONFÉRENCES DE VIENNE ET DE ROME (1).

1. Documens diplomatiques des conférences télégraphiques internationales de Paris, de Vienne et de Rome, Paris 1865, Vienne 1868, Rome 1872. — II. La télégraphie à l'exposition universelle de 1867, Paris 1869. — III. Procès-verbal des réunions de la conférence convoquée à Berne par les administrations austro-hongroises pour le règlement des tarifs des Indes et de la Chine, Berne 1871. — IV. *Journal télégraphique* publié par le Bureau international des administrations, Berne 1870-71-72.

V.

De toutes les tentatives faites par les nations européennes pour concerter entre elles des mesures d'utilité publique, aucune, avons-nous dit, n'a produit de résultat aussi satisfaisant et aussi digne d'intérêt que celle qui est poursuivie depuis plusieurs années par les administrations télégraphiques. Nous avons exposé avec quelques développemens les travaux de la conférence tenue à Paris en 1865. Il nous reste à montrer quelle suite y a été donnée. Ce que nous avons à cœur de mettre en lumière, ce sont les procédés par lesquels on est arrivé à constituer une entente européenne sur un point précis, un syndicat européen qui dirige un grand service public; si, pour placer cette question dans son cadre véritable, il nous faut parler de quelques détails professionnels, nous ne le ferons

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

que dans la mesure nécessaire pour éclairer les résultats obtenus et pour montrer le succès de la tentative qui nous intéresse. La convention télégraphique signée à Paris le 17 mai 1865 entra en vigueur le 1er janvier 1866. L'œuvre était double; elle comprenait un traité destiné à être révisé diplomatiquement en 1868 et un règlement-annexe que les différens offices avaient le pouvoir de modifier en se concertant entre eux. Une administration spéciale restait chargée de la correspondance relative aux modifications à introduire dans le règlement; dévolue à l'office de l'état où s'était tenue la dernière conférence, cette fonction revenait, dans les années qui suivirent 1865, à l'administration française.

Elle la remplit en effet, mais en atténuant autant que possible ce rôle de direction; elle borna son intervention à quelques cas d'absolue nécessité. Peut-être l'échec subi par la proposition qu'elle avait faite au sujet d'une assemblée centrale l'amenait-il à se désintéresser ainsi de la conduite des affaires. Ajoutons enfin que, pendant les trois années qui suivirent le traité de Paris, l'Europe fut agitée par des crises qui entravèrent le développement de l'industrie et du commerce et par conséquent celui de la télégraphie. Nous allons donc franchir tout de suite un intervalle de près de trois ans, et nous reporter d'une seule traite au milieu de l'année 1868. C'était l'époque qui avait été fixée pour la réunion de la prochaine conférence.

Le 12 juin 1868, les plénipotentiaires des états européens sont de nouveau groupés autour d'une table de délibération. La réunion a été convoquée par l'administration austro-hongroise, — car depuis le dernier traité l'empire d'Autriche est devenu l'Austro-Hongrie, — et c'est à Vienne qu'elle se tient. Les différens gouvernemens qui avaient signé le traité de Paris sont encore représentés à Vienne. Il y a cependant quelques changemens. Les puissances allemandes n'ont plus que quatre voix (Allemagne du nord, Bade, Bavière et Würtemberg) par suite de l'agglomération qui s'est produite autour de la Prusse. En revanche, certains états, qui n'avaient pris part qu'indirectement à la convention de Paris, interviennent cette fois par des délégués spéciaux : ce sont la Roumanie, la Serbie, le Luxembourg, dont les intérêts n'avaient été défendus en 1865 que par les représentans de la Turquie et des Pays-Bas.

Deux nouveaux membres effectifs viennent grossir l'association : c'est, en premier lieu, l'administration britannique. Elle intervient non pas pour la télégraphie de la métropole, qui est encore entre les mains des compagnies privées, mais pour le réseau de la péninsule indienne, qui s'est maintenant rattaché aux lignes européennes.

Aux délégués qui représentent spécialement le réseau indien se joint le délégué de l'office semi-gouvernemental qui a installé et qui exploite, à travers la Perse et la Turquie, la ligne de jonction entre les Indes et l'Europe. L'Angleterre prend ainsi place dans la famille télégraphique par voie incidente d'abord et à titre extra-européen; on sait que depuis lors elle y est entrée comme puissance européenne, comblant ainsi la seule lacune que l'association présentât. L'autre membre nouveau, — celui-là tout à fait asiatique, — fut le gouvernement persan. Le shah avait remis ses pouvoirs au directeur-général des télégraphes de Russie.

L'assemblée nouvelle présentait, si l'on peut s'exprimer ainsi, un caractère moins diplomatique que la précédente. En 1865, on avait eu recours, pour inaugurer le concert international, aux ambassadeurs et aux ministres plénipotentiaires. En 1868, il s'agit surtout d'apporter des modifications techniques à la convention en vigueur; les différens états ont donc confié leurs pouvoirs aux chefs mêmes des administrations télégraphiques. Où auraient-ils pu trouver des commissaires plus compétens pour régler et trancher les questions en litige? Ce caractère extra-diplomatique de la conférence de Vienne s'accusait si nettement que le ministre d'Italie près la cour d'Autriche, primitivement désigné pour faire partie de la réunion, s'y trouva comme isolé et perdu; il crut devoir se retirer, laissant à un délégué technique le soin de représenter seul son pays.

Aussi bien la diplomatie fut la première à reconnaître la convenance qu'il y avait pour elle à s'effacer devant les discussions professionnelles. Ce sentiment fut exprimé avec une parfaite bonne grâce par le baron de Beust, ministre austro-hongrois des affaires étrangères. En ouvrant la conférence, il exprimait naturellement la satisfaction qu'il éprouvait à prendre part à une œuvre de paix et d'amitié internationale. Ce n'est pas qu'un grain de scepticisme ne vînt tempérer l'expression de son contentement. Quelque puissance qu'ait le télégraphe pour unir les nations, il n'arrive guère à prévenir les conflits. « Il ne manquera pas d'esprits chagrins, disait l'orateur, qui m'objecteront qu'un long état de paix dont jouissait l'Europe a fini à peu près à l'époque où les chemins de fer et les télégraphes se sont établis avec une admirable rapidité, et que nous avons vu alors se succéder dans l'espace de douze années trois guerres sanglantes, en même temps que l'autre hémisphère fut témoin de batailles civiles dont l'histoire n'offre pas d'exemples. » A coup sûr, il serait cependant injuste de s'en prendre au télégraphe d'un pareil résultat. Il fait du moins ce qu'il peut; « il transmet, lorsqu'il en est temps encore, des conseils de prudence et de modération; il arrête des actes précipités, il dissipe des malentendus, il fait renaître la

confiance, souvent en autant de minutes qu'il fallait autrefois de jours et de semaines pour y parvenir... L'année dernière n'a-t-elle pas offert, ajoutait le ministre, un exemple frappant de l'extrême utilité du télégraphe dans les crises politiques? On doit se rappeler la collision soudaine qui menaça de rallumer le flambeau à peine éteint de la guerre, et il est permis de se demander si les cabinets, privés de correspondance télégraphique, auraient réussi à conjurer le danger. » Le ministre faisait ici allusion au conflit qui s'était élevé entre la Grèce et la Porte, et que le télégraphe seul avait étouffé dans son germe.

La conférence de Vienne n'a plus à rédiger un traité, elle n'a qu'à réviser la convention de Paris. Ses délibérations portent donc sur une série d'amendemens déposés d'avance au sujet des différens détails du service; ces amendemens étaient si nombreux qu'il fallut d'abord décider qu'aucun d'eux ne serait pris en considération, s'il n'était appuyé par deux membres de l'assemblée. Les dispositions plus ou moins techniques auxquelles elle s'est arrêtée peuvent se classer en deux catégories correspondant à deux préoccupations de la conférence. D'une part, elle veut assurer de plus en plus étroitement l'adoption de mesures uniformes, l'uniformité étant, comme nous l'avons dit déjà, la condition la plus essentielle de l'extension du service. D'autre part, elle se montre fermement décidée à donner au public toutes les facilités qui ne sont pas incompatibles avec la régularité des transmissions.

Voyons d'abord les mesures qui se rapportent au premier ordre d'idées. On avait décidé à Paris que les fils internationaux auraient un fort diamètre pour offrir une grande conductibilité électrique; mais, faute d'une règle suffisamment explicite, quelques états restaient au-dessous des besoins de la pratique. On stipule donc cette fois que le diamètre sera de cinq millimètres au moins. On désigne comme devant servir aux rapports de nation à nation, concurremment avec l'appareil Morse, anciennement spécifié, l'appareil *Hughes*, qui trace les lettres en caractères d'imprimerie. Sur l'insistance de l'administration portugaise, on insère dans le traité les principales dispositions relatives aux sémaphores. En souvenir sans doute de Vasco de Gama et du Camoens, les délégués portugais firent une véritable croisade pour donner dans la teneur de la convention une grande importance au service sémaphorique. La France, le Portugal, l'Italie, étaient alors les seules puissances qui eussent installé sur leurs côtes un rideau de sémaphores pour correspondre avec les bâtimens en mer; la Russie se préparait à suivre cet exemple. La correspondance sémaphorique exige une langue spéciale. Le *board of trade* anglais et le ministère français de la ma-

rine ont donc institué de concert un langage qui est formulé dans le *Code commercial des signaux*. Tous les bâtimens de guerre français sont tenus d'avoir ce vocabulaire, et les navires de commerce sont vivement invités à s'en munir. L'administration portugaise eût voulu que la conférence exerçât une pression sur les états pour l'adoption de ce langage; mais la plupart des délégués tinrent à rester en dehors d'une question qui est surtout du ressort de l'autorité maritime. Portant leur attention sur un détail technique d'un grand intérêt, les délégués spécifièrent, non point par un article du traité, mais par une insertion au procès-verbal de leurs séances, l'usage de l'unité de résistance électrique qui porte le nom « d'unité Siemens. » Les électriciens n'avaient point jusque-là, pour estimer la résistance des conducteurs, une mesure commune. L'Association britannique pour l'avancement des sciences avait proposé à ce sujet des principes assez compliqués, en prenant pour base les idées nouvelles sur la corrélation des forces physiques. L'unité Siemens se réfère à un principe plus simple. Elle représente la résistance d'une colonne de mercure d'un millimètre carré de section sur un mètre de long, à la température de 0° centigrade. Ce n'est point que l'usage en soit tout à fait exempt d'inconvéniens, mais du moins elle fournit une donnée pratique qui permet aux électriciens de s'entendre.

Voilà quelques-unes des mesures qui tendaient à uniformiser le service. La conférence s'efforçait de ne réglementer que les matières où l'adoption d'une même règle multiplie les forces du service. Dans tout autre cas, elle ne travaillait qu'à donner au public des facilités nouvelles. C'est ainsi qu'elle résista aux efforts que firent quelques états pour restreindre le nombre des langues admises dans le service international. C'est une sérieuse difficulté pour les bureaux que d'avoir à transmettre des dépêches dans un grand nombre d'idiomes différens. Aussi quelques-uns demandaient-ils qu'on se réduisît aux trois langues les plus usitées : le français, l'anglais et l'allemand. L'assemblée s'en tint à la règle adoptée à Paris et d'après laquelle on admet toutes les langues que les états contractans ont déclarées propres à la transmission internationale. On y ajouta même la langue latine, qui peut être à la rigueur considérée comme un idiome vivant, puisqu'elle est encore employée dans quelques districts de la Hongrie. D'après ces décisions, vingt-sept langues sont officiellement admises; elles doivent être toutes écrites en caractères latins. Citons encore quelques dispositions accessoires. On assure aux expéditeurs les moyens de faire légaliser leur signature; des actes importans peuvent dès lors être faits avec une sanction convenable par l'intermédiaire du télé-

graphe. — On rend au public le droit de demander un accusé de réception au prix de la taxe d'une dépêche simple. — On décide que les dépêches retardées ou dénaturées par la transmission pourront être remboursées aux intéressés, alors même qu'elles n'ont pas été « recommandées. »

Une mesure qu'il faut encore porter à l'actif de la conférence, c'est celle qui affranchit le public des frais éventuels de transmission postale. Quand une ligne télégraphique est momentanément interrompue, les dépêches sont confiées à la poste pour le parcours sur lequel l'obstacle existe. Des dépêches sont aussi adressées hors du réseau télégraphique, soit à de petites localités, soit à des régions que le télégraphe ne dessert pas; parvenues au dernier bureau, elles sont mises à la poste. Le public doit-il payer les frais accessoires qui résultent de cet état de choses? L'avis de la grande majorité des délégués fut qu'il fallait l'en affranchir. Dans la plupart des pays, on obtiendrait sans doute facilement que la poste fît gratuitement ce service; mais, dût-elle continuer à exiger son paiement, le télégraphe le prendrait à sa charge et en exonérerait le public.

Tel fut le principe essentiellement libéral posé par la conférence. Quelques pays, la Suisse, la Suède, d'autres encore, déclarèrent qu'ils le mettaient immédiatement en pratique. Les grandes administrations se montrèrent en général plus timorées; elles demandèrent à en référer à leur gouvernement et laissèrent arriver la fin de la conférence sans que le principe proposé fût inscrit dans le traité comme obligatoire. Le résultat cherché n'en fut pas moins obtenu. En dehors de la convention, les délégués signèrent une déclaration spéciale à la date du 22 juillet 1868 : il y était spécifié que les dépêches, soit ordinaires, soit recommandées, qui auraient à emprunter la voie postale, circuleraient comme lettres chargées sans aucun frais pour l'expéditeur ni pour le destinataire. On ne faisait d'exception que pour les correspondances qui traverseraient la mer, soit par suite d'interruption des lignes sous-marines, soit pour atteindre des pays non reliés au réseau continental. La France accéda par voie diplomatique à cette déclaration le 27 juin 1869.

En même temps qu'elle élaborait ces mesures pratiques, la conférence avait à rejeter, comme il arrive toujours, quelques propositions utopiques à grande allure. Un jour, c'est la Turquie qui veut qu'on adopte uniformément l'heure d'un même méridien; on lui fait remarquer que le réseau auquel s'applique la convention embrasse à peu près les deux hémisphères; l'idée émise par l'administration ottomane produirait donc les résultats les plus bizarres et amènerait un désaccord tout à fait singulier entre l'heure réelle

et l'heure télégraphique. Un autre jour, le Portugal ne demande rien moins que l'invention d'une langue universelle; à défaut de cette création, il estime qu'une des langues usuelles pourrait être choisie entre toutes et exclusivement adoptée pour la correspondance télégraphique. On le renvoie pour le principal de son projet à Condillac et à Condorcet; cependant la conférence en retient quelque chose, et décide que l'envoi des dépêches de service aura lieu généralement en langue française.

VI.

Arrivons à l'œuvre principale de la conférence de Vienne, aux mesures qu'elle prit pour constituer ce que nous avons appelé déjà l'hégémonie télégraphique. On sait qu'il y avait beaucoup à faire. L'association des offices n'avait pu jusque-là se passer entièrement d'une direction; mais la France, investie dans une certaine mesure du rôle de puissance directrice, avait réduit son action au point de l'annuler. Le plus clair de son travail était une carte embrassant l'ensemble des réseaux internationaux, carte qu'elle avait dressée conformément à la mission qu'elle avait reçue de la réunion de Paris en 1865. Les délégués français vinrent déposer sur le bureau de la conférence la minute magnifique de la carte ainsi préparée; ce n'était là cependant qu'un détail, il fallait fonder la direction du service.

Diverses propositions, deux surtout, étaient à ce sujet soumises à la conférence. L'une émanait de la France, l'autre de la Suisse. La convention de Paris, révisée à Vienne, devait bien constituer pour le syndicat des offices un code permanent; mais des incertitudes pouvaient se produire, hors de l'époque des conférences, au sujet de l'interprétation de tel ou tel article du traité. Que ferait-on en pareille circonstance? Comment trancherait-on les litiges qui devaient naître un jour ou l'autre? L'office français proposait que, sur la demande de l'un des états, une commission spéciale, composée des délégués de toutes les puissances, s'assemblât dans la capitale où aurait eu lieu la dernière réunion. Cette commission résoudrait souverainement toutes les difficultés, et les décisions en seraient obligatoires pour ceux même des états qui n'auraient pas cru devoir s'y faire représenter. Telle était la proposition française.

Quant au projet suisse, il portait sur un point différent. Ce projet était longuement développé dans une note distribuée à la conférence. On y faisait ressortir les inconvéniens dont tout le monde avait été frappé. Entre les vingt-six administrations qui compo-

saient le syndicat télégraphique, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique, des divergences d'opinion se produisaient nécessairement; les renseignemens fournis par chacun des offices aux vingt-cinq autres ne parvenaient pas toujours à toutes les adresses; ces documens n'étaient pas toujours conçus dans des termes parfaitement clairs pour tous; enfin le défaut d'unité se faisait sentir à chaque instant dans la pratique. Pour remédier à cet inconvénient, la Suisse demandait qu'on instituât un agent spécial nommé par la conférence et payé par tous les états. Cet agent, auquel on donnerait le titre de secrétaire-général des conférences, ferait les affaires de tous les offices et se chargerait de toutes les notifications. Le rôle de l'agent ne se bornerait pas là d'ailleurs. La nomenclature détaillée des bureaux de tous les pays est le principal élément des tarifs internationaux. Elle constitue un document volumineux, difficile à établir et à maintenir toujours exact. Qui empêcherait que l'agent se chargeât seul de le dresser et de le fournir à tous les intéressés? Et en matière de statistique quels services ne pourrait-il pas rendre! La statistique est le flambeau qui éclaire les questions et qui signale les progrès faits et à faire. Si chacun l'établit de son côté, on tirera difficilement parti de renseignemens exprimés sous des formes très diverses. L'agent adopterait une formule, ferait les démarches nécessaires pour qu'elle fût remplie par chaque office, et publierait les tableaux généraux qui en résulteraient.

La note suisse ne donnait point à l'agent une existence tout à fait indépendante. Elle admettait une administration directrice, à qui les demandes de modifications au règlement seraient adressées, qui demeurerait également chargée, quand l'assentiment unanime des contractans aurait été obtenu, de promulguer les changemens adoptés. L'agent spécial devait être placé sous les ordres de l'administration directrice et fonctionner auprès d'elle pour l'étude de toutes les questions d'intérêt commun. Il assisterait aux conférences avec voix consultative.

La commission proposée par la France d'une part, — le secrétaire-général proposé d'un autre côté par la Suisse, — étaient deux organes différens qui ne se remplaçaient pas l'un l'autre, mais qui pouvaient fonctionner d'une façon connexe et dont le jeu pouvait être solidaire. Aussi la conférence les comprit dans une délibération commune malgré la résistance des intéressés, qui tenaient à assurer à chacun des deux sujets une discussion particulière. C'était surtout sur le rôle de l'agent spécial qu'il importait de s'entendre. Les délégués de la Belgique demandèrent pour cet agent une position plus indépendante que celle qui résultait du projet. Ils avaient un exemple à proposer. Sous le titre « d'agent général des chemins

de fer rhénans, de l'état belge et de la compagnie française du nord, » un agent résidant à Cologne fournit à chacun de ces trois offices les renseignemens dont il a besoin, s'occupe des affaires communes à leur réseau; en cas de désaccord, il donne son avis sans prendre par lui-même aucune décision. Tel devait être, dans l'opinion des délégués belges, le nouvel agent télégraphique. Cet agent ne devait pas suivre l'administration directrice, destinée à changer tous les trois ans; on lui laisserait une résidence fixe; les Belges estimaient en effet que, si l'on obligeait l'agent à se transporter de capitale en capitale, on ne trouverait point pour remplir cette fonction un homme qui joignît à un mérite reconnu l'expérience du service et des affaires.

On voit comment la question se posait. Trois organes en résumé coexistaient dans la discussion : la commission proposée par la France, l'agent demandé par la Suisse, l'office directeur, toujours implicitement admis d'après les vieilles habitudes. En somme, les idées flottaient, et l'on n'arrivait pas à une formule qui satisfît tous les intérêts. Le délégué des Pays-Bas vint alors apporter dans la discussion des élémens nouveaux qui préparèrent une solution.

L'office directeur ne serait plus celui de l'état où aurait eu lieu la dernière conférence, on le désignerait par une décision spéciale; on pourrait donc, à chaque réunion, changer l'office en fonction ou le maintenir dans sa charge. La direction du service échappait dès lors à cette mobilité qui répugnait à beaucoup d'esprits. La proposition hollandaise effaçait également le rôle du secrétaire-général, qui avait donné lieu à de nombreuses critiques; à un agent nommé par la conférence, elle substituait un organe impersonnel, un « bureau international » qui serait formé par l'office directeur. Le délégué néerlandais conservait en somme ce qu'il y avait d'essentiel dans les projets qu'on avait mis en avant; il en effaçait seulement ce qui avait paru trop arrêté et trop aigu. Ces idées éclectiques rallièrent tout le monde, et la conférence institua en conséquence, pour la conduite des intérêts communs, un régime dont les traits principaux sont : un office directeur, — un système de commissions facultatives pour résoudre les difficultés imprévues, — enfin un bureau international permanent.

La conférence avait à désigner l'office directeur, et, quand on passa au vote, l'unanimité des suffrages se porta sur l'administration suisse. Berne devint ainsi la métropole télégraphique de l'Europe, et c'est là sans doute un rôle qu'elle continuera longtemps à remplir. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le centre choisi par la conférence présentait les plus heureuses conditions. A toutes les raisons politiques qui s'offrent d'elles-mêmes, venaient

se joindre les longs et anciens services rendus à la télégraphie par l'administration helvétique, qui s'était de tout temps signalée par une entente admirable des questions pratiques. Quant aux commissions intermittentes, le régime en fut établi dans les termes qu'avait posés l'amendement français.

Il fallait assurer le budget du bureau international. La conférence arrêta la répartition des dépenses entre les différentes puissances. A cet égard, les états furent partagés en six classes, en tenant compte du chiffre de la population, de l'étendue des lignes et du nombre des bureaux. La première classe comprit l'Allemagne du nord, l'Austro-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie, la Turquie; la seconde, l'Espagne seule; la troisième, la Bavière, la Belgique, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suède; dans la quatrième, on plaça la Norvége, la Perse, la Suisse, le Wurtemberg; dans la cinquième, le grand-duché de Bade, le Danemark, la Grèce, le Portugal, la Serbie; dans la sixième enfin, le Luxembourg et l'état pontifical (non représenté à la conférence).

Si succinctes que soient les indications qui précèdent, on voit comment se formulait le gouvernement donné par la conférence de Vienne à la fédération télégraphique. L'office directeur, les commissions intermittentes, le bureau international, formaient trois rouages, dont le dernier surtout était une création originale. C'était une véritable innovation que ce pouvoir exécutif qu'on chargeait d'entretenir d'une façon continue l'harmonie et l'accord de tous les associés.

Avant d'en finir avec la conférence de 1868, nous dirons encore quelques mots d'une question qui offre un intérêt particulier, parce qu'en raison des incidens qui ont surgi depuis, elle a été la première matière où a dû s'exercer l'action du syndicat européen. Nous voulons parler des questions de concurrence qui se présentent lorsqu'un même courant de correspondances peut se diviser entre plusieurs voies. Les délégués cherchèrent à concilier dans ce cas les prétentions de tous les intéressés.

Un incident mit ce problème à l'ordre du jour. On s'occupait de déterminer le nombre de mots assignés à la dépêche simple. La plupart des délégués le fixaient à vingt suivant un usage déjà ancien. L'Italie demandait quinze mots; elle alléguait des études statistiques d'où il résultait que la dépêche de quinze mots entre pour 63 pour 100 dans le mouvement des correspondances; mais cet argument ne frappa que faiblement les esprits, préoccupés surtout de l'inconvénient qu'il y aurait à modifier une règle généralement admise. Cependant l'on vint demander au nom de la pratique une autre dérogation à cet usage : les compagnies sous-marines qui,

depuis peu de temps, faisaient le service de l'Amérique et des Indes avaient cru devoir abaisser à dix mots le minimum de la dépêche. Ne convenait-il pas de tenir compte de cet état de choses? Si l'on n'allait pas jusqu'à admettre en Europe la dépêche de dix mots, ne pouvait-on, par une sorte de transaction, la concéder aux compagnies sous-marines? Ce dernier avis fut émis par les délégués de la Belgique. Le compromis qu'ils proposaient était le suivant : rien ne serait changé sur le parcours des lignes d'Europe; mais les offices extra-européens pourraient faire admettre pour leur propre parcours la dépêche de dix mots avec taxe réduite en conséquence. Suivant les auteurs de cet amendement, c'était là une condition tout à fait nécessaire à l'exploitation des lignes sous-marines; c'était le seul moyen qu'eussent les compagnies pour réduire à des proportions raisonnables un tarif nécessairement fort élevé; c'était aussi pour elles une arme contre une spéculation qui s'organisait à leur préjudice : des agences se formaient pour recueillir les courtes dépêches, les grouper en télégrammes de vingt mots et les expédier sous cette forme, faisant ainsi concurrence aux compagnies elles-mêmes. A côté de l'amendement belge venait se placer une motion qui faisait de la dépêche de dix mots la base même du système européen. Ce dernier projet était soutenu par les représentans de l'Allemagne du nord et de la Russie. Bientôt le courant de la discussion amena ces deux délégués à faire connaître le véritable motif qui leur suggérait cette opinion. Les gouvernemens de l'Allemagne du nord et de la Russie avaient accordé à une compagnie privée la concession d'une ligne terrestre entre l'Angleterre et les Indes; un des articles du traité de concession autorisait la compagnie à fixer la dépêche simple à dix mots, et lui assurait ainsi les avantages qui résultent d'une taxe réduite. Si maintenant la conférence venait à proscrire cette sorte de dépêches, la nouvelle société se trouvait dans une position tout à fait irrégulière et en dehors du droit européen.

Les membres de la conférence manifestèrent quelque étonnement en apprenant l'existence d'une compagnie fondée dans des conditions si anormales avec l'appui des gouvernemens russe et allemand. Que devenait donc l'engagement que les divers états avaient pris à Paris d'assujettir aux règles du traité les compagnies à qui des concessions seraient faites? Le délégué de l'Allemagne du nord était réduit à se défendre; il objectait que la ligne incriminée reliait deux pays qui, à l'époque de la concession, n'avaient point encore adhéré au traité de Paris. C'était une faible défense, et d'ailleurs depuis les choses avaient bien changé. On pressait donc l'envoyé allemand, qui se réfugiait alors sur un autre terrain. — On

s'est engagé seulement, disait-il, à imposer « autant que possible » les règles de la convention aux compagnies concessionnaires. Les états n'ont ainsi d'autre obligation que de faire « tous leurs efforts » pour obtenir ce résultat. L'Allemagne et la Russie n'ont « rien négligé » pour faire accepter à la compagnie la dépêche de vingt mots; on n'a cédé que devant sa volonté bien accusée de renoncer à la concession plutôt qu'au minimum qu'elle demandait. Il n'était pas difficile de montrer comment de pareils principes compromettaient l'œuvre des traités précédens. Un état qui voudrait s'affranchir d'une obligation gênante n'aurait plus qu'à susciter sur son territoire une compagnie privée, qu'il laisserait en dehors de la règle après avoir lutté « autant que possible » pour l'y ramener. Voudrait-on par exemple échapper à la loi en vertu de laquelle tous les particuliers sont traités rigoureusement sur le même pied, vite on fonderait une société à l'ombre de laquelle on commettrait les iniquités projetées. Si incontestables que fussent ces raisonnemens, les représentans de l'Allemagne et de la Russie restèrent sur le terrain du fait accompli, d'où on ne put les déloger. La conférence adopta, de guerre lasse, l'amendement proposé par la Belgique; elle décida que les offices extra-européens pourraient admettre sur leurs lignes la dépêche de dix mots avec taxe réduite, cette dépêche étant d'ailleurs taxée pour le parcours d'Europe comme si elle avait vingt mots.

La découverte de cette société germano-moscovite, qui prenait le nom d'*Indo-European*, appelait l'attention de la conférence sur des questions nouvelles et délicates. Suivant quelles règles devait se faire la concurrence entre états? Chacun gardait-il toute liberté pour ouvrir de nouvelles voies et en fixer la taxe de façon à détourner certains transits à son profit? Il semblait naturel de laisser toute latitude à cet égard. Les exemples ne manquaient point en faveur du principe de liberté. On citait notamment l'établissement prochain d'un câble direct entre l'Angleterre et la Norvége. Jusque-là les dépêches britanniques, pour gagner la grande péninsule scandinave, devaient passer par le Danemark et l'Allemagne du nord. La ligne anglo-norvégienne serait-elle tenue d'adopter les prix qui résultaient du tracé ancien? Si le câble nouveau adoptait un tarif inférieur, l'ancienne voie ne pourrait-elle pas abaisser le sien? Ici l'on convenait généralement que les créateurs de la nouvelle voie, seule voie vraiment naturelle, devaient rester maîtres d'agir à leur guise, et qu'il en était de même de ceux au détriment desquels une concurrence venait à se produire; mais d'autres cas étaient cités où le droit était moins clair. On tomba d'accord que les états ne pouvaient pas se faire entre eux de concurrence hostile, comme ces

compagnies industrielles qui cherchent à tuer leurs rivales pour relever ensuite leurs prix. On écrivit dans le traité que « les réductions devraient avoir pour but et pour effet, non point de créer une concurrence de tarifs entre les voies existantes, mais bien d'ouvrir au public, à taxes égales, autant de voies que possible. »

C'était une matière assez subtile que ce principe d'égalité des taxes. Juste en lui-même, il demandait à être appliqué avec discernement et sans trop grande extension. Il n'y avait pas d'embarras pour les petites distances; mais, sur les grandes lignes, comment maintenir et assurer l'équilibre entre un grand nombre de voies souvent très différentes l'une de l'autre? Où s'arrêter d'ailleurs dans un moment où le réseau télégraphique atteignait les deux hémisphères? La conférence crut sans doute indiquer le maximum d'espace auquel son principe pouvait s'appliquer en inscrivant sur ses tableaux, d'après la règle qu'elle posait, la taxe des dépêches entre Londres et Kurrachée (frontière indienne). Huit voies furent ainsi placées côte à côte, et par une habile pondération on leur assigna à toutes pour la dépêche simple la même taxe de 61 fr. 50. Parmi ces voies se trouvait celle que suivait la compagnie *Indo-European*, dont l'existence avait été révélée à la conférence dans les circonstances que nous avons dites. C'était un édifice fragile que ce tarif multiple établi entre Londres et Kurrachée, si fragile qu'au dernier moment les longs efforts qu'on avait faits pour y arriver faillirent échouer par la résistance de l'Autriche, mécontente de la part qui lui était assignée. On arrangea l'affaire; mais de nouvelles difficultés devaient bientôt troubler cet équilibre instable.

En se donnant la tâche malaisée d'égaliser les tarifs par les différentes voies naturelles, la conférence devait songer à affermir, à augmenter au besoin les pouvoirs dont elle disposait pour agir sur les compagnies privées. Jusque-là en effet, le régime des adhésions au traité était resté un peu vague et indécis. Cette fois on spécifia nettement les conditions que les compagnies, comme les administrations d'état, devraient remplir pour participer aux avantages stipulés par la convention. Il y aurait sans doute des réfractaires; certaines compagnies, certains états même, refuseraient de se prêter à une réduction suffisante, et resteraient ainsi en dehors de la convention. S'abstiendrait-on de tout rapport avec eux? les tiendrait-on comme hors la loi? C'était là un programme bien difficile à réaliser. En fait, on avait été amené à entretenir des relations avec des offices dont le tarif restait manifestement trop élevé. Ne valait-il pas mieux déterminer un traitement, un *modus vivendi*, qu'on leur appliquerait? On décida en conséquence que dans les rapports avec cette catégorie d'offices les dispositions réglementaires de la

convention seraient appliquées au moins pour la partie du parcours située sur le territoire des états contractans; quant à la taxe afférente à ce parcours, elle serait un multiple de celle qu'indiquait le tarif syndical. Chacun pourrait ainsi, sans grande complication, choisir un taux proportionné aux prétentions maintenues par les non-adhérens : en regard d'une taxe excessive, l'Europe doublerait, triplerait, quadruplerait la sienne.

Nous venons de montrer comment le syndicat des administrations européennes avait été amené par le cours des événemens à déterminer, au moins d'une façon générale, la conduite qu'il tiendrait envers les compagnies qui ne se rangeraient pas sous son drapeau. Il ne refusait pas de s'entendre avec elles; il se donnait seulement des armes pour contenir leurs exigences dans de justes limites. Aussi bien les préoccupations qui se produisaient à cet égard répondaient au véritable état des choses. Peu à peu l'importance des compagnies avait grandi, et les états se trouvaient en présence de circonstances nouvelles.

VII.

Les travaux de la conférence de Vienne étaient terminés au mois de juillet de l'année 1868; mais la convention révisée entra seulement en vigueur au 1er janvier de l'année suivante. L'association télégraphique, bien qu'elle dispose d'un puissant moyen d'abréger le temps, a pris ainsi la sage habitude de ne pas rendre immédiatement exécutoires les dispositions qu'elle adopte. En toute affaire, il faut un certain temps pour préparer l'application d'une mesure nouvelle. C'est donc à partir du 1er janvier 1869 qu'entre en fonction ce bureau international qui est désormais comme le pouvoir exécutif de l'association télégraphique.

Depuis vingt-cinq ans, la télégraphie avait pris une extension considérable; elle s'était répandue dans les contrées les plus lointaines. En Europe, la pratique du télégraphe, entrée profondément dans les mœurs, avait renouvelé les habitudes du commerce et de la navigation; des combinaisons inusitées avaient surgi dans le monde des affaires, basées sur un système d'informations incessamment recueillies dans toutes les parties du monde. Des appareils ingénieux raffinaient d'ailleurs l'emploi de ce nouveau moyen de correspondance; non-seulement on imprimait les dépêches en beaux caractères, mais on transmettait l'écriture même, on reproduisait à distance les dessins, les formes les plus capricieuses. Des conducteurs sous-marins couraient au fond des océans. Les bâtimens en mer avaient été mis en mesure de correspondre avec les côtes.

Il y avait là tout un développement dont les élémens étaient encore nouveaux, et ne demandait qu'à se continuer de lui-même. Sans sortir des voies maintenant tracées, en se bornant à suivre l'impulsion des dernières années, il y avait d'immenses progrès à réaliser. Il suffisait donc au nouveau pouvoir exécutif de faciliter un travail qui devait se faire en quelque sorte spontanément. Il n'avait pas d'impulsion puissante à donner, il n'avait qu'à écarter délicatement les obstacles que chacun pouvait rencontrer sur sa route.

Le bureau international a entrepris cette œuvre avec la simplicité et le naturel qui distinguent l'esprit helvétique. L'association télégraphique peut reconnaître dès maintenant qu'elle ne pouvait mieux faire que de confier à la Suisse la conduite de ses intérêts. Aux termes de la convention, le bureau international doit fournir annuellement un compte de gestion; il a publié en conséquence, à la date du 12 novembre 1871, le résumé de ses travaux. Ce document fait ressortir les services modestes, mais incontestables, qu'il rendus. Son action s'est manifestée dans une série de détails qui ne sont pas susceptibles d'un exposé brillant, mais qui n'en ont pas moins une sérieuse importance. Consulté de plus en plus par les différens offices sur l'interprétation des articles de la convention, il a répondu aux questions ainsi posées, tantôt après avoir pris l'avis des divers intéressés, tantôt en opinant de son propre chef; ses réponses ont toujours témoigné d'un intelligent désir d'aplanir les difficultés.

C'est encore une obligation imposée au bureau international que de publier en français un journal télégraphique. Le premier numéro de ce journal a paru le 25 novembre 1869, et la publication se continue par cahiers mensuels. On conçoit ce que peut être un pareil document. Il s'agit de porter à la connaissance des offices télégraphiques tous les détails techniques ou administratifs qui peuvent les intéresser. Le journal de Berne remplit ce programme avec un soin scrupuleux. La statistique en fait le fond. Une question a-t-elle été proposée et traitée par un grand nombre d'offices, le journal enregistre à la suite l'une de l'autre toutes les solutions qui lui sont envoyées, sans intervenir, sans élaguer ce qui est inutile, sans signaler ce qu'il importe de mettre en relief.

Tout en bornant son rôle, le bureau international a su le rendre efficace. S'il eût voulu se donner plus d'influence, s'il eût pris des allures de puissance directrice, il eût sans doute éveillé des susceptibilités et compromis son existence, au grand détriment de l'entente générale. La simplicité de son attitude a servi au contraire la cause de l'union européenne. Cette modestie se traduit par l'exiguïté même de son personnel et la modicité de ses dépenses. Avec

le directeur des télégraphes suisses, qui en est le chef, le bureau ne comprend qu'un secrétaire, un commis et un copiste. Ses dépenses se sont élevées en 1869 à 28,985 fr., en 1870 à 22,506 fr., et en 1871 à 32,085 francs. Les chiffres de 1872 ne seront pas supérieurs. Tel est l'humble budget à l'aide duquel s'obtient un résultat hors de proportion avec de pareils chiffres.

A ces rapides indications se borne tout ce que nous avons à dire du bureau international. En raison même de la sagesse de son attitude, il n'a point d'histoire. Pendant les trois années qui s'écoulent du commencement de 1869 à la fin de 1871, nous ne voyons qu'un épisode qui doive être mentionné : c'est celui qui se rapporte au conflit d'intérêts né entre divers états et compagnies privées au sujet du tarif des dépêches pour l'Inde et pour l'extrême Orient. Pendant plusieurs mois, le bureau international, mis en présence de prétentions rivales, s'efforça de concilier les intérêts divergens. Comme il n'y arrivait point et que des compagnies puissantes continuaient à imposer leur volonté, l'office austro-hongrois provoqua la réunion d'une commission spéciale, suivant les termes de la convention de Vienne. Cette commission se réunit à Berne au mois de septembre 1871; mais avant de nous attacher à cet épisode il convient d'étudier ces élémens, ces personnages nouveaux qui entrent en scène, et qui rendent nécessaire la réunion de Berne.

Jusqu'ici notre attention ne s'est guère portée que sur les administrations officielles des différens pays. C'est que dans tous les états de l'Europe, l'Angleterre exceptée, l'établissement du réseau des télégraphes a été l'objet d'un monopole. Les gouvernemens seuls ont établi les lignes et les exploitent; entre eux seuls, des accords sont intervenus pour fixer les règles de cette exploitation. Çà et là nous aurions bien pu signaler quelques efforts dus à l'initiative privée; mais, jusqu'à la période qui s'étend des années 1865 à 1870, ces travaux isolés restent effacés par l'action commune des gouvernemens. L'état des choses se modifie à l'époque que nous venons d'indiquer. De grandes compagnies formées pour l'exploitation de lignes sous-marines obtiennent d'éclatans succès, joignent l'Europe à l'Amérique, aux Indes, à l'Australie, au Japon. Les compagnies qui ont établi ces voies nouvelles ont acquis par là une importance considérable, et se présentent dès lors comme des puissances avec lesquelles les gouvernemens ont à traiter. Comme d'ailleurs elles ont grandi à l'écart, qu'elles n'ont subi que dans une faible mesure l'action de l'union européenne, elles apportent des élémens, des principes nouveaux dont le syndicat télégraphique se montre quelque peu étonné, mais dont il faut qu'il tienne compte.

Les compagnies ont établi leurs règles d'exploitation en ne se

préoccupant que de leur strict intérêt et du milieu spécial qu'elles desservent; elles ont créé sur beaucoup de points des précédens qui sont incompatibles avec les principes établis par les gouvernemens de l'Europe. Ainsi, par exemple, nos relations avec l'Amérique sont entravées par les règles que suit la compagnie transatlantique. Elle a non-seulement abaissé le minimum de la dépêche à dix mots, mais au-delà de ce minimum elle taxe isolément chaque mot supplémentaire. Voilà donc les bureaux obligés, pour un même télégramme, de décompter d'une façon la taxe européenne, et d'une autre manière la taxe du câble. D'autres divergences se produisent de même entre les règles admises sur les deux sections du parcours. Ainsi tend à se rétablir l'état de désordre qui régnait en Europe avant le traité de Paris. Si l'on n'y prend garde, la taxation des dépêches va de nouveau se hérisser de difficultés et le service se trouver quelquefois paralysé par des dispositions contradictoires. Quel remède apporter à cet état de choses? Sur quel pied traitera-t-on avec ces puissances nouvelles? car on ne peut faire autrement que de s'entendre avec des compagnies qui disposent de grands capitaux, qui viennent d'établir des communications de première importance, et qui ont appelé sur elles l'intérêt, — nous pouvons même dire l'admiration, — du public. Cette préoccupation se trouvait exprimée déjà dans les délibérations de la conférence de Vienne.

Quelles étaient d'ailleurs ces compagnies sous-marines? Voici d'abord celle à qui appartiennent les câbles joignant l'Angleterre au continent européen, à Dieppe, à Boulogne, à Calais, à Ostende. C'est l'héritière des anciennes entreprises fondées par les Brett et les Carmichael. Elle a subi bien des transformations depuis le jour où un homme audacieux jetait à travers la Manche un petit fil de cuivre recouvert de gutta-percha. Formée des débris d'une série d'entreprises plus ou moins heureusement conduites, elle constitue maintenant une puissante société (*Submarine telegraph Company between Great-Britain and the continent of Europe*) qui dispose de presque tout le transit anglais. Nous ne parlons pas de l'entreprise qui joint l'Angleterre à l'Irlande ni de la *compagnie Reuter*, qui joint l'Angleterre à Emden (Prusse).

Quant aux trois câbles qui unissent maintenant l'Europe à l'Amérique, ils appartiennent à deux sociétés presque fusionnées en une seule; mais on sait combien de capitaux ont été engloutis et combien de compagnies se sont accumulées les unes sur les autres avant d'obtenir ce résultat. On a fait souvent, et dans les pages mêmes de la *Revue*, le récit des tentatives répétées qui ont abouti enfin à une triple jonction transatlantique. La *Compagnie du télé-*

graphe anglo-américain, qui réussit enfin dans les années 1865 et 1866 à poser les deux premiers câbles, était le résidu de plus de dix entreprises successivement avortées. La nouvelle compagnie qui en 1869 plaça un troisième conducteur entre Brest et Boston chercha naturellement à s'entendre avec l'anglo-américaine, et, sans qu'il y ait entre elles une fusion complète, leurs tarifs et les règles de leur exploitation sont établis d'après une entente commune : les bénéfices sont répartis entre le câble français et les deux câbles anglais dans une proportion favorable au premier; il reçoit 36 pour 100 sur le produit total de l'exploitation, les deux autres recevant ensemble 64 pour 100, soit 32 pour 100 pour chacun d'eux.

Après l'union de l'Europe et de l'Amérique, l'œuvre principale de la télégraphie sous-marine est l'établissement d'une communication avec les Indes anglaises; la péninsule indienne elle-même devient en effet comme une tête de ligne pour un réseau qui embrasse l'Océanie et l'extrême Orient, et qui viendra bientôt, par l'Océan-Pacifique, prendre les Amériques à revers. Ici encore le projet de jonction a fait comme le phénix, il est sorti de ses cendres. Dès l'année 1856, de hardis pionniers avaient offert au gouvernement anglais d'atteindre Bombay et Calcutta en passant par Suez, la Mer-Rouge et l'Océan indien. Les câbles qu'ils posèrent n'eurent qu'une existence éphémère, et, pour un temps, on renonça au tracé par la Mer-Rouge; cette mer, disait-on, tant à cause de la haute température de ses eaux que de la nature rocailleuse du fond, était impropre à la conservation des câbles. On songea donc à gagner la péninsule indienne en suivant autant que possible la voie de terre. En 1862, une première communication fut établie d'après cette donnée : comme le réseau européen atteignait Constantinople, la ligne traversa les provinces turques de l'Asie et le territoire persan pour gagner les bords du Golfe-Persique; de là jusqu'à la côte septentrionale de l'Hindoustan, on employa une série de câbles côtiers à cause du peu de sécurité qu'offraient sur terre les peuples barbares de cette contrée. — Cette première voie terrestre ouverte à la correspondance anglo-indienne fut doublée bientôt par une ligne qui, partant du Golfe-Persique, se dirigeait sur Tiflis et le Caucase pour gagner de là les lignes russes et Moscou. — Les négocians anglais, aux abords des années 1865 et 1866, avaient ainsi pour correspondre avec les Indes deux grandes voies distinctes, la voie turque passant par Constantinople, puis celle que nous pouvons appeler russo-persane. Ils trouvèrent bientôt que ces deux voies, nominales plutôt que réelles, ne répondaient point à leurs besoins. Confiées à des nations qui n'ont point d'aptitude pour la

télégraphie, les dépêches restaient en chemin ou mettaient des semaines entières, voire des mois, à parvenir à destination, défigurées et inintelligibles. C'était d'ailleurs le moment où venait de se produire le grand succès de la pose des câbles transatlantiques. La télégraphie sous-marine, délaissée et repoussée encore la veille, éprouvait un retour de faveur, et les capitaux enhardis venaient se mettre à son service. En présence de cet état de choses, les Anglais résolurent d'établir, entre la métropole et toutes les stations qu'elle possède sur la surface des deux hémisphères, un réseau sous-marin entièrement indépendant des territoires étrangers.

Tout d'abord, — ce fut naturellement le premier objectif, — plusieurs sociétés concertèrent leurs efforts pour assurer la correspondance de la métropole avec sa grande colonie. Nous en trouvons trois principales : la *British Indian submarine telegraph Company*, l'*Anglo-Méditerranean telegraph Company*, et enfin la *Falmouth's Gibraltar and Malta telegraph Company*. La compagnie anglo-méditerranéenne, fondée en 1868, tient le milieu du tracé général, c'est-à-dire l'orient de la Méditerranée. Entre Malte et Alexandrie, elle a succédé à d'autres compagnies dont les câbles joignaient autrefois Malte, Tripoli, Benghazi et la côte égyptienne. Elle obtint ensuite du gouvernement italien le droit d'établir, depuis la frontière française jusqu'à la pointe de Sicile, une ligne terrestre lui appartenant en propre et consacrée exclusivement à la communication avec les Indes; mais elle a depuis lors renoncé à cette combinaison, et en 1871 elle a reçu, en échange de ce privilége, celui de poser un câble direct entre Brindes et Alexandrie. — La *Falmouth's Gibraltar and Malta Company* est de création plus récente. Ne servant guère qu'à doubler des communications qui existent déjà par voie terrestre, elle est l'expression la plus saillante du grand projet anglais, qui consiste à établir un réseau sous-marin tout à fait indépendant des lignes continentales. Par un premier câble, elle joint directement Falmouth à Lisbonne; de là elle atteint Gibraltar, puis Malte, où elle se raccorde avec la ligne anglo-méditerranéenne. Confiante en ses forces, elle a rompu avec l'ancien procédé, qui consistait à solliciter des gouvernemens des monopoles et des subventions; non-seulement elle n'a demandé au Portugal qu'un simple droit d'atterrissement sans privilége, mais elle s'est engagée à lui payer encore 1 pour 100 sur les bénéfices nets de l'exploitation. — Quant à la compagnie *British Indian*, elle est l'héritière des anciennes sociétés qui avaient adopté le tracé de l'Océan indien. Fondée au capital de 50 millions de francs, elle a deux câbles, l'un de Suez à Aden, l'autre d'Aden à Bombay, dont l'exploitation a commencé au mois de mars 1870. — Ces trois compagnies, séparées et

distinctes au moment où nous les introduisons dans notre récit, ont depuis lors confondu leurs intérêts. Elles ne forment plus qu'une seule grande ligne qui, par un tracé entièrement sous-marin, relie l'Angleterre à Bombay.

La péninsule indienne sert d'origine à tout un réseau qui couvre l'extrême Orient. Au-delà de l'Inde, on trouve : la *British Indian extension Company*, qui a deux câbles, l'un de Madras à l'île de Pénang, l'autre de Pénang à Singapour, extrémité de la pointe de Malacca; — la *British Australian Company*, qui joint Singapour à l'île de Sumatra et à Java, puis Java à Port-Darwin, pointe nord de l'Australie du sud; ses câbles ont été placés dans les premiers mois de l'année 1872; — la *China submarine Company*, qui a ouvert au mois de juin 1871 la ligne de Singapour à Hong-kong, passant par Saïgon, et qui joint par conséquent la Cochinchine française à la métropole; — enfin la *Great northern China and Japan extension Company*, qui, dans cette même année 1871, a joint Hong-kong à Shang-haï, ainsi que Shang-haï au Japon.

Tous les rameaux dont il vient d'être parlé en dernier lieu sont, comme on le voit, greffés sur un tronc unique, qui est la grande ligne anglaise de Falmouth à Bombay. Ce tronc principal a pour trait caractéristique de traverser le bassin de la Méditerranée; il dessert ces rivages où s'est de tout temps développée l'activité humaine, et qui forment comme la région classique de l'humanité. Aussi la Méditerranée a-t-elle été de bonne heure le théâtre de nombreuses entreprises de télégraphie sous-marine, et nous aurions une interminable liste à dresser si nous voulions mentionner toutes les sociétés qui y ont installé des câbles pour un temps plus ou moins long. C'est ainsi que des tentatives répétées ont été faites pour joindre la France à l'Algérie, tantôt directement, tantôt par l'Espagne ou les Baléares, tantôt par la Corse et la Sardaigne, tantôt enfin par l'Italie et la Sicile. Nous trouverions parmi les compagnies qui n'ont qu'une importance de second ordre, mais qui cependant subsistent depuis longtemps et donnent des dividendes à leurs actionnaires, la *Mediterranean extension Company*, qui joint la Sicile à Malte et qui a également un câble d'Otrante à Corfou. Tout en nous bornant à un exposé aussi rapide que possible, nous devons nommer la *Marseille, Algier's and Malta Company*, qui a un caractère plus spécialement français que les autres. Elle a posé un câble direct de Marseille à Bône et un autre de Bône à Malte; comme on lui a concédé l'usage d'un fil qui, traversant la France, joint sans aucun intermédiaire Londres à Marseille, elle s'est trouvée en passe d'obtenir dans une certaine mesure le transit des Indes jusqu'à Malte. Cette situation a d'ailleurs amené un ré-

sultat facile à prévoir. La compagnie Marseille-Alger-Malte s'est entièrement liée avec le groupe Falmouth-Bombay; au lieu de se faire concurrence, les deux intérêts se sont confondus dans un traité commun.

Pendant que la ligne méditerranéenne s'établissait, une autre grande voie s'ouvrait dans le nord, non plus cette fois pour atteindre directement les Indes, mais pour gagner l'extrême Orient. A l'époque où les échecs multipliés des entreprises atlantiques avaient discrédité la télégraphie sous-marine, on s'était préoccupé de réunir les deux mondes par la Sibérie et l'Amérique russe; c'était un tracé qui, tout en présentant ses difficultés et ses dangers, paraissait cependant plus sûr que les trajets maritimes. Le réseau moscovite pénétra donc en Asie, et dès l'année 1866 il atteignit Nicolaïef, à l'embouchure du fleuve Amour, poussant en même temps sur Kiakhta un embranchement qui amorçait un service avec la Chine. De nouveaux intérêts vinrent se grouper autour de ce tracé, et un courant télégraphique s'établit à travers les états scandinaves et moscovites. La *Great northern telegraph Company*, ayant son siége à Copenhague, établit une première ligne qui joignait l'Angleterre au Danemark, puis venait atterrir à la rive baltique de la Russie et gagnait ensuite Moscou; une seconde ligne, doublant cette première, reliait l'Écosse à la Norvége, traversait la péninsule scandinave, franchissait la Baltique pour toucher Saint-Pétersbourg et gagner également Moscou. Bientôt une autre société vint greffer ses lignes sur ce grand tracé septentrional à l'extrémité orientale de la Sibérie. C'est la *Great northern China and Japan extension Company*, qui a également son siége à Copenhague, et que nous avons déjà rencontrée tout à l'heure; c'est elle qui, dans ces deux dernières années, a placé dans les mers du Japon des câbles qui joignent la côte sibérienne au sud de la Chine, et établissent de cette façon un circuit fermé entre les deux grands trajets du nord et du midi. Ainsi par une voie détournée une nouvelle concurrence naissait pour les lignes indiennes. Les dépêches adressées au Japon, celles même qu'on envoyait à Bombay, à Madras, à Calcutta, pouvaient aller chercher leur route à travers les neiges de la Sibérie.

Entre la voie méditerranéenne et le tracé scandinavo-sibérien est venue encore se placer une ligne instituée dans des conditions toutes spéciales et dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. On sait qu'une compagnie dite *Indo-European* s'est formée, dès le mois d'avril 1868, sous la protection de l'Allemagne du nord et de la Russie, pour joindre l'Angleterre aux Indes par voie terrestre. Sa ligne, partant d'Emden, en Hanovre, où atterrit un câble anglais, traverse l'Allemagne en écharpe, gagne Varsovie, puis Odessa,

longe la côte septentrionale de la Mer-Noire, touche à Tiflis dans le Caucase et aboutit à la frontière persane. Là, elle se relie à une ligne établie sur les terres du shah et qui est exploitée par cet office d'un genre particulier que nous connaissons sous le nom « d'office indo-européen du gouvernement britannique; » ce n'est pas précisément le gouvernement lui-même, ce n'est pas non plus une compagnie purement privée, c'est quelque chose d'intermédiaire et d'hybride. En somme, l'*Indo-European* forme une cinquième jonction entre l'Angleterre et les Indes.

C'est ainsi que sont nées successivement les différentes compagnies qui doivent maintenant entrer en scène et qui viennent se placer en regard de l'association formée par les administrations d'état. L'énumération qui précède en a laissé de côté un grand nombre. Elle ne cite que les principales, dont les lignes représentent d'ailleurs un capital d'environ 500 millions de francs. Ce chiffre, quoique fort respectable, ne donne encore qu'une faible idée de tous les intérêts que ces entreprises mettent en jeu. Nous avions donc raison de dire qu'il y avait là une nouvelle puissance avec laquelle le syndicat européen devait compter. Quelques-unes de ces compagnies avaient adhéré à la convention de Vienne. Pour quelques autres, il y avait une sorte d'accession de fait plus ou moins définie. Celles à qui les gouvernemens avaient donné des concessions avaient dû être soumises aux dispositions conventionnelles; mais dans la plupart des cas cela n'avait été accompli qu'avec des réserves sur lesquelles planait une grande incertitude. Des conflits devaient nécessairement surgir entre ces offices et les états.

VIII.

Une difficulté de cette nature s'éleva pendant les années 1870 et 1871, et amena la réunion d'une commission spéciale à Berne. Quant à la cause du conflit, nous l'avons en quelque sorte vu naître lorsque tout à l'heure nous assistions à la formation successive des compagnies diverses. On se rappelle que la conférence de Vienne, après avoir proclamé l'égalité de taxe par les voies naturelles, avait tout de suite appliqué ce principe aux dépêches de l'Angleterre pour les Indes. L'équilibre laborieux qu'elle avait établi s'était trouvé de plus en plus compromis, à mesure que s'ouvraient des voies nouvelles. On avait à Vienne fixé à 61 fr. 50 le prix de la dépêche entre Londres et Kurrachée. La compagnie méditerranéenne et l'*Indo-European* se contentèrent d'abord de ce tarif; mais bientôt, le trouvant trop peu rémunérateur, elles voulurent élever leurs taxes. Saisi de

la question, le bureau international consulta les signataires de la convention de Vienne; ceux-ci se montrèrent pour la plupart disposés à admettre une révision du tarif indien, tout en déclarant qu'elle devait être faite par une conférence ou une commission spéciale. Pendant que l'entente se poursuivait à cet égard, la compagnie *Indo-European* brusqua le mouvement, et signifia qu'à partir du mois de janvier 1871 elle portait à 100 francs le prix de la dépêche entre Londres et Kurrachée. Aussitôt l'administration indienne et l'office britannique qui exploite le réseau persan profitent de la circonstance pour surélever le tarif de leurs lignes.

Le bureau international s'efforce de faire cesser ce désordre. Il rappelle les uns et les autres au respect des traités, et son action conciliatrice obtient d'abord quelque résultat. On accepte provisoirement les taxes arbitraires établies par l'*Indo-European* et les offices indiens, la voie turque restant de son côté soumise au tarif ancien; mais de nouvelles complications ne tardent pas à surgir. Le réseau télégraphique avait dépassé les Indes et s'étendait d'une part sur Java et l'Australie, d'autre part sur la Chine et le Japon. Comment devait-on taxer les dépêches transindiennes? Si, au prix déjà fort élevé de la dépêche entre Londres et Kurrachée, on ajoutait des sommes considérables pour les câbles placés dans les mers de l'extrême Orient, on courait le risque de décourager le public et de paralyser la correspondance. Un nouvel élément se présentait d'ailleurs dans le programme. La grande ligne sibérienne s'établissait et devait bientôt par ses prolongemens desservir le Japon et la Chine. D'après les avis qui étaient publiés, la correspondance anglo-chinoise allait trouver de ce côté une voie moins coûteuse que celle des Indes. Les compagnies qui desservaient la voie indienne voulaient donc abaisser leurs tarifs pour lutter contre la concurrence du nord; mais que devenait alors ce fragile équilibre que la conférence de Vienne avait eu tant de peine à établir entre les voies rivales? Ici encore le bureau international s'ingéniait à résoudre par lui-même la difficulté, et il y parvint tant que le réseau télégraphique ne dépassa pas beaucoup les Indes. Grâce à ses efforts, on fit porter les réductions de tarif sur la partie transindienne du réseau, et pour un temps le précieux tarif égalitaire demeura intact. Cet expédient ne fit gagner que quelques mois. Le réseau s'étendant toujours, les compagnies se montrèrent de plus en plus décidées à reprendre leur liberté et à fixer le prix de leurs dépêches de la façon qui leur paraissait la plus avantageuse. Le bureau international désespéra de les contenir; une commission spéciale fut convoquée à Berne au mois de septembre 1871 pour trancher la question du tarif des Indes et de la Chine. On ne pensa pas qu'on pût

attendre la conférence de Rome, qui devait cependant se réunir deux mois plus tard.

Les états qui envoyèrent leurs représentans à la commission spéciale de Berne sont les suivans : l'Allemagne du nord, l'Austro-Hongrie, la Bavière, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Turquie et le Wurtemberg. La Grande-Bretagne intervenait cette fois, non plus seulement pour le réseau indien, mais aussi pour les lignes métropolitaines. Depuis le mois de février 1870, le gouvernement anglais avait racheté aux compagnies leur droit d'exploitation, et la télégraphie était devenue un monopole d'état en Angleterre comme dans les autres pays d'Europe. C'est l'administration générale des postes britanniques qui avait été chargée provisoirement d'exploiter le réseau des télégraphes, et l'office anglais avait d'ailleurs adhéré régulièrement depuis le 8 juillet 1871 à la convention de Vienne.

Réunis le 25 septembre dans la grande salle du conseil du palais fédéral de Berne, les délégués se constituèrent en commission sous la présidence du représentant de l'Austro-Hongrie. Ils entendirent d'abord la lecture d'un rapport préparé par le bureau international pour rendre compte du procès qu'ils devaient trancher. Les diverses compagnies intéressées à la décision de l'assemblée avaient toutes envoyé des représentans à Berne. Les délégués des états se demandèrent quelle situation ils devaient leur faire; ils en vinrent naturellement à les admettre à titre consultatif et sans voix délibérative au sein de la commission. Il paraissait difficile en effet de régler les questions en litige sans que les compagnies eussent exposé tout au long leurs prétentions et leurs désirs. Ainsi prit séance dans la salle des délibérations un groupe d'agens qui représentaient les diverses compagnies.

Nous ne suivrons pas dans ses travaux l'assemblée de Berne. Elle n'est qu'un épisode, un intermède entre deux conférences. En deux mots, nous ferons connaître ses conclusions. Et d'abord elle commença par écarter le tarif de la Chine, estimant sans doute que pour de telles distances il fallait renoncer au principe d'égalité entre les voies diverses. En revanche, elle appliqua résolûment ce principe au tarif anglo-indien, et fixa uniformément à 100 fr. 50 c. par toutes les voies le tarif de la dépêche entre Londres et Kurrachée. La voie turque dut subir ce tarif comme toutes les autres. C'était là le but que poursuivaient les compagnies, et la solution qui intervenait ne laissait pas d'avoir un côté piquant. A la Turquie, qui ne demandait rien, on allouait une augmentation considérable de transit : de 17 fr. 50 c. sa part était portée à 36 fr. 50 c.; — mais, disait le délégué ottoman, nous n'avons que faire de ce

transit opime; laissez-nous notre part modeste qui assure à notre voie le bénéfice du bon marché. — Point, lui répondait-on, subissez le principe de l'égalité des taxes; on vous met sur le même pied que les autres, et vous n'aurez d'autre ressource que de faire un bon service pour attirer les dépêches sur vos lignes. En vain le représentant de la Turquie essaya d'échapper au nouveau tarif; il dut céder et se contenta de réserver la sanction de son gouvernement.

Tout en refusant d'établir le tarif des dépêches à destination de la Chine, la commission crut devoir, pour ces dépêches, fixer la portion de taxe qui est relative au trajet entre l'Europe et les Indes. Sur cette question en effet, l'*Indo-European*, la ligne méditerranéenne, la voie sibérienne elle-même, émettaient des idées inconciliables entre elles ou contraires à celles des états intéressés. On pouvait fixer ce transit sans déterminer la taxe totale. La commission, toujours armée de sa balance et de son principe d'égalité, ramena toutes les voies au taux uniforme (61 fr. 50 cent.) qui avait été arrêté à Vienne, puis elle se hâta de se séparer le 2 octobre 1871, laissant ses justiciables assez mécontens, et léguant à la prochaine conférence le soin de mieux régler leurs prétentions.

L'époque approchait en effet où les délégués des administrations devaient se réunir pour la révision trisannuelle du traité de Paris. En 1868, on avait désigné Florence pour le lieu de la réunion prochaine. Depuis lors l'Italie avait transporté sa capitale à Rome, et cette circonstance, jointe à tous les événemens qui ont troublé l'année 1871, amena quelque retard dans la convocation des délégués. L'Italie tenait naturellement à ce que la conférence eût lieu dans sa nouvelle capitale; mais il lui fallait attendre que le nouvel état de choses fût plus ou moins explicitement admis par tous les gouvernemens. La date du 1er mars 1871 avait d'abord été fixée, puis ce fut le mois de septembre; enfin une dernière lettre assigna à la conférence la date du 1er décembre.

IX.

C'est donc au 1er décembre 1871 que l'association des offices télégraphiques ouvrit sa troisième assemblée générale. Une première fois à Paris en 1865, une seconde fois à Vienne en 1868, elle avait tenu ses assises; elle les tint pour la troisième fois à Rome, dans le bâtiment même du Capitole. C'étaient toujours, à de très faibles changemens près, les mêmes états qui se faisaient représenter. Le gouvernement anglais avait envoyé un délégué spécial re-

présentant le *Post-Office*, auquel l'exploitation des lignes a été confiée; cette représentation restait distincte de celle de l'administration indienne, et il fut décidé que celle-ci aurait sa voix spéciale. La Grande-Bretagne disposa ainsi de deux voix dans la conférence; les Pays-Bas demandèrent également que les Indes néerlandaises eussent leur individualité distincte de celle de la métropole. On admit en principe cette division; on n'attribua cependant qu'une seule voix à la métropole et aux colonies : ce système de représentations multiples pour une même puissance conduisait à une pente dangereuse, et il était bon de couper court à cet abus. Le grand-duché de Luxembourg, qui avait eu un délégué spécial à Vienne, avait fait savoir cette fois qu'il ne se ferait pas représenter, mais il avait réservé pour son gouvernement le droit de ratifier les décisions de la conférence. Le shah de Perse avait encore, ainsi qu'il l'avait fait en 1868, confié ses intérêts à l'agent d'une autre puissance; il s'était fait représenter par le délégué de l'administration indienne. Le Japon enfin figurait à la conférence de Rome, mais sans voix délibérative; son envoyé demandait seulement à assister aux séances pour s'instruire et pour rapporter à Yeddo les résolutions télégraphiques de l'Europe. En somme, le nombre des voix attribuées aux différentes puissances fut de 20, comme il l'avait été à peu près dans les assemblées précédentes.

On sait ce que répondait Sieyès quand on l'interrogeait sur ce qu'il avait fait pendant la terreur. De même, si l'on nous demande ce qu'a fait la conférence de Rome, nous dirons que son principal mérite est d'avoir existé, c'est-à-dire d'avoir maintenu la tradition de ces assemblées périodiques dans lesquelles le syndicat télégraphique manifeste sa vie. Quant au travail effectif de la conférence, il se réduit à peu de chose, et nous n'aurons pas de peine à en parler brièvement. Signalons cependant tout de suite un des caractères brillans de la réunion. Les Italiens ont le génie de l'ornementation, et ils offrirent aux délégués quelques-unes de ces fêtes qu'ils savent si bien ordonner. Non-seulement ils leur ménagèrent des promenades à Naples et dans les environs, mais ils organisèrent pour eux une illumination variée du Forum, essayée pour la première fois, et qui offrait un spectacle vraiment féerique; des feux de Bengale éclairaient à la fois de nuances distinctes et charmantes le Colisée, l'arc de Constantin, celui de Titus, le temple de Vénus, la basilique de Constantin, la maison de Tibère, les colonnes de Castor et de Pollux, le temple d'Antonin et Faustine, celui de Saturne, l'arc de Septime-Sévère, toutes les ruines enfin qui font la gloire de Rome.

Aussi bien la conférence, en se bornant à un rôle effacé, se conformait peut-être à son insu à une sorte de nécessité de circon-

stance et à une certaine prudence politique. C'est un exemple unique que celui de ces offices administratifs qui ont pris l'habitude de se réunir pour régler directement leurs affaires; ils en sont venus à traiter leurs propres intérêts sans recourir à la diplomatie. On conçoit que l'union télégraphique, pour conserver la position qu'elle a conquise, doit se tenir strictement sur le terrain administratif; il lui faut éviter avant tout d'éveiller les susceptibilités de la diplomatie régulière. Dès le début, le délégué de la Belgique signalait à ses collègues cette particularité délicate. « Il attire l'attention sérieuse de l'assemblée, dit le procès-verbal, sur la situation toute spéciale faite aux administrations télégraphiques, qui, seules parmi les services publics, ont la faculté de traiter directement les questions internationales qui les intéressent le plus. Cette situation, il importe de ne point la compromettre; il faut donc éviter de sortir du domaine administratif pour se lancer, sous forme de vœux ou autrement, dans des délibérations qui, par leur nature politique, appartiennent à un autre ordre d'idées. »

C'était au sujet d'une proposition norvégienne que l'on faisait ainsi appel à la prudence de l'assemblée. La Norvége avait demandé qu'une disposition explicite du traité assurât aux câbles sous-marins la protection des gouvernemens et les neutralisât en cas de guerre, le Portugal insistait dans le même sens; mais la grande majorité des délégués pensa qu'il y aurait là une ingérence dans des matières d'un ordre essentiellement diplomatique. On convint donc d'abord que l'on s'abstiendrait de toute délibération et de toute mention sur ce sujet. Un incident toutefois modifia l'opinion des délégués sur la fin de la conférence. Le gouvernement des États-Unis avait depuis quelque temps déjà pris en main la cause de la protection des câbles. Dans le mois de janvier 1872, M. Cyrus Field, un des principaux promoteurs des entreprises de télégraphie sous-marine, débarquait à Rome, apportant à la conférence une lettre de Samuel Morse, le doyen, le patriarche de la télégraphie. Le vieux professeur conjurait la conférence de ne point se séparer avant d'avoir demandé à toutes les nations de considérer la télégraphie comme une chose sacrée en guerre comme en paix. Cette prière transatlantique eut son effet, et la conférence, sans en faire mention dans le traité, inscrivit du moins dans son procès-verbal un vœu pour appeler l'attention des gouvernemens sur les propositions de MM. Morse et Cyrus Field.

Pour ce qui est des travaux techniques de la conférence, nous pouvons les résumer en disant qu'elle a piétiné sur place ou tout au moins tourné en cercle. C'est ainsi qu'elle a achevé de détruire le système des dépêches « recommandées, » institué par la confé-

rence de Paris et à demi désorganisé déjà par celle de Vienne. Elle a repoussé d'ailleurs les innovations qui étaient proposées dans cet ordre d'idées, comme par exemple la dépêche « garantie. » On demandait que le public pût « assurer » un message en payant une certaine somme qui lui serait remboursée au décuple, ou même dans une proportion plus forte, si le télégramme venait à être perdu ou gravement altéré (1). Du moins, — mais ce n'était guère là qu'une question de forme, — les délégués introduisirent dans le traité cette mesure libérale qui consiste à affranchir le public des frais de poste surajoutés dans certains cas à la taxe télégraphique. On se rappelle qu'une déclaration spéciale avait été signée à Vienne à ce sujet, et qu'un très petit nombre de puissances était resté en dehors du concert commun : à Rome, l'accord fut général, et la mesure prit place parmi les articles du traité.

Pour peu qu'on ait suivi les indications que nous avons données tout à l'heure au sujet de la puissance naissante des compagnies sous-marines, on comprendra que là était la principale difficulté pour la conférence de Rome. Elle était appelée à régler la situation relative des états et des compagnies. Déjà la commission de Berne avait eu à s'occuper d'un incident provoqué par l'incertitude de cette situation. A Rome, il ne s'agissait plus seulement d'une question particulière, mais de la convention tout entière, qu'il fallait rendre acceptable par les compagnies.

En premier lieu, il fallut déterminer quels rapports auraient avec la conférence les agens que toutes les sociétés privées avaient envoyés à Rome. Quelques délégués déclaraient que l'assemblée devait conserver strictement son caractère gouvernemental, et que chaque compagnie pourrait faire défendre ses intérêts par l'agent officiel du pays auquel elle appartenait. D'autres pensaient qu'on ne pouvait se dispenser d'entendre directement les agens mêmes des compagnies, mais que, sans les introduire au sein de la conférence, on pourrait les faire venir dans les sous-commissions tenues en dehors des réunions générales. On proposait encore, toujours dans un esprit de conciliation, d'admettre, et cette fois dans la conférence même, un agent unique pour toutes les sociétés. Ici une objection se présentait : différens groupes de compagnies pouvaient

(1) Certaines compagnies américaines en agissent ainsi depuis plusieurs années : l'expéditeur peut assurer sa dépêche pour la somme qu'il juge convenable et paie une prime calculée en conséquence. Nous estimons toutefois que la conférence de Rome a fait preuve de sagesse en refusant d'entrer dans cette voie. Si la poste peut assurer des lettres ou paquets dont la perte matérielle est facile à constater, la télégraphie se trouve en face de conditions moins simples, d'où résulteraient sans doute de sérieux embarras.

avoir des intérêts distincts, contraires, inconciliables même; comment une seule personne pourrait-elle agir à la fois pour les uns et pour les autres? On en vint enfin à décider que les délégués de toutes les compagnies seraient appelés dans la conférence. On ne leur donnait bien entendu que voix consultative, et le président restait chargé de les inviter spécialement aux séances où il jugerait leur présence utile. Ainsi, dès la troisième réunion, les représentans des compagnies vinrent s'asseoir auprès de ceux des gouvernemens. Plusieurs agens représentaient collectivement le groupe des compagnies qui exploitent la grande voie méditerranéenne de l'Inde et ses prolongemens transindiens. La compagnie germano-moscovite, l'*Indo-European,* avait sa représentation spéciale. Il en était de même de l'antique *Submarine telegraph Company,* propriétaire des câbles qui joignent l'Angleterre au continent, et des compagnies transatlantiques réunies, à qui appartiennent les deux câbles anglais et le câble français. Un agent se présentait pour le groupe des deux sociétés *Great northern telegraph* et *Great northern China and Japan extension.* Enfin à la veille de la clôture de la conférence arriva des États-Unis M. Cyrus Field, représentant de la compagnie *New York's, New-Fondland and London telegraph.*

Les premiers rapports furent naturellement pleins de courtoisie. On se félicita de part et d'autre des relations qui s'établissaient entre les sociétés et les gouvernemens, et on exprima les plus heureuses espérances sur les résultats qui sortiraient de l'entente commune. De même que les états avaient de longue main préparé, par les soins du bureau international, la série des amendemens à la convention proposés par les différentes puissances, de même les compagnies apportaient le résumé des modifications qu'elles demandaient. Dès lors la révision du traité eut lieu en grande partie au point de vue des changemens projetés par les compagnies, et, il faut le dire, ils furent à peu près tous écartés.

Les compagnies cependant exposaient les nécessités propres de leur exploitation. Elles réclamaient notamment le droit de modifier leurs taxes, de les élever par exemple sans s'astreindre au consentement des états, sans subir les délais spécifiés par le traité. L'exploitation de ces câbles si coûteux et si capricieux, disaient-elles, exige des facilités spéciales. Sur les trois câbles anglo-américains, deux se sont trouvés rompus récemment; la compagnie transatlantique n'eût pu suffire au service, si elle n'avait pris immédiatement de son propre chef les mesures imposées par les circonstances : elle a tout de suite surélevé sa taxe et déclaré qu'elle n'accepterait plus de dépêche au-dessus de cinquante mots. Ainsi elle a modéré l'afflux des correspondances, de sorte qu'un seul câble a pu momen-

tanément transmettre tous les messages échangés entre l'Europe et l'Amérique. Qu'eût-elle fait, s'il eût fallu laisser sa taxe invariable et ne rien changer sans de longs délais? Autre difficulté : le commerce anglais, le commerce américain, imposent aux compagnies des langages de convention. Faudra-t-il traiter leurs messages comme dépêches secrètes et les soumettre ainsi à la double taxe fixée par le traité? On n'y peut songer, vu le prix déjà considérable des dépêches ordinaires. En revanche, la convention spécifie qu'une même dépêche, lorsqu'elle est adressée à plusieurs destinataires, ne paie qu'une seule fois la taxe, sauf un léger supplément pour chaque adresse. Les compagnies ont pris dans ce cas l'habitude lucrative de faire payer à chacun la taxe principale, et elles refusent de renoncer à ce bénéfice. Sur ces points divers, on pouvait encore à la rigueur s'entendre, la conférence montrant la meilleure volonté pour admettre tout ce qui n'était pas trop profondément contraire à sa réglementation. A Vienne déjà, elle avait permis aux compagnies d'adopter pour unité la dépêche de dix mots; à Rome, elle compléta cette mesure en admettant la gradation par mots au-dessus de dix. C'était une grande gêne, une grande complication pour les bureaux européens, puisqu'il leur fallait avoir un barême spécial pour les dépêches qui empruntaient les lignes des compagnies. On en passa pourtant par là; mais d'autres prétentions s'élevaient encore, par exemple en ce qui concerne le choix de la ligne. Lorsqu'une dépêche arrive à un point où deux voies différentes s'offrent pour la conduire à destination, le bureau de bifurcation doit pouvoir, dans certains cas, choisir la direction qui répond le mieux aux besoins du service; le traité donne en effet à cet égard les facilités nécessaires. Il se trouve que cette façon d'agir est généralement contraire aux intérêts des compagnies; on le comprendra dans le cas particulier que nous allons indiquer, et qui ne laisse pas de présenter une certaine importance. Les compagnies qui desservent le réseau transindien sont complétement liées d'intérêt avec celles qui exploitent la voie anglo-méditerranéenne; ce sont les mêmes actionnaires, les mêmes agens, il n'y a presque qu'une seule et même compagnie. Il est donc naturel que le réseau transindien donne toutes ses dépêches pour l'Europe à la ligne méditerranéenne; mais, entre les deux tronçons ainsi solidaires, il y a un intermédiaire : de Madras à Bombay, il faut emprunter les lignes de l'office indien. Celui-ci peut donc, si la voie que doivent suivre les dépêches ne lui est pas impérieusement indiquée, en retirer une partie à la ligne méditerranéenne et les confier à des compagnies rivales, comme par exemple l'*Indo-European*. Dans un tel état de choses, on conçoit que les compagnies veuillent laisser dans tous

les cas aux bureaux d'origine le soin de tracer expressément la route des dépêches jusqu'au bout de leur parcours. Si naturel que soit leur désir, fallait-il aller pour le satisfaire jusqu'à renoncer à une disposition utile au service? La conférence ne le pensa pas, et ce fut là un des premiers conflits graves qui s'élevèrent entre les champions des deux camps.

Nous ne suivrons pas d'ailleurs dans ses différentes phases cet antagonisme qui règne désormais entre les compagnies et les états. Nous l'avons spécifié par quelques traits particuliers, et il suffit de rappeler en termes généraux que c'est là maintenant le plus gros embarras que rencontre l'association télégraphique. En vain les délégués de Rome cherchèrent à l'atténuer en modifiant le régime des adhésions au traité, et ce n'est pas trop s'aventurer que de dire qu'ils manquèrent le but. On en jugera par la lettre qu'un groupe de compagnies unies remit à la conférence avant de se retirer. On y lit: « Les délégués des compagnies unies pour le service de l'Inde, de la Chine et de l'Australie regrettent d'avoir à vous faire part qu'ils jugent de leur devoir de ne pas faire acte d'adhésion plus intime que par le passé à la convention. Ils considèrent que le désir de l'uniformité, de la part des hautes puissances contractantes, l'a emporté sur le droit des entreprises privées, sans qu'il leur ait été accordé aucune compensation... Ils pensent que la tendance de plusieurs amendemens adoptés dans la révision actuelle a été d'apporter plus de restriction à la liberté des compagnies que n'avait fait la convention de Vienne, et que, lorsque des modifications ont été proposées, les vœux des compagnies ont été subordonnés à la protection d'intérêts opposés et à l'accroissement de la réglementation gouvernementale... Les compagnies se proposent donc de continuer à vivre comme précédemment sous la forme du *modus vivendi* qui a existé sous l'empire de la convention de Vienne. » La lettre se terminait par un appel à la protection du parlement britannique, qui soutiendrait sans doute ses nationaux non-seulement devant le *Post-Office* et l'administration indienne, mais encore vis-à-vis des autres états.

On voit que les délégués de Rome n'ont fait aucun progrès dans le sens d'une entente avec les compagnies. L'antagonisme que nous avons signalé subsiste comme par le passé. Continuera-t-il à s'accuser aussi nettement, ou en viendra-t-il à s'effacer? Les intérêts des états et ceux des compagnies réussiront-ils à se fondre ensemble ou restera-t-il entre eux une opposition constante? Cette opposition sera-t-elle utile ou nuisible aux intérêts du public? Ce sont autant de questions qui restent en suspens.

Dans cet état de choses, on comprend l'importance particulière

qu'ont les décisions prises au sujet de l'hégémonie télégraphique. A ce point de vue, la conférence de Rome offre deux traits caractéristiques : elle a supprimé le régime des commissions spéciales et donné à l'existence du bureau international une sérieuse confirmation.

La commission spéciale de Berne n'était pas arrivée à trancher le litige qui lui était soumis. Le gouvernement ottoman avait tout d'abord refusé sa ratification au tarif qu'elle avait élaboré; puis, revenant sur son refus, il avait en somme laissé la question dans un état complet d'incertitude. Quelle valeur fallait-il donner à la décision de Berne? Quelques délégués prétendaient qu'une commission spéciale pouvait seulement interpréter des articles de la convention et n'avait pas qualité pour fixer les taxes; à la conférence seule appartenait un tel droit. Dès lors, si la commission ne pouvait rien faire, à quoi bon la convoquer? C'était une institution inutile, si l'on bornait à ce point son rôle. Le délégué russe parla le premier de la supprimer, et l'envoyé italien fit remarquer qu'on la remplacerait avantageusement en permettant à la conférence de se réunir, dès qu'il en serait besoin, sur la demande de six des états contractans. Enfin on se rallia à une proposition formelle faite à cet égard par le représentant de l'Autriche. Le régime des commissions spéciales fut ainsi effacé de la convention; il n'avait été appliqué qu'une seule fois, ainsi que nous l'avons raconté.

Quant au bureau international, tous les délégués furent d'accord pour louer la manière dont il avait fonctionné et pour l'engager à continuer dans la même voie. Le délégué ottoman proposait bien de le renforcer en y plaçant, à titre permanent, un agent de chaque puissance; cette proposition, déjà repoussée en 1865, ne parut pas justifiée par la nécessité. On adopta dans ses dispositions principales un projet présenté par la Prusse, qui, en détaillant par le menu les occupations du bureau international, l'affermissait dans la position modeste où il s'était tenu. Il héritait naturellement du rôle des commissions supprimées; il était chargé de tous les rapports, de toutes les notifications entre les différens offices; il recevait la mission de dresser la carte des relations télégraphiques, restée jusque-là en dehors de ses attributions. On lui confiait enfin le soin d'élaborer des modifications reconnues nécessaires : on était tombé d'accord qu'il fallait alléger, autant que possible, la convention et en reporter un certain nombre d'articles au règlement; c'était là un travail d'ensemble qu'on ne pouvait bien faire dans l'agitation de la conférence; il fallait le préparer à loisir, et l'on recommanda au bureau international d'apporter à la prochaine réunion un projet tout dressé.

Il ne restait plus qu'à déterminer l'époque et le lieu de la prochaine conférence. On adopta d'abord sans objection l'année 1875, puis on vota au scrutin secret sur le choix de la capitale où se tiendrait la réunion. Un premier tour donna les résultats suivans : Saint-Pétersbourg, 7 voix; Londres, 7; Berlin, 5; Constantinople, 1. Un scrutin de ballottage eut lieu alors entre les deux capitales qui avaient obtenu égalité de voix au premier tour. Cette fois Saint-Pétersbourg obtint 10 suffrages et Londres également; on eut recours alors à un tirage au sort, qui désigna Saint-Pétersbourg. C'est donc en Russie qu'aura lieu la conférence de 1875, et l'envoyé britannique, en adressant ses remercîmens aux délégués pour le nombre de suffrages qui s'étaient portés sur la capitale de la Grande-Bretagne, prit acte des titres que Londres avait ainsi acquis au choix de la future assemblée.

Nous venons d'exposer successivement les principaux résultats des conférences de Paris, de Vienne et de Rome. Pendant que des hommes de bonne volonté établissent autour d'un tapis vert les conditions propres à développer les relations télégraphiques, le réseau des lignes et des câbles s'étend de proche en proche et d'une façon continue. Il y a peu de temps, l'Amérique du Nord ouvrait à travers le *far-west* une communication entre New-York et San-Francisco; hier, dans l'Amérique du Sud, la république argentine donnait la main au Chili à travers les Andes; demain des câbles partiront des côtes américaines de l'Océan-Pacifique pour gagner les mers du Japon et de la Chine. Ainsi se trouvera complété un circuit qui embrassera le globe. Notre planète, sillonnée par un réseau complet, ressemblera, suivant une comparaison souvent employée, à un être pourvu d'un système nerveux. Les barrières élevées entre les nations s'abaissent et s'effacent. Assez souvent et assez longtemps nous avons occasion de nous arrêter sur ce qui sépare et divise les hommes, ne regardons pas comme perdus quelques momens consacrés à ce qui est fait pour les rapprocher et les unir.

EDGAR SAVENEY.

DU
ROLE DES FEMMES
DANS L'HISTOIRE DE FRANCE

LES FAVORITES.

Il y a longtemps déjà, on a protesté ici contre la tendance qui portait les romanciers et les dramaturges à choisir de préférence leurs personnages dans les classes déchues et les classes dangereuses; nous signalions alors les graves inconvéniens que présentait, au point de vue de la moralité publique et de la dignité de notre caractère national, cette continuelle exhibition de types dégradés et flétris (1), car, ainsi que l'a dit un grand écrivain, il n'y a que la santé qui ne soit pas contagieuse, et l'on ne donne pas impunément pour pâture intellectuelle à la curiosité du lecteur l'épopée des truands et des filles perdues. Ce que nous avons dit au sujet du roman et du théâtre, nous pouvons le répéter à l'occasion de certaines monographies prétendues historiques consacrées à ces *pimbêches et rosées femelles*, comme les appelait Sully, que les caprices des rois ont fait asseoir sur les marches du trône. Brantôme a fait école, et depuis Odette de Champdivers jusqu'à la comtesse Du Barry nous avons règne par règne le roman des reines anonymes de la dynastie capétienne.

A de rares exceptions près, les écrivains qui de notre temps exploitent cette branche de littérature s'en tiennent à la partie pure-

(1) *Statistique littéraire,* dans la *Revue* du 15 novembre 1847.

ment anecdotique et scandaleuse, aux intrigues d'antichambre et de boudoir, aux madrigaux des courtisans. Ils subissent encore à leur insu l'impression des basses flatteries que les chroniqueurs et les poètes ont prodiguées à la *belle Agnès*, à Diane de Poitiers, à la duchesse d'Étampes, à toute la série ; c'est en vain que l'abîme des révolutions, plus profond encore que l'abîme des siècles, nous sépare de cette monarchie où Bossuet lui-même s'inclinait devant Montespan, où Louis XIV pouvait faire pendre un malheureux libraire chez lequel on avait saisi le fameux pamphlet *la veuve Scarron*, sans qu'une voix s'élevât dans le royaume pour protester contre un pareil attentat, car la loi de majesté couvrait les favorites aussi bien que le prince. Nous demandons encore *le respect* pour la veuve Scarron devenue la femme du grand roi, sous prétexte qu'elle *a purifié sa vieillesse*. Nous ne voulons pas admettre, même dans de sérieux travaux d'érudition, qu'Odette de Champdivers ait été fille d'un marchand de chevaux, et on lui fabrique une généalogie fantaisiste pour l'élever par la naissance à la hauteur de sa destinée. Nous croyons qu'Agnès Sorel a poussé Charles VII aux grandes entreprises, que Pompadour a protégé les philosophes par amour de la philosophie; nous nous attendrissons sur la pénitence de La Vallière, mais nous laissons trop souvent dans l'ombre les graves questions que soulève l'intervention des favorites dans les affaires du royaume et leur influence sur les destinées du pays.

Sous un gouvernement libre, les individus, quelles que soient leur ambition et leur audace, ne peuvent exercer le pouvoir que dans les limites qui leur sont assignées par les institutions et les lois; sous un gouvernement absolu au contraire, le prince peut associer à l'exercice de son autorité telle personne qu'il juge convenable. Pour devenir un grand personnage, il suffit, comme le dit La Bruyère, de voir le roi et d'en être vu. Pierre de La Brosse, barbier de saint Louis, Olivier Le Dain, barbier de Louis XI, Lebel, valet de chambre de Louis XV et gouverneur du Parc-aux-Cerfs, tiennent dans l'état une place importance. Sauf quelques grands règnes, où les rois élèvent les intérêts du pays et leur souveraineté au-dessus de leurs passions ou de leurs faiblesses, la vieille monarchie est livrée aux influences des entourages, et depuis les maires du palais, qui ne servent la royauté franque que pour la perdre, jusqu'aux roués de Louis XV, qui la corrompent pour la dominer, chacun, dans ce monde étrange et remuant qu'on appelle la cour, veut prendre une part de ce pouvoir dont le fardeau semble trop pesant pour un seul homme. Les favorites, par la nature de leurs relations, étaient mieux que personne en mesure d'en arracher des lambeaux, quand elles ne l'usurpaient pas tout entier; elles ont vengé les femmes,

que la fiction de la loi salique avait exclues de la succession au trône, en créant à côté du gouvernement légal un gouvernement occulte, mystérieux et irresponsable; leur puissance a été d'autant plus grande qu'elle ne connaissait d'autres bornes que la volonté des rois qui étaient à leurs pieds, d'autre écueil que la satiété, et l'impérieuse faiblesse de leur sexe; l'*impotentia muliebris*, si fatale aux césars, n'a pas été moins fatale aux rois très chrétiens, aux protecteurs-nés du saint-siége, aux fils aînés de l'église.

I.

Sous la première race, la promiscuité la plus complète règne parmi les Mérovingiens. Placés en présence de leurs traditions nationales, qui autorisent les grands personnages à prendre plusieurs femmes *en signe de noblesse*, — de la législation romaine, qui reconnaît deux sortes d'union, l'une officielle, *justæ nuptiæ*, l'autre purement fantaisiste, — du mariage chrétien, qui n'admet qu'une seule femme, — ils mêlent et confondent tout, et la plupart d'entre eux ont tout à la fois des femmes qu'ils épousent ecclésiastiquement, qui sont déclarées reines et regardées comme légitimes, des femmes qui, pour être mariées ecclésiastiquement, portent aussi par tolérance le titre de reines, mais ne sont point réputées légitimes, et de simples favorites, en nombre illimité, qui ne portent aucun titre, mais qui peuvent toujours devenir reines. Ces diverses catégories formaient comme autant de branches dont les rejetons venaient disputer la couronne, car tous les enfans nés des rois, quelle que fût la condition de leur mère, étaient aptes à succéder. Ce fut là, sous la première race, une source de troubles et de crimes : le nombre des prétendans compliquait l'anarchie au moment où s'ouvrait la succession royale. Les leudes, en leur qualité d'hommes libres, repoussaient des princes nés d'esclaves comme Bathilde, de fileuses de laine comme Méroflède; l'ambition de supplanter les reines légitimes engageait des luttes implacables entre les femmes du sérail mérovingien, et la paysanne Frédégonde venait s'asseoir sur le trône de Clovis en marchant sur les cadavres d'Audovère et de Guleswinthe.

Le mariage royal ne prit qu'à l'avénement de Hugues Capet le caractère qu'il devait conserver jusqu'aux derniers jours de la monarchie; cependant l'église admit le système de la répudiation, sous la réserve qu'elle aurait seule le droit de rompre les liens que seule elle avait le droit de consacrer (1), et ce fut encore là dans

(1) La répudiation fut toujours autorisée en faveur des rois avec la faculté de con-

les premiers siècles capétiens une cause de troubles très graves par les répudiations de Berthe, d'Éléonore d'Aquitaine et d'Ingeburge. L'intérêt dynastique fit comprendre aux rois la nécessité de donner pour base à l'ordre de succession la fixité du mariage, et depuis Philippe-Auguste jusqu'à la révolution Louis XII et Henri IV furent les seuls qui profitèrent des dispositions du droit canonique et de la bonne volonté des papes pour changer de femmes légitimes; mais la plupart se dédommagèrent largement de la contrainte que leur imposaient la politique et la religion.

A dater du règne de Charles VI, les reines de hasard s'identifient avec les rois; elles font pour ainsi dire partie intégrante de la monarchie et forment, à côté des branches cadettes, comme une troisième branche qui se recrute indistinctement dans la noblesse et la roture. Sur les quinze derniers rois de la troisième race, on en compte douze qui pratiquent publiquement la polygamie mitigée des temps mérovingiens. Les favorites se succèdent, suivant le mot de Brantôme, « comme un clou qui chasse l'autre, » et plus on se rapproche de notre temps, plus elles sont nombreuses et puissantes. A côté de Charles VI, nous trouvons Odette de Champdivers; à côté de Charles VII, Agnès Sorel, Antoinette de Meignelai, dame de Villequier, Gérarde Cassignol, plus une espèce de sérail permanent qui aide le roi de Bourges à perdre gaîment son royaume; à côté de Louis XI, Marguerite de Sassenaye, Huguette de Jacquelin, qui représentent l'ordre de la noblesse, et Phélise Renard, la Gigonne et la Passefilon, qui représentent l'ordre du tiers et ces gens de petit état parmi lesquels Louis aimait à prendre ses confidens et ses bourreaux; à côté de François Ier, N. Cureon, Étampes, Chateaubriant, la Féronnière ou l'Avocate, et peut-être Anne de Boleyn et Diane de Poitiers; à côté de Henri II, Philippe Duc, Flavin de Leviston, Nicole de Savigny, Diane de Poitiers; à côté de Charles IX, Marie Touchet; à côté de Henri III, Renée de Rieux, Marie de Clèves; à côté de Henri IV, d'Ayelle, Gabrielle, Tignonville, Martine, de Luc, Armandine, Montaigu, Fleurette, la Glandée, Boinville, Corisande d'Andouins, Charlotte des Essarts, Antoinette de Pons, Marie de Beauvilliers, et bien d'autres encore que nous renonçons à nommer, car nous arriverions à 57, et nous n'aurions point encore épuisé la liste; — auprès de Louis XIV, âgé de quinze ans, Mme de Beauvais, âgée de quarante-cinq, et plus tard, en avançant dans le règne, Lamotte d'Agencourt, La Vallière, Fontanges, Montespan, la marquise de

tracter un second mariage. Le divorce, que bien des gens regardent comme une institution révolutionnaire, avait été admis par l'église dès les premiers temps de la monarchie, et, quand Napoléon demandait à l'officialité de Paris de casser son mariage avec Joséphine, il ne fit que reprendre la tradition de Louis VII et de Henri IV.

Soubise, plus un certain nombre de filles d'honneur de la reine et de filles de service des cuisines et des basses-cours de Versailles; — à côté de Louis XV, Mailly, Châteauroux, Vintimille, de Romans, Pompadour, sans compter l'Irlandaise Murphy, la petite bouchère de Poissy, la petite cordonnière de Versailles, et, si l'on s'en rapporte aux évaluations de la chronique scandaleuse, une centaine d'autres petites bourgeoises, hôtesses passagères du Parc-aux-Cerfs, et dont la plupart sortaient à peine de l'enfance.

Cinquante-sept favorites publiquement avouées, une centaine d'enfans naturels, bâtards de France, comme on disait sous l'ancien régime, ou princes légitimés (1), tel est le bilan des galanteries capétiennes de 1400 à 1774. Les Bourbons tiennent le premier rang par le nombre et la variété du choix, qui descendait jusqu'à rencontrer la rivalité des laquais et des gardes françaises, et, remarquable coïncidence, le progrès de l'immoralité officielle est en rapport direct avec le progrès du pouvoir absolu.

Ce n'était pas impunément pour le bon ordre de l'administration, la politique générale, les finances et la prospérité du royaume, que les favorites venaient s'asseoir sur les marches du trône; il fallait, suivant le mot de Richelieu, assouvir la grosse faim de leur ambition, acheter les complaisances de leurs pères ou de leurs maris, démembrer le domaine pour leur créer des apanages, placer leurs créatures et leur assurer une grande situation. Les rois se firent un point d'honneur de les traiter royalement; ils ouvrirent à leurs proches l'accès des plus hautes fonctions et leur ouvrirent à elles-mêmes, sur les deniers de l'état, des crédits illimités « pour les habits, meubles, équipages, bâtimens, jardinages, dorures, diaprures, bagues, joyaux, mascarades, ballets, jeux, brelans et autres bombances, somptuosités et dissolutions superflues. »

Charles VII donne au baron de Villequier, mari d'Antoinette de Maignelai, les îles d'Oléron, de Marennes et d'Arverst; Louis XI fait du mari de la Passefilon, petit marchand de province, un conseiller à la chambre des comptes; François Ier crée duc d'Étampes et gouverneur de Bretagne Jean de Brosse, mari d'Anne de Pisseleu; Henri IV, pour attirer Gabrielle à la cour et la fixer près de lui, nomme son père membre du conseil. Les faveurs qui paient la honte descendent du père et de l'époux à toute la famille. Agnès Sorel mit si bien à profit les premières tendresses de Charles VII que sa liaison, tenue quelque temps secrète, fut divulguée par les dignités ecclésiastiques qui vinrent tout à coup surprendre ses

(1) Le plus fort contingent à la liste des *bâtards de France* a été fourni par Louis XV; mais ce triste prince est encore singulièrement distancé par le roi de Pologne Frédéric-Auguste II, qui n'eut pas moins de 354 enfans naturels.

parens dans leur obscurité (1). La duchesse d'Étampes fit à elle seule parmi ses oncles un archevêque, parmi ses frères trois évêques, parmi ses sœurs deux abbesses. Gabrielle et La Vallière se montrèrent plus modestes, elles se contentèrent chacune d'un évêque.

Ce que les favorites exigeaient pour leurs proches n'était rien en comparaison de ce qu'elles exigeaient pour elles-mêmes. Absolues dans leurs caprices, parce qu'elles savaient les rois absolus dans leur pouvoir, elles prélevaient les plus lourds tributs sur la fortune de l'état. Diane de Poitiers, pour puiser librement dans le trésor public, fait nommer l'une de ses créatures, Blondet de Rocquancourt, surintendant des finances; elle obtient pour son gendre, le duc d'Aumale, le don de toutes les terres vacantes du royaume; elle vend son patronage à François Allamand, l'un des présidens de la chambre des comptes, qui exerce, grâce à la protection intéressée dont elle le couvre, « un vrai brigandage dans les gabelles. » Ces rapines ne lui suffisent pas encore : elle se fait donner le droit de confirmation, le marc d'or, qui se lève sur les offices à chaque changement de titulaire. Henriette d'Entragues se montre fidèle aux traditions de Diane; elle exige, comme arrhes, le marquisat de Verneuil et cent mille écus, ce qui représentait le produit des tailles de trois ou quatre provinces; quand elle les a touchés, elle cabale avec le prince de Joinville pour obtenir un droit de quinze sous sur chaque ballot de laine à l'entrée et à la sortie du royaume, et ce n'est pas trop de la raison et de la fermeté de Sully pour faire comprendre à Henri IV que les impôts sur les matières premières appartiennent non pas aux favorites, mais à l'état. Fontanges reçoit de Louis XIV, à titre de traitement fixe, 100,000 écus par mois, non compris les colliers de perle de 150,000 livres, les robes en point d'Angleterre, les couvertures de lit en brocart d'or, et son prix de revient ne s'élève pas à moins de 12 millions pour trois ans. D'Argenson paie avec les fonds des affaires étrangères les dettes de Mme de Mailly; la Pompadour, on le sait par les registres qu'elle tenait elle-même avec l'exactitude d'un caissier, coûte à Louis XV en argent comptant prélevé sur le budget des recettes 36,726,000 francs, non compris les petits présens et les bénéfices qu'elle réalisait au moyen des *croupes*, espèce d'abonnemens que les fermiers-généraux lui payaient pour obtenir des remises sur le prix de leurs baux et s'assurer par son appui l'impunité de leurs exactions. La Du Barry est plus dispendieuse encore, et son règne correspond à la plus triste période de l'histoire de nos finances, celle

(1) « Accessit ad stupri suspicionem propinquorum Agnetis ad dignitates ecclesiasticas repentina promotio. » Robert Gaguin, in Carolo VII, lib. x, fol. 240. Édition de 1510.

où l'escroc tonsuré dont elle avait fait le ministre de la banqueroute, l'abbé Terray, supprime d'un seul trait de plume 20 millions de rentes annuelles, et met la main sur les tontines et les dépôts judiciaires.

Ce n'était point seulement par les sommes qu'elles touchaient en espèces, par les présens et les fêtes que les favorites contribuaient à ruiner le trésor, c'était aussi par les dépenses de toute nature dans lesquelles elles entraînaient indirectement les rois. La manie de bâtir qui signale le règne des derniers Valois et des Bourbons s'exerce surtout à leur profit. Henri II fait construire Anet pour Diane de Poitiers; François Ier réédifie Fontainebleau sur un nouveau plan pour plaire à la duchesse d'Étampes. Il faut en outre pensionner les *dames de beauté* lorsqu'elles arrivent à l'âge de la retraite, encourager par de fortes primes le métier d'épouseur de filles délaissées par les rois, qui était devenu la spécialité des gentilshommes pauvres, et compter par exemple 200,000 livres au marquis de Vintimille pour qu'il donne son nom à Mlle de Nesle; il faut encore garantir aux bâtards de France et aux princes légitimés une situation en rapport avec leur origine, et ce n'était pas trop de 12,000 livres de rentes pour chacun des enfans issus du Parc-aux-Cerfs, et de 320,000 livres de rentes pour le duc du Maine, issu de Montespan, la Junon tonnante et triomphante, comme l'appelle Mme de Sévigné.

Les états-généraux et après eux les parlemens protestèrent en vain contre les dépenses qu'ils nommèrent par euphémisme les dépenses de l'hôtel ou de la maison du roi. François Ier, pour se dérober à toute espèce de contrôle et faire disparaître les traces des prodigalités compromettantes, introduisit l'usage des mandats connus sous le nom de *bons* ou *acquits au comptant*. Ces mandats, sur lesquels la nature des crédits n'était point spécifiée, étaient soldés à vue par les trésoriers-généraux, qui les adressaient au roi immédiatement après les avoir acquittés, et celui-ci, à la fin de chaque exercice, les faisait brûler en sa présence. On admettait en principe qu'ils devaient être exclusivement appliqués soit aux subsides que la France payait aux princes étrangers, soit aux affaires intérieures qu'il importait de tenir secrètes; mais ce n'était là qu'une fiction. Le prince était toujours libre d'en disposer à son gré, et c'est au moyen de cette comptabilité mystérieuse que l'or des trésoriers, auxquels on donnait le nom dérisoire de trésoriers de l'épargne, passa discrètement du trésor public dans la cassette de Chateaubriant, de Fontanges et de Pompadour.

La noblesse et les plus hautes dignités furent gaspillées, comme l'argent, au profit des favorites. Charles V, pour récompenser les

villes qui s'étaient signalées entre toutes dans la guerre contre les Anglais, Charles VII, pour honorer les parens de Jeanne d'Arc, leur avaient donné le droit d'ajouter à leurs armoiries un chef des armes de France. Louis XIV, pour récompenser La Vallière d'avoir mis au monde une fille naturelle, illustra son blason des trois fleurs de lis dont ses ancêtres avaient fait le symbole du patriotisme, et Louis XV acheva l'avilissement des dignités et des titres en créant Mme d'Étioles marquise de Pompadour et la fille Lange comtesse Du Barry.

II.

Désastreuse pour l'administration, qu'elle peuplait de créatures indignes ou incapables, pour l'église, qu'elle avilissait en faisant tomber en quenouille l'investiture par la crosse et l'anneau, pour les finances, qu'elle livrait au gaspillage, l'influence des favorites n'a pas été moins désastreuse au point de vue de la politique générale. Chaque fois qu'elles sont intervenues dans les affaires du royaume, elles n'ont fait qu'y porter le trouble et le désordre, et les glorifications dont quelques-unes ont été l'objet ne sont que l'écho des flatteries mensongères des poètes ou des courtisans.

D'après une vieille tradition invariablement reproduite dans la plupart des livres modernes, Agnès Sorel, *la dame de beauté*, aurait arraché Charles VII à sa torpeur et provoqué les mesures qui amenèrent l'expulsion des Anglais. Agnès se trouverait ainsi associée à la gloire de Jeanne d'Arc; mais ce n'est là, pour l'honneur de Jeanne et pour l'honneur de la France, qu'une légende mise en avant au XVIe siècle par un roi, François Ier, qui avait intérêt à réhabiliter l'influence des femmes de cour, et par un poète et un gentilhomme qui pensaient avancer leur fortune auprès de celles qui régnaient sur leur maître, comme Agnès avait régné sur Charles le Victorieux. Le signal de la réhabilitation a été donné par François Ier dans ce quatrain célèbre :

> Gentille Agnès, plus d'amour tu mérite,
> La cause étant de France recouvrer,
> Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
> Clause nonnain ou bien dévot ermite.

Brantôme, au sixième discours des *Dames galantes*, a paraphrasé en prose le quatrain royal. Baïf, à son tour, l'a paraphrasé en vers dans une espèce d'héroïde où la dame de beauté cherche à stimuler le courage du roi de Bourges :

> Vous aimant, je ne puis souffrir que l'on médise
> De votre majesté, que, pour être surprise

De l'amour d'une femme, on l'accuse d'avoir
Mis en oubli du roi l'honneur et le devoir.

Antérieurement aux vers de François Ier et de Baïf, et au chapitre de Brantôme, on ne trouve rien dans les écrivains du xve siècle, rien dans les faits qui confirme le rôle patriotique d'Agnès. Les dates mêmes le démentent, car la guerre de la délivrance était commencée longtemps avant que Charles VII eût rencontré la femme poétisée par le vainqueur de Marignan, et le seul mérite que l'on puisse accorder à la dame de beauté, c'est d'avoir soutenu Jacques Cœur contre ses ennemis. Agnès n'avait rien fait pour le salut de la France. Les favorites de François Ier firent tout pour sa ruine. La comtesse de Chateaubriant compromet nos armes et notre politique en Italie par la protection toute-puissante dont elle couvre ses trois frères, Lautrec, Lescure et Lesparre. Elle fait donner à Lautrec le gouvernement du Milanais; celui-ci, par son despotisme et ses *pilleries,* rend la domination française odieuse aux Italiens; il se fait battre à la Bicoque, et malgré ses fautes il se maintient toujours en grâce, car sa sœur, dit Brantôme, « rabat tous les coups, » ce qui donne lieu à un dicton populaire : « Chateaubriant a perdu et défait Milan. » Lescure, aussi incapable que brave, est forcé, par suite de fausses manœuvres, de s'enfermer dans Crémone et s'y laisse prendre avec son armée. Lesparre fait couper la tête au marquis Pallavicini pour s'emparer de ses biens; il attaque Reggio malgré la défense qui lui avait été faite de porter la guerre dans les états du pape, et par ce coup de tête il donne un prétexte à Léon X de se tourner contre la France. Le roi se montre très irrité; mais, grâce à l'intervention de leur sœur, les trois frères finissent toujours par rentrer en faveur, et « tout se rhabille par l'amour, » excepté la fortune de nos armes.

D'Étampes succède à Chateaubriant, et trouve devant elle Diane de Poitiers, la favorite du dauphin Henri. Une lutte d'influence s'établit entre ces deux femmes et devient le pivot de la politique. D'Étampes soutient les réformés, Diane les catholiques. La cour, tiraillée par les deux tendances, flotte entre la persécution et la tolérance, et cette étrange situation, qui crée par la favorite du père et celle du fils deux gouvernemens dans l'état, se prolonge jusqu'en 1547.

Épuisé par les excès et frappé de mort par l'Avocate, François Ier marchait lentement vers la tombe. Diane allait régner sans partage. D'Étampes, par vengeance et par cupidité, vendit à l'Espagne ce royaume qui allait bientôt lui échapper. Le dauphin ayant été mis en 1541 à la tête d'une armée qui devait agir dans le midi et as-

siéger Perpignan, elle livra aux Espagnols le secret des opérations militaires, et l'expédition fut manquée. En 1544, elle fit tomber entre leurs mains, par de faux ordres, Saint-Dizier, que le comte de Sancerre défendait vaillamment, vendit à Charles-Quint les magasins de l'armée française amassés à Château-Thierry et à Épernay, lui ouvrit la route de Paris, et consomma ses trahisons en négociant le traité de Crespy, qui donna d'un seul coup à l'Espagne vingt places importantes.

Diane de Poitiers, reine de fait par l'avénement de Henri II, ne pactisa point avec l'étranger, mais elle se fit la complice et l'esclave de l'ambition des Guises : *eorum libidini ancillabatur*, dit De Thou. Elle provoqua par ses tendances intolérantes et l'élévation du cardinal de Lorraine une violente réaction catholique qui prépara l'explosion des guerres civiles. Henri II s'était complétement effacé devant elle, et, tandis que les poètes de cour célébraient sa piété et sa chasteté, d'autres, mieux inspirés, rimaient cette verte épigramme :

Sire, si vous laissez, comme Charles (1) desire,
Comme Diane veut, par trop vous gouverner,
Fonder, pétrir, mollir, refondre, retourner,
Sire, vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que cire.

Les favorites sous Charles IX s'éclipsèrent devant Catherine de Médicis, et sous Henri III devant les mignons; mais les nombreuses faiblesses de Henri IV leur rendirent une certaine importance, et, sans exercer comme sous quelques-uns des précédens règnes une action décisive sur la politique, elles firent encore sentir leur influence par des dilapidations dans le trésor public et des actes compromettans pour la paix du royaume.

Subjugué par l'ascendant de Gabrielle, Henri IV reconnut ses enfans, et, quoiqu'il n'eût rien stipulé en leur faveur au sujet de la succession à la couronne, il n'en porta pas moins une grave atteinte au droit monarchique, qui était sorti victorieux et affirmé des troubles de la ligue. Une nouvelle famille de prétendans fut greffée sur la souche royale, et le fils aîné de Gabrielle, César, duc de Vendôme, dit *César monsieur*, ne justifia que trop, sous le règne de Louis XIII, les appréhensions manifestées par Sully. Marié à la fille du duc de Mercœur, qui lui céda, comme présent de noces, le gouvernement de la Bretagne, il essaya de soulever cette province et de s'y rendre indépendant, conspira contre Richelieu, et fut même accusé, en 1641, d'avoir tenté de l'empoisonner.

Henriette d'Entragues, qui remplaça Gabrielle, voulut comme elle

(1) Le cardinal Charles de Lorraine.

se faire épouser; elle était fille de Marie Touchet, la favorite de Charles IX, et elle s'autorisait de cette origine presque royale pour aspirer à la couronne. Henri IV lui avait signé une promesse de mariage, qui fut déchirée par Sully; pour se venger du ministre, elle s'allia aux ennemis du roi, entra dans le complot de Biron, ouvrit, comme d'Étampes, des négociations avec l'Espagne, et favorisa les projets de Philippe III comme la France.

Les exemples donnés aux Bourbons par le fondateur de leur dynastie furent fatals à Louis XIV et à Louis XV, car jusqu'alors l'idéal de la royauté française, de la royauté religieuse, militaire et justicière, s'était incarné dans saint Louis. Ce grand prince dominait la tradition monarchique comme son type le plus parfait, et le souvenir de ses vertus s'était perpétué à travers le moyen âge, sinon comme un frein, du moins comme un reproche pour ceux de ses descendans qui avilissaient leur caractère de princes chrétiens et de chefs d'un grand état; mais avec Henri IV le type change. Ce n'est plus le saint, c'est le *vert galant* qu'on se fait un point d'honneur d'imiter, en excusant ses faiblesses par la gloire et les bienfaits de son règne.

Tout en faisant revivre les traditions de galanterie de son illustre aïeul, Louis XIV était trop personnel, trop jaloux de son pouvoir, pour laisser les favorites intervenir officiellement et ouvertement dans les affaires de l'état. Leur action ne s'est fait sentir sous son règne que d'une manière détournée, mais elle n'en est pas moins très réelle, et l'on peut en suivre la trace depuis la mort d'Anne d'Autriche jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle.

Quand on voit Louis XIV traîner aux armées La Vallière et Montespan, déployer pour elles au camp de Compiègne des magnificences qui surpassent le *camp du Drap-d'Or*, leur donner en spectacle des siéges et des bombardemens de villes, comme pour faire pendant aux ballets de la cour et aux fêtes de l'île enchantée, on peut croire que la galanterie est entrée pour une bonne part dans les folies guerrières de sa jeunesse. Quand on le voit, au déclin de sa vie, se faire le persécuteur des protestans, le protecteur armé du catholicisme anglais, on peut croire aussi qu'il ne cherchait, suivant le mot du temps, à ramener au bercail les brebis égarées que pour se remettre en grâce avec Dieu, et se faire pardonner ses adultères publiquement affichés, les filles d'honneur lâchement séduites, et ses duretés envers la reine Marie-Thérèse, morte de chagrin à quarante-cinq ans. Enfin, lorsqu'il clôt saintement l'ère des maîtresses par un mariage clandestin avec la veuve Scarron, cette illustre intrigante le domine à son insu. Elle tourne ses idées vers une dévotion étroite et ombrageuse; elle soutient de

sa faveur le père Letellier, qui pousse à la destruction de Port-Royal; elle ébranle le crédit de Colbert en l'accusant « de penser à ses finances et jamais à Dieu ; » elle porte un coup fatal à notre établissement militaire en prêtant la main aux cabales qui renversent Louvois. Fidèle à cette tactique des cours qui consiste à écarter les hommes indépendans, les hommes de mérite pour les remplacer par des médiocrités et des créatures, elle protége Chamillart, qui ruine le trésor public par son incapacité, et Villeroi, plus incapable encore, qui nous attire la défaite de Ramillies. Sans pousser ouvertement Louis XIV à la révocation de l'édit de Nantes, elle l'y prépare en jouant auprès de lui le rôle de convertisseur, et, quoi qu'on ait dit pour la réhabiliter, il reste acquis à l'histoire un fait contre lequel ne sauraient prévaloir les apologies rétrospectives, c'est que sa domination correspond exactement à la plus triste période du règne (1).

Si grand qu'ait été l'ascendant de Mme de Maintenon, il n'avait pas effacé dans le cœur du roi le souvenir de Montespan, la seule femme peut-être qui lui eût laissé des regrets. Mme de Montespan était morte en 1707, et quelques années plus tard Louis XIV déclarait, par l'édit du 7 août 1714, que les enfans qu'il avait déjà légitimés au moment de leur naissance, le duc du Maine et le comte de Toulouse, seraient appelés à succéder, ainsi que leurs descendans mâles, à défaut des princes du sang. Cet édit causa dans le royaume un étonnement profond, car le duc et le comte étaient nés d'un double adultère; la dissolution du mariage de la toute-puissante favorite n'avait point été prononcée, de telle sorte qu'au point de vue des lois civiles et religieuses c'étaient non pas les enfans du roi, mais les enfans du marquis de Montespan qui pouvaient être appelés à régner sur la France. Le prince le plus fier de sa race,

(1) Mme de Maintenon peut passer justement pour la femme la plus habile de notre histoire. Elle occupe dans l'état une place considérable, mais elle a toujours soin de s'effacer, et son influence ne laisse pour ainsi dire aucune trace. C'est par la vie intime, par la conversation, par des conseils discrets qu'elle pénètre dans le gouvernement, et qu'elle s'empare de l'esprit de Louis XIV en lui laissant croire qu'il est le seul maître et le maître absolu. Gabrielle et d'Entragues, en affichant l'intention de se faire épouser par Henri IV, s'étaient créé des obstacles presque insurmontables. Mme de Maintenon tourne les difficultés en se faisant épouser en secret par Louis XIV. Elle laisse de côté le titre de reine pour s'en assurer tous les avantages. Fidèle à la maxime « que rien n'est plus habile qu'une conduite irréprochable, » elle laisse vieillir Louis XIV en le tenant à distance, et se fait de sa vertu un moyen de parvenir. Il y aurait bien des choses à dire au sujet des réhabilitations dont elle a été l'objet de notre temps; mais il suffit de s'en tenir aux jugemens de ses contemporains, à la haine instinctive qu'elle leur a inspirée, et le seul mérite qu'on puisse lui reconnaître en dehors d'un talent d'écrivain de premier ordre, c'est d'avoir soutenu le courage de Louis XIV dans les jours de l'adversité.

celui qui avait fondé le despotisme le plus absolu qui fût jamais sur le droit héréditaire, anéantissait ainsi le principe qui faisait la force et le prestige de la dynastie capétienne, car la légitimité du pouvoir politique n'était plus qu'un vain mot dès qu'elle n'était pas fondée sur la légitimité de la naissance.

Avec Louis XV s'abaissèrent encore les mœurs de la royauté. Parmi les femmes qui ont imprimé à son règne une ineffaçable flétrissure, les unes restent complétement étrangères aux affaires de l'état, et dans le nombre il en est qui ne savent pas même son nom, qui restent terrifiées devant lui en le reconnaissant d'après ses portraits; les autres, établies publiquement dans leurs fonctions comme dans une dignité officielle, reprennent le rôle audacieux de d'Étampes. Une seule, la duchesse de Châteauroux, cherche à maintenir le prince qu'elle gouverne dans des voies honorables; elle l'entraîne sur le théâtre de la guerre en Flandre et en Alsace; mais bientôt Pompadour cherche à l'avilir pour le dominer. Douée d'une vive intelligence et d'un esprit distingué qui la met en mesure d'exploiter à son profit toutes les corruptions, elle se rend, comme le dit Barbier, maîtresse de la politique et des places; elle fait supprimer la charge de directeur des monnaies pour donner plus de lustre à celle de trésorier-général, qu'elle avait obtenue pour l'un de ses protégés. Elle fait payer ses dettes par Machault d'Arnouville au moment où il entre au ministère, et plus tard elle cabale pour le renverser malgré sa haute capacité et les services qu'il avait rendus au pays en promulguant l'*édit de mainmorte*, qui interdisait aux gens d'église et aux corporations d'acquérir des propriétés foncières sans une autorisation du gouvernement, en établissant l'impôt du vingtième, destiné à fonder une caisse d'amortissement, en conjurant la famine par la liberté du commerce des grains. Elle fait tomber en disgrâce le marquis d'Argenson, le fondateur de l'école militaire, et Maurepas, qui avait fait preuve, comme ministre d'état, d'un sérieux mérite. Elle retire le commandement de l'armée d'Allemagne à d'Estrées, le vainqueur d'Hastenbeck, pour le donner à Soubise, le vaincu de Rosbach. Après avoir excité la cour contre les parlemens, elle s'allie aux parlementaires contre les jésuites, auxquels elle attribuait sa disgrâce momentanée de 1757, et, par les défiances qu'elle inspire à Louis XV, elle contribue à leur expulsion, comme pour montrer qu'en France rien ne peut résister aux favorites, pas même le plus puissant des ordres religieux; enfin elle porte dans la politique la désastreuse puissance de ses rancunes : pour se venger d'une épigramme de Frédéric, elle renverse les alliances, brise avec la Prusse pour rapprocher la maison de Bourbon de l'Autriche, et entraîne la France dans les désastres de la guerre de

sept ans (1). Mme de Pompadour a le sentiment profond des dangers qui menacent la monarchie, comme le prouve sa conversation avec le président de Mainières, et, pour obtenir quelques flatteries des hommes qui règnent sur l'opinion publique, elle couvre de son appui ceux qui précipitent la marche de la révolution, les physiocrates et les philosophes, Quesnay, Voltaire et le marquis de Mirabeau. Mme Du Barry, qui avait tous les vices de Mme de Pompadour sans avoir aucune des grâces de son esprit, fait subir à Louis XV une domination plus honteuse et plus funeste encore. Elle obtient le renvoi de Choiseul, le plus habile ministre du règne, pour appeler au pouvoir les hommes les plus indignes de l'exercer : Maupeou, d'Aiguillon et Terray, que Mirabeau appelait un monstre. La banqueroute, le vol, le trafic des emplois, les coups d'état contre l'antique justice du royaume, l'exil des parlemens de Paris et de Rouen, signalent ce ministère déshonoré par son origine. D'Aiguillon, portant dans la diplomatie la lâcheté qu'il avait montrée au combat de Saint-Cast, favorise le développement de la puissance russe, et Louis XV, anéanti par l'ascendant de la femme qui offre à sa dépravation sénile l'attrait d'une expérience trop raffinée, voit s'accomplir, en le déplorant, le premier partage de la Pologne.

III.

Les faits que nous venons de rappeler n'apparaissent pas dans les histoires générales avec toute leur gravité et toutes leurs conséquences, parce qu'ils se perdent dans le drame des événemens; mais, lorsqu'on les suit l'un après l'autre en les dégageant des incidens étrangers, on reste frappé d'un étonnement douloureux en voyant à quels tristes hasards les reines apocryphes ont livré la monarchie dans les derniers siècles de son existence; elles ont pour ainsi dire mis la main à tous nos désastres et tout avili autour d'elles, l'église, la cour et la nation.

Les papes, qui dans le moyen âge avaient excommunié les rois au moindre scandale public, ne protestèrent jamais, sous les Valois ni les Bourbons, contre le scandale des favorites; ils se rappelaient que, sous Henry VIII, l'Angleterre et le saint-siége avaient été brouillés par les femmes, et, pour retenir les rois de France dans le catholicisme, ils leur accordaient indulgence plénière et tenaient comme eux la cérémonie du sacre pour une sorte d'absolution préventive qui leur permettait de pécher tout à leur aise. Les confesseurs ne pouvaient se montrer plus sévères que les papes. Un seul d'entre

(1) Voyez l'étude publiée dans la *Revue* par M. Louis de Carné sur *le Gouvernement de Mme de Pompadour*, livraison du 15 janvier 1859.

eux, le père Annat, eut le courage d'exiger de Louis XIV le renvoi de Montespan. Il fut immédiatement remplacé, et tous les autres n'exigèrent de leurs pénitens qu'un acte de contrition pour les absoudre; quelques-uns même, comme le père La Chaise, poussèrent la complaisance jusqu'à les faire communier pour l'édification de leurs sujets, quand ils se permettaient de murmurer contre les favorites. Celles-ci d'ailleurs remplissaient leurs devoirs religieux avec une grande exactitude. Elles avaient des confesseurs en titre, qui pouvaient, comme le confesseur de Gabrielle, René Benoit, curé de Saint-Eustache, devenir évêques par l'intercession de leurs pénitentes; elles prenaient la défense de l'orthodoxie contre les huguenots et les jansénistes, et, de même que Henri II et Louis XIV, elles expiaient leurs désordres par l'intolérance.

Provoquer les faiblesses du prince ou les servir pour s'en faire un instrument de fortune, flatter les favorites et les glorifier pour s'en faire un appui, tel est dans les derniers siècles le plus sûr moyen de parvenir. Les plus grands personnages ne rougissent pas de se faire les négociateurs ou les complaisans des intrigues du prince. Marguerite de Valois, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, déploient toutes les ruses de la diplomatie la plus consommée pour livrer Marie de Clèves à Henri III. Louis XIV s'éprend de Mme Henriette : la reine mère, Anne d'Autriche, fait entrer en ligne Mlles de Pons et La Vallière. Celle-ci triomphe; Mme Henriette forme une ligue féminine pour lui trouver une rivale. La Vallière, prise d'un accès de jalousie qui la jette dans la dévotion, se retire à Chaillot; le grand Colbert va la chercher pour la ramener à Versailles, et c'est lui qui fait passer sa correspondance à Louis XIV, comme si cette spécialité de lettres closes rentrait dans les attributions des contrôleurs-généraux. Louis XV atteint sa majorité. Quelles seront les femmes qui régneront sur ce nouveau roi? Cette grave question met toute la cour en rumeur. Dix-sept concurrentes se présentent; quinze sont écartées par des cabales plus puissantes. La candidature se partage entre Mme de La Vrillière et la duchesse d'Épernon, et chacune des deux coteries met en jeu les plus hautes influences pour faire arriver la femme privilégiée qui doit payer par une protection toute-puissante l'appui qu'elles lui ont prêté.

Pendant douze ans, la cour de Louis XIV s'est prosternée devant Montespan, comme elle s'est prosternée devant Maintenon et la marquise de Soubise, qui voyait, comme le dit Saint-Simon, les princes du sang et les ministres en respect devant elle sans que personne osât lui résister. Sous Louis XV, le dauphin, la dauphine, les évêques et les philosophe sont entouré Pompadour d'hommages et d'adulations, et celle-ci, en présence de cet abaissement, avait conçu

de sa fortune une si haute idée qu'elle avait inventé un cérémonial à son usage. Lorsque les membres de la famille royale venaient lui faire visite, elle les recevait debout pour éviter par cette apparente déférence de leur offrir des siéges et les forcer à se tenir eux-mêmes debout devant elle.

Dans un pays monarchique, comme l'était la France, et vaniteux, comme il l'est encore et le sera toujours, même en démocratie, les exemples donnés par la cour ne pouvaient manquer de réagir profondément sur les mœurs publiques. Les femmes imitaient les favorites dans les prodigalités de leur luxe. Au XVe siècle, les bourgeoises de Paris s'étaient laissé *ensorceler* par Agnès Sorel, et voulaient lutter d'élégance avec elle. Sous François Ier, elles portaient, comme la Féronnière, des bandeaux de perles sur le front; sous Louis XIV, elles portaient des *fontanges*. Les hommes à leur tour imitaient les rois dans le désordre de leur vie privée. De longues habitudes d'obéissance avaient si bien façonné la nation à tout subir et à tout accepter, que la superstition monarchique, qui élevait les rois au-dessus de tous les devoirs et de tous les droits, faisait descendre le respect jusqu'aux favorites. On murmurait bien parfois contre leurs prodigalités, on leur attribuait le doublement des tailles; quelques Parisiens frondeurs passaient devant Agnès sans lui *faire la révérence*. Jean Vouté publiait des épigrammes latines contre Diane de Poitiers. On chantait des chansons grivoises sur l'air de Mlle de La Vallière, et quand la Pompadour passait, pour l'inaugurer, sur le pont d'Orléans bâti par l'ingénieur Huyot, qu'on accusait de n'avoir fait qu'un ouvrage sans solidité, la France entière répétait ce quatrain, l'un des plus mordans qu'ait produits l'esprit satirique du XVIIIe siècle :

Censeurs, Huyot est bien vengé;
Reconnaissez votre ignorance.
Son pont hardi a supporté
Le plus lourd fardeau de la France.

Mais les quatrains, les chansons et les épigrammes se perdaient au milieu des adulations. Les villes, pour gagner les bonnes grâces du souverain, tenaient à se ménager celles des reines de hasard. Lorsque Diane de Poitiers et Henriette d'Entragues se rendirent à Lyon, cette antique métropole, qui s'honorait d'avoir vu couler le sang des premiers martyrs de la Gaule chrétienne, les reçut en grande pompe avec le cérémonial des entrées solennelles; au XVIe siècle, comme au XVIIIe, les poètes de l'église, le cardinal Du Perron, le cardinal de Bernis, l'évêque Berthault, l'abbé Desportes, les poètes de la cour et de la province, Guillaume du Sable, Jacques

Pelletier, Ronsard, Malherbe, Voltaire lui-même, célèbrent sur tous les tons les femmes qui rehaussent, comme on disait sous l'ancien régime, l'éclat du trône par la galanterie. Les historiens en parlent avec admiration; elles sont toutes belles, pieuses, charitables, elles font de grandes largesses aux églises et aux couvens, et parmi leurs apologistes il en est qui vont jusqu'à vanter leur chasteté, à les comparer à Pénélope et à Lucrèce. Le parlement lui-même, quelque jaloux qu'il fût de sa dignité, se faisait un devoir de se rendre en corps auprès de Gabrielle pour lui présenter ses hommages, et il enregistrait avec une docilité respectueuse les solennelles déclarations d'adultère qui conféraient à La Vallière le titre de duchesse et à Pompadour le *manteau d'honneur*.

Cinquante ans de débauches royales avaient avili sous Louis XV le prestige de la couronne. Le peuple avait vu le prince gouverné par des femmes qui ne méritaient que le mépris; il avait vu le royaume appauvri par leurs concussions, sa prépondérance en Europe anéantie par les ministres que leurs caprices imposaient à l'état, et quand Louis XVI, le mieux intentionné et le plus vertueux des Capétiens, monta sur le trône, on évoqua contre lui les souvenirs accablans du passé. On l'accusa de subir le joug de la reine comme Louis XV avait subi le joug de son entourage féminin. On accusa la reine de disposer du trésor et des places, de conspirer avec l'étranger, de renverser les ministres, comme l'avaient fait sous tant de rois les femmes que de coupables faiblesses avaient associées au gouvernement, et la révolution, dans sa logique inexorable et terrible, frappa de la même réprobation et fit monter sur le même échafaud Louis XVI, Marie-Antoinette et la dernière maîtresse du dernier règne, la fille Lange, transformée en comtesse Du Barry.

Laissons-les donc dormir dans le linceul de leur honte ces tristes créatures qui font tache sur le règne de nos plus grands rois, de ceux qui malgré leurs fautes ont des droits impérissables à notre reconnaissance, parce qu'ils ont arraché leur royaume, lambeaux par lambeaux, à la féodalité et à l'étranger, parce qu'ils n'ont jamais désespéré du salut, et qu'ils ont créé cette belle France qui s'est démembrée entre nos mains. Ne cherchons pas des scandales dans l'histoire, demandons-lui des enseignemens. Nous avons pour peupler nos galeries assez de nobles figures sans qu'il soit besoin d'y suspendre les pastels de Laïs ou d'Acté, et rappelons-nous ces mots que Thraséas, dans la décadence romaine, adressait, avec ses derniers adieux, à ceux qui le voyaient mourir : « regardez, amis, nous vivons dans un temps où le courage même a besoin de grands exemples. »

CHARLES LOUANDRE.

LE

ROYAUME DE WESTPHALIE

ET

JÉROME BONAPARTE

D'APRÈS LES DOCUMENS ALLEMANDS ET FRANÇAIS

I. *Le Moniteur westphalien*, 1807-1813, journal bilingue. — II. *Mémoires et Correspondance du roi Jérôme*, 7 vol., 1861-1866 (renfermant le *Journal* de la reine Catherine, les rapports de Reinhard, etc.). — III. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIII et suiv. — IV. *Le Royaume de Westphalie, Jérôme Buonaparte, sa cour, ses favoris, ses ministres*, Paris 1820. — V. Ernestine von L., *König Jerome und seine Familie im Exil*, Leipzig 1870. — VI. Lyncker, *Geschichte der Insurrectionen wider das westphälische Gouvernement*, Gœttingen 1860. — VII. Vehse, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation*, 48 vol., Hambourg 1851-55. — VIII. Berlepsch, *Sammlung wichtiger Urkunden und Actenstücke*. — IX. *Rückblicke auf die Zeit des westphälischen Kœnigreiches*, dans la *Minerva*, juillet 1826.

II.

LA CONSTITUTION DU ROYAUME DE WESTPHALIE (1).

I.

La violence et la conquête sont d'étranges bienfaiteurs du genre humain. Napoléon, qui croyait peut-être sincèrement faire le bonheur des Hessois, des Brunswickois et des Prussiens de Westphalie en leur donnant un roi de sa famille et les institutions françaises, est d'abord obligé de réprimer sévèrement leurs manifestations de fidélité pour leurs anciens souverains et leurs anciennes lois. Dans le même temps qu'il rédigeait pour eux une constitution et des lois qui leur assuraient l'égalité et une liberté légale jusqu'alors incon-

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

nue sur les bords du Weser, il dut, pour étouffer les troubles de la Hesse, prescrire des incendies et des fusillades.

Un décret du 23 octobre 1806 avait établi pour les pays en-deçà de l'Elbe, conquis à la suite de la bataille d'Iéna, cinq gouvernemens militaires; le général Loison s'installait à Münster et administrait une partie de la Westphalie prussienne, le général Gobert à Minden, le général Bisson à Brunswick, le général Thiébaut à Fulda, le général Clarke à Erfurt. A côté de chacun d'eux, un inspecteur ou sous-inspecteur aux revues était chargé, avec le titre d'intendant, de l'administration civile : il était nommé par l'intendant-général Daru et correspondait tous les jours avec l'inspecteur en chef Villemanzy; il était assisté d'un receveur dépendant de M. de La Bouillerie, receveur-général des contributions de la grande armée. Quand la Hesse-Cassel eut été occupée, elle forma un sixième gouvernement sous les ordres du général Lagrange et l'administration civile de l'intendant Martillière. Le gouverneur-général de Cassel était, au dire même des Allemands, « un homme de vieille honnêteté française, qui accomplissait à regret les ordres rigoureux de l'empereur, qui faisait tout pour le mieux et prenait volontiers conseil sur les choses qui en sa qualité d'étranger ne lui étaient pas familières. » Il allait avoir à donner la preuve de sa modération et de son humanité.

Il arriva à Cassel le 4 novembre 1806, au moment où la Hesse n'était plus guère occupée que par une poignée de conscrits français et italiens sous la surveillance du commissaire-ordonnateur Monnay. L'avant-veille, le roi Louis avait quitté Cassel, et Mortier avait poursuivi sa route pour aller accomplir les décrets de l'empereur sur l'Allemagne du nord. Lagrange adressa une proclamation rassurante aux habitans de l'électorat : les fonctionnaires du prince déchu restèrent en place, les impôts durent être perçus, la justice rendue, le pays administré comme par le passé. On se contenta de faire enlever les armes électorales sur les monumens publics. Enfin on institua une commission chargée de veiller à l'égale répartition des logemens militaires et des réquisitions.

Les instructions de l'empereur portaient que l'on s'occuperait activement de la démolition des places de Hanau, Marburg, etc., de la vieille forteresse féodale de Ziegenhain, qui avait soutenu tant de siéges au XVIe et au XVIIe siècle, et dont on disait dans le pays : *fort comme Ziegenhain*. Dans toutes ses lettres, il insiste sur la nécessité de désarmer soldats et habitans : il connaissait trop bien le caractère violent et belliqueux des anciens Cattes, leur attachement aveugle à la maison électorale, qui les faisait appeler dans toute l'Allemagne *les chiens de la Hesse*. Il fallait se hâter de mettre à profit les premiers momens et la première surprise. Le décret du

23 octobre relatif aux états de Brunswick et d'Orange-Fulda prescrivait l'envoi en France des soldats, officiers et généraux. Moins sévère dans ses lettres à Lagrange que dans son décret, Napoléon ordonna au moins l'arrestation des généraux et officiers supérieurs (1). L'empereur recommandait de ne souffrir dans le pays aucun des princes de la famille déchue, pas même les femmes. Surtout on devait s'appliquer à bien faire comprendre aux populations que c'en était fait pour jamais de leurs anciennes dynasties. On devait préparer un projet de mise à la retraite des anciens officiers et envoyer à l'empereur la liste des pensionnaires électoraux. Guillaume avait prêté environ 16 millions à ses sujets, Napoléon voulait les encaisser pour son compte; pour faciliter le remboursement, il accorderait aux débiteurs une bonification de 10 pour 100. « Enfin, ajoutait-il, s'il y a quelque chose à faire pour être utile à cette population et la contenter, telle que la suppression de quelque droit onéreux, ayez soin de m'en informer... On peut traiter le pays avec douceur; mais, s'il y a le moindre mouvement quelque part, faites un exemple terrible. Que le premier village qui bouge soit pillé et brûlé, que le premier rassemblement soit dispersé, et les chefs traduits à une commission militaire (2). »

On put juger de l'esprit qui animait l'ancienne armée hessoise lorsque dans les premiers jours de novembre elle fut obligée de livrer ses armes et ses chevaux. On vit les soldats briser leurs fusils et les officiers leurs épées. Ces militaires, qui avaient fait tant de campagnes en mercenaires, qui en Amérique, en Hollande, en France, avaient combattu la liberté des peuples à la solde des despotes, étaient aussi fiers de leurs drapeaux qu'aucune armée européenne. Ils s'indignaient que des conscrits les eussent, pour ainsi dire, vaincus sans combat. Ils enviaient les Prussiens, qui du moins à Iéna avaient pu lutter honorablement. Le peuple des campagnes et d'une partie des villes partageait leurs haines et leurs regrets. Cette population, si fière dans sa dégradation séculaire, s'irritait des charges de la guerre, quelque adoucies qu'elles fussent par la modération et la prudence de Lagrange.

Celui-ci était dans une situation assez critique; comme plus tard le roi Jérôme, il se trouvait en quelque sorte isolé entre la grande armée, qui poursuivait sa marche sur la Vistule, et la frontière française, où Kellermann, gouverneur de Mayence, ne voulait et ne pouvait s'occuper que de la grande armée. Toutes les forces dont disposait Lagrange n'étaient que des troupes qui passaient : conscrits qui allaient se former, cavaliers qui allaient se monter, ré-

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIII, p. 473.

(2) *Correspondance de Napoléon Ier*. — Lettres des 5, 12 novembre, 3 décembre 1806. — T. XIII, p. 588, 597, 644; t. XIV, p. 32.

gimens qui allaient se constituer dans quelqu'un des dépôts de l'Oder ou de la Vistule. Quelques bataillons de jeunes soldats et quatre pièces de canon composaient toute la garnison permanente de Cassel. Pourtant la fermentation était assez grande dans quelques parties du pays. A Cassel, le directeur de la ci-devant police électorale, Hassenpflug, défendit de circuler sans lanterne, à partir de neuf heures du soir, dans les rues de la capitale. Les anciens ministres durent adresser aux populations rurales des invitations à l'obéissance et au calme.

Le gouvernement impérial avait pensé qu'on pourrait se concilier l'ancienne armée hessoise en lui offrant du service dans les troupes de la France et de ses alliés. Pitcairn, général du roi de Hollande, ouvrit un bureau de recrutement pour l'armée néerlandaise. Napoléon prescrivit à Lagrange de lever, pour le compte du roi de Naples, un corps qui irait s'organiser à Haguenau. C'eût été s'assurer les services d'excellens militaires et en même temps enlever au pays un redoutable élément d'agitation (1). Toutefois le moment était mal choisi pour demander des volontaires. Il était naturel que les anciens soldats de l'électeur voulussent attendre le résultat de ses dernières négociations avec Napoléon avant de se compromettre avec les nouveaux maîtres. Bien peu répondirent à l'appel de Pitcairn et de Lagrange. Celui-ci, attribuant à l'influence des officiers supérieurs le « mauvais esprit » de l'armée, prit le parti de les envoyer à Mayence. Comme cette mesure ne produisit pas d'effet, il se résolut à une démarche plus grave : il ordonna aux soldats de la ci-devant armée hessoise de se réunir dans leurs anciens cantonnemens avant le 25 décembre 1806; les récalcitrans devaient être fusillés.

Les soldats imaginèrent, non sans quelque apparence de raison, qu'on ne voulait les avoir sous la main que pour les incorporer de force ou les envoyer dans les forteresses. Tout le pays au midi de Cassel, dans les bassins de la Werra, de la Fulda, du Schwalm, de l'Eder, où ces militaires se trouvaient en grand nombre, se mit en insurrection. Les rares soldats qui se rendaient à l'appel de Lagrange furent arrêtés par des bandes de paysans armés. A Allendorf, sur la Werra, les soldats s'emparèrent des munitions et des armes qu'ils avaient livrées. A Eschwege, le régiment de Wurmb se reconstitua intégralement, sans même oublier sa musique. Les officiers supérieurs n'étaient plus là, les autres manquaient de courage ou d'initiative. Un simple fourrier, Jacob Schumann, prit le commandement. Les postes et les sentinelles furent placés comme

(1) « Mon principal but est de me défaire de ces gens-là. » — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIII, p. 597.

à l'ordinaire; des détachemens allèrent saisir les caisses de l'état, d'autres reprendre les canons. On distribua la solde et les vivres, on assigna des logemens réguliers. On prit à un Juif alsacien qui passait à Eschwege quarante chevaux destinés à la grande armée : ils servirent à monter un petit corps de cavalerie; on entra en relations avec les autres régimens licenciés. Enfin un ancien capitaine du régiment de Wurmb, von Ussler, étant venu à passer, on le força d'accepter le commandement, et on le proclama « colonel des Hessois. »

A Hersfeld, sur la Fulda, une rixe entre un bourgeois et un soldat italien, la veille de Noël, fut le signal du mouvement. L'officier commandant le détachement fut saisi et maltraité; un soldat fut tué d'un coup de feu sur la place d'armes, les autres furent chassés de la ville, poursuivis, désarmés par les paysans; un employé qui s'efforçait d'apaiser cette émotion pensa être assommé. A Smalkade, à droite de la Werra, une troupe de soldats et de campagnards enfoncèrent une des portes, tombèrent sur le poste, qui était composé de soldats du prince-primat, en blessèrent quelques-uns, en prirent deux, chassèrent le reste, et s'emparèrent de treize canons électoraux à destination de Mayence. A Marburg, place forte sur le Lahn, la petite garnison française fut chassée de la ville et de la citadelle. La forteresse de Ziegenhain faillit également être enlevée d'un coup de main par un sous-officier du nom de Triebfürst. Lorsqu'on lui demanda ce qu'il voulait, « nous réclamons, répondit-il, ce qu'on nous a pris : *le pain et la solde.* »

Quelle que fût la méthode qui présidait d'abord aux mouvemens de cette insurrection militaire, quelques efforts que fît von Ussler pour maintenir un peu d'ordre parmi ses troupes, il est certain que des soldats habitués à une discipline de fer ne pouvaient obéir longtemps à un pouvoir tout d'opinion. Aux militaires s'étaient joints des paysans, puis des vagabonds, des bandits. Il n'y eut pas toujours des vivres et une solde régulière. Les bourgeois eurent bientôt à souffrir de la rapacité, de l'ivrognerie, de la brutalité de leurs libérateurs, et se prirent à souhaiter l'arrivée des Français.

Aux premières nouvelles du soulèvement, Lagrange s'était empressé, pour calmer les esprits, de publier une proclamation où il déclarait qu'il n'avait jamais prétendu forcer personne à prendre du service. Les ministres hessois s'employèrent de leur côté à chapitrer la population. Le 25 et le 27 décembre, on promit amnistie générale pour tous ceux qui « rentreraient dans le devoir; » le 28, nouvelle proclamation conciliante du gouverneur-général. Cependant la panique se répandait dans le pays : à Cassel, on racontait que 20,000 soldats ou paysans marchaient pour donner l'assaut à la capitale; mais bientôt on put annoncer l'arrivée prochaine de

troupes françaises. Le général Barbot, envoyé en toute hâte par Lagrange, était allé ramasser sur le Rhin et sur le Mein des détachemens de la garde de Paris, quelques compagnies d'infanterie, un bataillon de chasseurs badois, en tout 3,000 hommes. La terreur succéda aussitôt à l'exaltation; les plus compromis commencèrent à gagner la frontière. A Allendorf, où l'insurrection avait pris naissance, les soldats révoltés furent désarmés par les bourgeois; à Eschwege, où elle avait eu son principal développement, elle finit de la même façon. Surexcités par un message de Lagrange, qui menaçait de réduire la ville en cendres, les citoyens prirent d'assaut le corps de garde et en chassèrent les rebelles. Le surlendemain (4 janvier), Barbot, qui arrivait avec 2,000 hommes, trouva la besogne toute faite. Il se contenta de se faire livrer quelques réfractaires, d'indemniser le maquignon alsacien, et d'exiger pour ses hommes des souliers et des vêtemens. Un détachement italien envoyé à Smalkade en ramena également quelques prisonniers. La plus coupable de toutes ces villes, c'était Hersfeld : les bourgeois avaient pris parti contre les Français; un de nos soldats avait été tué. A la suite d'une enquête sévère, Barbot fit raser la maison d'où le coup de feu avait été tiré, et fusiller un des insurgés. On fit une battue de réfractaires dans les villages voisins. Enfin on érigea des cours martiales qui condamnèrent deux autres révoltés à la peine de mort : Triebfürst, le sous-officier, et un nommé Wentzel, de Germerode, qui s'était proclamé « général des paysans. »

Une maison rasée et trois exécutions capitales parurent à Lagrange une expiation suffisante d'une révolte qui avait pourtant mis en péril la domination française dans la Hesse électorale et compromis les communications de la grande armée avec Mayence. L'empereur, alors à Varsovie, ne l'entendait pas ainsi. Aux premières nouvelles expédiées par Lagrange le 26 décembre, il répondit (8 janvier 1807) : « Mon intention est que le principal *village* où est née l'insurrection soit brûlé, et que *trente* des principaux chefs soient passés par les armes; un exemple éclatant est nécessaire pour comprimer la haine des paysans et de cette soldatesque. Si vous n'avez aucun exemple, faites-en un sans délai... Que le mois ne se passe pas sans que le principal *village, bourg* ou *petite ville* qui a donné le signal de l'insurrection soit brûlé et qu'*un grand nombre* d'individus ait été fusillé... Il faut laisser des traces dans les cantons qui se sont révoltés... Trente des principaux coupables fusillés, *deux ou trois cents* envoyés dans des citadelles de France... Les actes de vigueur sont humains en ce qu'ils empêchent la renaissance de nouvelles séditions. » C'était la fameuse théorie de répression que Napoléon a si souvent développée à Murat pour

l'Espagne, à Joseph pour le royaume de Naples, à Junot pour la Toscane, à Davout pour l'Allemagne du nord. « Du reste, ajoutait-il, je ne puis regarder une insurrection dans le pays de Cassel, au mois de janvier, que comme un événement heureux. La haine que les souverains de ce pays ont toujours nourrie parmi les habitans contre la France devait la faire prévoir. Il vaut mieux qu'elle ait éclaté dans ce moment que lorsque les Anglais auraient pu faire une descente sur l'Elbe. » Il reprochait à Lagrange de n'avoir pas enlevé les fusils comme il l'avait tant de fois recommandé; il lui demandait avec insistance un rapport détaillé où l'on ne devait « rien lui cacher; » enfin il annonçait l'arrivée de renforts. Quatre jours après (12 janvier), Napoléon écrivait à Clarke qu'il avait 14,000 hommes à Cassel.

Il paraît que Lagrange n'envoya pas immédiatement le rapport demandé, car l'empereur s'impatiente : le courrier est passé à Cassel, et Lagrange n'en a pas profité ! Aussi n'en est-il que plus disposé à prendre au sérieux les rumeurs exagérées sur l'événement. Maintenant il demande dans ses lettres à Berthier qu'Eschwege et Hersfeld soient brûlés, *soixante hommes fusillés*, un nombre triple arrêté et conduit en France, les troupes autorisées à vivre à discrétion dans le pays; puis, s'exaltant dans la pensée des « outrages faits à ses aigles, » il veut que « *deux cents personnes au moins* paient de leur tête cette insurrection. » — « L'officier qui a été leur chef doit périr. Nous sommes trop vieux dans les affaires pour croire que l'on est chef malgré soi. » Heureusement pour le capitaine von Usslar qu'il put s'enfuir à temps; plus tard nous le retrouvons réconcilié avec les Français et capitaine au service du roi Jérôme.

Lagrange se vit obligé pourtant d'envoyer des détachemens dans les localités qui s'étaient insurgées, afin d'y enlever pendant la nuit les magistrats et les forcer à donner les noms des coupables. Un certain nombre de paysans et de soldats furent arrêtés et conduits chargés de chaînes à Mayence. Rien que dans le pays de la Werra, cinq individus, tous militaires, furent traduits devant une cour martiale et fusillés. Schumann, le fourrier devenu général, fut une autre victime. La ville d'Hersfeld devait être pillée et brûlée. Le général Barbot eut la condescendance de laisser le soin d'exécuter cette mesure au commandant de chasseurs badois : celui-ci se contenta d'incendier une vieille maison pleine de paille. Les soldats badois, compatriotes cependant de ceux que nous avons eus naguère en Franche-Comté, ne profitèrent pas de la permission de piller. Voilà comme un Lagrange et un Barbot savaient exécuter les ordres rigoureux échappés à l'impatience de Napoléon. Au lieu de centaines de victimes, il y en eut au plus une dizaine. C'est trop assurément pour l'humanité; toutefois les Prussiens ont exécuté chez nous de

tout autre façon les « lois de la guerre. » Après la répression de la révolte, on forma des soldats hessois les moins récalcitrans deux régimens, à 300 hommes d'abord, sous les colonels Schraidt et Müller, ancien officier électoral.

L'insurrection hessoise avait eu un certain retentissement dans les pays voisins. Dans le duché de Brunswick, le gouverneur-général Loison reçut l'ordre d'exécuter le décret du 23 octobre et d'envoyer en France les officiers de l'ancienne armée brunswickoise qui ne voudraient point passer au service de la France. Cependant le Brunswick, de mœurs plus douces et plus polies que la Hesse, montra moins d'hostilité; mais beaucoup de malheureux soldats, que le licenciement de leur armée avait privés de tout moyen d'existence, se réunirent par bandes et infestèrent les grandes routes. Plusieurs durent être fusillés comme brigands.

Les événemens de Cassel ne furent pas étrangers aux sévérités que Napoléon déploya contre la ville westphalienne, ci-devant prussienne, de Halle. Elle devait son illustration à l'université fondée en 1688-1694 par le souverain de Prusse Frédéric Ier. En 1806, elle était à son plus haut point de prospérité. Les philosophes Wolf, Schleiermacher, Steffens, les médecins ou physiologues Reil, Sprengel, le théologien Niemeyer, y avaient attiré une nombreuse population d'étudians. Halle fut très maltraitée dans le combat du 17 octobre 1806, où fut battue la réserve prussienne sous Eugène de Wurtemberg : elle avait même été un peu pillée par les éclaireurs et les maraudeurs de l'armée avant l'arrivée des corps réguliers. L'entrée de Napoléon eut lieu le 19 octobre. Les étudians, qui s'étaient pressés sur son passage, le considéraient avec curiosité, sans haine, mais sans démonstrations sympathiques. Napoléon remarqua que ces jeunes gens ne le saluaient pas. L'un d'eux, interpellé par lui, l'avait dans son trouble traité de *monsieur*. Enfin dans la soirée quelques-uns d'entre eux, attablés dans un cabaret en face de la maison Meckel, où l'empereur était descendu, firent entendre, dit-on, des *pereat*. Napoléon se montra fort irrité, contre les professeurs plus encore que contre les étudians. Le fondateur des lycées impériaux ne pouvait rien comprendre à la liberté d'allures et de manières qui caractérisait la jeunesse des universités allemandes. Il prétendit que les étudians avaient combattu dans les rangs prussiens : cela n'était vrai que pour deux jeunes nobles, qui n'avaient pas de goût pour la philosophie et avaient préféré s'engager. Les universités de 1806 n'étaient point encore celles de 1813. Napoléon écrivit cependant à Berthier : « Mon cousin, faites donner des ordres pour que l'université de Halle soit fermée, et que sous vingt-quatre heures les écoliers soient partis pour leur demeure. S'il s'en trouve demain en ville, ils seront mis en prison

pour prévenir le résultat du *mauvais esprit inculqué à cette jeunesse* (1). » Berthier écrivit de Dessau aux professeurs de Halle pour leur annoncer que les revenus de l'université étaient confisqués. Les savans, disait-il, ne devaient pas s'occuper de politique : ils n'avaient d'autre mission que de cultiver et de propager les sciences; ceux de Halle ayant méconnu leurs devoirs, l'empereur avait résolu de supprimer l'université. Les professeurs, appelés en conseil, furent désagréablement surpris de cette communication. Quelques timides proposèrent de s'excuser auprès de l'empereur et de lui faire dire qu'on n'avait jamais eu de sentimens hostiles à son égard. Steffens protesta, déclarant que l'ennemi n'avait pas de compte à leur demander sur leurs sentimens. Halle se trouva ainsi deux fois ruinée, par le combat du 17 et la décision du 19 octobre. Les étudians, arrachés à leurs professeurs et peu fournis d'argent pour la plupart, se dispersèrent sur toutes les routes de l'Allemagne. Napoléon devait en 1813 en rencontrer plus d'un sur son chemin.

Une ville ainsi traitée devait être suspecte. Quand éclatèrent les troubles de la Hesse, le général qui gouvernait Erfurt reçut l'ordre de prendre des otages. Le professeur Niemeyer, le sénateur Kefstein, le riche major von Heide, furent emmenés à l'intérieur de la France, d'où ils ne revinrent qu'après Tilsitt (2). Nous retrouverons les deux premiers dans le corps législatif du roi Jérôme.

C'est ainsi que les provinces du futur royaume de Westphalie furent pacifiées par le régime militaire, et que les gouverneurs-généraux de Cassel, de Brunswick, d'Erfurt, assurèrent le paisible avénement de Jérôme Bonaparte.

II.

Dès le 7 juillet 1807, Napoléon écrivait confidentiellement à son frère pour lui annoncer qu'il allait être reconnu roi de Westphalie. Sa lettre se terminait par ces mots : « mon intention d'ailleurs, en vous établissant dans votre royaume, est de vous donner une constitution régulière *qui efface dans toutes les classes de vos peuples ces vaines et ridicules distinctions.* » Ainsi, quelque abâtardis que fussent entre les mains de l'empereur d'Occident, du fondateur de la noblesse nouvelle, les principes égalitaires de 1789, il voyait encore dans la propagation de ces doctrines l'origine, la raison d'être, l'excuse de ses conquêtes. Pour tant de guerres sanglantes, pour tant de peuples foulés, pour tant de dynasties renversées, il croyait

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIII, p. 460.

(2) Sur toute cette affaire de Halle, voyez Steffens, *Was ich erlebte* (10 vol., Breslau 1840-45), t. V.

avoir sa justification : ne venait-il pas renverser chez les vaincus la distinction des castes?

Le 16 août 1807, Napoléon annonçait officiellement, à l'ouverture de la session législative, « qu'un prince français allait régner sur l'Elbe; » le 19, il faisait part au sénat du mariage de son frère avec la fille du roi de Wurtemberg. Ainsi que le raconte dans son *Journal* la reine de Westphalie, aux premières ouvertures que lui fit son père sur cette union avec Jérôme, « ne le connaissant pas et étant occupée d'autres projets, » elle refusa. La résistance d'une jeune fille n'était pas un obstacle pour le despotisme du roi Frédéric, surexcité par la peur de Napoléon et l'ambition de lui complaire. « Il me fit observer, continue Catherine, qu'il y allait du bonheur de toute la famille et de la prospérité, *peut-être de l'existence du pays*... Je m'offris en sacrifice à des intérêts aussi chers. » Ensuite Catherine de Wurtemberg s'attacha au mari français qu'on lui avait imposé, et dont pourtant les légèretés n'étaient un secret pour personne. Chose plus rare, elle lui resta fidèle dans la mauvaise fortune. En 1814, le roi Frédéric prétendit rompre le mariage de sa fille avec un prince découronné, redevenu Bonaparte comme devant; Catherine refusa. Napoléon put dire d'elle « qu'elle s'était inscrite de ses propres mains dans l'histoire. »

Une des raisons qu'on avait dû faire valoir auprès du rapace souverain de Wurtemberg, c'était apparemment le *sans dot* de la comédie. Au moment où sa fille allait devenir femme et belle-sœur de rois, belle-sœur d'empereur, il ne lui constitua qu'une dot de petite bourgeoise, 100,000 florins; encore devait-elle sur cette somme s'équiper et faire les cadeaux d'usage. L'empereur dut « lui faire faire son habit de noce; » son mari lui donna un trousseau : non que Jérôme fût lui-même bien en fonds, il lui fallut emprunter pour se rendre dans son nouveau royaume.

Le 15 novembre 1807, Napoléon promulguait la constitution de la Westphalie. Ce document avait à la fois le caractère d'un traité et d'un décret. L'empereur ne renonçait à « son droit de conquête » sur la Westphalie que moyennant deux sortes de conditions. Les unes n'avaient pour objet que l'intérêt de la politique personnelle, comme les articles par lesquels il se réservait la moitié des domaines de la Westphalie, stipulait le paiement rigoureux des contributions de guerre, fixait à 25,000 hommes le contingent du nouveau royaume comme état de la confédération, exigeait que 12,500 Français, soldés, nourris, habillés par la Westphalie, tinssent provisoirement garnison dans Magdebourg. Magdebourg était donc à la fois une ville du royaume et une forteresse de l'empire; le gouverneur y commandait pour les deux souverains; le drapeau bleu et blanc y flottait à côté du drapeau tricolore. Les autres ar-

ticles avaient en vue la bonne constitution du nouvel état sur les bases d'une monarchie héréditaire, d'une assemblée représentative et de l'égalité des sujets devant la loi. En devenant roi en Allemagne, Jérôme restait un prince français, soumis, lui et les siens, « aux dispositions du pacte de la famille impériale. » Napoléon se réservait pour lui et ses descendans l'héritage éventuel de la couronne westphalienne en cas d'extinction de la dynastie, et en cas de minorité la nomination du régent. La liste civile du nouveau roi était fixée à 5 millions.

La constitution proclamait la suppression de toute corporation ou corps privilégié, l'abolition du servage et de tous les droits qui en découlent (1), la révocation de tout privilége en matière d'impôt, de justice, d'admissibilité aux charges. Napoléon poussait le souci égalitaire jusqu'à exiger la réforme « des statuts dans les abbayes, prieurés ou chapitres du royaume,... de telle sorte que tout sujet du royaume puisse y être admis (2). » Le royaume serait administré par quatre ministres (3) : outre le ministre d'état, un ministre pour l'intérieur et la justice, un pour la guerre, un pour les finances, le commerce et le trésor. Le conseil d'état serait divisé en trois sections correspondantes à ces trois ministères. Les états du royaume, investis du vote de la loi et du vote de l'impôt, auraient également à nommer trois commissions. Tout projet de loi devait être discuté entre une commission des états et une section du conseil d'état; puis un orateur de la commission et un orateur du conseil porteraient le débat devant l'assemblée. Celle-ci, comme le corps législatif de l'empire, écouterait silencieusement et voterait au scrutin secret. Qui ne reconnaît ici l'étrange conception de Sieyès, devenue, entre les mains d'un habile despote, la commode constitution de l'an VIII et de l'an X? Où l'on reconnaît encore sa fameuse maxime, *la confiance vient d'en bas et le pouvoir d'en haut*, c'est dans le système électoral de la Westphalie. Seulement Napoléon avait renversé les termes du problème. Tandis qu'en France les électeurs élus par d'autres électeurs présentaient à la nomination du gouvernement les listes de candidats pour le corps législatif, le tribunat, les charges publiques, en Westphalie, c'était le roi qui nommait les électeurs de chaque collége départemen-

(1) Sur le servage en Westphalie, voyez un rapport du baron de Stein (10 mars 1806) au roi de Prusse dans Pertz, *Stein's Leben*, t. Ier, p. 199-202, et les décrets royaux du 23 janvier 1808, du 25 juillet 1811, etc., dans le *Moniteur westphalien*.

(2) Un décret royal du 10 janvier proscrivit les splendides cordons qui paraient la poitrine des chanoines nobles; sous peine de saisie du temporel, leur croix ne devait être suspendue qu'à un simple ruban uniforme, « de couleur noire, de 54 millimètres de largeur. »

(3) Chaque ministre avait 60,000 francs de traitement et 20,000 francs de frais de maison!

tal, et les électeurs élisaient directement les députés aux états. En outre le collége départemental présentait au roi des candidats pour les places de juges de paix et de membres des conseils municipaux, de district et de département. Naturellement la constitution introduisait en Westphalie le système français des poids et mesures, la division en départemens, districts et communes, les préfets, sous-préfets, maires avec les divers conseils, — la hiérarchie des juges de paix, tribunaux de première instance, couronnée par une cour d'appel pour tout le royaume et une cour de cassation, qui n'était autre que le conseil d'état, — le code Napoléon, la publicité des procédures, les jugemens criminels par jurés, l'inamovibilité des juges, sauf les juges de paix, pour lesquels le justiciable devait se contenter de la garantie qu'offrait la présentation par le collége, — l'égalité des cultes, la conscription, le système d'impôts français.

Napoléon avait dû prévoir que la principale opposition à l'ordre de choses créé par lui viendrait nécessairement des privilégiés des anciens régimes, comtes et princes médiatisés, à qui on imposait le joug des lois communes pour tous, — noblesse territoriale et chevalerie d'empire, qu'on dépouillait de ses prérogatives pour la soumettre à l'égalité devant les tribunaux, l'impôt, la loi, la conscription, — chefs des différentes églises, naguère églises d'état, maintenant soumises au régime des articles organiques, contraintes à la tolérance des autres cultes, — enfin abbés des ordres religieux, qu'on avait appauvris, qu'on allait peut-être supprimer. C'est sans doute pour ne pas donner aux anciens privilégiés une citadelle légale, non moins que par raison de simplicité et d'économie, que Napoléon n'institua pour la Westphalie ni sénat dit conservateur, ni chambre des pairs, ni cour de cassation, où l'aristocratie du pays serait venue s'asseoir et se concerter. Il essaie même de créer une sorte de contre-poids à l'influence prépondérante de la grande propriété. Ainsi l'article 41 de la constitution porte que, sur les deux cents membres du collége électoral de département, le roi *devra* nommer les quatre sixièmes parmi les plus imposés, un sixième parmi les plus riches négocians et fabricans, un sixième enfin « parmi les savans, les artistes les plus distingués et les citoyens qui auront le mieux mérité de l'état. » De même l'article 29 statue que, sur les cent députés des états, soixante-dix seront choisis dans la première de ces catégories, quinze dans la seconde, quinze dans la troisième. Napoléon voulait sans doute établir, à côté de la représentation des intérêts fonciers, une certaine représentation des intérêts commerciaux et industriels, intellectuels et moraux.

Cette constitution, si on la compare aux constitutions surannées de l'Allemagne féodale, réalisait, on ne saurait le méconnaître, un

progrès notable. Cette assemblée, qui restait ouverte à tout citoyen de mérite qu'aurait distingué la confiance des électeurs choisis par le roi, valait mieux que les états aristocratiques de la Hesse, du Brunswick, de la Prusse ou des anciens évêchés. Dans ces vieux *Landstände*, il n'y avait que des députés de la noblesse, du clergé, des villes, qui venaient y défendre uniquement des intérêts de caste et de corporation; maintenant on pouvait espérer de voir dans le *Reichstag* de Westphalie des citoyens se préoccuper des intérêts généraux. Les anciens états étaient fort propres sans doute à conserver les anciennes libertés, libertés exclusives et égoïstes, fondées sur l'inégalité, le privilége, l'oppression des dissidens par la religion d'état, l'humiliation du bourgeois devant le noble, l'exploitation du compagnon par les jurandes, l'abrutissement du paysan dans le servage; ils pouvaient bien conserver *leurs libertés*, mais non fonder la liberté, encore bien moins l'égalité. Cette représentation nouvelle de la Westphalie, si imparfaite, si mutilée, si enchaînée, si dépendante qu'elle fût, était un meilleur instrument de progrès. Malheureusement le créateur de la constitution westphalienne était un étrange ouvrier, qui ne pouvait prendre sur lui de ne pas briser ou fausser ses propres créations. Il donnait des constitutions aux peuples comme des couronnes aux princes; il ne s'engageait point à les respecter.

III.

Et pourtant quels sages conseils dans la bouche de celui qui fit de la fortune un abus si insensé! Napoléon n'aurait peut-être point perdu la France, s'il eût été bâti de façon à pouvoir suivre les avis qu'il donnait à son frère :

« Vous trouverez ci-joint la constitution de votre royaume... *Vous devez la suivre fidèlement*... N'écoutez point ceux qui vous disent que vos peuples, accoutumés à la servitude, recevront avec ingratitude vos bienfaits. On est plus éclairé dans le royaume de Westphalie qu'on ne voudrait vous le persuader... Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnu aux peuples de la Germanie... Cette manière de gouverner sera une barrière puissante qui vous séparera de la Prusse plus que l'Elbe, plus que les places fortes et que la protection de la France. Quel peuple voudra retourner sous le gouvernement arbitraire prussien quand il aura goûté les bienfaits d'une administration sage et libérale? Les peuples d'Allemagne, ceux de France, d'Italie, d'Espagne, *désirent l'égalité et veulent des idées libérales*. Voilà bien des années que je mène les affaires de l'Europe, et j'ai eu lieu de

me convaincre que le bourdonnement des priviléges *était contraire à l'opinion générale*... SOYEZ ROI CONSTITUTIONNEL. »

Dans cette lettre, il y a une promesse et une leçon. La promesse, c'était un agrandissement indéfini de la Westphalie, si elle se rendait digne des espérances fondées sur elle; la leçon n'était pas inutile à un jeune prince de vingt-trois ans qui allait bientôt se trouver entouré ou d'aventuriers français, avides de distinctions nouvelles, ou de la vieille aristocratie hessoise, hanovrienne, prussienne ou brunsvickoise, jalouse de conserver les siennes; mais combien ces leçons égalitaires n'eussent-elles pas eu plus d'autorité, si Napoléon n'avait pas lui-même créé une noblesse avec ses majorats, ses exemptions d'impôts, ses *vaines distinctions!* Combien ces préceptes libéraux auraient eu plus de poids, s'il n'avait donné lui-même, dans la France issue de 1789, l'exemple du mépris des libertés et de la violation des constitutions, même impériales! C'était lui qui écrivait à Murat, grand-duc de Berg : « Je trouve ridicule que vous m'opposiez *l'opinion du peuple westphalien*; que fait l'opinion des paysans aux questions politiques? »

Il recommandait encore à Jérôme d'avoir soin que son conseil d'état fût *composé de non-nobles*,... « toutefois sans que personne s'aperçoive de cette habituelle surveillance à maintenir en majorité le *tiers-état* dans tous les emplois... Cette conduite ira au cœur de la Germanie et affligera peut-être l'autre classe : n'y faites pas attention. » Il fallait introduire le code Napoléon le plus promptement possible. « On ne manquera pas de faire des objections : opposez-y une ferme volonté. Les membres du conseil de la régence qui ne sont pas de l'avis de ce qui a été fait en France pendant la révolution feront des représentations : répondez-leur que cela ne les regarde pas. » Cependant il fallait réserver « aux grands noms » une partie des charges de cour; Napoléon ne trouvait-il pas « qu'il n'y a que ces *gens-là* qui sachent servir? »

Dès la fin d'août, des députations westphaliennes s'étaient rendues à Paris pour saluer le nouveau roi et tâcher d'obtenir quelques garanties pour le pays. Un comité élu par elles et composé des comtes Merveldt, Schulenburg-Emden, Alvensleben, de l'abbé Hencke, du professeur Robert, reçut du roi communication de la constitution. Le roi leur demanda de lui présenter des observations officieusement, car officiellement il ne pouvait en admettre. Les clauses par lesquelles l'empereur se réservait la moitié des domaines, exigeait 30 millions de contributions de guerre, imposait l'entretien de 12,500 Français, affligèrent et surprirent les députés; mais Jérôme ne pouvait à ce sujet que leur donner de bonnes paroles. Les nobles

exprimèrent la crainte que l'introduction du code Napoléon n'amenât le morcellement des biens. On demandait encore que la langue allemande restât langue officielle, que toutes les places fussent données à des indigènes, que les pensions aux serviteurs des princes déchus fussent garanties. Jérôme, qui sur tant d'autres points n'était pas le maître, admit du moins le principe qu'un état allemand devait être administré par des Allemands, et, sans oser trancher la question de la langue officielle, promit d'apprendre l'allemand, assurant qu'il le parlerait correctement dans deux ou trois ans. En réalité, il ne put ou ne voulut jamais l'apprendre. Au moins son frère Louis écorchait passablement le hollandais.

En attendant l'arrivée du roi, la Westphalie était administrée par une régence provisoire, composée du comte Beugnot, de Siméon, du général Lagrange, de Jollivet, qui avait été chargé en 1801 de l'organisation du département du Rhin, et qui resta plus tard à Cassel comme administrateur des domaines impériaux. Aucun des quatre régens ne savait l'allemand : ils s'adjoignirent comme secrétaire un Rhénan, Mosdorf, conseiller de préfecture à Mayence. Ce gouvernement dura trois mois, du 1er septembre au 1er décembre 1807. La Westphalie continuait à être foulée par les passages de troupes et les réquisitions. Comme Napoléon n'avait pas encore révoqué les gouverneurs-généraux et les intendans de l'administration précédente, il y avait de continuels conflits entre les diverses autorités.

Jérôme, en quittant Paris, se rendit d'abord chez son beau-père, le roi de Wurtemberg, et arriva seulement le 7 décembre au palais de Wilhemshöhe, auquel il donna le nom, si fameux depuis, de Napoleonshöhe. « Ce nom paraît plaire aux habitans, écrivait-il à son frère, et il rappelle de qui je tiens mon royaume. » Il adressa immédiatement une proclamation « à ses bons et fidèles sujets et habitans du royaume de Westphalie. »

« La divine Providence avait marqué cette époque pour réunir sous une auguste institution vos provinces éparses et des familles voisines et pourtant étrangères... C'est pour les peuples que Napoléon a vaincu... Westphaliens, tels furent les résultats des trois journées de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, telle est aujourd'hui la conséquence du mémorable traité de Tilsitt. Ce jour-là, vous avez obtenu le premier des biens : une patrie... Westphaliens, vous avez une constitution appropriée à vos mœurs et à vos intérêts. Elle est le fruit de la méditation d'un grand homme et de l'expérience d'une grande nation. »

Par un décret du même jour (7 décembre), il transforma les membres de la régence provisoire en ministres provisoires : Siméon

à la justice et à l'intérieur, Lagrange à la guerre, Beugnot aux finances, Jollivet aux trésors. Toutefois il demandait dès lors à l'empereur d'être débarrassé de Lagrange et de Jollivet. Il détestait cordialement ce dernier surtout, en qui il voyait une sorte d'agent supérieur de la police impériale : c'est pour le même motif apparemment que Napoléon eut à cœur de le maintenir sous un autre titre en Westphalie. Jérôme nomma également les neuf premiers membres de son conseil d'état, parmi lesquels Dohm, de Wolfradt, de Bülow, ces deux derniers futurs ministres. Il se plaignait à son frère de la difficulté qu'il avait à trouver des candidats parmi le tiers-état, « la plus grande partie de cette classe étant composée de gens complétement illettrés. »

Le 1er janvier, il réunit dans l'orangerie du château de Cassel un certain nombre de notables et de députés (environ 275) des anciens états. « On y voyait, raconte en style fleuri le *Moniteur westphalien*, on y voyait placés sur les mêmes gradins des hommes qui portaient des noms anciens et toujours honorés, des savans qui illustrent les arts, d'habiles commerçans, de laborieux agriculteurs et des députés du Harz, enfans des anciens Vandales, et qui ont traversé les siècles avec la simplicité, les mœurs et presque le costume de leurs pères (1). » Jérôme expose devant cette réunion une sorte de profession de foi ou de programme politique : il y développait le thème obligé sur l'unité nouvelle de la Westphalie, sur l'excellence de la constitution, conçue de telle façon que le souverain, « tout-puissant pour faire le bien, n'eût jamais *intérêt* à faire le mal, » sur le retour à cette « saine politique qui avait placé ses états dans l'alliance de la France jusqu'au milieu du siècle dernier. » Le passage le plus saillant, celui que l'empereur critiqua comme susceptible de donner des ombrages aux autres princes du *Rheinbund*, était celui-ci : « des priviléges, des exemptions, des servitudes personnelles, n'appartiennent pas au génie de ce siècle; il faut que la Westphalie ait enfin *des citoyens*. » Pendant ce temps, une série de décrets organisaient le gouvernement et les administrations.

Le roi, qui venait de faire connaissance avec les délégués de ses sujets, se mit en devoir de faire un voyage d'exploration dans le royaume. Du 15 au 26 mai 1808, il visita la savante université de Gœttingue, les populations si intelligentes du Brunswick, où l'administration libérale du dernier duc et l'influence des émigrés français avaient préparé le terrain aux réformes nouvelles, le grand établissement militaire de Magdebourg, la ville de Halle, si cruellement

(1) Numéro du 3 janvier 1808.

éprouvée en octobre 1806. Le *Moniteur westphalien* ne tarissait pas en détails sur l'empressement de la bourgeoisie et l'enthousiasme des populations. « Le peuple se presse en foule sur son passage, se faisait-il écrire de Gœttingen. Il ne reste pas un habitant dans les maisons. Nous avons traversé une fête de 10 lieues. L'air retentissait des cris de *vive notre bon roi !* » La ville de Brunswick lui donna un bal masqué au mois de mai. Partout des arcs de triomphe, des jeunes filles en robe blanche, des drapeaux déployés, des chapeaux en l'air, tout le programme peu varié de ces enthousiasmes « spontanés. » A Magdebourg, « toute la ville était illuminée; on remarquait beaucoup de transparens emblématiques et des allégories ingénieuses qui exprimaient les sentimens des *bons habitans* de Magdebourg pour sa majesté. » Plus tard, en septembre, le roi visita Osnabrück et Minden.

La vérité est que, dans le Brunswick et le Hanovre, on savait gré au roi de ses réformes : on était d'autant plus porté vers lui, qu'on avait peur d'une annexion à la France ; mais dans les pays prussiens on ruminait les lauriers du grand Frédéric, Rosbach, Iéna, les coups terribles de la fortune, on n'était pas encore disposé à faire fête aux gloires nouvelles; dans les campagnes hessoises, on restait invinciblement, aveuglément attaché à l'ancien despote. Jérôme avait déployé un faste royal dans cette revue de ses provinces. Il avait donné des audiences, visité des casernes et des manufactures, écouté des harangues, accepté des bouquets, fait manœuvrer des régimens. Il rapportait de ce voyage des impressions assez diverses. « Je ne puis dépeindre à votre majesté, écrivait-il à son frère, avec quel enthousiasme j'ai été reçu dans toutes les villes et villages de mes états, mais surtout à Brunswick... La province de Magdebourg, sire, est bien malheureuse; de pauvres paysans ont vu leurs lits, leurs meubles, vendus à l'encan; que l'empereur vienne au secours du pays, qu'il fasse grâce de la contribution de guerre!.. Quand même je ne serais plus destiné à régner sur la Westphalie, je n'en ferais pas moins la même prière à votre majesté. Ce peuple est bon; il peut être bien utile à la France; il est son avant-garde. » Napoléon répondait simplement : « La province de Magdebourg est la plus riche,... il faut qu'elle paie, comme les autres provinces m'ont payé. »

Malgré la cocarde et le drapeau national, le roi de Westphalie se trouvait dans une étrange dépendance. Une partie de ses ministres, les principaux généraux, les chefs de la nouvelle administration financière, lui étaient imposés par l'empereur. Les troupes françaises traversaient perpétuellement son territoire; elles occupaient Magdebourg. Napoléon surveillait son frère de près : Jollivet et

Reinhard, envoyé de France à Cassel, étaient chargés de faire au ministre de l'empereur des rapports réguliers. A côté du chef de la police westphalienne, Legras de Bercagny, une police secrète observait, pour le compte de l'empereur, le roi, la cour, les ministres et jusqu'à la police. « Mon frère, écrivait l'empereur à Jérôme, je vous envoie les réponses de l'impératrice de Russie. *J'ai ouvert celle qui vous était adressée*. Je n'ai pas pris la même liberté pour celle de la princesse (Catherine), parce je suppose qu'elle ne contient rien d'important; cependant je désire que vous m'en envoyiez copie. » Les lettres de Napoléon au souverain de 2 millions d'hommes étaient souvent sur ce ton : « je trouve ridicule que;... » puis c'étaient d'amers reproches sur des faits qui n'arrivaient le plus souvent à Paris qu'exagérés et défigurés. Si Jérôme voulait maintenir son autorité et protéger ses sujets contre les officiers impériaux, on lui reprochait de « porter atteinte à la dignité du nom français. » S'il y avait une rixe quelque part entre Allemands et Français, Napoléon s'irritait qu'il y eût « si peu de police dans le royaume. » Si Jérôme faisait planter les poteaux westphaliens sur la tête du pont de Magdebourg, Napoléon faisait abattre les armes royales par ses agens. Plus tard, il fera entrer sans façon ses douaniers sur le territoire westphalien et chasser les douaniers de Jérôme. Il donnera le Hanovre à son frère et le lui reprendra sans le consulter. Il réunira d'un trait de plume à la France en 1811 tout un département westphalien.

On comprend bien que Jérôme ait plus d'une fois songé, comme Louis de Hollande, à se dérober à ce royal esclavage. Dès 1808, on trouve dans sa correspondance des passages qui témoignent de cette disposition. « Si votre majesté ne peut se rendre à ma prière, je lui en adresserai une seconde, c'est de permettre que je lui remette dès à présent le gouvernement du royaume de Westphalie... Elle sait que je n'ai jamais désiré le royaume de Westphalie (12 janvier 1808). » — « Votre majesté observera qu'il ne peut y avoir en même temps deux personnes qui donnent des ordres dans un état, et que, si les autorités françaises doivent y commander, je ne puis dès lors y rester... Comment votre majesté peut-elle avoir dans les rapports qui lui sont faits par des subalternes plus de confiance que dans ceux que je lui adresse moi-même (10 juillet 1808)? » — « Je n'aime ni l'Allemagne ni l'Allemand... J'ai désiré sans doute d'avoir un peuple à gouverner, je l'avoue à votre majesté; mais je préfère vivre en particulier dans son empire à être, comme je le suis, souverain sans autorité. Votre nom seul, sire, me donne l'apparence du pouvoir, et je le trouve bien faible quand je songe que je suis dans l'impossibilité de me rendre utile à la France, qui au

contraire sera toujours obligée d'entretenir 100,000 baïonnettes pour étayer un trône sans importance (1809). » Ordinairement Napoléon ne répondait rien aux doléances de son frère. Quand elles allaient jusqu'à la menace d'abdication, comme en 1812, il faisait simplement passer à son ministre auprès la cour de Cassel une note ainsi conçue :

« Le roi s'est trompé, s'il a pensé que l'espèce de menace qu'il a cru devoir mêler à ses plaintes pourrait influer sur les déterminations de sa majesté. Il doit trop bien la connaître pour ne pas savoir que, s'il venait à prendre le parti qu'il vous a annoncé, elle pourrait le regretter à raison de l'amitié qu'elle lui porte, mais que ce ne serait pas un embarras pour elle que d'avoir un état de plus à gouverner. C'est dans ce sens qu'elle veut que vous vous en expliquiez (5 janvier 1812). »

« Je ne sais si je suis roi, prince ou sujet, » s'écriait parfois Jérôme au désespoir. Ce mot pourrait servir d'épigraphe à toute l'histoire de la Westphalie.

IV.

L'année 1808 vit dans chacun des huit départemens westphaliens le collége électoral, composé de 200 membres nommés par le roi, se réunir sous la surveillance d'un président également nommé par le roi. Il s'agissait d'élire les députés aux états de Westphalie. Le scrutin était secret, condition nécessaire pour assurer quelque indépendance au vote en un pays où les liens de dépendance et de clientèle, abolis par la loi, subsistaient dans les mœurs. Dans l'une de ces réunions, un électeur, probablement un « aristocrate, » se permit une assez mauvaise plaisanterie aux dépens de l'article 29 de la constitution. Ayant à choisir un député dans la catégorie « des savans, des artistes les plus distingués, etc., » il choisit, sous la protection du scrutin secret, le paysan le plus illettré de son village. — Néanmoins les Westphaliens, d'après les témoignages les moins favorables à la royauté napoléonienne, commençaient à s'intéresser vivement à la nouvelle constitution. Dans les cafés et les cercles de Cassel, avec toute la prudence qu'inspirait la crainte des *observateurs* de police, on en discutait les avantages et les inconvéniens. Beaucoup louaient cette simplicité de conception et de rédaction qui contrastait avantageusement avec le fatras de lois, de coutumes et de règlemens qui constituait le droit public dans la plupart des états de l'Allemagne. On s'étonnait de cette singulière disposition qui donnait aux orateurs du conseil d'état et des commissions un auditoire de législateurs muets; mais on savait que le conseil d'état était du moins composé d'hommes distingués et com-

pétens : on se promettait de leurs discussions avec les députés des lois claires, simples, équitables, qui mettraient fin à l'arbitraire des juges et aux chicanes des avocats. Enfin on ne pouvait nier que pour la première fois, dans des limites infiniment trop restreintes sans doute, les députés non des ordres privilégiés, mais de toutes les classes moyennes et supérieures, allaient prendre une part directe à la confection des lois.

C'est au milieu de l'attention et de la curiosité publiques que, le 2 juillet 1808, eut lieu, dans la salle de l'Orangerie, l'ouverture du *Reichstag* westphalien. Du reste, ces états ne se réunirent que deux fois, en 1808 et en 1810. Lors de la session de 1808, on n'avait pas encore eu le temps d'inventer un uniforme pour les députés; c'est dans la seconde session seulement qu'ils parurent avec ce bizarre costume de théâtre, moitié romain, moitié espagnol, tout à fait dans le goût étrange du directoire et de l'empire. Une sorte d'habit de drap bleu avec des broderies de soie orange, une écharpe de soie blanche, un manteau de soie bleue, doublé de blanc, avec des broderies orange et un collet de soie blanche, une manière de chapeau ou de toque à la Henri IV avec une énorme plume d'autruche, au côté une épée à garde dorée, ornée de l'aigle de Westphalie, telles étaient les pièces essentielles de ce déguisement parlementaire. Le costume était ridicule, mais il pouvait avoir son utilité : il servait à confondre sous le même uniforme nobles et bourgeois, seigneurs et paysans. Plus d'un vilain de la Hesse ou du Brunswick, fièrement drapé dans son manteau de soie bleue, avait aussi bon air que son patron ou son maître de la veille. Le mal était que ces oripeaux coûtaient fort cher : 140 thalers étaient une grosse somme pour un paysan et même pour « un savant ou un artiste distingué. » Le trésor royal fit la dépense pour un certain nombre de députés; mais pouvait-on voter avec indépendance sur les propositions du roi, lorsqu'on était vêtu par lui? L'article 29 de la constitution portait que les membres des états ne recevraient pas de traitement; cependant le roi établit que chacun d'eux aurait une indemnité de 18 francs par jour, plus les frais de voyage.

La session de 1808 s'ouvrit avec une solennité exceptionnelle. Dans la salle de l'Orangerie (1), une tribune avait été réservée à la reine Catherine et à ses dames. Sur des banquettes vint s'asseoir un public choisi. Les conseillers d'état, en costume, siégeaient sur deux bancs en avant des députés. Les députés étaient rangés par département. Le roi, amené jusqu'à l'orangerie par une brillante escorte de cavalerie, fit son entrée dans la salle, entouré de ses

(1) En 1810, ce fut dans le bâtiment du Muséum, sur la place Frédéric, qui devint le « Palais des États. »

aides-de-camp, de ses chambellans, de ses aumôniers, de ses pages. Il fut reçu à la porte par le président des états, comte de Schulenburg-Wolffsburg; sur un trône élevé sur une estrade, il prit place en habit de soie blanche, manteau de pourpre, toque à plumes enrichie de diamans, souliers de soie blanche à rosettes blanches et à talons rouges. Ses serviteurs et ses ministres l'entouraient; ses pages étaient assis sur les gradins de l'estrade. Un grand-maître des cérémonies, suivant l'étiquette des meilleures cours, transmettait les ordres du roi à un maître des cérémonies; celui-ci, à son tour, faisait parvenir la parole royale à un député des états; ce dernier enfin remplissait la mission d'appeler chacun de ses collègues par département et par ordre alphabétique, et de les présenter au roi. Le député présenté prêtait, soit en français, soit en allemand, le serment constitutionnel : « je jure obéissance au roi et fidélité à la constitution. » Jérôme se leva ensuite pour lire son discours, et les députés, qui avaient joui du droit de « rester couverts devant le roi, » ôtèrent leurs chapeaux empanachés et prêtèrent l'oreille. Il leur parla de la dette publiqne, sujet peu agréable, des « qualités belliqueuses qui distinguèrent toujours leurs ancêtres, et qui allaient recevoir de la conscription militaire un plus grand développement, » du bien du royaume « que nous avons tous à cœur.» Il conclut en ces termes : « nous y travaillerons de concert, moi en roi et *en père* (il avait alors vingt-trois ans, et la plupart des députés étaient des barbons), vous en sujets fidèles et affectionnés. » La séance fut naturellement levée aux cris de *vive le roi! vive la reine!* Le même jour, les députés de la Westphalie reçurent l'invitation « d'assister au grand couvert. » Plus d'un s'imagina qu'il allait enfin goûter à la chère royale. Les « bons Allemands » avaient compté sans l'étiquette sublime de la nouvelle cour. On les conviait simplement à *voir* leurs majestés siéger en grand appareil, servies par leurs grands-officiers, qui prenaient les plats des mains des domestiques pour les poser sur la table. Quelques jours après, on invita les députés à la table du grand-maréchal, à un festin plus substantiel dont le grand-chambellan faisait les honneurs.

Dans la séance suivante, le ministre Siméon lut aux députés un exposé de la situation du royaume. Il le prononça en français, et le conseiller d'état Jean de Müller le traduisit en allemand aux auditeurs. Au contraire, à l'ouverture de la session de 1810, Wolfradt, ministre de l'intérieur, lut en allemand l'exposé d'usage.

En réalité, on n'avait réuni les états de 1808 que pour en obtenir l'autorisation de faire un emprunt. Comme on n'avait encore qu'un petit nombre de projets de lois à leur soumettre, la session fut très courte; celle de 1810 fut en revanche des plus importantes. Les divers ministres avaient déployé la plus grande activité pour mettre

les députés en mesure de bien juger la situation, qu'on n'avait d'ailleurs aucun intérêt à leur dissimuler. Les commissions du *Reichstag*, surtout celle de finances, discutèrent sérieusement avec le conseil d'état les lois et les impôts proposés : les députés Westfeld, Culemann, Thorbecke, Holzbauer, luttèrent énergiquement, parfois avec succès, contre les exigences du ministre des finances. On avait fait distribuer à tous les députés un exemplaire imprimé de chacun des projets de lois. Naturellement toute la chaleur de la discussion était réservée pour les bureaux; en séance publique, les débats étaient calmes, froids, méthodiques. Devant les législateurs plus ou moins attentifs, le rapporteur du conseil d'état faisait l'éloge du projet de loi; l'orateur de la commission le remplaçait à la tribune pour l'appuyer ou le combattre, puis on votait au scrutin secret. Ce mode de votation, injustifiable pour des députés qui dépendraient vraiment de leurs commettans, était nécessaire pour assurer quelque indépendance à des représentans qui émanaient jusqu'à un certain point du pouvoir royal. Le prince se faisait rendre compte soigneusement du chiffre des suffrages : lorsqu'il s'y rencontrait un tiers de boules noires, il montrait beaucoup d'irritation; c'étaient là des choses en effet qui ne se voyaient pas au corps législatif de France. Ordinairement les suffrages négatifs étaient en infime minorité; pourtant, dans la session de 1808, on remarqua que deux boules noires se reproduisaient toujours obstinément sur quelque question que ce fût; elles étaient déposées par deux paysans, l'un de la Werra, l'autre de la Saale. Ils ne firent pas mystère du motif de cette opposition en apparence si acharnée. « Le plus souvent ils ne comprenaient pas très bien l'objet du débat. Ne voyaient-ils pas que d'habiles hommes soutenaient le projet de loi et que d'autres, non moins habiles, le combattaient? Le meilleur moyen de rassurer leur conscience était de voter *non*; si la loi était réellement bonne, deux boules noires ne pouvaient l'empêcher de passer; si elle était mauvaise, il n'y aurait jamais assez de boules noires. »

Chacune des deux sessions westphaliennes fut terminée par un discours de clôture, auquel les députés répondaient par une adresse de remercîment au roi. C'est Jean de Müller qui prononça le discours de 1808; on y remarquait cette phrase sur Napoléon : « celui devant qui le monde se tait, car entre ses mains Dieu a mis ses destinées... » C'est le professeur Leist, alors conseiller d'état, qui congédia le *Reichstag* de 1810.

Dans la constitution westphalienne, les états avaient plus d'éclat aux yeux du public; mais le conseil d'état était le rouage le plus essentiel. Cette assemblée, de seize à vingt-cinq membres, ne tarda pas à se remplir de noms illustres, de capacités distinguées de l'Al-

lemagne presque entière. Sans doute, des conseillers comme les comtes de Bocholz, grand-maître des cérémonies, de Witzleben, ancien grand-veneur de Guillaume, de Meerveldt, ancien sacristain noble du noble chapitre d'Hildesheim, étaient là surtout pour la montre; mais l'aristocratie elle-même avait fourni de bons administrateurs, comme le Waldeckois von Reinecke, les Hanovriens de Meding et de Patje, le Hessois von Malsburg. Le baron de Berlepsch, également Hanovrien, était depuis longtemps sympathique aux idées françaises; c'est ce qui l'avait fait destituer par l'ancien gouvernement anglo-hanovrien de sa présidence à la cour aulique. On le représente comme caustique, spirituel, frondeur de tous les gouvernemens. Son mémoire de 1811 sur la situation financière du royaume, et qu'il a reproduit dans ses *Beitræge* (matériaux pour l'histoire économique de la Westphalie), n'indique pas qu'il fût « sans conséquence. » Dans le conseil d'état, on trouvait encore un Leist, professeur de droit à l'université de Gœttingen, un Jean de Müller, à qui son *Histoire générale* et son *Histoire de la Suisse* ont fait une réputation universelle, un Martens, professeur de droit des gens à Gœttingen, auteur de tant de recueils diplomatiques de la plus haute importance, un Dohm, célèbre par ses *Mémoires*, son *Histoire de la révolution de Liége*, ses brochures sur la *ligue des princes* et surtout par la confiance dont l'avait honoré le grand Frédéric, qui en avait fait son ministre; ennemi de la France jusqu'en 1806, il avait été un de ceux qui avaient poussé la Prusse à la fatale guerre d'Iéna. A côté de lui, on s'étonne de voir siéger un autre fougueux ennemi des Français, Schulenburg-Kehnert, qui avait été gouverneur de Berlin en 1806, le même qui dans sa proclamation aux Berlinois avait déclaré que « la tranquillité est le premier devoir du bourgeois. » Enfin, parmi les jeunes auditeurs au conseil d'état, on voyait un Jacob Grimm, alors âgé de vingt-trois ans, et qui devait être l'auteur de tant de belles recherches sur l'ancienne langue et l'ancienne littérature de la Germanie.

Assurément cette institution française du royaume de Westphalie, autour de laquelle se sont groupés tant d'hommes distingués et tant de grands noms littéraires de la Germanie, ne mérite pas la légèreté affectée avec laquelle en ont parlé la plupart des écrivains allemands. On peut s'égayer aux dépens du « carnaval du roi Jérôme; » mais il faut prendre plus au sérieux les institutions qui s'élaboraient dans ce conseil d'état de Westphalie entre un Siméon et un Martens, un Dohm, un Jean de Müller.

ALFRED RAMBAUD.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

SIXTE-QUINT

SON INFLUENCE

SUR LES AFFAIRES DE FRANCE AU XVIe SIÈCLE

II.

L'ÉGLISE ET LA FRANCE DE 1585 A 1589 (1).

Sixte-Quint, d'après les correspondances diplomatiques, inédites, tirées des archives d'état, du Vatican, de Simancas, de Venise, etc., par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris. Paris 1870; 3 vol. in-8°.

La bulle privatoire de 1585 a fait confondre Sixte-Quint parmi les papes dévoués à l'Espagne et engagés à la ligue (2). On a pu voir le contraire dans la dépêche du duc de Nevers que nous avons rapportée. J'en aurais d'autres aussi curieuses à recueillir ici, et qui confirment ce témoignage (3); mais ce que M. de Hübner rapporte de la bulle, d'après les autres correspondances, concorde parfaitement avec ce qu'on lit dans les *Mémoires* de Nevers. Il y a même un détail piquant relatif à la publication du décret préparé par Grégoire XIII. Je le laisse raconter par M. de Hübner. « Les délégués de la sainte union, dit-il, avaient sollicité vainement l'acte de pri-

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

(2) M. Poirson a répété cette assertion, t. Ier, p. 9, de son *Histoire de Henri IV*. Le président Hénault était mieux informé. Quant à M. Henri Martin, les *Mémoires* de Nevers l'ont parfaitement éclairé.

(3) Voyez entre autres les lettres de Nevers, rapportées aux pages 669 à 673, t. Ier de ses *Mémoires*, et une dépêche de l'ambassadeur de France, l'honnête M. de Pisani, recueillie *ibid.*, p. 675.

vation. Dans leur audience de congé le cardinal de Vaudemont fit un dernier effort. Le saint-père répondit doucement : « Nous n'avons pas l'habitude de condamner les gens sans les avoir entendus. Il sera toujours temps d'en venir là. » Le cardinal ayant insisté, le pape le repoussa durement : « Nous vous avons dit, reprit-il, pourquoi nous ne pouvions pas faire telle chose; maintenant nous vous disons que nous ne voulons pas la faire. »

Cependant la chose se fit, et malgré un premier refus catégorique la résolution du pape fut vaincue. Croyant céder à une nécessité de la situation, il voulut du moins paraître agir d'après sa libre initiative de chef de l'église et non sous la pression des instances de la ligue ou de l'Espagne. « C'était, ajoute M. de Hübner, le premier acte du règne de Sixte-Quint relatif aux affaires de France, et cet acte était une faute qu'il ne tarda pas à regretter, qu'il se reprochera peut-être en secret, qu'il avouera même dans ses épanchemens intimes, tout en tâchant de s'excuser; mais à part cette faute, qu'expliquent son inexpérience et les influences qui l'entouraient à son avénement, il eut le mérite de comprendre, dès le premier jour, que la solution du problème posé en France devait se trouver ailleurs. » Quant à ce qu'on trouve écrit partout, à savoir qu'Henri IV (1) aurait fait afficher aux portes du Vatican même son acte d'appel comme d'abus au concile général contre la bulle privatoire : démarche hardie, dit-on, qui fit concevoir à Sixte-Quint de l'estime pour le roi de Navarre, c'est une histoire qui n'est appuyée d'aucun témoignage sérieux. Il suffit de lire le texte prétendu de la protestation, dans le journal de Lestoile, pour se convaincre qu'elle est apocryphe. L'habile Henri de Béarn faisait autrement ses affaires.

Il est un autre incident de cette époque, apprécié en général à contre-sens par les historiens qui n'ont pas sondé le fond des choses, et sur lequel M. de Hübner nous apporte d'intéressantes rectifications. Il s'agit du renvoi subit de l'ambassadeur de France à Rome peu de temps après l'avénement de Sixte-Quint. Voici la vérité à cet égard. Avant son élévation, le cardinal de Montalte avait eu d'étroites liaisons avec l'évêque de Nazareth, prélat de grande considération. Sixte-Quint voulut donner une marque de faveur à cet ancien ami, et fit l'ouverture à M. de Pisani, notre ministre à Rome, de nommer M. de Nazareth à la nonciature de Paris; cette communication, conforme aux usages diplomatiques, fut suivie d'une réponse approbative de M. de Pisani, qui, sans consulter sa cour, prit sur lui d'accepter pour son gouvernement le délégué cher au saint-père, et, confiant dans cette adhésion dont il ne pou-

(1) Le président Hénault, si exact d'habitude, a répété lui-même cette légende.

vait vérifier la régularité, Sixte-Quint nomma M. de Nazareth, dont le roi apprit ainsi la mission, sans avoir reçu directement la communication préalable usitée en pareil cas. M. de Pisani n'avait donné aucun avis à sa cour. Cette forme de procéder parut étrange à Paris, surtout à un changement de règne dans la cour romaine, et la personne de M. de Nazareth étant signalée comme favorable à la ligue, Henri III, poussé par un juste sentiment de susceptibilité souveraine et connaissant l'arrivée du nouveau nonce à Lyon, fit notifier à ce diplomate l'ordre de s'arrêter et de ne pas pousser sa route plus avant. Sixte-Quint, informé de l'aventure et de la cause qui l'avait produite, fut froissé à son tour de l'injure faite à son ambassadeur, et, naturellement irrité contre M. de Pisani, dont la légèreté avait causé ce conflit, fit donner à ce ministre l'ordre de quitter sur-le-champ les états romains; mais après la tempête, les explications ramenèrent le calme dans les esprits. Les torts furent reconnus, appréciés de part et d'autre dans un esprit d'harmonie et de paix. M. de Nazareth put continuer sa route sur Paris, et M. de Pisani, pour qui sa cour fut indulgente, revint à Rome avec son titre et fut gracieusement accueilli par le pape, avec lequel il eut depuis les meilleurs rapports.

La grande question de la bulle privatoire fulminée contre Henri de Béarn (ainsi l'appelèrent les Espagnols et les Romains) ne fut pas la seule du reste, pendant le règne de Sixte-Quint, où l'avis personnel du pontife ne prévalut point dans les conseils de la papauté. De là cette fluctuation qu'on remarque dans la direction des actes du saint-siége en cette période. Un chapitre important du livre de M. de Hübner nous donne la clé de ces incertitudes dans l'action pontificale, et peut expliquer en certains cas le double jeu dont Sixte-Quint a été accusé vis-à-vis de Henri IV et de la ligue. A son avénement, il trouva le gouvernement de l'église établi sur un mécanisme administratif qui paralysait la liberté personnelle du pape. Les souvenirs du sénat romain (1) avaient introduit ou du moins fortifié l'intervention du *consistoire* des cardinaux, dans l'examen et le règlement des affaires de la *Chiesa*. C'était dans ces assemblées régulières que les membres du sacré-collége, assistés des hauts fonctionnaires non pourprés, traitaient, sous la présidence du pape, ou même hors de sa présence, des affaires de l'église uni-

(1) Il existe à cet égard dans certains esprits un système historique fort exagéré, mais qui repose sur des traditions non à dédaigner, car elles remontent à une époque antérieure à Innocent III. Grégoire VII avait trouvé dans le sacré-collége qu'il avait réformé un contradicteur déclaré de sa politique passionnée. Voyez le curieux ouvrage du cardinal Bennon, publié à la suite de la collection de Urstitius, 1585, in-fol., et discuté récemment par Gfrörer. Voyez aussi le prince Pitzipios : *le Romanisme*, in-8°; Paris 1860. M Drapeyron a publié sur le même sujet de curieux aperçus. 1870, in-8°.

verselle. Leur participation au pouvoir pontifical avait son origine et sa garantie dans l'élection elle-même; mais depuis que le christianisme avait étendu ses conquêtes et que les affaires s'étaient multipliées ou compliquées, cette manière de les gouverner avait créé des embarras. Déjà plusieurs des prédécesseurs de Sixte-Quint, avant de saisir le consistoire, avaient employé des commissions ou congrégations pour instruire certaines questions et en préparer la solution; ces délégations restreintes et transitoires n'entraient pas toutefois dans les rouages habituels et réguliers du gouvernement de l'église. Paul III établit la première congrégation permanente, celle du saint-office, dont l'institution avait été provoquée par les troubles de la réforme. Grégoire XIII eut recours à d'autres commissions de ce genre; cependant le poids immense du gouvernement porta toujours sur le consistoire, dont l'autorité plus d'une fois s'imposa au chef de l'église. Sixte-Quint introduisit sur ce point un grand changement dans l'administration; il institua les congrégations, qui se partagent encore aujourd'hui l'instruction des affaires de la chrétienté, et il réduisit à des questions limitées la compétence directe des assemblées du sacré-collége ou du consistoire. Par cette préparation constitutionnelle des décisions de la papauté dans les diverses congrégations compétentes, Sixte-Quint a été accusé d'avoir voulu diminuer l'influence et l'action du collége des cardinaux au profit de bureaux ou commissions placés sous sa main, et d'avoir ainsi brisé l'opposition qu'il rencontrait souvent dans l'assemblée du consistoire. Il a fondé le pouvoir absolu du pape dans la direction des affaires politiques. M. de Hübner entre à cet égard en des détails fort curieux où nous regrettons de ne pouvoir le suivre, comme serait notre goût. La grande question française de la ligue, et des relations malheureuses de la papauté avec elle rappelle et concentre ailleurs notre attention.

Il est une observation dont la vérité n'échappe à quiconque s'est appliqué dans le cabinet à l'étude de l'histoire, ou dans la vie publique à la pratique des affaires : c'est qu'une opinion politique ou religieuse, si respectable qu'elle soit en principe, aussitôt qu'elle s'organise en parti, subit une transformation qui l'altère. Elle traverse les régions sereines de l'esprit et de la conscience pour s'abandonner aux mouvemens de la passion, et, se constituant en société entreprenante d'action ou de défense, elle échange sa liberté première pour le joug de la volonté collective; elle abdique la disposition d'elle-même pour passer dans le domaine du parti, et si le parti, comme c'est l'ordinaire, est dominé par des ambitieux qui n'y cherchent qu'une force à l'appui de leurs desseins, les adeptes sont livrés à tous les dangers des soumissions aveugles ou des entraînemens passionnés. Les partis emploient le plus souvent au

soutien d'une bonne cause les moyens employés au soutien d'une mauvaise. Il y a des causes bonnes et des causes mauvaises, les partis sont toujours détestables. La politique recherchera par nécessité le concours des partis, la prudence privée fuira toujours leurs engagemens compromettans, quelle que soit l'auréole dont leur drapeau s'entoure. Les gouvernemens réguliers qui suffisent à l'homme de sens sont institués pour sauvegarder la société de la tyrannie des partis.

Si l'on pouvait douter de ce que j'avance, on n'aurait qu'à jeter les yeux sur l'acte de *la sainte union*, auquel la ligue menaçante obligea le dernier des Valois à donner le sceau de son adhésion. Il n'y manqua que les ciseaux d'or tenus en réserve par la duchesse de Montpensier pour couper la chevelure royale en confinant la personne du dernier Valois dans un cloître. Les adhérens s'engageaient sur la vie et l'honneur, et « sur peine d'être à jamais déclarés parjures, infâmes et tenus pour gens indignes, » à s'employer de toute leur puissance pour remettre et maintenir l'exercice de la religion catholique, et pour cet effet promettaient de se tenir prêts, bien armés, montés et accompagnés selon leurs qualités, pour, incontinent qu'ils seraient avertis, exécuter ce qui leur serait commandé, et, parce que tels préparatifs ne se peuvent faire sans frais, il devait être levé la somme de deniers reconnue nécessaire à une chose si sainte. S'il était avisé d'avoir communication aux provinces voisines, il y serait pourvu en si bonne intelligence que chacun se put aider et secourir selon l'occurrence. A cet effet, tous les gentilshommes et autres catholiques étant de l'association seraient maintenus et conservés les uns par les autres en toute sûreté et empêchés de toute oppression d'autrui. Et, s'il y avait différend ou querelle entre eux, on devait les régler et composer par arbitrage selon qu'il serait juste et de raison. « Si même aucun des catholiques de la province, après avoir été requis d'entrer en l'association, faisait difficulté ou usait de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du roi, bien et repos de la patrie, il sera estimé en tout le pays ennemi de Dieu, déserteur de sa religion, traître et proditeur de sa patrie, et, du commun consentement de tous les gens de bien, abandonné à toutes injures et oppressions qui lui pourront survenir. » Enfin les adhérens promettaient et juraient d'observer les articles de l'union sans avoir égard à aucune amitié, parentage et alliance, de quelque qualité que fussent les personnes, « et semblablement de tenir secrète la présente association sans aucunement la communiquer, sinon à ceux qui en feront partie. » Rien n'y manque, on le voit, pour constituer une véritable société secrète, formidable par l'attache de ses membres, par la terreur des menaces et par les moyens d'action qui sont

assurés. L'Internationale n'est pas mieux organisée. L'échec à la royauté fut si complet qu'elle fut obligée à jour donné de tenir pour approuvés les articles de l'union, et de permettre, nctamment le 12 janvier 1579, « aux sujets de la bonne ville et cité de Paris d'exécuter ce qui est porté par iceux et octroyé de lever les deniers nécessaires (1). » Un gouvernement de désordre fut donc substitué par le traité de Nemours au gouvernement régulier de l'état; l'histoire de Paris et de nos provinces pendant cette lugubre période en porte le déplorable témoignage.

Quels ont été les promoteurs audacieux de cette conspiration? Philippe II et la maison de Guise; nous ferons connaître plus tard leurs agens secondaires. Quel était l'objectif déterminé des conjurés en 1585? La couronne de France, pour laquelle le roi d'Espagne et les Guises se réservaient un débat ultérieur d'attribution. L'espérance subsidiaire de chacun était au moins le partage du territoire et le démembrement de la France. Les part-prenans étaient déjà connus. Le duc de Savoie s'appropriait la Provence, où les ligueurs du pays le proclamèrent héritier des anciens comtes; il a gardé la ville d'Aix à ce titre pendant plus d'un an. On désintéressait l'Angleterre par l'offre de la Normandie. On faisait même leur part aux princes Bourbons; mais la correspondance de Philippe II prouve que, dans ses desseins du moins, c'en était fait de l'unité française (2). Ainsi la ligue a commencé par être seulement anti-calviniste; la passion l'a conduite à être anti-dynastique; et la haine dynastique l'a poussée à être anti-française. Dans ces trois phases de son histoire, elle nous présente un composé singulier d'intolérance religieuse empruntée à l'Espagne et de fureurs politiques empruntées à la querelle des deux roses en Angleterre. Nous n'avons point eu Marguerite d'Anjou, comme les Anglais, mais nous avons eu Henri de Navarre, ce qui a mieux valu pour la France.

Toutefois, avant que la cause de ce prince eût prévalu, que de malheurs accumulés! L'administration royale, quelque défectueuse qu'elle fût alors, était bienfaisante, ordonnée, et répondait à sa mission. Elle fut dissoute par l'organisation de la ligue. Les gouverneurs de provinces s'érigèrent en satrapes et n'obéirent qu'aux factions, car, si l'on eut la ligue catholique, on eut aussi la ligue réformée. L'administration de la justice, qui avait fait l'honneur de la France, fut pendant dix ans corrompue dans sa source : on rechercha pour l'appliquer non le droit de chacun, mais son parti; et

(1) Voyez les *Mémoires* de Nevers, t. Ier, p. 627-29.

(2) Voyez dans l'*Histoire de la ville d'Aix*, par de Haitze, 1666, in-fol., p. 349, une dépêche interceptée du duc de Savoie où ce prince parle à Philippe II « de la belle occasion qui se présente de ne plus laisser réunir ce royaume sous un seul chef. »

quant à l'administration civile, elle dégénéra en brigandage. Les dénonciations, les rixes, les meurtres, les vengeances, se multiplièrent et restèrent impunis. L'idée de proscription redevint familière aux esprits, et dans la société française livrée en proie aux mauvaises passions, on put craindre de voir éclipser les premiers bienfaits de la civilisation, la sécurité, le respect des lois. L'affection disparut des familles, et dans les corps de l'état comme les parlemens il y eut partage d'opinion et de drapeau, scission et lutte ouverte. Toute autorité publique était tombée en mépris; elle fut remplacée par celle des meneurs de partis et de leurs sicaires. En nos provinces et à Paris on se crut ramené aux temps barbares; on s'abandonna librement à des fureurs qu'on avait crues éteintes avec les Bourguignons et les Armagnacs. Le pouvoir municipal dans les villes fut transporté à des comités démagogiques, catholiques ou protestans, et l'anarchie prédomina partout. A certain moment on parla de brûler Paris plutôt que de le livrer à Henri III. Ce mouvement communal, républicain même, le mot fut prononcé, explique l'immense popularité de la ligue catholique dans les villes. Paris, Marseille en ont offert les monumens.

Aussi, lorsque parut l'édit d'octobre 1585, qui augmentait l'audace de l'union et vouait les protestans à des proscriptions sanglantes, la partie saine du parlement de Paris, restée attachée à la régularité monarchique, vota des remontrances pour s'opposer à l'enregistrement. Il y était dit : « Qui oserait exposer à la mort tant de millions d'hommes, femmes et enfans sans cause ni raison apparente, vu qu'on ne leur impute aucun crime que d'hérésie, hérésie encore inconnue et pour le moins indécise?.. Que dira la postérité si elle entend jamais que votre cour de parlement ait mis en délibération d'honorer du nom paternel de vos édits les articles d'une ligue assemblée contre l'état, armée contre la personne du roi, qui s'élève contre Dieu même, dont elle emprunte le nom, et qui outrage la nature, commandant aux pères de n'être plus pères à leurs enfans, invitant l'ami à trahir son ami, et appelant l'assassin à la succession de l'assassiné; sans parler d'autres iniquités assemblées en nombre infini sous cette forme d'édit, par lequel ceux qui en sont auteurs espèrent pouvoir gagner le royaume après qu'ils l'auront fait perdre au roi? » Le fanatisme venant en aide à la sédition anarchique, on lisait dans les pamphlets de la ligue que la Saint-Barthélemy fut *une saignée salutaire,* regrettant seulement *qu'elle eût été insuffisante;* que l'hérésie était un mal auquel *il faut mettre le fer et le feu;* on y louait l'inquisition d'Espagne, et admettant même le fait douteux de l'immolation de don Carlos, réputé partisan de la réforme, on y glorifiait Philippe II *de s'être privé*

d'enfant mâle, et d'avoir violé les droits de la nature pour sauver la religion (1).

Tel fut le détestable instrument que la politique et l'ambition mirent aux mains des Guises et de Philippe II. C'est un douloureux épisode de la grande réaction catholique du XVIe siècle, non qu'il soit juste d'en mettre la responsabilité au compte du catholicisme, mais qui prouve combien est périlleux l'emploi de certains moyens en religion comme en politique. Le cardinal de Bourbon ne se doutait point à Péronne, en 1576, de l'incendie qu'il allumait dans son pays. Quant à la papauté, elle fut débordée par les passions de la ligue, et pour ce qui est de Sixte-Quint en particulier, sa correspondance, relevée par M. de Hübner, et la correspondance du duc de Nevers prouvent que la ligue lui fut toujours profondément antipathique. Il n'était plus le maître de diriger un mouvement engagé, mais, quand il fut libre d'agir, il montra sa préférence pour une autorité réglée et tutélaire : catholique sans doute, Sixte-Quint pape ne pouvait rêver autre chose, mais avec une profonde aversion pour les procédés révolutionnaires, quelle qu'en fût la couleur. Philippe II lui écrivait : « C'est à sa sainteté de pourvoir à ce qu'un but aussi important que l'extermination de l'hérésie en ce royaume ne soit pas manqué par défaut de zèle. » Sixte-Quint possédait le trésor le mieux garni de la chrétienté, sans en excepter l'Espagne. On ne put jamais lui arracher une obole pour soutenir en France la ligue catholique. Il était plein de mépris pour Henri III, et il n'avait aucun penchant pour l'ambition désordonnée des Guises, malgré certaine estime pour leur personne. Il ne voulut pas leur donner de l'argent. Le détail des intrigues qui furent inutilement ouvertes pour obtenir des subsides du pape est très intéressant dans la correspondance. En une lettre d'Olivarès à Philippe II, on voit que Sixte-Quint avait refusé même toute approbation publique de la ligue « parce que l'ambassadeur de France (M. de Pisani) avait montré à sa sainteté des pièces qui prouvaient que la sainte union et les princes coalisés poursuivaient d'autres fins que celles qu'ils avouaient, et étrangères à la cause de la religion; » ce qui n'empêcha pas plus d'une fois, comme nous l'avons dit, que le pape n'eût la main forcée par les partis espagnol et ultramontain, et ne fût contraint à des démonstrations compromettantes. L'ouvrage de M. de Hübner fournit la preuve de ces luttes incessantes dans les conseils de la cour romaine, et le personnage de Sixte-Quint en ressort avec sa vive, brusque et profonde originalité. Du

(1) Ces atroces folies sont consignées dans un écrit (l'*Advertissement d'un catholique anglais*), qui fut très répandu en 1586, et qu'on peut lire encore dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XI. On trouve la réponse de Duplessis-Mornai dans la compilation connue sous le nom de *Mémoires de la ligue*, t. Ier, p. 415.

reste, en étudiant à fond tous les caractères de cette époque, on découvre à chacun des visées particulières, et dans la diplomatie autant de menées, de vues personnelles qu'il y a d'intéressés dans les grandes affaires. Philippe II aspirait à être plus maître à Rome que le pape, et il y parvenait quelquefois; mais Sixte-Quint en prenait de rudes revanches.

A propos du désastre de l'*Armada* dans les mers d'Angleterre, M. de Hübner nous révèle une dépêche d'Olivarès qui offre une scène de haute comédie. Il paraît que le pape avait promis des fonds pour cette expédition. L'ambassadeur d'Espagne vint en réclamer le paiement alors qu'il courait déjà de mauvais bruits sur le succès. « Il m'écouta sans m'interrompre, dit Olivarès à Philippe II, mais avec des signes d'impatience et en se tordant plusieurs fois les mains. Enfin sa colère éclata; il répondit qu'il remplirait ses obligations, mais qu'il était inutile de le presser maintenant, attendu qu'il ne comptait rien faire avant d'avoir des nouvelles de la flotte. Je répliquai que je transmettrais ses paroles à votre majesté, et que sa résolution de ne rien faire étant, quoi qu'il en dît, évidente, votre majesté verrait avec déplaisir que sa sainteté lui manquât de parole. Sans s'excuser, le pape soutint ne pouvoir disposer de l'argent du saint-siége qu'avec l'assentiment de tout le sacré-collége, et, sans rien ajouter, il m'ordonna de passer à un autre sujet. » Quant à l'événement même de la perte de l'*Armada*, Olivarès rend ainsi compte à Philippe II des impressions qu'en éprouva le pape. « L'attitude de sa sainteté dans ces jours derniers n'a pas laissé reconnaître le zèle pieux pour l'extirpation des hérétiques et pour le salut des âmes auquel l'oblige sa situation; car, lorsque les nouvelles étaient bonnes, elle ne témoignait aucune joie et se montrait au contraire mélancolique, et quand elles n'étaient pas bonnes, elle montrait une résignation presque inconvenante. C'était l'impression générale. C'est que dans son esprit le bien que fait votre puissance est contre-balancé par l'envie et la crainte de la grandeur de votre majesté; semblable en ceci aux Vénitiens et aux Florentins qui ont toujours l'éloge à la bouche, mais qui, dans leur for intérieur, contestent les bienfaits dus aux résolutions de votre majesté. »

Dans une autre dépêche d'Olivarès à son roi, nous voyons que le caractère hautain de Philippe II s'irritait souvent des procédés du pape. « Un cardinal dévoué à nos intérêts m'a raconté une longue conversation qu'il a eue avec sa sainteté... L'ensemble se composait de plaintes contre votre majesté, qui, disait le pape, ne l'estimait pas, n'en faisait aucun cas, et ne daignait même pas répondre à ses messages, ce qu'il semblait vivement ressentir. » Et l'ambassadeur, après avoir indiqué d'autres griefs du pape, ajoute : « Il serait utile, pour le service de votre majesté, qu'elle ne lui don-

nât pas de motifs de récriminations, ce qui sera facile, sans nuire aux intérêts de votre majesté. J'oserai recommander de bonnes paroles, de promptes réponses jointes à des témoignages d'estime. Dans les choses importantes ou préjudiciables pour votre majesté, il faudrait tenir ferme. Je supplie votre majesté de pardonner la liberté avec laquelle je m'exprime ainsi; elle sait que c'est le zèle de son serviteur qui me fait franchir les limites. Mais je pense que, si on parvient à améliorer les rapports, il n'est pas impossible d'entraîner le pape dans la bonne voie, sauf toujours les questions d'argent, et sans rien retirer de son mauvais naturel et de son manque de foi, quand l'autre côté de la balance lui présente de plus grands profits. » Tels étaient donc les sentimens intimes de Philippe II et de Sixte-Quint l'un pour l'autre. Le gros des historiens s'y est mépris, et nous devons des grâces à M. de Hübner d'avoir dévoilé la vérité. On ne s'y trompait point à l'entour du pape. Il y avait trois partis bien marqués dans le sacré-collége : le parti espagnol, très considérable et très audacieux; le parti de la France, timide et en minorité; enfin un parti neutre, qui croyait faire sa cour en montrant de l'indifférence pour l'Espagne. Olivarès s'attaque souvent à ce qu'il appelle « la faction du sacré-collége qui professe la neutralité. » A l'occasion de la perte de l'*Armada*, ce parti régla ses impressions sur celles du pape, « autant par déférence, dit Olivarès, que par appréhension de perdre la faveur. » Lorsque les fâcheuses nouvelles acquirent de la certitude, « les mauvaises dispositions se firent connaître plus ouvertement. Beaucoup de ces cardinaux se donnaient l'air d'être soudainement affranchis. »

Vers la même époque, et sous l'influence des craintes personnelles que lui inspiraient les Guises, il paraît que Henri III et sa mère avaient fait proposer à Philippe II de resserrer les liens d'amitié entre les deux couronnes, se proposant probablement de décapiter par là le parti catholique en France, et de rompre ensuite plus facilement avec les Lorrains. Olivarès ne voyait qu'un leurre dans l'intention, et dans les avantages proposés une chimère. Je dois penser, disait-il, que votre majesté ne prend pas au sérieux la proposition française, et cependant il devenait aussi délicat d'en entretenir le pape que de garder le silence avec lui. Le principal auteur de cette idée d'union lui semblait être le nonce Morosini. L'ambition et l'espoir d'arriver à la papauté, grâce à sa situation de cardinal neutre, aurait bien pu agir sur lui. « Toutefois, ajoute Olivarès, à moins qu'il n'y ait quelque artifice là-dessous, j'ai de la peine à croire qu'étant Vénitien, il se soit franchement engagé dans une combinaison qui sera toujours si odieuse à la république, comme à tous les princes d'Italie intéressés à éviter l'union des cabinets de Paris et de Madrid. Il serait aussi possible que, voyant la grande

envie de ces rois (Henri III et Catherine), il se soit mis de la partie pour faire échouer la négociation, et c'est ce que feront les autres, désireux d'attirer le pape de leur côté. Celui-ci serait très fier d'ailleurs d'être l'instrument de cette œuvre, en sorte qu'il est possible que cette considération l'emporte chez lui sur toutes les autres, et qu'il tâche d'entretenir les espérances que donne la difficile conclusion et la plus difficile conservation de cette union. Il serait très utile que votre majesté montrât dans cette affaire de la déférence pour le pape, avant que l'autre partie puisse le faire. Le contraire ferait beaucoup de mal à nos intérêts et serait considéré comme une offense à sa sainteté. *Quant au secret, on ne doit pas y songer dans les négociations avec les Français*, ainsi que votre majesté le sait mieux que personne (1). »

Olivarès connaissait bien les hommes et les choses. La rouerie des Vénitiens lui était familière, et il avait des épies partout pour déjouer leurs manœuvres. Ces derniers craignant en effet la prépondérance de Philippe II, et avertis par Morosini, leur compatriote, envoyé du pape à Paris, négociaient de leur côté une ligue particulière avec le roi de France, et travaillaient à obtenir l'adhésion du pape à cette combinaison. Olivarès cite son témoin à Philippe II: c'était le cardinal Alessandrino, bien informé, paraît-il. « Ce cardinal, dit-il, apprécie comme tout le monde la sincérité du pape. Il en a fait l'expérience dans sa propre personne, et par ce qu'il a vu quand il était dans les affaires. J'attends aussi peu, et peut-être moins que lui, du caractère de sa sainteté; mais je ne pense pas qu'à moins de juger l'occasion parfaitement sûre, il ait le courage d'embrasser un parti qui pourrait lui donner des embarras et l'obliger à dépenser son argent. » A quoi Olivarès ajoute ces mots dignes de remarque chez un Espagnol de ce temps-là : « D'autant plus que, par ce qui se fait contre l'Angleterre, il (Sixte-Quint) a satisfait à un appétit commun aux papes, à ce désir qu'ils ont de s'associer à quelque grande entreprise, sans s'enquérir toujours autant qu'ils devraient du mérite de l'affaire. » L'ambassa leur termine sa dépêche par aviser le roi qu'il a sur-le-champ écrit au ministre d'Espagne à Paris, Mendoza, lui recommandant d'avoir les yeux ouverts sur l'intrigue signalée, attendu qu'elle ne peut être utilement surveillée, encore moins dépistée à Venise, où l'Espagne n'a qu'un agent incapable.

L'année 1588, où se passaient tous ces événemens, est une des plus mémorables dans l'histoire de nos guerres civiles. Une ligue particulière s'était formée à Paris, en 1585, et avait abouti à l'éta-

(1) Toutes ces dépêches sont tirées du troisième volume de M. de Hübner, entièrement consacré aux correspondances.

blissement communal des *seize*, qui s'étaient distribués dans les seize quartiers de la ville, et qui, vendus aux Guise, s'y partageaient au nom de la religion la disposition de toutes les affaires. La paix de Nemours, qui consterna les esprits droits et modérés, augmenta l'audace des ligueurs et mit de nouveau les armes aux mains des protestans. Il s'ensuivit la guerre qu'on nomma *des trois Henri*, savoir Henri III, Henri de Navarre et Henri de Guise. Lutte indécise d'abord, qui aboutit en Guienne à la bataille de Coutras gagnée par Henri de Navarre, et à Paris à de menaçantes démonstrations de la ligue et des seize contre la royauté. La Sorbonne délibéra « que l'on pouvait ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme on ôtait l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect (1). » Le roi interdit au duc de Guise le séjour de Paris, que dut aussi quitter le duc de Mayenne intimidé par les préparatifs hostiles du gouvernement royal, qui prenait une attitude agressive. L'excitation croissante amena dans la capitale la journée des barricades, provoquée par les intentions qu'on supposait au roi, fortifié dans son Louvre, et disposé à un coup de main contre les ligueurs. Rappelé avec insistance par les seize, le duc de Guise rentra bien accompagné dans Paris malgré la défense du roi, et se présenta hardiment chez la reine-mère, Catherine de Médecis, en son hôtel de Soissons (2). Étonnée de cette audace, et comprenant la force du parti, Catherine essaya d'apaiser les esprits, et, se portant conciliatrice, elle conduisit le duc de Guise au Louvre, où sa présence déconcerta le roi, qui n'eut ni le courage de s'en défaire, ce dont il avait envie, ni du moins la précaution de s'assurer de sa personne, ce qui eût été facile. La témérité du duc fut heureuse à ce dernier, qui, n'étant pas sans appréhension pendant cette visite hardie, se retira au plus tôt en son grand et bel hôtel, récemment construit (3) au Marais. La démonstration de Guise coïncidait avec

(1) Le président Hénault, sur l'année 1587.

(2) Le vaste hôtel de Soissons a été démoli au siècle dernier, et sur son emplacement a été construite la Halle au Blé; il ne reste de la demeure de Catherine que la colonne d'observations astrologiques qu'on voit encore adossée contre la construction moderne. Voyez Bonnefons, *les Hôtels historiques de Paris*, p. 159 et suiv.

(3) François de Lorraine, le grand duc de Guise, le héros de Metz, et Henri de Guise son fils, le héros de la ligue, avaient fait bâtir le bel *hôtel de Guise* sur le vaste emplacement compris entre les rues du Chaume, de Paradis, Vieille-du-Temple et des Quatre-Fils. En cet endroit s'étaient élevés jadis trois hôtels célèbres : l'un était l'hôtel de Clisson, dont la porte d'entrée, flanquée de deux charmantes tourelles, se voit encore rue du Chaume, en face de la rue de Braque. Le connétable de Clisson avait fait bâtir cet hôtel en 1383, et c'est au coin d'une rue près de là qu'il fut assassiné par Pierre de Craon, en revenant de l'hôtel Saint-Paul, au milieu de la nuit. La maison de Guise avait acquis cet hôtel en 1553, et François de Lorraine en conserva la porte d'entrée, qui sert aujourd'hui d'accès à l'École des chartes; mais il reconstruisit l'habitation en l'agrandissant par l'achat du vieil hôtel de Navarre, ancienne demeure

des dispositions inquiétantes des troupes royales sur plusieurs points de Paris, notamment aux environs du pont Notre-Dame et de la place Maubert; il s'ensuivit une collision entre les soldats du roi et les ligueurs, collision qui prit incontinent un caractère si grave qu'elle obligea les bataillons royaux à se replier en désordre sur le Louvre avec des pertes sensibles.

Les barricades s'étaient élevées de tous côtés, le roi courait risque d'être fait prisonnier dans son palais, si une prompte résolution ne mettait fin au désordre. Catherine de Médicis eut peine à pénétrer chez le duc de Guise, qu'elle fut implorer dans son hôtel, et le duc resta maître de la situation (12 mai 1588), un peu embarrassé d'ailleurs de sa facile victoire, dont il usa généreusement envers les soldats du roi. Averti que de nombreux prisonniers allaient être massacrés, il monta aussitôt à cheval, sortit de son hôtel sans cuirasse et sans armes, en pourpoint blanc, avec une baguette à la main, et se dirigeant vers la Grève, où l'animation était la plus menaçante, il calma les esprits comme par enchantement, et délivra les soldats bloqués au marché des Innocens, au Marché-Neuf, derrière l'Hôtel de Ville, et ailleurs. Rentré triomphant dans son hôtel, il y trouva la reine-mère, avec laquelle, après de vives paroles, il traita de la capitulation du roi. Retirés à l'écart dans le jardin de l'hôtel, on les entendit attaquer et défendre. Le duc réclamait impérieusement la convocation des états-généraux, la lieutenance-générale du royaume pour lui-même, la déchéance du roi de Navarre et des princes de sa ligne, la limitation des impôts et la définition régulière des pouvoirs de la royauté. Il exigeait la réception des décrets du concile de Trente refusée jusqu'alors, le bannissement de certains personnages, la nomination pour ses amis à de grandes charges, et la formation de deux armées, dont une serait commandée par

de Charles le Mauvais, qui avait passé aux d'Armagnac, et qu'habita d'abord le cardinal de Lorraine. Cet hôtel ouvrait rue de Paradis et occupait la place de la cour d'honneur des archives nationales. François de Guise étendit encore son logement par l'achat de l'hôtel de La Rocheguion, à lui vendu par Louis de Rohan-Montbazon, et dont l'entrée était rue Vieille-du-Temple. Il se donna ainsi le palais d'un souverain et des jardins magnifiques, dont il entrait à peine en possession quand il reçut le coup de mort de Poltrot. Le grand hôtel de Guise, achevé par Henri son fils, décoré par le Primatice et par Jean Goujon, fut acheté par la belle princesse de Soubise en 1697 des successeurs de la maison de Guise, et Saint-Simon a dit comment elle en paya le prix. Au commencement du siècle dernier, les Soubise ont fait reconstruire l'hôtel presque en entier, tel que nous le voyons encore, après en avoir détaché la portion qui donnait sur la rue Vieille-du-Temple pour en former l'hôtel de Strasbourg, qu'a occupé le grand-aumônier Louis de Rohan, de l'affaire du collier; c'est aujourd'hui l'imprimerie nationale. Quant à l'hôtel de Soubise, il a reçu le dépôt des archives nationales, après les confiscations révolutionnaires. Voyez Jaillot, *Recherches sur Paris*, quartier Saint-Avoie, p. 35 et suivantes, et Bonnefons, *les Hôtels historiques de Paris*, p. 3 et suiv.

lui, et l'autre par le duc de Mayenne, avec lesquelles on combattrait résolûment les huguenots en Poitou et en Dauphiné. Pour les ducs de Nemours et d'Elbeuf, ses cousins, il demandait les gouvernemens de Lyon et de la Normandie. Le comte de Brissac, qui avait commandé sur les barricades, serait nommé gouverneur de Paris, et on livrerait à la ligue de nouvelles places de sûreté; en un mot, c'était l'abdication du roi.

Telles furent les conditions que Catherine dut porter à une cour éperdue, renfermée dans le Louvre et craignant d'y être forcée. La journée s'épuisa sans qu'on pût tomber d'accord; mais la sédition ne désarmait point, et le roi de son côté croyait, en gagnant du temps, éviter de si dures extrémités. Les hostilités reprirent dès le matin du 13, et le duc attisa le feu cette fois en faisant sonner partout le tocsin d'alarmes. Du quartier de l'Université, des Halles, des faubourgs, des bandes armées se dirigèrent sur le Louvre et y portèrent l'effroi. La ligue ne doutait pas de recevoir le roi à merci. Catherine retourna au Marais chez le duc de Guise pour négocier de la paix, mais elle ne put traîner la conférence en longueur sans que le duc démêlât son intention. Averti en effet par sa mère qu'il n'y avait rien à attendre, Henri III s'échappa du Louvre, seul et à pied, par les Tuileries, où il trouva des chevaux, et se dirigea sur Saint-Cloud. Le duc en apprit la nouvelle pendant que Catherine discutait encore avec lui, et dit vivement : « Madame, je suis perdu; pendant que votre majesté m'amuse ici, le roi vient de s'évader pour me faire plus de mal que jamais. » Le duc était maître de Paris, mais le roi s'était soustrait à ses coups mal dirigés et avait déjoué les calculs des ligueurs par sa fuite. Les membres du gouvernement royal dispersés un moment se réunirent à Chartres auprès du roi, et une phase nouvelle de la lutte s'ouvrit. Henri III fit connaître les événemens aux gouverneurs des provinces et des villes, et il informa le pape ainsi que les princes souverains de l'attentat du duc de Guise, qu'il dénonçait comme l'auteur de tous les troubles de France, en signalant la complicité de Mendoza, ambassadeur espagnol à Paris. En même temps il se mit en communication avec le roi de Navarre, sentant bien que là était la suprême espérance de la dynastie royale si ouvertement attaquée. De son côté, le duc ne laissait pas que d'être inquiet, malgré sa victoire, qui était compromise en restant incomplète.

Tirant l'épée contre son roi, il n'avait osé en jeter le fourreau, comme le lui reprocha le duc de Parme, gouverneur espagnol des Pays-Bas, dans l'esprit duquel il perdit son crédit, comme on le voit par les lettres réciproques. Si le 12 mai, disait-on, au lieu de s'enfermer dans son hôtel de la rue du Chaume, il eût marché résolûment sur le Louvre, Henri III était perdu; mais le duc avait espéré

que le roi, bloqué par le peuple en armes, serait obligé d'invoquer sa protection, comme on l'avait implorée pour sauver la vie aux soldats royaux vaincus et prisonniers. Sans mettre la main sur le dernier des Valois, comme avait fait Hugues Capet pour le dernier des Carlovingiens, il aurait obtenu les mêmes avantages, et les états-généraux, dont la convocation était universellement réclamée, auraient complété l'œuvre par une déposition en bonne forme. Cette idée de déposition était dans tous les esprits. On avait l'exemple de l'Angleterre déposant Henry VI, de l'Allemagne déposant Wenceslas; on avait l'autorité des docteurs catholiques et l'opinion populaire soulevée contre Henri de Valois, lequel, en laissant la place à l'émeute des 12-13 mai, sauva l'ombre de royauté qui lui restait. Mendoza écrivait de Paris, le 15 mai 1588, à Philippe II : « L'abcès n'a pas crevé comme on s'y attendait, mais les choses demeurent dans un si mauvais état qu'il sera difficile d'y apporter remède... Mucius (c'est le nom sous lequel la correspondance espagnole désigne le duc de Guise) est tellement occupé que nous n'avons pas eu le temps de nous voir (1). »

Il avait fort à faire en effet. Cette masse inconsistante de population mutinée, les étudians de l'Université, les ouvriers des ports, le bas peuple des halles, les femmes excitées par les moines, les moines eux-mêmes qui avaient fait les barricades, donnaient le spectacle d'un triomphe assez ignoble; le duc n'était pas maître de contenir leurs excès, et la bourgeoisie, qui avait laissé faire, commençait à craindre pour sa sûreté, car il suffisait d'être signalé, dénoncé huguenot, pour être massacré. Le parlement, très influent dans la ville, était en permanence, et appuyait le tiers-parti, les *politiques*, déjà fort accrédités, qui finirent cinq ans plus tard par dominer la situation et mettre un terme à la crise. Le duc de Guise vint au palais pour gagner la magistrature à sa cause. Le premier président, Achille de Harlay, le foudroya par la fameuse apostrophe : « C'est grand pitié, monsieur, quand le valet chasse le maître, etc., » dont le duc resta comme interdit. Le pouvoir royal était d'ailleurs encore debout en la personne de Catherine de Médicis, demeurée courageusement dans Paris, investie du mandat de son fils. La justice continuait à s'y rendre au nom du roi en vertu d'instructions parties de Chartres où les principaux de la ville allaient assez librement prendre des ordres (2). Une femme, un juge, le bon sens revenu dans les esprits, tenaient donc à son tour en échec Henri de Guise, qui s'était arrêté à mi-chemin de la révolte sans en avoir le

(1) Voyez M. de Croze, *loc. cit.*, *Append.* du deuxième vol., p. 337. — Les autres dépêches de Mendoza que nous citons plus loin sont tirées du même *Appendice*.

(2) Voyez le *Journal* de Lestoile, édit. de Champollion, t. Ier, p. 254 et 255, et 256 l'affaire de Perreuse.

mérite auprès de personne; malhabile et fausse position qui le montrait conspirant contre la royauté tout en gardant les apparences du respect avec elle, et qui l'a conduit à une perte déjà reconnue inévitable aux esprits clairvoyans. Il disait le 12 mai aux émeutiers qui criaient *vive Guise :* « Mes amis, vous me ruinez, criez *vive le roi.* » Serait-il vrai que les seize lui ont forcé la main le premier jour des barricades, et qu'il aurait voulu se borner à la défensive contre le coup d'état avorté de Henri III? Je crois cette opinion moderne, et qu'on était simplement alors à l'enfance de l'art en fait de journées révolutionnaires.

Si nous en croyons De Thou, d'ordinaire bien informé, lorsque Sixte-Quint apprit que le duc de Guise était rentré à Paris malgré la défense du roi, il s'écria : « O le téméraire, ô l'imprudent, d'aller se mettre ainsi dans les mains d'un prince qu'il a tant offensé! » Puis, quand il apprit que le roi l'avait laissé sortir du Louvre, il s'écria plus vivement encore : « O le lâche prince, ô le pauvre souverain, d'avoir ainsi laissé échapper l'occasion de se défaire d'un homme qui semble né pour le perdre! » Enfin l'on ajoute qu'il ne mettait plus de termes à ses exclamations, quand il apprit que le duc lui-même avait laissé le roi s'échapper du Louvre. Ces propos de Sixte-Quint furent rapportés au roi, et nous verrons bientôt quelle en fut peut-être l'épouvantable conséquence. Ce qui est assuré, c'est le témoignage piquant que nous fournit M. de Hübner des sentimens prêtés à Sixte-Quint à l'occasion de cette déplorable affaire. Le rapporteur passionné en est encore Olivarès. Il écrivait le 30 mai de Rome à Philippe II : « Sa sainteté m'a raconté qu'elle avait parlé très chaleureusement à l'ambassadeur de France à l'excuse des Guises. Il lui est échappé pourtant d'ajouter qu'elle avait demandé à M. de Pisani comment il était possible que le roi (lorsqu'il tenait le duc au Louvre) n'eût pas eu sous la main vingt hommes sûrs pour le faire enfermer dans une chambre, et en faire ce que bon lui semblait (1), ce dont les Parisiens auraient fini par s'accommoder. D'autres fois elle m'a dit avoir fait observer à l'ambassadeur et aux cardinaux dévoués à la France que le roi faisait mal d'être en défiance en même temps avec les Guises et avec Montmorency (chef du parti *politique*), qu'il fallait se joindre aux uns pour frapper avec eux sur les autres, et qu'après en avoir fini avec ceux-ci, il aurait les bras libres pour tomber sur les autres. De même elle m'a dit nombre de fois que le duc de Guise a mal fait, il y a maintenant trois ans, de ne pas aller à Paris et de ne pas s'emparer du gouvernement. Elle m'assure avoir fait engager le

(1) Si l'on en croit Lestoile, Henri III a bien eu la pensée de se défaire ce jour-là du duc de Guise. Voyez édit. cit., t. Ier, p. 248.

duc à se méfier du roi, lequel comptait lui jouer un tour qui pourrait lui coûter la vie. De tout ceci votre majesté pourra, si elle ne l'a déjà fait depuis longtemps, se faire une idée du caractère de sa sainteté et de la foi que méritent ses paroles, et comprendre comment elle se rangera toujours du côté du plus fort (1). »

Aux embarras purement politiques se joignaient des embarras d'argent, qui tourmentaient beaucoup le duc de Guise. — Lestoile nous apprend que le fameux banquier Zamet avait été de sa part l'objet d'extorsions singulières en ce moment critique (2). Il demanda des subsides à Rome où l'on se garda bien de les lui fournir. Il en demanda au roi d'Espagne, qui lui fit compter une somme assez considérable, malgré sa gêne personnelle, et qui en promit bien davantage. Le duc écrivait le 28 mai à Mendoza : « Le plus nécessaire de tout est qu'il plaise à M. le duc de Parme commander que les 300,000 écus promis soient promptement envoyés, parce que le retardement incommoderait beaucoup nos affaires, en ce qu'il ne se peut jamais présenter une occasion plus grande ni plus conforme aux conventions et conditions accordées, et pour plus grande diligence ne plaindre la dépense de courrier exprès, pour en apporter la plus grande somme que faire se pourra. » Dans une autre dépêche Mendoza mandait à son souverain : « Mucius (le duc de Guise) se trouve bien pressé, car il m'a demandé de lui faire avancer par des négocians de Rouen, et sous ma garantie, une somme de 30,000 écus. Je lui ai répondu que ce serait de ma part une fort grave imprudence, parce qu'une pareille affaire traitée par moi avec des négocians ne manquerait pas de parvenir à la connaissance du roi... » L'Espagnol mettait un grand mystère dans ses relations avec Henri de Guise, et l'on en comprend le motif. On voit par les documens publiés que leurs rencontres n'avaient lieu que la nuit; mais l'ambassadeur vénitien à Madrid avait vu clair à travers tous les voiles. M. de Hübner nous livre une missive de ce personnage au doge, sous la date de Madrid 17 juin 1588, et qui est intéressante à connaître. « Il n'y a aucun doute, porte la dépêche, que le duc de Guise n'ait agi de concert et avec l'appui du roi d'Espagne. Il est tout aussi certain qu'on a de nouveau envoyé de l'argent au duc de Guise, et que le roi très chrétien s'en est plaint auprès du pape. Ce prince a déclaré que, si l'on continuait de la sorte, il se verrait un jour obligé de prendre quelque résolution étrange et à laquelle il n'avait jamais songé, et il a fait appel à la prudence et à l'autorité du pape pour mettre un terme à ces désordres; mais ici (à Madrid), on s'excuse sur le désir d'empêcher les

(1) Voyez M. de Hübner, *Sixte-Quint*, t. III, p. 30. Pièces justificatives.

(2) Lestoile, édit. cit., p. 252. Zamet habitait rue de la Cerisaie un bel hôtel où es morte Gabrielle d'Estrées, et qui est devenu plus tard l'hôtel de Lesdiguières.

huguenots de prendre le dessus, et l'on prétend que ces secours ont pour but le bien de la religion, etc. »

De son côté, la détresse d'Henri III n'était pas moins extrême; tous les partis étaient exténués. Le duc de Guise préparait avec activité des armemens pour continuer la guerre et arriver enfin à la solution décisive. Il pressait le duc de Parme d'envoyer des lansquenets à son aide, et ce dernier faisait lever 8,000 Suisses pour cette destination. Mendoza dépêchait le 30 mai à Philippe II que Mucius était résolu à faire marcher sa cavalerie sur Chartres, afin de réduire le roi; « et si, malgré les secours du duc de Parme, ce but vient à être manqué, on espère du moins forcer les troupes royales à abandonner leur position et à passer la Loire, ce qui serait un point essentiel, puisqu'il faut que Chartres soit délivré pour pouvoir conserver les relations avec Orléans, Rouen et les autres villes... Je supplie votre majesté de me faire connaître la ligne de conduite qu'elle m'ordonne de suivre, dans le cas où, forcé de passer la Loire, le roi inviterait les ambassadeurs à le suivre dans sa retraite. » Le malheureux Valois était poussé dans ses derniers retranchemens, il n'avait plus ni capitale, ni armée, ni ombre d'autorité réelle; dans son parti même, chacun se gouvernait à sa guise : il se résigna aux négociations et fit appel à l'habileté de sa mère et à l'expérience de M. de Villeroy, qui demandèrent à conférer avec le duc; mais cette fois les ligueurs, conseillés par Mendoza, ne permirent pas au chef du parti de voir, comme aux 12 et 13 mai, la reine-mère ni M. de Villeroy en particulier.

Mendoza rend compte à Philippe II de cet incident. « Le duc de Guise a répondu, dit-il, que les affaires qui étaient traitées en ce moment n'étaient point ses affaires particulières, mais celles de tout le parti de la ligue, et que par conséquent il n'écouterait rien qui ne fût de nature à être entendu de tout le monde. La reine-mère elle-même n'a pu lui parler en particulier, et inutilement a-t-elle mis tous ses artifices en usage pour obtenir un entretien secret avec lui. Il s'est montré inébranlable, à la grande joie des catholiques et des villes unies. » Les conditions étaient les mêmes que celles du 13 mai, avec quelques clauses aggravantes et une méfiance plus marquée. Des deux côtés, il y avait absence de bonne foi, et la fin de cette affaire devait être misérable pour tout le monde. Les Guises voulaient réduire Henri III au dernier degré d'abaissement et de déconsidération politique, et ne comptaient pas même sur l'exécution du traité proposé. Le roi souscrivait comme contraint et forcé, obtenait du temps, et se promettait bien de prendre vengeance de tant d'injures à la première occasion. Philippe II lui-même cherchait à tromper le duc de Guise. « A la ma-

nière dont s'exprime Mucius, qui parle réellement en maître, disait Mendoza, il y a lieu de croire que le roi traitera avec lui, au grand profit de la ligue... Au reste, nous ne le pressons pas de conclure ces négociations, parce qu'il me paraît plus utile au service de votre majesté d'avoir l'œil sur ce qui se passe autour de nous... Nous ne le pressons pas davantage de rompre, parce que dans ce cas il faudrait lui payer le restant des 300,000 écus, » dont le duc n'avait encore pu obtenir que 70,000 (1). Le fameux traité d'union du 15-20 juillet 1588 fut donc arraché à la faiblesse résignée d'Henri III. C'était le triomphe absolu de la ligue, la consécration de la victoire des barricades; le traité de Nemours était confirmé dans tous ses points. Henri de Navarre était exclu du trône, dont le vieux cardinal de Bourbon demeurait héritier présomptif, ce qui réservait à un avenir prochain la solution de la question dynastique. Le duc de Guise parvenait au commandement général des armées avec les vieilles prérogatives de la connétablie (2). Il avait peine à croire aux concessions qu'il obtenait (3).

Selon le rapport de l'ambassadeur espagnol, la cause catholique devait retirer de tels avantages des arrangemens convenus qu'il y avait lieu de craindre que le roi ne fît naître pour l'exécution toutes les difficultés imaginables, dans la pensée de persuader à tout le monde que le traité était inexécutable, et qu'on l'avait forcé de promettre ce qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir. « Il en résultera que Mucius et ses amis, ne pouvant ni continuer la guerre contre les huguenots, ni recommencer les hostilités contre le roi, verront nécessairement diminuer leurs ressources et leurs forces s'affaiblir, à moins qu'on ne vienne à son secours et qu'il ne rompe de nouveau avec la cour. *C'est ce qu'il fera sans doute, comptant sur le secours que votre majesté lui a promis.* » Et en effet nous lisons dans la même dépêche que, par des engagemens secrets et particuliers, une prestation permanente était promise au duc pour se maintenir en situation de briser avec la cour et de retrouver ses avantages en cas de désaccord ultérieur avec le roi. Le malheureux Henri III, si peu estimable, si peu digne de considération qu'on le tienne, n'en inspire pas moins de l'intérêt à le voir ainsi traqué par l'ambition et la cupidité conjurées. Pourquoi la pensée se porte-t-elle vers le crime auquel il eut recours pour se délivrer d'un joug devenu intolérable?

Sur la conclusion de ce traité néfaste, source de tant de mal-

(1) Le duc avait été obligé d'emprunter 200,000 écus sur son crédit particulier pour faire honneur à tous ses engagemens. Dépêche de Mendoza du 24 juillet.

(2) Voyez ce traité dans les *Mémoires* de Nevers, t. Ier, p. 725-29 et ailleurs.

(3) « J'ai vu Mucius cette nuit, dit Mendoza. Il ne croit pas un mot de l'intention exprimée d'accéder à ses demandes. »

heurs, l'ouvrage de M. de Hübner nous apporte des documens nouveaux et curieux qu'il a puisés aux sources originales, avec le soin et l'exactitude qui le distinguent. Il a trouvé à Paris dans notre riche Bibliothèque nationale et dans la curieuse collection de Harlay qui s'y trouve déposée les correspondances relatives à cette négociation, à laquelle prit grande part le nonce Morosini, dont nous avons déjà parlé. Ce dernier avait proposé sa médiation au duc de Guise, qui l'avait acceptée avec réserve. « Arrivé à la cour errante de Henri III, dit M. de Hübner, Morosini ne trouva le terrain que trop favorable à des transactions. Le spectacle d'un désarroi complet s'offrit à ses regards. La peur et l'outrecuidance alternaient, mais la peur finissait toujours par l'emporter. Tout laissait donc entrevoir que, quelles que fussent les prétentions des coalisés, Henri finirait par les subir. Aussi le représentant du saint-siége put-il retourner à Paris, porteur de la promesse du roi *de bailler audit seigneur de Guise les charges principales pour faire la guerre aux huguenots*. M. de Villeroy le suivit de près avec mission de régler les détails et de rédiger l'acte de réconciliation; mais il ne s'agissait plus de réconciliation. La rébellion victorieuse demandait purement et simplement la soumission de la couronne. Le duc de Guise ne voulait plus entendre parler des conditions qu'il avait acceptées dans sa première entrevue avec le nonce; émettant de nouvelles prétentions que celui-ci jugea inacceptables, il prit l'attitude d'un homme qui est maître de la position et qui dicte la loi. De son côté, compromis vis-à-vis la cour de France et mortifié du procédé, Morosini se retira des pourparlers et communiqua aisément au pape Sixte-Quint le dépit qu'il éprouvait. « *Ils sont mauvais*, s'écria le pape en parlant des ligueurs, *mauvais et de douteuse volonté*. » Sixte-Quint envoya quelques paroles fortifiantes pour le roi vaincu; mais le péril devenait plus menaçant d'heure en heure, et Henri de Valois, de plus en plus intimidé, passa sous les fourches caudines et signa tout ce qu'on voulut lui imposer.

M. de Hübner nous révèle encore d'autres actes de Sixte-Quint qui modifient les jugemens reçus sur ce pape et le caractère de son intervention dans les affaires de France. Les Espagnols avaient deviné juste à son endroit, le pape était un ami de la France. Peu de jours avant de signer l'humiliant traité d'union, Henri III avait fait entendre à Rome un long cri de douleur, exposé ses embarras, son désespoir. Il demanda au saint-siége des secours, tout en exprimant ses hésitations sur le parti à prendre, laissant même entrevoir les résolutions les plus contradictoires, la paix ou la guerre, soit avec les huguenots, soit avec la ligue. Il demanda l'envoi d'un légat à Paris et députa le cardinal de Gondi à Rome pour solliciter cet acte éclatant duquel il attendait les meilleurs effets sur l'opi-

nion publique dont il se sentait abandonné; et le pape accorda non-seulement cette légation extraordinaire, pour laquelle il avait peu de penchant par des motifs de politique générale, mais encore il signa la nomination de Morosini à cette grande charge, nomination qui, dans les circonstances présentes, devait avoir une signification particulière. Évidemment le pape, plus exactement informé de la vérité, envisageait la journée des barricades et l'audacieuse entreprise de la ligue catholique sous l'aspect de l'intérêt royal, qui lui était cher comme souverain et comme esprit politique. Il voulait bien qu'on réduisît les huguenots à l'obéissance, mais il voulait avant tout la subordination des sujets à l'autorité de leur roi. Telle est l'intention et la lettre de ses actes. M. de Hübner nous apprend qu'à cette occasion un ancien projet d'intervention du saint-siége avec des forces pontificales (30 ou 40,000 hommes) dans les affaires de France revint à l'esprit de Sixte-Quint, pour remettre la paix dans ce royaume au moyen d'une entente particulière du pape avec la royauté. Toute chimérique qu'elle était, cette pensée, qui paraît avoir été l'objet d'une correspondance entre le pape et Morosini, atteste la politique vers laquelle penchait l'âme altière, généreuse et sage du pontife.

Ce fut à cette époque du crédit de Morosini soit à la cour de France, soit à la cour romaine, que se produisit une idée bizarre dont nous avons déjà parlé, à laquelle M. de Hübner, par estime peut-être pour Morosini, attache trop de faveur, quoique son bon esprit lui en montre le caractère impraticable; je veux parler d'un rapprochement intime des cabinets de Madrid et de Paris, par un traité d'alliance étroite des deux monarques Philippe II et Henri III, alliance dont tous les adversaires ou ennemis des deux couronnes d'Espagne et de France devaient payer les frais, et à laquelle la papauté aurait donné son éminent patronage. Si je ne me trompe, Philippe II apprécia judicieusement cette proposition, au point de vue de son intérêt, en s'abstenant d'y répondre. La France était-elle en mesure de provoquer sérieusement un tel revirement de politique? et l'Espagne pouvait-elle prêter l'oreille à un projet qui entraînait le renversement des plans poursuivis par deux générations de grands souverains, et le sacrifice accompli sans nécessité ni compensation de la prépondérance espagnole? Olivarès exagéra probablement la portée de cette idée en y voyant un piége; mais à coup sûr Morosini ne fit preuve ni d'esprit pratique, ni de tact d'homme d'état, en portant une pareille ouverture à cette malheureuse cour de Valois réduite à tous les expédiens, et en engageant son souverain à communiquer ce projet à un profond politique comme Philippe II. Je croirais avec Olivarès et M. de Hübner que Morosini n'a eu qu'une visée ambitieuse et personnelle en le proposant.

Depuis la conclusion du traité d'union, chacun des signataires de la convention avait affecté un rôle différent. Henri III parut complétement converti à l'acceptation des faits accomplis, et, dissimulant avec une habileté consommée le fond de sa pensée, il attendit l'occasion opportune de reprendre le pouvoir qu'il avait perdu; il dit et répéta qu'il avait oublié le passé, parla de Henri de Guise dans le meilleur langage, et voulut recevoir sa visite à Chartres pour cimenter la réconciliation. Le duc de Guise, de son côté, affecta la plus parfaite liberté d'allure et la plus absolue confiance dans la parole du roi; mais il poursuivit la conduite de ses intérêts avec une rigueur aussi polie qu'inexorable. L'invitation de se rendre à Chartres lui donna pourtant à penser. Il est curieux de l'entendre s'en expliquer avec Mendoza. Il avoue qu'il ne pouvait s'expliquer l'attitude nouvelle du roi que par *une extrême dissimulation, mais plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutation de volonté, et comme un monde nouveau.* Et cependant il regarde comme un devoir chevaleresque de répondre à l'invitation du roi. Mendoza écrivait à ce sujet au roi d'Espagne : « Mucius m'ayant fait demander une entrevue avant son départ, j'ai été le trouver pendant la nuit. Il m'a dit que le roi insistoit beaucoup pour qu'il allât le rejoindre, et que ce seroit honteux, aujourd'hui que la paix étoit conclue, de lui témoigner, en le refusant, une méfiance trop ouverte; c'est pourquoi il étoit résolu de se rendre aux instances de ce prince plutôt que de se faire soupçonner de foiblesse ou de pusillanimité. D'ailleurs il ne falloit pas s'exagérer le danger. La suite qu'il emmèneroit avec lui et les amis qu'il étoit sûr de rencontrer à la cour lui composoient des forces supérieures à celles de ses ennemis et le mettoient en mesure de braver toutes les tentatives ouvertes contre sa personne. Le seul et véritable danger à courir pour lui ne pouvoit exister *que dans le cabinet du roi, où l'on n'est admis que seul, et où ce prince avoit toute facilité de le faire attaquer et mettre à mort par une dizaine ou une vingtaine d'hommes* apostés dans ce but; mais ce danger lui-même étoit peu à craindre, parce qu'il ne paroissoit guère possible de tout disposer pour l'exécution d'un pareil projet sans qu'il en transpirât quelque chose, et infailliblement si ce complot existoit, Mucius en seroit averti par les amis personnels qu'il avoit auprès du roi... Il compte beaucoup sur le dévoûment à sa personne du secrétaire Villeroy, sans la participation duquel le roi ne sauroit exécuter une résolution quelconque. » Cette lettre est du 9 août; le meurtre de Blois est du 23 décembre.

Le duc de Guise partit donc pour Chartres en compagnie de la reine-mère, du cardinal de Bourbon et d'un grand nombre de sei-

gneurs du parti de la ligue. L'accueil du roi fut parfait. Lestoile a conté le récit de cette entrevue, où la conduite du roi fut telle que tout soupçon disparut de l'esprit du duc. Cependant les états avaient été convoqués à Blois pour la mi-septembre; les élections agitèrent quelque peu Paris et les provinces. La ligue obtint une grande majorité, et le duc ne s'épargna point pour ce résultat. Sixte-Quint désapprouva cette convocation; la pacification du royaume ne lui semblait pas devoir y gagner. Beaucoup de bons esprits en France partageaient ce sentiment (1); les députés Étienne Pasquier et Montaigne étaient du nombre. « Ce ne sont, disait le premier, que belles tapisseries qui servent de parade à une postérité. Sous ces beaux et doux appâts, on n'ouvre jamais telles assemblées que le peuple n'y accoure, ne les embrasse et ne s'en esjouisse infiniment, ne considérant pas qu'il n'y a rien qu'il ne dût tant craindre. » Aux yeux des *politiques* les intérêts publics étaient bien mieux garantis et plus profitablement administrés dans des assemblées moins tumultueuses, mieux composées et plus avisées, telles qu'étaient les grandes cours de justice et de finance de l'époque. L'esprit de la ligue, nous dirions presque avec le langage du jour l'esprit radical, avait prédominé dans les élections; il se produisit dans l'assemblée de Blois, qui, prorogée de septembre où elle avait dû s'ouvrir, en octobre où elle s'ouvrit en effet, donna le plus triste spectacle à la France et à l'Europe. Dans une lettre adressée au premier président de Harlay, le célèbre avocat-général à la cour des comptes nous montre la confusion et le désordre qui régnaient dans les séances, l'abaissement toujours croissant de la dignité royale, l'insolence des ligueurs, Henri III réduit à des concessions avilissantes et à d'odieuses dissimulations. « Et toutefois, dit-il, pour toutes ces soumissions, qui excitent au cœur des uns une compassion, et des autres une indignation et courroux, il ne peut obtenir de ces messieurs, tant en général qu'en particulier, qu'un rebut et mépris de sa majesté. Il n'est pas que toutes les fêtes les prédicateurs ne s'acharnent contre lui et les siens par invectives et aigres satires. Il a parlé à M. de Guise comme à celui qu'il estime avoir grande autorité sur tous ces députés, afin qu'il les voulût rendre plus souples; mais celui-ci s'en est fort bien excusé, disant n'y avoir aucune puissance. Voilà à quels termes nous en sommes. »

Il n'était personne qui ne s'attendît à une catastrophe prochaine, dans un sens ou dans l'autre. La confiance et la témérité du duc de Guise n'avaient point de limites. Le 21 septembre, il avait écrit de

(1) Voyez les *Recherches* de Pasquier dans ses *OEuvres*, t. Ier, p. 85 et suiv. — Mühner, t. II, p. 207, et t. II, p. 364-66.

Blois à Mendoza : « Nous ne manquons d'avertissemens de toutes parts qu'on veut attenter à ma vie. J'y ai, grâces à Dieu, tellement pourvu, que... si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ai fait à Paris; mais je patienterai tant que je pourrai pour ne donner point de sujet à l'ouverture des états. » Le malheureux! avait-il oublié le cabinet? Le 24 septembre, il écrivit au même : « Les troupes qu'on attend ne me font point peur. Je pourvoirai à ma sûreté avec l'aide de Dieu et l'assistance de mes amis. Vous arriverez à temps pour juger de ce qui en peut succéder... Le roi, ayant reconnu ce que je puis, m'a fort prié de m'employer pour ses intentions. » Le même jour, Mendoza mandait à Philippe II : « J'ai prévenu de nouveau Mucius de se tenir sur ses gardes avec beaucoup de vigilance. C'est un avertissement que je donne bien souvent à ses amis;... mais, à moins que le roi ne l'attaque lui-même dans son cabinet, ce que la timidité naturelle de ce prince ne permet guère de croire, ou qu'il ne lui fasse tirer un coup d'arquebuse, ce qui est beaucoup plus à craindre, Mucius ne voit pas ce qu'il auroit à redouter de ce côté. Il est vrai que Mucius est supérieur au roi en forces dans la ville de Blois, où il peut compter d'abord sur le concours de six cents familles de bourgeois, et où se trouvent ensuite réunis tous les gentilshommes de sa suite ainsi que ceux de son parti. En outre, il y a Orléans et Chartres, villes unies de la ligue, d'où des troupes peuvent marcher immédiatement sur Blois si Mucius étoit menacé. » Le 9 du mois d'octobre Henri de Guise écrivait encore : « Je suis en très beau chemin et n'ai d'autre embarras que cette entreprise sur Saluces, par où le duc de Savoie peut tout gâter. » Un autre incident eût dû lui donner plus à penser en ce qui touchait sa sûreté personnelle, à savoir le changement de tout le ministère accompli dans le plus profond mystère, à l'insu de la reine-mère et de lui-même Henri de Guise, qui s'y croyait assuré de plusieurs amis tels que M. de Villeroy. Les avertissemens arrivaient toujours, mais leur effet était balancé par de continuelles trahisons qui augmentaient l'assurance du duc, en lui montrant l'opinion généralement répandue de son succès prochain. Ainsi le duc d'Épernon avait cherché secrètement à s'entendre avec lui; d'autres amis du roi également. Quant aux états, ils lui étaient parfaitement dévoués.

La cause du roi semblait perdue; lui seul n'en désespéra pas. Il se trouva doué en effet *de cette dissimulation plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir,* et, poussé au bord du précipice, il échappa d'y tomber par une résolution profondément calculée, habilement préparée et hardiment exécutée, le meurtre de son ennemi, consommé le 23 décembre 1568. C'est un des crimes

les plus perfidement et les plus audacieusement accomplis dont il soit parlé dans l'histoire, c'est le chef-d'œuvre du genre, si l'on peut ainsi parler. L'intelligence d'Henri III n'a pas de plus glorieux monument. Tout le monde en connaît les sombres préparatifs et les tragiques détails (1); je ne les reproduirai point ici. De Thou les a conservés dans sa grande histoire; Étienne Pasquier, député aux états, en a laissé le récit; un médecin d'Henri III, Miron, en a écrit la relation, et une information judiciaire prise à Paris en a constaté les divers incidens. Parmi les modernes écrivains de notre histoire, tous ont raconté cet odieux drame, et les descriptions du château de Blois en complètent la légende. Je m'abstiendrai à cet égard de redites dépourvues d'intérêt. Je ne parlerai même pas des rapports que Mendoza fit sur ce point à Philippe II, quelque curieux qu'ils soient. Ce qui est moins connu est la partie qui touche notre sujet, et nous en devons la divulgation à M. de Hübner. Quel effet l'annonce de ces assassinats produisit-elle à Rome, et quelle fut l'attitude de Sixte-Quint en face de cet événement? La première nouvelle du meurtre du duc et du cardinal de Guise fut portée à Rome par un courrier de l'ambassade de Savoie. Le lendemain 5 janvier on en reçut la confirmation par les rapports du légat Morosini et les lettres du roi lui-même à M. de Pisani, son ambassadeur.

Le rapport du légat Morisini donnait au pape tous les détails de la sanglante catastrophe. Il résidait à Blois auprès de la cour de France. Dès le premier bruit qui courut en ville de ce qui se passait au château (et on le pressentait dès la pointe du jour), Morosini se rendit au palais, mais il ne parvint point à forcer la consigne. Malgré ses instances, il ne put être admis que le lendemain de la mort du cardinal de Guise, c'est-à-dire le 25. Le roi lui donna audience par le billet suivant : « Monseigneur le légat, me voilà roi. J'ai pris cette résolution de ne plus tolérer injure ni mauvais traitement. Je me maintiendrai en cette résolution au dommage de qui que ce soit, et, à l'exemple du pape notre saint père, m'étant fort bien souvenu de sa façon de parler, qu'il se faut faire obéir et châtier ceux qui nous offensent. Puisque j'ai atteint mon but, je vous recevrai demain, s'il vous plaît. » Morosini fut embarrassé sur la conduite à tenir, et son rapport se ressent de l'état de son esprit. Il délibéra s'il devait faire éclat, se retirer de la cour, excommunier le meurtrier; la crainte d'engager son souverain sans y être autorisé le détourna de cette pensée; mais il ne put se résoudre à garder le silence, et, rendu au château, il fit entendre au roi dans un entretien particulier les plus sévères paroles. Morosini éprouva le même embarras

(1) Ils sont complets dans l'ouvrage de M. de Croze, que nous avons déjà cité, t. II.

pour la rédaction de son rapport. Il craignit de surexciter la colère du pontife. Son récit est sobre, pénétré, grave. Il affirme que les gens sensés et honnêtes réprouvent les meurtres accomplis; et, parmi les réprobateurs, il cite la reine-mère, malade, presque mourante. Avec son expérience consommée, avec son jugement plus juste que celui de son fils, moins prévenue et moins passionnée, elle apprécie, dit-il, la gravité de l'acte et en prévoit les conséquences.

Quant à la dépêche du roi adressée à M. de Pisani, elle mérite d'être conservée. L'auteur du crime, dit M. de Hübner, avait senti le besoin de s'excuser. « Le feu duc de Guise, écrivait le roi, pensait en brief exécuter son dessein, qui n'était moindre que de m'ôter la couronne et la vie. Il y allait aussi du repos de mes sujets... Vous informerez sa sainteté et vous lui direz que ses saintes et personnelles admonitions et l'exemple de sa justice m'ont ôté tout scrupule. Je m'assure ainsi qu'elle louera ce que j'ai fait, étant chose non-seulement licite, mais aussi pieuse, d'assurer le repos du public par la mort d'un particulier. » « J'oubliais, ajoute le roi en *post-scriptum*, de vous dire que je me suis aussi déchargé de feu le cardinal de Guise, qui avait été l'impudent de dire qu'il ne mourrait point qu'il ne m'eût tenu la tête pour me raser et faire moine. » Le roi terminait cette dépêche qui confond par un dernier trait : « j'ai délibéré de reconnaître les bons offices que me rend le cardinal de Montalto (neveu du pape), d'une partie des dépouilles du cardinal de Guise, dont vous lui pourrez toucher quelques mots, si vous croyez qu'il soit à propos. »

M. de Pisani fut reçu le 6. Il trouva le pape irrité, mais contenu, affectant un calme sévère. Il fut très bref avec l'ambassadeur, vis-à-vis duquel il se réservait; mais il s'emporta en causant de l'événement avec l'ambassadeur de Venise, qui suivait celui de France, et il accusa Grégoire XIII et ses conseils d'être les principaux auteurs de tous ces maux. Olivarès se rendit aussi au Vatican, et s'anima beaucoup dans l'entretien qu'il eut avec le pape. Après Olivarès, ce fut le tour du cardinal de Joyeuse, protecteur de France dans le sacré-collége. L'abord fut vif, et une discussion s'engagea. Le pape dit qu'il devait blâmer le duc de Guise de s'être armé contre son roi; quoiqu'il choisît la religion pour prétexte, il n'avait pas le droit de s'insurger contre son prince et de lui imposer la loi; que, si pour ce motif le roi l'avait fait juger et punir, il n'y aurait eu rien à dire, on n'eût pu que l'approuver. Quant à l'acte du duc de Guise, d'être venu à Paris malgré la défense du roi, il était également coupable; on aurait pu pour cela lui faire son procès, et, quand il eut la hardiesse de se présenter au Louvre, si le roi

l'avait fait arrêter et jeter par la fenêtre, personne n'aurait bougé et tout eût été dit. Le roi l'aurait puni *flagrante delicto;* mais, au lieu d'agir en prince courageux et outragé, le roi s'était enfui et retiré à Chartres; il s'était ensuite réconcilié avec le duc de Guise et avait traité avec lui; il l'avait appelé dans son conseil et admis publiquement dans son intimité; après de telles démonstrations, l'appeler dans sa chambre royale et l'y faire massacrer était un homicide scandaleux et un abominable guet-apens. Toutefois Sixte-Quint voulait s'abstenir de prononcer d'autorité sur l'acte d'un souverain envers un de ses sujets; mais en ce qui touchait le meurtre du cardinal de Guise, le pape croyait avoir un grand devoir à remplir; ce meurtre était un sacrilége, un attentat contre la pourpre romaine, et il le voulait punir d'une censure exemplaire. Comme le cardinal de Joyeuse allait répondre à tous ces griefs, le pape lui coupa la parole.

Poursuivant son dessein d'infliger un châtiment public à l'assassinat de Blois, Sixte-Quint assembla le consistoire le 9 janvier, et aucune supplication des Français ne put l'en détourner. A l'ouverture de la séance, un silence profond et solennel s'établit dans la salle. Visiblement ému, le pape fut longtemps sans parler. Enfin il s'écria : « C'est avec une douleur indicible que nous vous annonçons un crime inoui, le meurtre, le meurtre, le meurtre de l'un d'entre vous, tué sans procès, sans jugement, contrairement à toutes les lois et sans accusation préalable devant le saint-siége. » Continuant son allocution et laissant à l'écart le fait du duc de Guise, le pape proclama le droit et le devoir de procéder canoniquement contre le meurtrier du cardinal, puis il parla durement de la notification qui lui avait été faite de l'événement par une dépêche annonçant l'oubli de tout sentiment moral, et son indignation éclata quand il exposa que le roi, dans cette lettre, prétendait avoir suivi son exemple et ses conseils. Il cita l'histoire ancienne et moderne et termina par une sortie véhémente contre quelques cardinaux qui, oublieux de leur dignité, avaient tenté en sa présence d'excuser un tel crime. Le cardinal de Joyeuse, à qui ces paroles s'adressaient, se leva pour répondre; mais le pape, d'une voix altérée, lui ordonna de se taire et de s'asseoir, et, comme le cardinal restait debout et paraissait insister, le pape le chassa de la salle.

Tel fut l'effet produit à Rome par la nouvelle de l'assassinat de Blois.

CH. GIRAUD, de l'Institut.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

L'AGITATION

POUR

L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

I. *L'Assujettissement des femmes* (*On the Subjection of Women*), par M. John Stuart Mill, traduit par M. E. Cazelles. — II. *La Femme pauvre au dix-neuvième siècle*, par Mlle Daubié, 3 volumes, couronnés par l'académie de Lyon. — III. *De la Condition politique et civile des femmes*, par M. Duverger, professeur de droit civil à la Faculté de Paris.

I.

Il est dans la destinée de notre temps de remettre tout en question. La condition des femmes n'a pas échappé à ce sort commun; l'esprit de critique et de réforme s'y donne pleine carrière. On réclame pour les femmes une nouvelle place dans l'état. Leur situation dans la famille n'est pas l'objet de moins de discussions. L'idée d'une subordination quelconque de la femme est vivement attaquée. L'égalité la plus absolue dans l'exercice des droits positifs, dérivée de l'égalité des droits naturels, est revendiquée comme une vérité théorique jusqu'à présent méconnue, que la pratique ne saurait se défendre de consacrer sans un déni de justice. De là une agitation qui se produit sous bien des formes et dans plus d'un pays. Depuis quelques années surtout, les livres, les journaux, les réunions publiques, nous en apportent le bruyant écho. On peut se demander si, dans ces réclamations, tout mérite d'être traité avec la même sévérité, s'il n'y a aucun grief fondé, aucun vœu raisonnable, si enfin on ne peut légitimement critiquer tel article des législations en vigueur, désirer aussi pour les femmes une part meilleure dans les conditions matérielles du travail. De telles questions, quoique soulevées par les agitateurs, fort heureusement ne sont pas liées d'une manière intime avec les thèses radicales; elles répondent à

un besoin de justice, d'humanité, de progrès, et n'encourent ni le ridicule ni le blâme qui trop souvent s'attachent aux idées d'émancipation féminine et à la forme excentrique des réclamations. L'émancipation! voilà un bien gros mot en effet. Celui qui, ignorant les conditions du monde où nous vivons, l'entendrait pour la première fois, ne se demanderait-il pas si nous sommes dans ces contrées de l'Orient où la femme était et est encore souvent traitée en bête de somme ou comme un jouet dépendant du pur caprice, ou bien dans cette vieille Grèce qui ne lui laissait un peu d'indépendance que dans la situation d'hétaïre, ou enfin dans ces temps féodaux et à ces époques monarchiques où florissaient les oppressifs priviléges de la masculinité? Émanciper, le mot aurait eu sa justesse avant le christianisme; encore eût-il pu paraître exagéré sous plus d'un rapport, appliqué à la femme romaine après que le droit romain se fut adouci en sa faveur sous l'influence du stoïcisme plus humain de l'époque impériale.

Émanciper, selon le sens étymologique, c'est faire passer un esclave à l'état de liberté, une chose à l'état de personne. Or, que nos femmes, nos mères, nos filles ne soient pas des choses, en vérité est-ce à démontrer, et faut-il prendre au sérieux ces retentissantes affirmations que naguère encore les émancipateurs faisaient entendre dans un banquet tenu à Paris, et que saluait M. Victor Hugo d'une de ces lettres-programmes qu'il ne refuse jamais aux causes populaires? Aussi ne s'agit-il pas ici d'une thèse à soutenir. Il suffit que la campagne émancipatrice existe, se propage dans plusieurs pays, pour que nous recherchions ce qui s'y cache ou s'y manifeste d'idées fausses, et, s'il y a lieu aussi, de revendications moins chimériques. C'est une étude assez curieuse, assez importante même, sans qu'il soit besoin d'agrandir la question démesurément. Si l'on devait accepter les termes dans lesquels elle est posée, il faudrait y voir la pensée ou le germe de la plus grande révolution peut-être que le monde ait encore éprouvée, car ce ne serait pas moins que l'avénement de tout un sexe, c'est-à-dire de la moitié de l'espèce humaine, à des droits dont elle aurait été jusqu'ici en masse injustement dépossédée. Que serait en comparaison l'abolitionisme qui s'est attaché à faire disparaître de la face du globe comme une tache honteuse la servitude de quelques millions de pauvres noirs? On a dit ce mot, que, le genre humain ayant perdu ses titres, Montesquieu les avait retrouvés, — un bien haut honneur pour Montesquieu, qui peut rester grand sans avoir eu le mérite d'une pareille découverte; mais, si les femmes avaient perdu leurs droits ou ne les eussent jamais vu reconnaître, et que quelque génie privilégié les retrouvât sous l'amas des préjugés tout juste à ce point précis du temps où nous sommes, en vérité les noms et

la gloire des Galilée et des Newton ne seraient pas trop pour ce bienfaiteur, pour cet inventeur aussi grand que hardi. Combien nous serions insensés et coupables de ne pas le comprendre et de ne pas le suivre!

Aussi ne demandons-nous pas mieux que de prêter l'oreille; idées neuves ou vieilles, nous écouterons tout. Les jugemens sévères qu'on prodigue à la moitié masculine du genre humain, nous les recueillerons avec une humilité attentive; il peut y avoir des vérités à tirer de ces véhémens reproches. Nous ne réclamons que le droit de ne pas nous donner tort à la légère. Accordons tout ce qui est juste, mais sans céder à l'exagération violente, à la passion du paradoxe et à l'amère censure de tout ce que le passé a consacré, de tout ce que le présent veut maintenir.

Nous voudrions d'abord constater l'étendue, sans la surfaire, sans la diminuer, de ce qu'on nomme le mouvement émancipateur. Cette question de la femme, on en trouve partout la trace, même en Russie, comme on a pu s'en convaincre dans plus d'un congrès international, où les dames moscovites qui s'y étaient mêlées n'ont pas paru les moins imbues d'idées radicales, parfois follement excentriques; mais il est visible que l'Angleterre, les États-Unis et la France sont les principaux théâtres de cette campagne. Les moyens de propagande diffèrent à quelques égards comme chacun de ces peuples, qui y met son tour d'esprit, son humeur. Au fond, la question revêt partout à peu près les mêmes termes. Peu importe qu'elle s'attache là plutôt aux droits politiques, ici de préférence aux droits civils. Les principes invoqués sont les mêmes; les conséquences ne paraissent pas devoir différer sensiblement.

Il y a plus d'une raison de commencer cette revue par l'Angleterre. Non-seulement il vient de s'y publier un manifeste théorique signé du nom de son principal économiste, qui est aussi un de ses publicistes les plus éminens, manifeste qui fournit une base philosophique à l'examen, mais le mouvement émancipateur n'y manque pas d'étendue, et il y apparaît avec un caractère pour ainsi dire législatif. C'est par voie de pétitionnement que la campagne se fait, et c'est devant le parlement que la question est portée. Un tel mouvement, assez puissant pour faire regarder des concessions comme possibles, plusieurs n'hésitent pas à dire comme vraisemblables et prochaines, prouve à quel point s'est modifié l'esprit de l'Angleterre. Ce vieil esprit biblique et protestant se laisse donc aussi bercer par la sirène moderne! Il prête, lui aussi, l'oreille à ce mot d'émancipation, où il eût vu un blasphème il n'y a guère plus de cinquante ans! N'exagérons rien. Le projet de loi qui sert d'objet au pétitionnement ne se présente pas au premier abord sous l'aspect d'une théorie. Il s'agit bien sans doute de faire voter les femmes, mais sous

certaines conditions et dans certaines catégories. Le *bill* qui réunit pour une seconde lecture au parlement un nombre considérable et croissant de suffrages, non pas très éloigné même de la majorité, ne prétend s'appliquer qu'aux femmes chefs d'établissement et payant l'impôt. En fait, cela ferait à peu près, dit-on, 190,000 femmes électeurs; en principe, la femme n'est là envisagée que comme contribuable, et le droit de voter y paraît beaucoup plus inhérent à l'intérêt représenté qu'à la personne. Comment ne pas reconnaître pourtant sinon dans l'idée fondamentale du bill, du moins dans plus d'un commentaire, une tout autre portée? En prenant une part principale au débat devant la chambre des communes, M. Bright, dans la séance du 1er mai de cette année, n'a-t-il pas présenté plus d'un argument qui dépasse la sphère d'un droit purement économique et fiscal? Il combat en théorie l'incapacité politique des femmes. Le célèbre orateur, ami de M. Cobden, voit en outre pour elles dans l'exercice des droits politiques un moyen d'améliorations ultérieures; il ne craint pas d'assimiler sous ce rapport le bill à deux autres, celui de 1832, qui a eu des résultats profitables pour les classes moyennes, et celui de 1867, qui a produit les mêmes effets pour la classe ouvrière. N'est-il pas de toute évidence en effet que renfermer la question dans les limites posées par la condition de *house-holders and rate payers* est une idée des plus chimériques? Les femmes exclues se résigneraient-elles à cet avénement politique d'une fraction de leur sexe? Suffirait-il que cette fraction justifiât son privilége par des motifs tirés du cens et de la direction d'une industrie? A-t-on vu chez nous les hommes exclus de l'électorat à 300 et à 200 francs accepter cette exclusion comme définitive? La brèche ouverte, n'est-il pas certain que toutes voudraient y passer? C'est le danger qu'ont signalé plusieurs des orateurs qui repoussent le bill dans le parlement. Pour motiver ces craintes, M. Boverie remarquait même que, dans la Grande-Bretagne, les femmes sont plus nombreuses par suite de l'émigration d'une partie de la population mâle. L'orateur voit déjà la politique extérieure de l'Angleterre *s'efféminer*. Au dedans, quels périls non moins redoutables! C'est à faire trembler tous les fonctionnaires du royaume-uni. Comment les femmes, qui ont la supériorité numérique, manqueront-elles de tout accaparer? Un écrivain de la *Fortnightly-Review*, c'est un souvenir que l'orateur rappelait avec effroi, n'allait-il pas jusqu'à demander pour les femmes l'entrée dans la milice? Ces prévisions à longue échéance d'un mal jusqu'ici fort imaginaire peuvent nous faire sourire; elles montrent du moins le degré de sérieux qu'on attache à la question de l'émancipation des femmes en Angleterre.

En dehors du parlement, la campagne de l'émancipation em-

ploie d'autres moyens d'action. Tels sont les *meetings*, soit de circonstance, soit même permanens, comme celui qui s'est donné rendez-vous chaque semaine à l'église de Stamford-Street. C'est là qu'il faut voir M. Thomas Hughes, membre du parlement, M. Fawcett et bien d'autres discourir sur les capacités politiques méconnues de la femme et sur ses droits à venir. C'est là qu'on entendait naguère Mme Taylor s'écrier : « Il y a peu de temps, les apologistes de la servitude en Amérique déclaraient, par de bruyantes vociférations, les nègres impropres à la liberté. L'esclavage fut aboli, et les nègres prouvèrent qu'ils étaient aptes à la liberté ; abolissez l'incapacité électorale des femmes, elles prouveront elles-mêmes leur aptitude aux franchises! » Dans un autre *meeting*, Mme Grote disait : « Dans votre dernier bill de réforme, vous avez investi d'un pouvoir représentatif plus étendu les classes ouvrières qui ne possèdent pas de propriétés et vivent de leur travail; vous n'avez pas trouvé juste que la propriété fût en possession de tout ce pouvoir. Je pense que c'est une raison de plus d'accorder aussi les mêmes franchises aux femmes qui occupent la position du citoyen et en supportent les charges, qui paient l'impôt et ont toutes les responsabilités qui s'attachent à la propriété. » — « Le droit de suffrage, disait M. Robert Anstrüther, baronnet, accroîtra le sentiment de responsabilité de la femme, étendra le cercle de ses intérêts, et lui donnera un accroissement de vigueur pour le développement de ses facultés. » Mme Fawcett s'attachait à réfuter l'accusation faite au suffrage des femmes d'offrir trop de chances aux opinions ultra-conservatrices. Lord Amberley réclamait leur vote au nom de leur compétence dans les questions d'assistance, de charité, d'économie sociale.

Cette propagande des *meetings* se complète elle-même par l'emploi de moyens plus pratiques. Greffer une réforme qui constitue une réelle et grande innovation sur un vieux texte de loi est, on le sait, un expédient cher à nos voisins. Ils concilient par là le respect de la tradition avec la satisfaction donnée aux besoins nouveaux. Or le parlement en 1851 a déclaré que le mot *homme*, employé dans les lois, s'étend également à l'autre sexe. C'est ainsi que quelques-uns soutiennent chez nous qu'il faut, toutes les fois que le code civil écrit *Français*, lire *Françaises* également. Cette interprétation légale est devenue en Angleterre le point de départ des réclamations des femmes qui veulent être admises à l'exercice des droits électoraux. Plus de cinq mille réclamations se sont produites à Manchester. Dans d'autres villes, les contrôleurs, *overseers*, ont admis ou rejeté ces réclamations selon leur opinion personnelle. Les hommes de loi chargés de réviser les listes, *revising barristers*, ont à leur tour décidé, sauf appel, si les réclamantes figureraient

ou non sur les listes. A Londres comme à Manchester, les noms des femmes ont été rayés uniformément.

Le mouvement émancipateur n'est pas moins marqué aux États-Unis. Il s'y distingue même par des traits plus accusés à certains égards. Les femmes aiment à y plaider elles-mêmes leurs droits sans cet intermédiaire masculin dont l'intervention rappelle encore je ne sais quelle supériorité protectrice. Sans doute il n'est point interdit au sexe masculin de venir rendre un libre hommage aux femmes sacrifiées dans leurs droits; mais ces transfuges du camp des hommes, admis à apporter leur part d'assistance, doivent se contenter de ce rôle modeste. Voilà du moins une attitude pleine de dignité comme de logique. Qui parle dans les *meetings?* Les femmes. Qui rédige des journaux spéciaux pour l'émancipation? Les femmes. Qui adresse au sexe féminin des deux mondes de retentissans appels? Les femmes. Elles se font recevoir médecins, avocats, professeurs, et même, cela, dit-on, n'est pas tout à fait sans exemple, ministres du saint Évangile. Mlle Élisabeth Stanton se présente à la députation de Pensylvanie, Mlle Victoria Woodhall, qui déjà préside « la société de l'amour libre, » pose sa candidature à la présidence des États-Unis avec l'appui du club radical de New-York. Mlle Tennie sollicite le poste de colonel du 9e miliciens, et invoque dans sa lettre de demande l'exemple de Jeanne d'Arc. Ce qui est plus sérieux, les femmes votent dans quelques états particuliers. A l'ouest, dans le Wisconsin, le droit de suffrage a été accordé aux femmes ayant plus de vingt et un ans. Nombre de journaux américains approuvent cette réforme, et demandent qu'elle soit généralisée.

Cette intervention des femmes dans la défense de leur propre cause ne rend pas la polémique moins âpre, loin de là. Le ton en est souvent fort arrogant. Outre la vigueur de tempérament qui appartient à la race, cette hauteur s'explique par une circonstance particulière tirée de la proportion numérique des deux sexes. Ici, l'arithmétique a moralement de terribles effets. On ne s'en forme pas une idée suffisante en constatant qu'en 1860 le nombre total des hommes dépassait aux États-Unis de 730,000 celui des femmes. Telles contrées, celles de l'ouest particulièrement, accusent des différences, à tel point qu'en Californie il y a trois hommes contre une femme, à Washington quatre hommes contre une femme, huit dans la Nevada, vingt dans le Colorado. Il n'est pas probable qu'une femme recherchée par vingt hommes ou seulement par huit ou par quatre, et qui est maîtresse de son choix, restera aisément dans les termes de l'humilité et de la soumission chrétienne. Difficilement elle acceptera le rôle d'infériorité auquel elle ne peut tout au plus se résigner que dans un état où l'offre et la demande des deux

sexes sur le grand marché du mariage se balancent à peu près.

Cela est de grande conséquence à tous les points de vue. L'importance *individuelle* prise par chaque femme à mesure que le nombre total diminue, relativement à celui du sexe masculin, n'aboutit à rien moins qu'à changer toutes les lois du monde moral. Il faut une dose de raison extraordinaire pour que la femme ne tende pas à devenir un despote capricieux, déployant toutes les ressources et les exigences de la coquetterie, sûre qu'elle est d'avoir toujours à sa suite un peuple d'adorateurs. D'un autre côté, la masse des hommes exclue du mariage sera fort exposée à développer tous les vices du célibat, la grossièreté, l'ivrognerie, tandis que la femme, perdant aussi une partie des qualités de son sexe, risquera de prendre quelque chose d'impérieux, de rude, de trop masculin en un mot. Il est vrai qu'à cette supériorité de situation elle devra d'être affranchie de ces travaux musculaires qui ailleurs l'accablent et la dégradent. Elle pourra enfin devenir un objet de respect, un but de jalouse émulation. Il n'en reste pas moins inévitable qu'ayant tant de supériorités dans la pratique elle soit prise d'une double tentation. Elle voudra donner à ces avantages de sa situation une consécration théorique en substituant une morale nouvelle aux vieilles maximes puritaines d'obéissance ; elle se proposera d'étendre les droits que la législation lui confère.

Les faits aux États-Unis ne sont que trop conformes à ces inductions. La supériorité masculine est traitée avec le mépris qui ne manque jamais aux pouvoirs que l'on sent sur le penchant de la ruine. Là, non plus qu'ailleurs, ne règne cette tolérance dont on parle tant et qu'on pratique si peu dans les deux mondes. On le prend de très haut avec le sexe fort, surtout dans l'Ohio, le Massachusetts, quelques autres états de l'ouest. La théorie de la supériorité de la femme y est parfois professée à mots peu couverts. Écoutez Mlle Élisa Farnham. « La femme, selon cet orateur, est positivement supérieure à l'homme, même sous le rapport intellectuel ; l'intuition, qui est son lot, n'est-elle pas supérieure à la réflexion lente et lourde, pénible et laborieux apanage du sexe masculin? L'homme est condamné à rester grossier, quoi qu'il fasse. » En moins de mots, on nous signifie que la femme est à nous précisément « ce que l'homme lui-même est au gorille (1). » En conséquence, le sexe masculin est invité à céder à l'autre moitié de l'espèce la direction des affaires. L'empire de la femme va marquer une nouvelle phase dans l'histoire de l'humanité. On veut bien ajouter que ce sera pour notre bonheur ; notre subordination nous rapportera plus que ne l'a fait notre

(1) Voyez, sur l'état de la question, l'étude de M. Émile Montégut, *la Vie américaine*, dans la *Revue* du 1er mai 1868.

domination misérable, marquée par tant d'injustices et de souffrances, dont nous avons été les premières victimes. Cela remet en mémoire une des prédictions d'un philosophe de nos jours. M. Buchez annonçait qu'une espèce supérieure à l'espèce humaine doit apparaître à un moment donné et nous réduire en esclavage. Il ajoutait que nous y gagnerons beaucoup en considération et en bonheur. Pourquoi faut-il que nous nous obstinions à être insensibles à des promesses si engageantes?

Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aux États-Unis rien de fondé dans ces réclamations? On est assez généralement d'accord que la loi américaine est souvent sévère et exclusive à l'égard de la femme. Sur quelques points, surtout on entend se produire des critiques qui n'émanent point nécessairement d'esprits chimériques : ce sont la garde de la personne de la femme, la garde et la surveillance exclusive des enfans par le mari, la propriété des biens mobiliers de la femme et la jouissance de ses immeubles, enfin le droit absolu du mari à tout le produit de l'industrie de la femme. Pour changer des dispositions qui consacrent à l'excès la défiance à l'égard de la femme dans un pays où la capacité ne paraît certes pas lui manquer, y avait-il la moindre raison sérieuse de prêcher une croisade en faveur des droits politiques? On se le persuadera difficilement. La liberté de discussion, si entière en ce pays, le droit de réunion, tous les moyens par lesquels les autres réformes ont été obtenues, ne suffisaient-ils pas pour modifier, quand il y a lieu, les rapports légaux? Ces airs de révolte et ces fastueuses proclamations de nouveaux droits n'étaient point nécessaires.

Comme pour presque toutes les questions qui tiennent à la réforme sociale, la France a procédé ici philosophiquement, j'entends par principes absolus et théories abstraites. Il est de mode aujourd'hui de lui en faire un crime. Cette méthode, quand elle est à sa place, donne pourtant aux questions une élévation morale et une ampleur que les Américains et les Anglais eux-mêmes, avec les procédés le plus souvent empiriques qu'ils emploient, n'atteignent que rarement. Serait-ce une infériorité d'esprit de savoir dégager en toute matière la vérité sous sa forme la plus pure? N'est-ce là l'idéal même, distinct de la chimère, qui n'est que le faux idéalisé? Mais, dit-on, nous avons abusé de cette méthode. Rien n'est plus vrai. Et un plus grand abus que celui qui en a été fait dans la déclaration des droits de l'homme ne serait-il pas d'y ajouter une sorte de 89 féminin? Voilà pourtant ce qu'on prétend faire aujourd'hui en allant plus loin que le XVIIIe siècle philosophique, qui, par ses plus illustres organes, n'avait guère songé à inscrire les droits des femmes dans son programme, pourtant si hardi. Voltaire se serait moqué de l'idée de donner des droits politiques aux

femmes. Rousseau, peu suspect d'injuste exclusion envers elles, montre assez, par son cinquième livre de l'*Émile*, combien une telle idée était éloignée de sa manière de concevoir leur destinée. C'est à croire qu'une telle thèse ne lui aurait guère causé moins d'horreur qu'à Bossuet lui-même, quoiqu'il eût mêlé sans doute à sa répugnance d'autres motifs plus profanes. Il aurait craint, j'imagine, de les enlaidir en leur faisant partager nos sombres et maussades passions. Est-il besoin de dire que les spirituelles mondaines du temps de Louis XV songeaient peu à leurs droits civils et politiques? En fait de libertés, elles se contentaient de celles qu'elles prenaient. Comme influence, elles n'avaient rien à désirer; elles régnaient par la mode et l'opinion. Les salons étaient leur tribune, et il leur suffisait d'y parler d'une voix douce et insinuante pour y déployer toute leur puissance, mieux qu'elles ne l'eussent fait par des votes déposés dans l'urne banale. Il est pourtant vrai que c'est par un philosophe et sous forme philosophique que la question des femmes, de ce qu'on appelle prétentieusement leur *émancipation*, a été introduite en France. Condorcet a eu cet honneur, si c'en est un. Au milieu d'autres passages dans sa célèbre *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, on trouve cette conclusion qui forme le point de départ et comme le résumé de toutes les affirmations émancipatrices : « Parmi les progrès de l'esprit humain les plus importans pour le bonheur général, nous devons compter l'entière destruction des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une inégalité de droits funeste à celui même qu'elle favorise. On chercherait en vain des motifs de la justifier par les différences de leur organisation physique, par celles qu'on voudrait trouver dans la force de leur intelligence, dans leur sensibilité morale. Cette inégalité n'a d'autre origine que l'abus de la force, et c'est vainement qu'on a essayé depuis de l'excuser par des sophismes. » Tel est le symbole du nouvel évangile. Condorcet comme savant, comme mathématicien, a certes une grande valeur : nous n'attachons pas la même autorité à ses vues morales et historiques, trop souvent exclusives et chimériques. Il raisonne sur l'homme et sur la femme comme sur des quantités mathématiques. Ce qui est fin, délié, délicat, risque de lui échapper. N'est-ce pas aussi le cas d'un autre penseur dont les émancipateurs aiment à invoquer le nom en ce moment? Sieyès, théoricien absolu, a réclamé le droit de suffrage pour les femmes au nom de ces formules qui lui sont chères, et qui satisfont aussi peu le philosophe que l'homme pratique. Il y aurait lieu d'en faire la remarque : ceux qui songent à réclamer pour les femmes l'usage du droit politique ne sont peut-être pas ceux qui les aiment et les estiment le plus; ce sont en général des esprits abstraits, épris d'un faux idéal d'égalité, et qui ne confondent les sexes politique-

ment que parce qu'ils n'ont pas appris assez à les distinguer par le sentiment.

Le socialisme radical a été le grand véhicule de l'idée émancipatrice; l'ère des revendications hautaines depuis la fin de la restauration, surtout sous le gouvernement de juillet, semble avoir sonné partout. C'est alors qu'on se met avec plus de force et d'ensemble que jamais à attaquer la propriété. On critique amèrement la famille et le mariage. L'austérité de la doctrine des droits ne satisfait plus; seule, la théorie des droits lève fièrement la tête. Sans doute, à d'autres époques on avait, et non sans raison, réclamé des droits nouveaux pour la femme, droits consacrés par la législation de moins en moins dure et exclusive à son égard; mais l'idée radicale de l'égalité du droit absolu, sans distinction de sexe, portant sur toutes choses, n'avait pas encore illuminé les esprits de lumières inattendues. Patience, cela va venir. Les nouveaux théoriciens ne se contentent pas de vouloir améliorer, ils répudient toutes les traditions du passé, tous les enseignemens moraux du christianisme, ces enseignemens devenus l'essence même et la règle de la civilisation moderne. Le saint-simonisme assigne à la femme le rôle que l'on sait dans la famille, si tant est que la famille subsiste encore pour cette école, dans l'état et dans la nouvelle église. Les doctrines communistes, sous prétexte d'agrandir son rôle, ne la dégradèrent pas moins. Le fouriérisme établit sur la fantaisie les rapports des deux sexes. Femme libre, *génitrice,* courtisane, prêtresse, citoyenne, tout ce que l'on voudra, combien la femme sous toutes ces formes reste au-dessous de l'idéal sévère, modeste et charmant de cette civilisation traitée comme arriérée par ces fiers réformateurs!

L'idée de l'émancipation féminine apparaissait bien aussi dans d'autres manifestations toutes littéraires, dans le roman, au théâtre, qui poétisaient l'amour libre, sanctifiaient l'adultère, et semblaient pour le moins réclamer, quand ils arrivaient à un semblant de conclusion, la facilité pour ainsi dire illimitée du divorce. C'était l'émancipation par la passion, une émancipation qui n'a jamais consacré que la servitude de la femme. Après la femme libre devait venir la femme citoyenne. Après tout, si l'idée était fausse, elle n'avait en soi rien d'immoral. Malheureusement les moyens employés parurent pires que le but. Nos clubs féminins, en discutant sur les droits de la femme en 1848, puis en 1868 et dans les années suivantes, nous ont montré ce que peut devenir en France une idée philosophique. Ces gestes épileptiques, ces voix qui plus d'une fois rappelaient les espèces inférieures, ces blasphèmes contre Dieu, cette violence à revendiquer le droit de perdre à la fois tout ce qui fait la pudeur et la grâce de la femme, ressuscitaient les souvenirs des clubs de femmes de 93. On se prenait presque à regretter les saillies géné-

reuses qu'une Olympe de Gouges mêlait à ses folies, le reste de bonne grâce et le jovial entrain que gardait une Rose Lacombe dans ses vulgarités révolutionnaires.

Il ne faudrait pas pourtant calomnier notre pays, le rabaisser au-dessous de ceux où les mêmes prédications émancipatrices se font entendre au préjudice de la pureté de la femme et de l'intégrité de la famille. Dans cette voie de la prédication morale, nos émancipateurs sont loin d'avoir égalé les États-Unis. Nous ne contestons pas le bien qu'on peut dire des États-Unis au point de vue moral; mais il est certain qu'on l'exagère. Les ombres sous ce rapport semblent s'accuser de plus en plus. Peut-être déjà M. de Tocqueville idéalisait-il un peu la femme américaine; il n'en avait directement observé que les types excellens dans des familles d'élite. Depuis bientôt cinquante ans que son livre a paru, ce type ne s'est-il nulle part altéré? Les mœurs domestiques n'ont-elles rien perdu? Sans entamer un parallèle avec l'état de la famille en France, en tout cas ce n'est pas chez nous que s'est établi le mormonisme; ce n'est pas davantage en France qu'est le plus habituellement prêché « l'amour libre. » Nos mœurs s'accommodent peu de cette franchise extrême de la parole, et souffriraient moins encore le scandaleux spectacle de la polygamie, en quelque coin qu'elle allât chercher une retraite. Aux États-Unis, on trouve aussi dans les réclamations en faveur des femmes la nuance évangélique et chrétienne. Le mot d'émancipation, lorsqu'il est employé, n'a plus alors la même portée subversive; mais on rencontre en France la même nuance morale. Tels réclament pour la femme une extension de droits civils au nom même des idées de dignité et de perfectionnement. Ceux même qui vont jusqu'à demander pour elle le droit de suffrage sont souvent bien éloignés d'y voir un acheminement au relâchement des liens de famille. Comme en politique, il serait possible de signaler là aussi une extrême gauche radicale, communiste même, une gauche et un centre gauche, avec des nuances dans chacun de ces partis. Ainsi les réformateurs modérés maudissent les communistes et les immoraux plus encore peut-être qu'ils ne combattent les conservateurs trop fidèles, selon eux, aux coutumes et aux lois que l'usage a consacrées. Il serait injuste de confondre les unes avec les autres ces nuances différentes.

Il y aurait peu d'intérêt à relever en quelque sorte d'une façon épisodique les divers témoignages de ces tendances honorables. Il suffit de dire que nous avons sous les yeux plus d'un livre qui en fournit la preuve. L'*Histoire morale des femmes*, par M. Legouvé, a contribué à ouvrir cette voie. Tout y est sévèrement moral, si les extensions de droits civils réclamées en faveur des femmes ne sont pas toutes également réalisables. Un accent généreux, plus

d'une fois éloquent, accompagne ces vœux de réforme. L'académie de Lyon a couronné un ouvrage en trois volumes sur *la Femme pauvre au dix-neuvième siècle*. Un probe accent se fait remarquer dans ce consciencieux travail. Quel exact et humiliant tableau des misères de la femme! L'auteur, dans sa candeur indignée contre certains abus immoraux de la force et de la corruption, croit pouvoir presque toujours changer à l'aide des lois ce qui ne peut être efficacement corrigé que par l'amélioration des mœurs. Pourquoi faut-il que ce mauvais mot d'émancipation se retrouve trop souvent sous l'honnête plume de Mlle Daubié, et ajoute parfois une nuance de déclamation à un travail aussi digne d'éloges et très solide surtout dans sa partie économique?

Ce mot d'émancipation, un savant jurisconsulte, M. A. Duverger, professeur de code civil à la faculté de droit de Paris, en repousse comme nous la légitimité. Il résume et apprécie la question dans un livre sur *la Condition politique et civile des femmes*, auquel il est bon de renvoyer ceux qui s'exagèrent à l'excès la facilité de changer les lois. L'auteur y combat, sans étroite prévention de jurisconsulte et sans fermer la route à de légitimes vœux d'amélioration, l'idée de l'émancipation politique des femmes. A de séduisans projets de réforme, portant sur leur condition dans la famille, il oppose, quand il y a lieu, des difficultés fondées sur la raison et sur l'expérience. Ce travail mérite d'être lu après les travaux antérieurs de M. Laboulaye, de M. Rathery, comme après le livre considérable de M. Gide, qui, d'un point de droit tout spécial, l'examen du sénatus-consulte Velléien, s'est élevé à des considérations générales d'une vraie valeur. M. Gide demande, lui aussi, que le législateur étende graduellement la capacité civile de la femme. Il appelle le moment « où le principe d'une égalité civile pour les deux sexes, pénétrant plus profondément dans les mœurs et dans les lois, effacera jusqu'aux derniers vestiges du sénatus-consulte Velléien. » On voit par ces exemples qu'il reste une marge suffisante entre l'esprit de routine qui met le signet au point précis marqué par les législations actuelles et l'esprit d'utopie qui ne reconnaît pas de bornes à l'innovation.

Si nous nous refusons à l'examen détaillé de ces livres, quelques-uns sérieux, où la question des droits des femmes est abordée au point de vue de la pratique plus souvent encore que de la pure théorie, quelle attention pouvons-nous accorder à tout ce tapage auquel donne lieu en ce moment la question de la femme? Laissons M. Alexandre Dumas poursuivre sans pitié, dans un livre à sensation, la femme adultère avec moins de miséricorde que le Christ, dont il invoque pourtant le nom et les enseignemens. Que M. Émile de Girardin, effaçant jusqu'à la faute, lui réponde par un manifeste

en faveur de la liberté du mariage, tout en protestant que cette liberté profitera au mariage lui-même, qu'enfin le même écrivain constitue sur des bases toutes neuves l'héritage du nom, qui viendra de la mère, et celui des biens, qui relèvera de la liberté testamentaire la plus absolue; nous n'entrerons pas dans ce débat, plus paradoxal des deux côtés qu'il ne paraît être lumineux et concluant. La formule théorique sur laquelle repose l'idée émancipatrice nous est donnée par un livre consacré tout entier à la présenter et à la défendre. Le nom de l'auteur, si ce n'est toujours le mérite des argumens, suffit à commander l'attention. Il s'est fait quelque bruit à propos de ce livre. Les partisans de l'émancipation féminine le vantent beaucoup; il leur semble qu'ils ont trouvé la base philosophique qui trop souvent manque à leur doctrine. Le jugement que nous allons essayer d'en porter donnera la mesure de l'estime que nous accordons à l'idée émancipatrice elle-même, en ce qu'elle a de fondamental.

II.

C'est sans étonnement que nous trouvons le nom de M. John Stuart Mill mêlé à la question de l'émancipation des femmes. Tout le monde sait quelle est la valeur de M. John Stuart Mill comme économiste. Ses travaux comme philosophe et comme publiciste possèdent aussi une légitime renommée. Nous nous croyons pourtant en droit d'adresser une critique essentielle à M. Mill; il n'est pas suffisamment moraliste. En politique, en économie sociale, il abuse des méthodes abstraites. Que cela ne l'empêche point de rencontrer de grandes et fécondes vérités, nous le reconnaissons volontiers; mais souvent le manque d'observation morale le conduit à l'erreur. Ce vigoureux esprit est trop souvent faux. On sait les étranges complaisances de M. Mill pour le communisme et pour les différentes écoles de socialisme. Un moraliste se formerait une tout autre idée de la permanence du rôle de la propriété personnelle. Il verrait d'immortels instincts, des besoins durables où M. Mill ne reconnaît que des combinaisons purement contingentes. M. Mill vient d'écrire sur l'*assujettissement des femmes* un livre où les différences de sexe se perdent dans l'unité du type. Bien plus, ce qui semble étrange, ces différences sont niées systématiquement. Celles que nous sommes habitués à regarder comme les plus essentielles sous le rapport intellectuel sont présentées comme étant probablement toutes factices par l'auteur. Elles sont un résultat de l'éducation, le simple effet de la civilisation, il faudrait dire plutôt d'une barbarie dans laquelle la force n'a cessé de dominer et domine encore.

M. Mill soutient la thèse de l'égalité *intellectuelle* des deux sexes

et même, bien peu s'en faut, de leur absolue parité. Cette thèse de l'égalité intellectuelle, l'auteur anglais la présente même comme une découverte. Ceux qui la contestent sont traités par lui d'esprits étroits et arriérés; il les compare aux ignorans fanatiques qui repoussèrent la découverte de Galilée. C'est se faire, on le voit, la part belle. Or, nous en demandons pardon non-seulement à M. Mill, mais à tous les émancipateurs de la femme, leur thèse est loin d'être aussi nouvelle qu'ils le supposent, et quand bien même ils auraient pour eux la vérité qu'ils n'ont pas, leur originalité n'en paraîtrait pas moins douteuse.

Il faut tout notre laisser-aller, tout notre manque de mémoire, nous nous servons des termes les plus doux, pour accorder le titre d'inventeurs aux écrivains qui mettent en avant la thèse de l'égalité intellectuelle de l'homme et de la femme. Il suffit, sans remonter plus haut, de jeter les yeux sur les controverses du XVIe et du XVIIe siècle à ce sujet pour voir que l'idée n'est pas nouvelle. Combien d'auteurs et d'ouvrages peuvent être mis au nombre des prédécesseurs de M. Mill et de ceux qui combattent aujourd'hui pour la même cause! Nous en citerons seulement quelques-uns qui eurent leur jour d'éclat, suivi d'un complet oubli. En 1509, c'est un écrivain célèbre alors, Cornélius Agrippa, qui publie un *Traité de l'excellence des femmes au-dessus des hommes*. La thèse de l'égalité est, on le voit, dépassée du premier coup. Le livre d'Agrippa est divisé en trente chapitres, et dans chaque chapitre il démontre la supériorité des femmes par des preuves théologiques, physiques, historiques, cabalistiques et morales. Les Italiens, qui certes n'avaient pas besoin d'être piqués au jeu par un écrivain allemand dans ce genre de galant panégyrique, où excella Boccace, multiplient après lui des traités analogues. Ruscelli, en 1552, en publie un à Venise. Le platonisme, interprété par l'esprit de la renaissance, y est employé à défendre la même cause avec grand renfort de citations sacrées et profanes. Ne croirait-on pas qu'ils sont nos contemporains, les écrivains des deux sexes qui, embrassant la même opinion, se plaignent de l'entêtement des *préjugés?* Telle est parmi les femmes une Vénitienne qui a écrit un enthousiaste panégyrique de son sexe, Modesta di Pozzo di Zorzi; plus tard, une autre Vénitienne, Lucrèce Morinella, intitulant son livre *la Noblesse et l'excellence des femmes avec les défauts et les imperfections des hommes*, titre presque textuellement répété plus tard en tête d'un autre ouvrage : *la Femme meilleure que l'homme*, paradoxe, par Jacques del Pozzo. Marguerite de Navarre, la première femme de Henri IV, avait défendu la même opinion dans un ouvrage en forme de lettres, et qui ne sait que l'autre Marguerite, dans l'*Heptameron*, avait discuté déjà sur cette prééminence? Au XVIIe siècle, la même

controverse montre par les titres de quelques ouvrages que les prétentions féminines n'ont rien perdu de leur force. Elles s'étalent fastueusement dans ce titre d'un livre publié en 1643 : « La femme généreuse qui montre que son sexe est plus noble, *meilleur politique*, plus vaillant, *plus savant*, plus vertueux et plus économe que celui des hommes. » En 1665, une demoiselle publie un livre intitulé *les Dames illustres, où, par bonnes et fortes raisons, il se prouve que les femmes surpassent les hommes.* En 1673, autre ouvrage sur « l'égalité des deux sexes, discours philosophique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des *préjugés.* »

Les plaidoyers en faveur des femmes s'expliquent fort bien à cette époque, autrement même que par un reste de chevalerie. Le moyen âge, sous certains rapports, avait relevé la femme, peut-être même sans mesure, comme lorsqu'il concédait à l'héritière d'un fief le droit de présider aux jugemens civils et criminels, de battre monnaie, de lever des troupes, d'octroyer des chartes, etc. Plus souvent il l'avait rabaissée avec moins de mesure encore. La renaissance, en faisant passer sur le monde un souffle de science et de liberté, en étendit le bénéfice aux femmes, surtout sous le rapport intellectuel. Elles entrèrent plus avant et plus fréquemment dans le mouvement des idées et des études. On vit des femmes prêcher et se mêler de controverses, soutenir publiquement des thèses, remplir, en Italie surtout, des chaires de philosophie et de droit, haranguer en latin devant des papes, écrire en grec et étudier l'hébreu. De là ces écrits qui souvent ne font que rendre hommage à des aptitudes intellectuelles trop dénigrées. Les uns sont empreints du ton sérieux de la conviction, les autres portent les livrées de la mode, tournée vers ces jeux d'esprit qui remplaçaient les tournois et les passes-d'armes. Les femmes trouvèrent aussi de nouveaux Plutarques pour raconter leurs hauts faits, comme Plutarque lui-même en a donné l'exemple plus d'une fois dans ses œuvres morales. On sait que Brantôme a célébré leurs mérites, de même qu'il s'est complu, dans un autre livre malheureusement plus connu, à étaler leurs scandales. Tous n'ont pas cette habileté de plume et n'offrent pas ces proportions modérées de développement. Un Hilarion de Coste, minime, publiait deux volumes in-quarto de huit cents pages, chacun contenant les éloges de toutes les femmes, du XVe au XVIe siècle, distinguées par la valeur, les talens ou les vertus. Il n'avait trouvé à y louer que cent soixante-dix femmes. Cela parut trop peu à l'Italien Pierre-Paul de Ribera. Il augmente le nombre, le porte plus d'au quadruple dans son livre des *Triomphes immortels et entreprises héroïques de huit cent cinquante femmes.* Huit cent cinquante héroïnes! quel panégyriste avait jamais traité les hommes avec une pareille libéralité?

Le passé n'a donc pas été aussi aveugle que le prétend M. Mill pour les qualités intellectuelles de la femme. Il n'a pas laissé à nos contemporains le privilége de la thèse de l'égalité intellectuelle des sexes. Nous disons égalité intellectuelle, parce que c'est de celle-là surtout que M. Mill se préoccupe. Il suppose que nous mettons entre l'intelligence de l'homme et celle de la femme un abîme. A l'un toutes les qualités hautes et fortes, à l'autre rien que des dons inférieurs. A l'un une profonde culture, à l'autre une instruction à peine effleurée qui témoigne du mépris que nous faisons de son intelligence. Qu'en réalité il ne soit pas accordé suffisamment à la culture sérieuse des facultés féminines, qu'en principe trop d'hommes s'exagèrent le défaut d'aptitudes sérieuses dans le sexe féminin, nous ne le contestons pas. L'erreur de M. Mill est de croire à un parti-pris de dénigrement et même d'abrutissement. Il ne paraît guère douter que tout le monde, excepté les émancipateurs de la femme, ne professe sur son intelligence et sur son rôle les idées du bonhomme Chrysale. Nous ne savons si l'école des Chrysale domine en Angleterre, ou plutôt nous savons le contraire. En France, on peut affirmer qu'elle n'a guère d'adeptes parmi ceux dont l'opinion compte. C'est bien à tort qu'on attribue parfois à Molière lui-même les idées des Chrysale et des Arnolphe. Sans aller beaucoup au-dessus d'un idéal tout domestique et encore bourgeois, ce ferme et judicieux esprit, se tenant à l'écart de toutes les exagérations, oppose des jeunes filles parfaitement élevées aux précieuses ridicules et aux sottes prétentions des fausses savantes; il attaque, on sait avec quelle insistance et avec quelle verve, les idées surannées qui fondent la sécurité et le bonheur du mariage sur l'ignorance et l'esclavage des femmes. Le modèle qu'il propose n'est pas Agnès, c'est Henriette, et certes l'idée de donner aux femmes toute espèce d'instruction saine et solide eût trouvé sympathique l'esprit du grand comique moraliste, contemporain de tant de femmes distinguées. La remarque n'est pas déplacée au moment où le nom de Molière est plus d'une fois l'occasion de confusions assez étranges dans cette question de la femme (1).

C'est à tort que M. Mill a transformé ses contradicteurs en de serviles échos de ces temps où la femme est renvoyée exclusivement aux soins matériels. « Rentre chez toi, dit le fils d'Ulysse à Pénélope dans *Homère*, retourne à ton ouvrage, à ta toile et à ta quenouille, distribue leur tâche aux servantes, mais laisse la parole aux hommes, et surtout à moi qui ai l'autorité dans la maison. » A

(1) Notre illustre contemporain lui-même, Victor Cousin, n'a-t-il pas fait un peu cette confusion dans un morceau, aussi judicieux qu'éloquent, où il recommande de cultiver l'esprit des femmes et où il déclare n'être pas sur ce point de l'école de Molière?

qui persuadera-t-on que nous renvoyons ainsi les femmes à la quenouille du bon vieux temps? Bien volontiers nous leur donnons la parole; nous demandons seulement que soit gardée la loi suprême de leur sexe, cette pudeur qui dans les assemblées politiques et les clubs met un sceau sur les lèvres, *infans namque pudor*, dit Horace. L'objet que s'est proposé M. Mill va bien plus loin. L'idée qu'il développe, c'est que la femme est pour l'intelligence, comme à tous autres égards, sauf peut-être pour la force physique, et encore il n'est pas bien sûr que notre avantage là aussi ne soit à ses yeux un pur effet de l'éducation, absolument l'égale de l'homme. Pour parler d'une manière plus conforme à son point de vue, elle est non pas pas seulement son égale, mais sa semblable. C'est en effet sur cette thèse uniquement qu'il appuie la rigoureuse égalité des droits civils et des droits politiques pour les deux sexes, charte future de l'humanité dont il se présente comme le précurseur au nom de la raison et de la logique, et, comme il dit, de la justice.

Qu'elle porte sur l'intelligence ou sur tout autre point, nous avouerons que la querelle de préséance entre les deux sexes nous a toujours paru ridicule et oiseuse. Quant à l'idée de la parfaite égalité et plus encore de la parité intellectuelle de l'homme et de la femme, comment ne pas voir qu'elle est de tout point une idée fausse? Et d'abord peut-on se flatter de la résoudre soit par de simples affirmations, soit par une argumentation purement logique comme celle que met en avant l'auteur du livre sur l'*assujettissement des femmes?* Établir en ce genre des parallèles est une opération des plus périlleuses, si même elle n'est tout à fait chimérique. Tel par exemple possédera ce genre de pénétration qui lit dans les cœurs, tel aura l'espèce de sagacité qui réussit à voir clair dans des problèmes scientifiques compliqués. A qui donner la préférence? Je ne le sais, et j'ajoute qu'il m'importe assez peu de le savoir. Y a-t-il donc une commune balance où l'on puisse peser les écrits d'une Sévigné et les œuvres d'un Laplace? Il y a des comparaisons qu'un bon esprit n'aime pas à faire, surtout avec le parti-pris de décerner une supériorité absolue ou de déclarer rigoureusement un *ex æquo*. Laissons les diversités à leur place, admirons des qualités admirables en effet, chacune dans leur genre, et gardons-nous bien de chercher mathématiquement la mesure de la valeur intellectuelle de l'homme et de la femme. C'est ce que M. Proudhon a fait chez nous avec une ridicule prétention de rigueur à laquelle je ne fais pas certes l'injure d'assimiler entièrement le procédé de M. Mill. Proudhon, qui s'est proposé d'émanciper tant de choses, s'arrêtait devant l'émancipation politique de la femme. Il fait plus; il déclare la femme inférieure sous tous les rapports à l'homme. Il prétend exprimer cette infériorité relative qu'il exagère sans mesure par des

chiffres destinés à marquer la mesure en moins de ses capacités politiques et civiles. Ainsi il lui plaît de représenter la force physique de l'homme par 3 et celle de la femme par 2. Plus arbitrairement peut-être encore il représente par la même proportion la force intellectuelle des deux sexes, et même leur force morale, celle-ci n'étant pas moindre chez la femme, à en croire le paradoxal et très peu galant auteur de *la Justice et la révolution*. Multipliant ces trois infériorités les unes par les autres, le grave docteur du socialisme arrive à cette conclusion, digne des prémisses, que la part d'influence des femmes dans la société relativement à celle des hommes ne doit être que de 8 à 27. Ceci est bon à renvoyer à Rabelais. A quelle période de l'humanité rejetterait la moitié féminine du genre humain cette belle application d'une prétendue méthode mathématique? Faut-il rappeler qu'un des griefs de ce défenseur résolu et systématique de l'idée de progrès était l'esprit religieux et conservateur des femmes, leur passivité, qui fait selon lui le fond même de leur nature à la fois exaltée et docile? Ennemi du sentiment, il voyait un mal, le plus grand des obstacles, dans leur influence. Il en eût fait plutôt des servantes que des citoyennes.

Dans son parti-pris d'exalter les mérites intellectuels des femmes, M. Mill va jusqu'à regarder comme une concession injurieuse l'opinion qui leur accorde la plus glorieuse des supériorités, la supériorité morale. Il sort de son impassibilité habituelle pour traiter avec une singulière dureté, avec emportement même, cette opinion qui n'a rien pourtant que de fort honorable pour les femmes. Ne lui dites pas que, supérieures par le cœur le plus ordinairement, par le dévoûment, les femmes ont aussi cet avantage, attesté par les statistiques officielles, de présenter un moindre nombre de crimes. Il ne voit là qu'un éloge ironique. C'est, dit-il, comme si on louait les nègres esclaves de ne pas commettre les crimes qu'entraîne l'état de liberté. Singulier honneur, pouvons-nous dire à notre tour, que leur zélé panégyriste fait aux femmes! Ainsi il ne leur manque pour nous égaler par le mal que de les laisser libres! Livrées sans frein à leurs intincts, elles rivaliseront avec nous sur la liste des crimes et délits! Elles n'auront guère moins de détentions, de prisons et d'amendes! Oh! le bel éloge et la glorieuse perspective! Heureusement, avec plus de justice que M. Mill, il faut reconnaître que c'est dans les classes mêmes où les femmes jouissent d'une plus grande liberté que leur criminalité attestée par les statistiques apparaît la moindre. Oui, dût M. Mill en être humilié pour ses clientes, dût-il accuser cette louange elle-même d'être, selon ses expressions, « un rabaissement niais des facultés intellectuelles et un sot panégyrique de la nature morale de la femme, » nous leur reconnaîtrons, ce que tous n'accordent pas, d'être meilleures en

général que le sexe fort, plus aimantes, plus constantes dans leurs affections malgré le dicton de François Ier et de tant de poètes, et charitables de telle façon que notre charité paraît souvent auprès de la leur bien pâle et bien froide, plus constantes aussi dans la douleur, plus patientes, plus résignées et douées de cette force d'âme qui accepte et brave la souffrance quand la conviction, le cœur est en jeu. Voilà qui va nous mettre fort mal avec les héroïnes de l'émancipation. De la souffrance, elles en ont assez; de la patience et de la résignation, elles n'en veulent plus. Et pourtant cet éloge vaut pour le moins la supériorité intellectuelle, et cette supériorité intellectuelle, qui ne serait sans la valeur morale qu'une supériorité diabolique, nous voulons aussi qu'on la leur concède pour certains genres. Non, on ne déprécie pas l'intelligence de la femme en reconnaissant qu'elle n'a ni ne peut avoir la force qui crée et qui combine, la puissance inventive au même degré que l'homme. Pourquoi n'a-t-il été donné à aucune, même dans les conditions de liberté qui ont permis à quelques-unes de prendre tout leur essor, de n'être ni un Homère, ni un Aristote, ni un Platon, ni un Newton, ni un Descartes, ni un Corneille, ni un Molière, ni un Bossuet, ni un Montesquieu, et, dans des sortes de talens qui paraissent un peu plus à leur portée, ni un Glück, ni un Michel-Ange? Et à qui M. Mill persuadera-t-il que, si cette force de combinaison et d'invention, cette faculté créatrice en un mot, qu'elle s'applique aux sciences, aux arts, à la mécanique, est moindre chez les femmes les plus heureusement douées, cela dépend de leur *assujettissement* et non de leur organisation naturelle, qui en donne l'explication si aisée et de tant de manières?

Nous voici arrivés au point le plus important et le plus litigieux de la controverse. M. Mill, au nom de sa théorie d'égalité, réclame pour les femmes le droit de suffrage. Eh bien! fallût-il accepter ses conclusions sur ce point, nous ne donnerons pas raison pour cela à son argumentation. Nous ne croyons pas qu'il y ait un rapport nécessaire entre les droits politiques et la proposition de l'égalité intellectuelle des sexes. On pourrait regarder la femme comme inférieure à l'homme en intelligence sans pour cela conclure à une incapacité absolue qui lui ôterait le droit de voter. Bien des individus inférieurs par l'esprit jouissent en fait de ce droit. On pourrait d'un autre côté accorder l'égalité d'intelligence chez la femme et lui contester l'usage des droits politiques, si la politique ne paraît pas être son vrai rôle et sa vraie destinée, et si cet usage entraînait pour la société moins d'avantages que d'inconvéniens. Voilà de quelle façon, selon nous, la question doit être posée. Un vain parallèle sur la valeur intellectuelle respective des deux sexes n'a pas ici la portée qu'on lui suppose. Que m'importe que la femme soit aussi

intelligente que l'homme, si son intervention dans la politique rencontre des obstacles naturels, si elle rend la famille impossible, si du moins elle la compromet gravement dans son existence physique et dans ses conditions d'harmonie morale?

Cela ne veut pas dire d'ailleurs que M. Mill ait réussi à prouver les aptitudes politiques des femmes. Ses exemples historiques ont peu de valeur. Élisabeth et Catherine ont pu être de grandes souveraines; s'ensuit-il nécessairement que les femmes aient en général les qualités qui font le bon électeur? Outre que ces personnages pouvaient être des exceptions par leurs qualités innées, plus rapprochées de notre sexe que du leur, outre aussi que plus d'une parmi les femmes-rois dont l'histoire atteste le sage gouvernement a su employer souvent avec beaucoup de savoir-faire des ministres capables, il faut remarquer qu'elles faisaient ici leur métier, c'est-à-dire leur spécialité, de régner. La politique était leur vie, leur élément. Il serait déraisonnable d'attendre de l'immense majorité des femmes de notre société bourgeoise et démocratique si occupée, si concentrée dans les tâches intérieures, une vocation politique si exclusive, et rien ne paraîtrait moins à désirer. D'une façon générale, l'aptitude politique est fort rare chez les femmes. Elles sentent plus qu'elles ne raisonnent. Même politiquement, comment ne pas faire observer d'ailleurs que leur influence est grande quand elles se bornent à représenter les grands courans de l'opinion? Elles s'émeuvent au nom du sentiment moral; elles portent en bien, en mal, la flamme de la passion dans la politique. Raisonner de sang-froid et avec un peu de suite, raisonner sans que le sentiment ait tranché la question, même avant que la phrase destinée à exprimer leur jugement soit achevée, est ce qu'il y a de plus rare au monde chez les femmes qui sont véritablement femmes. C'est sans doute ce qui faisait dire à un contemporain célèbre, M. de Lamennais, avec trop de sévérité, je le crois : « Je n'ai jamais rencontré de femme qui fût en état de suivre un raisonnement pendant un demi-quart d'heure. Elles ont des qualités qui nous manquent, des qualités d'un charme particulier, inexprimable; mais, en fait de raison, de logique, de puissance de lier des idées, d'enchaîner les principes et les conséquences et d'en apercevoir les rapports, la femme, même la plus supérieure, atteint rarement à la hauteur d'un homme de médiocre capacité. L'éducation peut être en cela pour quelque chose, mais le fond de la différence est dans celle des natures. » Un moraliste qui a bien connu les femmes, La Rochefoucauld, avait vu à l'œuvre les femmes *politiques* du temps de la fronde. Cela ne paraît pas lui avoir inspiré une admiration démesurée pour elles à ce point de vue. Ce qu'il remarque partout chez les femmes, c'est le sentiment. Parle-t-il de leur esprit, de leur raison, voici en quels termes il les

loue : « quand elles ont l'esprit bien fait, j'aime mieux leur conversation que celle des hommes; on y trouve une certaine douceur qu ne se rencontre point parmi nous, et il me semble, outre cela, qu'elles s'expliquent avec plus de netteté et qu'elles donnent un tour plus agréable aux choses qu'elles disent. » En indiquant ce qui fait leur charme, il indique aussi ce qui fait leur force. C'est de la même manière que les a jugées La Bruyère dans un charmant et profond chapitre. Les femmes de la révolution ne me font pas plus croire à leur vocation pour la politique que les femmes de la fronde. Elles agissent par entraînement, passion, parti-pris, poussent sans cesse aux mesures violentes. On sympathise avec Marie-Antoinette, femme, mère, martyre, mais ce n'est pas certes en elle l'homme d'état que l'on admire. Si grands que soient l'héroïsme et l'esprit de Mme Roland, peut-on en faire cas comme chef de parti et comme ministre? Et nous citons la femme la plus distinguée de la révolution; nous abandonnons à l'horreur qu'elles inspirent la lie des politiques femelles de la rue et du ruisseau. Au reste, Mme Roland ne plaidait point pour l'égalité intellectuelle de son sexe avec le nôtre; loin de là. « Je crois, écrivait-elle à Bosc d'Antic, je ne dirai pas mieux qu'aucune femme, mais autant qu'aucun homme, à la supériorité de votre sexe à tous égards. »

En droit comme en fait, les argumens de M. Mill et des autres émancipateurs de la femme au point de vue politique, —et parmi ces derniers on peut chez nous citer M. Jules Favre, qui réclamait ces droits dans une conférence publique en 1870, —viennent échouer devant des objections que même le progrès intellectuel et moral des femmes, si grand qu'on le suppose dans l'avenir, ne saurait affaiblir sensiblement. C'est un droit pour les femmes de voter, dit M. Mill. Nous le nions. La théorie, en elle-même fort contestable, sur laquelle nous nous appuyons pour conférer à tous les hommes le droit de suffrage, n'empêche pas des conditions d'âge d'être requises. On admet qu'on peut y joindre aussi des conditions de résidence et d'instruction. La qualité de créature humaine ne suffit donc pas par elle-même pour impliquer nécessairement le droit au vote, et pour que le sexe cessât d'entraîner aucune incapacité et d'être, comme le dit M. Mill, « une circonstance aussi indifférente que la couleur des cheveux et de la peau; » il faudrait établir ce droit sur des convenances d'utilité publique et l'appuyer sur un intérêt évident pour le sexe féminin lui-même. Qu'un certain nombre de femmes fût fort capable de l'exercer, cela ne fait pas question. Est-ce une raison suffisante pour lever la barrière? On répondra non, si la constitution des femmes, sujette aux maladies, aux grossesses, leurs devoirs domestiques si étendus, si absorbans, leur nature vive, passionnée, y créent de sérieuses et habituelles difficultés. A ces

raisons décisives, surtout si on les prend dans leur ensemble, on ajoutera que, quoi que prétende à cet égard M. Mill, les femmes n'ont aucun intérêt sérieux à voter, qu'elles ont d'autres manières d'exercer leur influence soit dans les questions qui les touchent particulièrement, soit dans les intérêts généraux. On s'arrêtera devant ce péril de créer dans les ménages une source de divisions redoutables. Enfin comment ne pas reculer devant une dernière conséquence? La femme électeur, cela est de la dernière évidence, ne signifie rien, si l'éligibilité ne s'y joint. Il faut donc des corps représentatifs de femmes. Seront-ils confondus avec les hommes? seront-ils distincts? Le ridicule ici est plus qu'un jugement superficiel de pareilles combinaisons; il accuse à fond l'erreur des principes. Si les femmes se comportent politiquement de manière à ne faire que doubler pour ainsi dire les hommes en prenant leur mot d'ordre, où est la nécessité de les faire électeurs et députés? Si elles doivent agir contrairement, quel péril! Ni la famille ni l'état n'y résisteraient. Cela ne serait pas même à discuter, si des noms comme ceux de Condorcet, de Sieyès, de M. Mill, ne commandaient l'examen et n'appelaient la réfutation. Il y a un mot connu en Angleterre, c'est que le parlement peut tout, excepté faire d'un homme une femme, et réciproquement. C'est à quoi ne réussira pas non plus la campagne émancipatrice. En vérité, le tort de M. John Stuart Mill n'est-il pas d'avoir écrit un livre pour ainsi dire sans sexe? Est-ce bien en réalité des femmes qu'il y est question? Nulle allusion à leur qualité de filles, de mères, d'épouses. Ces noms n'y sont même pas prononcés. On croirait qu'il s'agit non d'un sexe différent, mais d'une race opprimée, probablement d'une variété de l'espèce qui, moins robuste, est tenue dans la sujétion par une variété plus vigoureuse, fort méchante, et qui unit aux plus pervers instincts les plus noirs calculs. Elle a ourdi en effet, cette race aussi astucieuse que cruelle, le plus savant complot pour soumettre la variété plus faible à un joug éternel. Elle a eu l'art perfide d'inspirer à cette variété subordonnée l'idée de sa propre infériorité. Elle entretient chez elle une ignorance systématique qui l'empêche de raisonner et n'en fait qu'une variété gracieuse, si l'on veut, un jouet aimable, un agréable instrument de sociabilité. C'est ainsi qu'il y a des gens qui crèvent les yeux au rossignol pour qu'il chante mieux. De quel côté sont les préventions, les appréciations fausses dont les émancipateurs accusent leurs adversaires? On peut sans doute en juger maintenant avec connaissance de cause.

III.

Les émancipateurs sont-ils plus forts lorsqu'ils veulent réformer le droit civil et la situation faite aux femmes dans les emplois in-

dustriels ou dans les autres sphères du travail? Nous avons admis que leurs critiques peuvent être fondées sur plusieurs points dont nous n'avons pas contesté l'importance; mais là encore comment leur concéder le point principal, l'égalité complète, absolue, des droits de la femme et du mari dans tout ce qui touche à la direction de la famille et à la gestion des intérêts? Le pouvoir marital est battu en brèche. Et qu'on ne croie pas qu'il soit attaqué seulement par les enfans perdus du parti émancipateur; tous, M. Mill en tête, veulent l'effacer de la loi. On ne peut s'exprimer là-dessus avec plus de netteté qu'il ne le fait. « Il est parfaitement évident, dit-il, que les abus du pouvoir marital ne peuvent être réprimés tant qu'il reste debout. » — Citons encore cette phrase qui est un acte d'accusation en règle contre la constitution actuelle du mariage et l'affirmation la plus décisive de l'esclavage de la femme : « le mariage est la seule servitude réelle reconnue par les lois; *il n'y a plus d'esclave reconnu par la loi que la maîtresse de chaque maison.* » En France, comme aux États-Unis et en Angleterre, l'article du code qui parle de *l'obéissance* de la femme est dénoncé avec de véritables clameurs d'indignation. Ce mot malsonnant paraît une brutalité législative indigne de nations policées. Pas un seul des écrits, des discours où les droits de la femme sont revendiqués, dans lequel cet affreux article ne soit pour ainsi dire soufflété. Dans une conférence sur *la femme au dix-neuvième siècle*, M. E. Pelletan s'en prend à Napoléon Ier au sujet de cet article, dont il l'accuse d'être l'auteur. Parler de *l'obéissance* de la femme, c'est organiser le mariage comme un régiment; parler de la *protection* due à la femme par le mari, c'est faire une injure gratuite aux hommes. Le malheur est que le coupable est non pas Napoléon, mais saint Paul. Il est assez singulier de voir les émancipateurs tirer à eux l'autorité du grand apôtre parce qu'il a dit que le christianisme « ne connaît ni libre ni esclave, ni homme ni femme, » ce qui signifie que la loi chrétienne s'étend à tous. La soumission n'en est pas moins prescrite textuellement. Il est évident que cette soumission a pour limites la loi morale et la loi religieuse, et qu'elle n'implique pas plus le droit au despotisme que la consécration de l'esclavage. Il est puéril de s'en prendre à une question de mots. Les idées de commandement et d'obéissance se fondent et doivent se fondre de plus en plus, cela est évident, dans l'entente mutuelle qui suppose dans les rapports une égalité de fait.

Quant à l'égalité absolue, il faut tout l'aveuglement des émancipateurs pour ne pas voir qu'elle est impossible. Ne faut-il pas qu'en cas de conflit la question de droit soit résolue? Une autorité indivise, restant perpétuellement incertaine, aurait de tels inconvé-

niens, présenterait de telles chances d'anarchie, qu'il vaudrait mieux trancher la question en faveur de la supériorité des femmes selon le système Farnham. La loi la résout en faveur de l'homme, constitué chef de famille. Une pareille loi est-elle donc à défendre? N'est-elle pas fondée en raison, en nécessité, s'il est reconnu que l'homme a, pour ce rôle de gouvernement plus de qualités que n'en offre habituellement la femme? Est-il donc vrai, comme le prétend encore l'auteur du livre sur l'*assujettissement des femmes*, que « *le plus souvent* la famille est pour son chef une école d'entêtement, d'arrogance, de laisser-aller sans limite, d'un égoïsme raffiné, etc.? » Le mal que font des accusations si âpres et ainsi généralisées ne saurait être passé sous silence. Je ne connais pas d'injure plus grave jetée à la famille moderne que ne l'est celle que M. Mill prend si peu de soin d'atténuer. Ainsi *le plus souvent* la famille est corrompue dans son chef, et elle l'est par le fait de la législation, par l'action directe de la prescription de l'obéissance. En vérité c'est accorder aux effets de cet article une importance bien exagérée, et on peut dire qu'il n'a mérité « ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » Où ont-ils vu, ces accusateurs de la famille, dans sa constitution présente cette obéissance prise ainsi à la lettre *le plus souvent?* Est-ce que le mariage n'offre pas dans la plupart des cas l'image de ces compromis de volontés, de ces arrangemens à l'amiable qui font que la société ressemble bien peu au code pris dans toute sa rigueur? Et les supériorités véritables ne savent-elles pas bien aussi se faire leur part et leur place? Serait-ce une fiction, un vain jeu de mots de prétendre que, dans les unions où la supériorité réelle est du côté de l'épouse, c'est le mari qui règne et bien réellement la femme qui gouverne?

Que l'autorité maritale puisse faire dans un certain nombre de cas la place *légalement* plus grande à l'initiative et au pouvoir des femmes, que le code de la famillle soit à quelques égards sujet à révision dans ce sens, ce sont là questions de mesure et de pratique qui restent indépendantes de la question de principe. On répète sans cesse que les hommes ont fait les lois, et les ont faites pour eux. Ce dernier point est loin d'être aussi vrai qu'on le prétend; mais il suffirait que la balance eût penché quelquefois de ce côté, ou que des lois qui ont eu leur raison d'être dans l'état social ne trouvassent plus la même justification dans les mœurs, pour que certaines dispositions légales fussent soumises à un nouvel examen. C'est le devoir d'ailleurs de la société de donner à la femme cette forte éducation qui augmente sa valeur morale et développe ses aptitudes.

Voilà en quel sens on peut accueillir les réclamations sur le défaut de protection suffisante à la faiblesse du sexe féminin, les

plaintes sur l'impunité trop habituelle de la séduction, sur la trop grande indulgence avec laquelle est traité l'adultère de l'homme. Les plus modérés d'entre les émancipateurs ont un remède tout trouvé non-seulement pour ce dernier cas, mais pour tous les cas où le mariage n'offre pas l'image de l'harmonie : c'est le divorce rendu facile. Il est très douteux qu'ils entendent mieux ici qu'ailleurs le véritable avantage de la femme, si puissamment intéressée à l'indissolubilité du lien conjugal, hors un petit nombre de cas auxquels la séparation de corps suffit le plus souvent à obvier. Dans toutes ces questions, la situation de la femme pauvre nous paraît mériter d'être prise en considération plus peut-être encore que celle de la femme de la classe riche et de la classe moyenne. Elle est trop souvent livrée aux mauvais traitemens. Si dans la classe supérieure la femme obtient du mari des respects et des égards habituels, si le temps n'est plus où Beaumanoir écrivait « qu'il loist à l'homme de battre sa femme sans mort et sans méhaing (mutilation), » et prenait soin d'indiquer comme donnant ce droit les cas où elle ne veut pas obéir, où elle le maudit, où elle le dément, dans les classes ouvrières les mauvais traitemens allant jusqu'aux voies de fait ne sont pas rares. La séparation n'est-elle pas un remède bien héroïque? Peut-on espérer d'arriver à une répression efficace de ces odieux abus de la force? n'est-ce pas encore ici l'affaire moins de la loi que du progrès des mœurs?

On peut concéder aussi que dans les classes riches ou aisées les dispositions légales relatives à la possession et à la disposition des biens restreignent trop à certains égards la part d'action laissée aux femmes. Il n'est que trop possible à un mari, qui peut-être doit tout à sa femme, de lui tout ôter, jusqu'à ses moyens d'existence. Des esprits pratiques, des jurisconsultes, inclinent à penser qu'il serait juste de réserver à la femme une partie de sa dot et de lui en laisser l'administration. Il y aurait là, selon eux, pour les femmes, une utile initiation à l'intelligence des affaires, une garantie contre les prodigalités ou les entreprises ruineuses du mari. Une telle mesure serait facilitée chez nous par le développement de la richesse mobilière. N'en trouve-t-on pas jusqu'à un certain point l'analogue en Angleterre? Les femmes, trop souvent annulées par l'omnipotence du mari, y trouvent une sorte de garantie dans la sage précaution qui fréquemment remet la dot à des fidéicommissaires, lesquels n'en servent que le revenu. Il ne faut pas non plus qu'à force de traiter la femme en incapable on la rende telle. C'est aller bien loin peut-être que de remettre, comme nous le faisons en France, au mari toute l'administration des immeubles particuliers de la femme, que d'interdire à la femme de signer un bail, d'aliéner même ses biens paraphernaux sans le consentement de son

mari, d'entreprendre un commerce, même séparée de biens. Nous ne tranchons pas ces questions délicates. C'est à la discussion de montrer dans quelles limites sont possibles les extensions de droits qu'on réclame. Le passé nous montre d'immenses progrès accomplis au profit des femmes dans ces questions à la fois économiques et morales. La dot elle-même en fut un des plus décisifs. Elle a inauguré leur affranchissement. Quel pas aussi a fait l'égalité des filles et des enfans mâles devant l'héritage dans le droit moderne! Il n'appartient à personne de prononcer que cette carrière soit achevée; il suffit d'écarter les folies compromettantes.

Faut-il suivre les réclamations émancipatrices dans le champ du travail et de l'industrie? Pourquoi leur laisserions-nous le privilége de certains vœux légitimes et le soin de chercher des remèdes à des maux trop réels? Quel cœur ne s'est ému des souffrances de la femme? Ne sont-ce pas des publicistes, des économistes qui, sans invoquer de grands mots trompeurs, se sont dévoués à signaler le mal, à le décrire, à chercher les moyens de le combattre? Il y a des émancipateurs de la femme qui veulent l'affranchir même de la loi du travail. Ils la relèguent dans la famille, comme si toutes avaient une famille, et comme si celles qui y vivent n'étaient pas contraintes plus d'une fois d'y apporter par leur travail un supplément de salaire. S'il est vrai que les hommes usurpent certains emplois, les femmes ne peuvent, sous la loi du travail libre, en être investies qu'à la condition de s'en montrer capables. C'est d'ailleurs aux chefs d'établissement à employer les femmes, lorsqu'ils le peuvent sans préjudice. La loi n'agit directement que pour les administrations publiques où leur part s'est accrue, par exemple dans les postes, le télégraphe, etc., et où elle peut, où elle doit même, selon nous, s'accroître encore. La loi, en favorisant l'instruction qui rend les femmes aptes à plus d'emplois variés dans les travaux mêmes de la main, peut avoir aussi une heureuse influence en diminuant la concurrence exclusive qu'elles se font à leur détriment dans un petit nombre de carrières qu'elles encombrent. Nul doute qu'il n'y ait de ce côté beaucoup à faire; nul doute que les femmes ne puissent être, et, selon toute vraisemblance, ne doivent être appelées à tenir une place croissante dans les professions libérales. On rappelait ici même (1) récemment qu'aujourd'hui le nombre des *étudiantes* de l'université de Zurich s'élève à 63, dont 51 suivent les cours de la faculté de médecine (44 Russes, 1 Anglaise, 3 Suissesses, 3 Allemandes), et 12 les cours de la faculté de philosophie. Il s'y ajoutait 17 élèves qui ont quitté l'université depuis 1867 sans avoir fini leurs études, et 6 qui ont été reçues docteurs en

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1872.

médecine. Une dame d'un mérite distingué vient d'être élue médecin à l'hôpital pour les femmes à Birmingham. Elle est le sixième des docteurs féminins qu'ait formés l'université de Zurich. A Londres, à Boston, on cite des faits analogues. Les soins médicaux que réclament les femmes dans certains cas, et les enfans jusqu'à un certain âge, ne paraissent pas au-dessus des capacités féminines. De même, chez nous, plusieurs femmes ont, dans toutes les facultés, pris leurs grades. Ces symptômes ne doivent pas être négligés. Comment ne pas remarquer que dans cette voie, où il serait désirable qu'on eût avancé davantage, nous avons plutôt rétrogradé? Le passé faisait bien souvent aux femmes la part meilleure, dans les professions libérales et dans le travail intellectuel.

Que l'on accueille de telles idées, rien de mieux. L'émancipation de l'ignorance, de la misère et du vice, voilà la seule et la véritable émancipation. On ne la rencontrera pas en dehors de la vieille morale et dans de chimériques proclamations de droits. Le mouvement émancipateur se plaît à se présenter lui-même comme une des manifestations du généreux travail d'une société qui semble s'être donné pour tâche de sonder toutes les plaies pour les guérir. Il y aurait trop d'aveuglement à l'en croire sur parole. L'émancipation des femmes, dans les termes où elle se pose, est une application qui s'ajoute à beaucoup d'autres de l'idée de fausse égalité qui veut se faire accepter quand les conditions de la nature et de la société la repoussent : égalité niveleuse qui ne respecte pas plus l'intégrité de la famille que les droits du capital, qui s'inspire chez beaucoup de l'orgueil et des passions sensuelles, et qui se reconnaît à ce signe qu'elle élève partout de jalouses compétitions et de haineuses rivalités. Elle parle toujours de droits, jamais de devoirs. Elle énerve et elle excite, elle met l'esprit de révolte à la suite des mots mal compris de justice, d'humanité, de progrès. Peut-on traiter légèrement de tels symptômes? Ne menacent-ils pas la famille et jusqu'à l'état? N'existe-il pas enfin une sorte de solidarité entre toutes les théories antisociales qui rend certaines thèses plus dangereuses aujourd'hui qu'à d'autres époques? Assurément le ridicule joue dans quelques-unes de ces revendications un rôle qui semble en atténuer le péril. Suffit-il à le faire disparaître? Ce serait une chose sotte, cela est sûr, mais ne serait-ce pas une chose fâcheuse et redoutable aussi, au milieu de tant de causes de fermentation et de dissolvans auxquels elle viendrait se joindre, qu'une absurde guerre de sexe s'ajoutant à une guerre de classes dans nos sociétés troublées?

HENRI BAUDRILLART.

SOUVENIRS

DE L'ADRIATIQUE

I.

LA DALMATIE ET LES SLAVES DU SUD.

Les Serbes, les Croates, les Dalmates ont un petit livre qu'on trouve partout chez eux, même dans le moindre village. Ce volume de quelques pages est intitulé *Annuaire des Slaves du sud;* bien qu'il en paraisse plusieurs éditions assez semblables entre elles, il s'imprime surtout à Zagabria. Quelques détails sur les bans de Croatie et sur les princes serbes, sur leurs guerres contre les Hongrois et les Turcs, quelques conseils pratiques, des légendes et des chants nationaux le remplissent tout entier; mais ce qui frappe surtout le lecteur étranger, c'est la première page; elle contient un tableau des Slaves qui habitent l'Autriche méridionale et l'empire ottoman. Ils sont au nombre de 11 millions, partagés entre sept ou huit provinces. Le voyageur entre rarement dans une maison en ces pays sans y voir cette liste placée à côté du calendrier, comme si chaque jour la race devait se rappeler combien elle compte d'enfans, quelles destinées diverses l'histoire a faites à ces membres d'une même famille.

Ces mots Slaves du sud, par opposition aux 51 millions de Tchèques, de Polonais et de Russes qui occupent le nord du Danube, désignent une population qui parle une même langue, diversifiée, il est vrai, par des dialectes. Les Bulgares sont la fraction la plus orientale de cette race; viennent ensuite les Serbes, les Sclavons, les Croates, les paysans du territoire de Trieste, les habitans des principautés de Goritz et de Gradisca, du duché de Carniole, du marquisat d'Istrie, de la Dalmatie, sans compter un tiers de la Sty-

rie et de la Carinthie et la plus grande partie des confins militaires. Au centre nous trouvons les Bosniaques, les vieux Serbes et les Herzégoviniens. De ces Slaves, 1,151,000 sont indépendans, plus de 6 millions subissent la domination ottomane, 3 millions 1/2 appartiennent à l'Autriche-Hongrie. On voit facilement qu'ils sont répandus dans de vastes contrées dont les limites n'ont rien de précis. Ils se trouvent du reste partout mêlés à des hommes d'autres races, aux Magyars, aux Allemands, aux Roumains, aux Turcs, aux Italiens, aux Grecs même et aux Albanais.

De toutes ces provinces, la Dalmatie est peut-être celle qui permet le mieux de comprendre ce qu'il faut penser des aspirations des Slaves du sud. Seule, depuis que ces peuples ont passé le Danube, elle s'honore d'une culture intellectuelle qui remonte à quatre siècles; elle possède une riche littérature, des archives plus riches encore; elle a un passé qui commence à être bien connu, qui explique non-seulement l'état actuel de ce pays, mais les difficultés contre lesquelles luttent ses voisins de même race. C'est aux écrivains dalmates, aux chartes conservées à Raguse que les Croates, les Sclavons, toutes ces vieilles principautés qui ont eu une histoire si obscure, demandent aujourd'hui le peu qu'elles peuvent savoir du rôle qu'elles ont joué autrefois. Gouvernée par Venise, puis par l'Autriche, la Dalmatie s'est pénétrée des idées de l'Europe, non-seulement beaucoup plus que la Bosnie, mais que la Serbie et le Montenegro. Par cette province les Slaves du sud possèdent la mer; de l'autre côté, sur le Pont-Euxin, les Bulgares ont abandonné les ports aux Grecs; au nord de l'Adriatique, Trieste est une ville allemande ou plutôt cosmopolite. Le pays n'offrirait-il pas ce genre d'attrait, que a Dalmatie encore presque inconnue mériterait à tous égards d'être visitée (1). La nature y présente de beaux aspects; l'artiste et l'historien y trouvent des monumens de tous les âges. On ne peut sans intérêt voir en détail ce qu'est l'administration provinciale dans l'empire d'Autriche; enfin le souvenir de la France est encore vivant dans toute la contrée. Nous avons administré ce pays au début du siècle : nous y avons laissé de grands travaux d'utilité

(1) L'ouvrage à la fois le plus récent et le plus complet que nous ayons sur la Dalmatie est celui de sir John Wilkinson, *Dalmatia and Montenegro*, Londres 1848. Il a été traduit en allemand par Wilhem Adolf Lindau. Le livre de l'auteur anglais est loin de faire connaître l'état actuel du pays. On trouve des faits intéressans dans la description de Franz Petter, *Dalmatien in seinen verschiedenen Beziehungen*, Gotha 1857, mais Petter se borne trop à la statistique et à la géographie physique de la province. L'abbé Fortis, qui a publié sur la province deux volumes excellens, est surtout un naturaliste : *Voyage en Dalmatie*, 2 vol. in-8°; Berne 1778. *La Dalmatie ancienne et moderne*, de Levasseur, Paris 1861, n'est qu'un résumé de ce qu'avait dit Fortis. Cette province a été jusqu'à ce jour si négligée qu'elle n'est décrite que d'une façon très imparfaite dans les *guides* allemands, anglais et français qui font autorité.

publique, des réformes auxquelles le temps n'a rien changé. Quand je visitai cette côte, il y a quelques mois, tout occupé avec l'artiste qui m'accompagnait, M. Chaplain, des études qui faisaient l'objet de notre voyage, l'accueil sympathique que nous recevions nous frappa tout d'abord. Nous n'avions pas le goût de répondre trop vite à une bienveillance que nous comprenions mal encore et qui pouvait cacher quelque pitié pour nos récens désastres. Le temps nous montra qu'elle ne devait rien ni à des sentimens de cet ordre, ni à une politesse superficielle, qu'elle s'expliquait par des raisons profondes et anciennes, par une vieille reconnaissance pour des amis d'autrefois. Nous pouvions l'accepter. Elle a donné à ce voyage un charme particulier auquel nul Français ne fût resté insensible. Nous devions voir du reste par la suite en descendant vers la Turquie, en Albanie et en Épire, combien les derniers événemens ont peu changé dans ces parties reculées de l'Europe l'idée qu'on se fait de la France. Ces peuples ont suivi avec une surprenante curiosité tous les incidens de la guerre; pour la première fois des bulletins turcs, grecs, italiens, les tenaient au courant des batailles livrées en Occident. Les musulmans sont pour le voyageur français tels que je les avais vus en 1864 et en 1868. Il m'a été impossible de saisir le moindre changement dans leur manière de se conduire à notre égard. Ils ont sur cette guerre une opinion très simple et toute fataliste : l'épreuve a été cruelle; il faut attendre le lendemain. Les chiffres de l'emprunt ont pénétré dans ces provinces. C'est une surprise tout à fait étrange que d'entendre votre hôte, un paysan ou un petit propriétaire qui vous reçoit dans une cabane perdue au fond des montagnes, à quatre ou cinq jours de la mer, vous parler des milliards que nous avons souscrits. Ces sommes, dont nul ne se fait une idée quelque peu précise, sont devenues légendaires comme les trésors d'un prince aussi riche que les Francs, le calife Haroun-al-Raschid. Ni les Albanais, ni les Grecs, ni les Slaves, ne pensent autrement que les Turcs. Pour ces contrées nous sommes ce que nous étions hier, ce que nous serons demain. La foi dans nos destinées n'a pas été atteinte. Nous contribuons du reste à la maintenir en ne changeant rien en Orient à nos anciennes habitudes. Si la station navale du Levant a été diminuée, cette réduction est provisoire et notre drapeau a paru cette année sur tous les points où il se montrait d'ordinaire. Nos services de transports maritimes reviennent aux itinéraires qu'ils suivaient en 1870. Les subventions à nos protégés naturels restent les mêmes; nous envoyons des missions scientifiques comme par le passé. A l'extérieur comme en France, ramener notre vie de tous les jours à l'activité d'autrefois, faire autant que possible ce que nous faisions, mais avec plus de prudence et une juste économie, telle a été la pensée qui a inspiré

depuis deux années le gouvernement de la France. Le bon sens ne pouvait recommander une conduite plus profitable aux intérêts du pays.

I.

La Dalmatie forme un royaume; c'est sous ce nom qu'elle figure dans tous les actes officiels où le souverain d'Autriche-Hongrie énumère les couronnes de la maison de Habsbourg. Ce prince du reste, pour rappeler quelques-uns de ces titres qui sont au nombre de cinquante-six en tête du statut constitutionnel d'octobre 1860, est roi de Bohême, de Croatie, de Schiavonie, de Galizie, de Lodomérie, d'Illyrie, duc de Styrie, grand-prince de Transylvanie, margrave de Moravie, comte de Sonnenberg, seigneur de Trieste et de la marche des Vendes : image de la manière dont s'est constituée la monarchie autrichienne, cette vaste fédération où les états sont entrés sans se confondre, où la dignité impériale est le seul lien qui réunisse des provinces si diverses. La Dalmatie a une des formes les plus bizarres que présente la géographie politique de l'Europe, forme tout artificielle, sans limite naturelle, si ce n'est à l'occident, où elle s'arrête à la mer. C'est un long triangle dont la base est tournée au nord, et qui, descendant ensuite vers le sud, se rétrécit rapidement, au point de n'avoir plus, quand il se termine, que 3 ou 4 kilomètres de large. Dans le district de Raguse, tel est ce peu de profondeur que les Turcs de leurs montagnes pourraient bombarder par-dessus l'empire d'Autriche une flotte qui naviguerait dans l'Adriatique : violation de la neutralité qui n'a pas été prévue par le droit des gens. Autre bizarrerie : le territoire ottoman coupe la Dalmatie en trois morceaux. Pour aller par terre d'Almissa à Slano, et de Castelnovo à Gravésa, il faut en demander la permission aux soldats du Grand-Seigneur.

Cette province n'est qu'une bande de terre, un véritable ruban. Plus de quatre-vingts îles ou îlots forment devant la côte une guirlande de 200 milles de longueur. On navigue au milieu des fiores. Le sol est pierreux, d'un rouge-brun, accidenté par de grands rochers, découpé comme une dentelle. Ces teintes, tristes et pâles quand le ciel est voilé, s'illuminent de couleurs dorées dès que le soleil, qui se cache rarement dans ces contrées, les inonde de lumière. A l'orient s'élèvent les hautes chaînes de l'Herzégovine et de la Bosnie; à l'occident, l'œil se perd sur les flots de l'Adriatique. Cette navigation a toutes les beautés que peut donner la triple réunion de la mer, des montagnes et du soleil, l'intérêt d'un voyage où l'on passe d'un canal à un autre, sans perdre jamais de vue la terre, les maisons, les champs, le spectacle de l'activité humaine. Tantôt le bateau longe des côtes boisées, découvre de

vertes et fraîches vallées, comme le canal des Castelli, que les nobles vénitiens avaient couvert autrefois de villas, tantôt, à Sebenico par exemple, il entre dans des golfes profonds, sinueux, où la mer encaissée et paisible semble ne plus être qu'un large fleuve. Partout les jeux de la lumière et de l'eau sont infinis, dans ces criques, sous ces rochers profonds, sur ces longs détroits que le ciel colore de teintes toujours variées, depuis les longues traînées pâlissantes, mêlées de paillettes brillantes que laisse le soleil couchant jusqu'à l'éclat des feux du midi. Plus on descend vers le sud, plus les aspects ont de grandeur. Les bouches de Cattaro sont un des plus beaux points du monde. A peine a-t-on dépassé Vitaglina qu'on ne voit plus l'Adriatique. Elle forme ici un grand lac, qui lui-même en forme cinq autres, lac entouré de montagnes à pic, partout couvert de chantiers, de maisons, de villages, de forteresses. C'est la Suisse, mais sous le soleil d'Orient, une Suisse où les pieds des montagnes plongent dans la mer.

Les villes sont sur la côte ou dans les îles. On entre en général en Dalmatie par Zara; ainsi la capitale de la province est à l'extrême nord, sur la frontière, place singulière pour un chef-lieu, qui du reste ne mérite ce privilége ni par sa richesse ni par sa population. C'est un centre administratif qui perdrait demain la moitié de ses habitans, s'il cessait d'être la résidence du gouverneur. Le moyen âge a légué aux temps modernes sur cette mer six ou sept cités, dont la plus importante compte à peine 10,000 habitans. Quand les événemens les réunirent sous une administration commune, le doge établit un provéditeur à Zara, qui était le point du pays le plus rapproché de Venise. Le feld-maréchal autrichien succéda au provéditeur. C'est au temps et à l'histoire, plus encore qu'à la maison de Habsbourg, qu'il faut reprocher l'absence en cette province d'une capitale naturelle. Zara a des magasins, un *corso* et des fonctionnaires. Sebenico, Spalato, Trau, Almissa, Raguse, Cattaro, gardent un aspect plus original. Ce sont de vieilles communes du moyen âge, perdues sur les derniers rochers de l'Europe, slaves et occidentales, civilisées et barbares. De petites rues tortueuses qui grimpent en escalier, pavées de cailloux blancs ou de grandes dalles glissantes, — des maisons solides et noires, bâties de grosses pierres brunies par les siècles, bardées de barreaux de fer, ornées d'écussons, de bas-reliefs, de statues, — la place publique où est le palais de la commune, — la loggia où siégeait le juge, — la douane, édifice important dans un pays qui en tirait le plus clair de ses revenus, — le port, petit, bien fermé, flanqué de hautes tours, accessible par un goulet étroit, véritable prison où on mettait les navires sous clé, — le dôme et les églises, que vingt générations ont comblés de présens : toute ces villes ont le

même aspect; elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient au XVIe siècle.

Les gens qui vivaient là avaient des ennemis partout, au nord en Hongrie, à l'est en Bosnie, en Raschie, à l'ouest à Ancône, à Bari, souvent à Venise. Se renfermer chez eux, se cacher derrière de grands murs, sortir quand la bonne fortune le permettait, résister aux agresseurs s'ils le pouvaient, sinon transiger, se soumettre à demi, se faire oublier, telle était leur vie. Ils n'ont jamais appartenu à personne, ils ont appartenu à tout le monde. L'empire byzantin leur imposait un tribut, mais ces cités étaient vassales et non sujettes : ensuite sont venus les Croates; les Hongrois les ont pillées; Venise leur a vendu sa protection; l'invasion des Turcs les a disputées à Venise; l'empire français les a données à l'Autriche, reprises et perdues. Cette histoire est une suite d'épisodes où l'on s'oriente mal, parce que les destinées d'un district sont rarement celles du canton voisin, parce que dans les événemens tout est isolé, fragmenté. Au commencement de ce siècle on trouvait encore près de Sebenico une république indépendante, celle des Poglisiens; Raguse se gouvernait elle-même. Aujourd'hui les bouches de Cattaro ont d'importans priviléges. Les coutumes locales sont aussi partout différentes.

Il est cependant facile de s'imaginer ce qu'a été la vie des cités dalmates jusqu'au XVIIe siècle, époque où la vigueur des anciennes générations s'affaiblit pour laisser l'administration de Venise établir une autorité plus complète. Elles admettaient la suprématie d'un suzerain; en payant tribut, elles se gouvernaient presque toujours à leur guise. Chaque ville, chaque bourg était une petite république qui avait ses statuts. Ces constitutions sont dures, soupçonneuses, parfois barbares. On y reconnaît l'œuvre d'une noblesse bourgeoise menacée par la ville voisine, par le paysan, par le comte, qui représente d'ordinaire Venise, par le clergé, qui dépend de Rome. Contre tous ces dangers, il faut une prévoyance ombrageuse. On ne saurait nier l'autorité du comte, du moins on la limitera, on la forcera à composer avec la commune. Le doge est loin, et ses galères ne peuvent à chaque heure venir défendre ses représentans. A Curzola, dont la constitution est de 1214, le comte nomme trois juges, mais le conseil des citoyens doit approuver le choix; les trois juges, d'accord avec le comte, en nomment six; le gouvernement ainsi constitué dispose des emplois publics. Le comte du reste se conformera à la charte signée le jour où la ville a reconnu le protectorat de Saint-Marc. Il en est de même à Trau, à Sebenico, à Zara, à Lésina, à Almissa, de même partout; ces constitutions ne diffèrent que par le détail. Les conseillers doivent être fils de conseillers; il ne faut pas que le paysan enrichi entre par surprise dans la cité. Les nobles, les gens des villes, par opposition aux gens des campagnes,

gouvernent seuls. A l'église, on défend de posséder des immeubles; aucun citoyen ne peut lui faire une donation de son vivant; le commerce est interdit aux prêtres. La loi parle avec une violence grossière des abus du clergé. L'étranger, non l'homme d'une autre race, mais le voisin le plus proche, est l'adversaire naturel, l'ennemi héréditaire. Il ne peut rien posséder sur le territoire de la commune. Si un habitant dit du mal de la commune, il est banni, ses biens sont confisqués; revient-il dans sa patrie, il a la tête tranchée. Ces républicains ont une grande opinion de leur droit à l'indépendance. La loi leur ordonne d'être toujours armés; l'entrée sur la terre d'autrui est punie d'une amende, à plus forte raison la violation du domicile. Les dispositions qui protégent la propriété sont relativement plus rigoureuses que les peines contre l'assassinat et les voies de fait. A Lésina, le vol, selon la gravité, entraîne la perte de l'œil droit, de la main droite, des deux mains, et s'il dépasse 30 livres, la mort. L'attentat sur la femme mariée est puni de mort, que le coupable soit noble ou vilain; sur la fille, d'une simple amende. On trouverait dans ces constitutions bien des articles qui rappellent les cités de la Grèce antique. La religion, les traditions, les races étaient différentes; l'isolement, le besoin de se protéger, un état de guerre perpétuel, un vif sentiment de l'indépendance chez des peuples également jeunes, ont fait établir les mêmes lois. Ainsi cette tyrannie de l'état, cette haine de l'étranger, qu'on explique parfois chez les anciens par des causes toutes secondaires, ont une seule raison: l'intérêt de la communauté.

Dès le milieu du XVIIe siècle, la noblesse dalmate n'avait plus de passion que pour les rivalités de castes, les titres honorifiques, les priviléges de costume et les préséances. Aujourd'hui, la société polie des villes paraît être au premier abord tout italienne; on voit bien vite que les apparences sont trompeuses. Il est vrai que les abbés en culotte courte rappellent Milan et Venise, que la promenade dans la rue principale, qu'on décore du nom de corso, réunit le soir en été une foule nombreuse, que les hommes passent de longues heures au cercle, que de vieilles familles nobles vivent renfermées chez elles, cachant leur pauvreté dans des palais pour étaler quand elles sortent un luxe éclatant. Il est vrai surtout que l'italien est d'un usage général; mais le sang dalmate est slave. Cette société vit surtout chez elle, en famille; on ne peut lui reprocher ni le goût du brillant ni celui de la parole. Elle a une bonhomie très simple et une réserve un peu froide qui n'excluent ni la finesse ni la cordialité. Elle est instruite et sérieuse; elle parle le français souvent avec une grande pureté. Elle recherche nos journaux, qu'on trouve partout, même dans des villes de quatre et cinq mille âmes; elle lit aussi et surtout nos romans. Les contrefaçons allemandes

inondent le pays, et en vérité donneraient une médiocre idée de notre littérature, si le lecteur ne savait choisir entre ces ouvrages. Nous apprenons à l'étranger le titre de livres que nous n'avons jamais vus et qui cependant ont d'abord paru à Paris : ces œuvres médiocres passent chez nous inaperçues; les imprimeurs de Leipzig rendent à la France le mauvais service de les répandre avec force réclames, et nous jugent ensuite sur des ouvrages dont ils ont fait seuls le succès. Les acteurs italiens, se mettant de la conjuration, jouent les pièces de nos petits théâtres, et comme les modes de Paris font la fortune des bonnes enseignes sur cette côte de l'Adriatique, il faut quelque bon sens pour ne pas prendre à la lettre une comédie fort en vogue en ce moment, où le *très galant chevalier français* est représenté au public dalmate sous les traits d'un jeune homme plus aimable que sérieux.

Dès qu'on s'éloigne de la côte, on ne trouve plus que de grands villages. Knin, Obrovatz, Scardona même, ne peuvent prétendre au titre de villes. Nombre de chefs-lieux de district, inscrits en lettres capitales sur la carte, sont des créations administratives nées d'hier et qui pourraient disparaître demain. Le Dalmate moderne n'aime pas les agglomérations; comme ses ancêtres, dont le Porphyrogénète disait : « ce peuple ne peut souffrir que deux cabanes soient l'une près de l'autre, » il disperse ses maisons sur de grands espaces. Vous arrivez à Zéménico, vous en sortez sans avoir vu autre chose qu'une église et un poste de soldats. Vous demandez le chef-lieu de canton, on vous répond que vous y êtes; votre guide vous montre à droite, sur une hauteur, cinq ou six maisons; vous en découvrez quelques autres dans la plaine et sur une seconde colline : ce mot de Zéménico est une expression géographique. Les savans qui consultent la carte de la Dalmatie publiée récemment en vingt feuilles par l'état-major autrichien peuvent être sûrs que toutes les localités qui ont l'honneur de figurer sur ce document ressemblent plus ou moins à Zéménico.

Le paysan slave n'a jamais eu à redouter le contact de la civilisation. Les villes de la côte tenaient à ce qu'il restât barbare : telle était aussi la politique de Venise; elle rendait ainsi impossible la réconciliation entre la noblesse et les habitans des campagnes, elle maintenait sur les confins ottomans une population sauvage qui était son meilleur rempart contre les Bosniaques. Ce paysan, le *morlach*, comme on l'appelle d'un mot dont le sens est incertain, mais qui paraît signifier les *Valaques de la mer*, n'a jamais rien appris; il en est encore aux mœurs des premiers jours, pauvre, courageux, ami de l'indépendance, fier des riches couleurs de son costume, de ses broderies faites par les femmes à la maison, de son fusil qu'il ne quitte jamais. Grand, élégant, la taille bien prise, les jambes

serrées dans un pantalon collant qui s'arrête aux genoux, les pieds chaussés de l'*opanké*, morceau de cuir de bœuf noué avec lanières, la petite veste aux manches flottantes sur les épaules, la toque de soie rouge sur la tête, il semble être un personnage détaché des tableaux vénitiens; tels sont quelques-uns des jeunes nobles de la légende de sainte Ursule peinte par Carpaccio. Les costumes des femmes présentent une plus grande variété; chaque canton, chaque village a le sien. Tous cependant ont des caractères communs, et cette remarque est vraie non-seulement de la Dalmatie, mais de la péninsule du Balkan presque tout entière. La robe étroite, faite de toile blanche, serre les jambes et se rétrécit parfois vers le bas au point d'empêcher toute marche rapide; un tablier brodé de laine verte, rouge, bleue, épais comme un tapis, est attaché à la ceinture. Une large bande de cuir, relevée d'ornemens d'or et d'argent, serre la taille; des sequins ornent la tête qu'enveloppe un voile. Ce costume est très ancien et sans doute antérieur à l'arrivée des Slaves dans le pays. Une charmante statuette de bronze, trouvée récemment à Scutari d'Albanie, œuvre précieuse d'un artiste grec du VIe siècle avant notre ère, représente une prêtresse qui porte la robe, la ceinture et le tablier des paysannes de Dalmatie.

L'autorité des vieillards, le respect de la famille et de la femme, la solidarité des habitans d'un même village, le caractère sacré des amitiés, la vengeance devenue une loi, la cruauté sans merci quand le paysan est offensé, en toute autre occasion une grande douceur, parfois des délicatesses de sentiment qui paraissent trop tendres pour ces rudes natures, l'esprit vif, prompt aux réparties, mordant dans la critique, l'attachement le plus solide aux vieilles mœurs, peu d'aptitude pour le travail modeste de la terre, la passion des armes et du danger, tels sont quelques-uns des traits du caractère dalmate. C'est surtout dans les montagnes, en particulier dans le district de Cattaro, que cette race garde toute sa jeunesse. Quant aux autres parties de la province, le gouvernement autrichien a fini par y établir une administration régulière. Dans la circonscription des Bouches, il a dû transiger avec ces montagnards, qui du haut de leurs rochers se riaient des canons et des soldats. Après six mois de lutte, lors de la dernière insurrection qui est à peine terminée, force a été de suspendre l'application au pays de la loi de recrutement.

On retrouve encore dans cette partie de la Dalmatie de vieux usages qui ont disparu depuis longtemps du monde slave, le serment et jugement du sang par exemple. Le serment du sang, *karva-tajstvo*, est la vendetta d'un village contre un village, mais sanctifiée par la religion. L'administration a l'ordre de n'intervenir qu'avec réserve dans ces démêlés des habitans entre eux, d'amener sans sévir des

transactions; force pourtant est parfois de s'en remettre à la justice. Un fonctionnaire du gouvernement autrichien, M. Lago, qui a passé sa vie en Dalmatie, et qui vient de publier sur la province trois volumes remplis de faits précis, raconte plusieurs de ces vendettas dont il suivit l'instruction en détail. En 1842, à Cattaro, une jeune fille avait été tuée par un habitant d'un village voisin. Les parens de la victime se réunirent la nuit dans l'église : le prêtre dit la messe; à la communion, il prononça le serment que tous les assistans durent répéter : « Par ce pain béni, qui représente le corps de Notre-Seigneur, par ce vin qui représente son sang, par le sang que nous avons versé de nos veines et qui doit s'ajouter à celui de notre malheureuse jeune fille assassinée, maintenant enlevée martyre au ciel et qui nous prie d'être ses vengeurs; nous, père, frères, cousins de la victime, et nous tous habitans du village, nous faisons le serment le plus absolu, le plus solennel, le plus irrévocable de ne donner aucune paix à notre âme, aucun repos à notre corps, jusqu'à ce que le souhait de la victime se soit accompli, et de ne point nous arrêter que nous n'ayons obtenu une satisfaction complète, suffisamment cruelle, capable de compenser le crime que notre ennemi a commis. » Alors commencèrent les rapts, les incendies, les pillages, les assassinats. La guerre fut de toutes les heures. Elle ne peut finir que par la *pacification du sang*. L'agresseur doit reconnaître son crime, s'en déclarer repentant, faire l'éloge de la victime. On procède au compte des assassinats et des vols, on fixe les compensations dues. Un chef, un prêtre, un père de famille comptent pour deux; un homme du commun, une femme ne valent qu'un. Toute vie humaine est estimée à 200 chèvres ou brebis; une blessure grave à 100 chèvres seulement. La compensation une fois réglée et acquittée, les deux parties adverses se jurent amitié par saint Jean, s'ils sont Latins, par saint Élie, s'ils sont Grecs. Ces vendettas aujourd'hui ne sont plus de longue durée; les archives de Venise contiennent le procès-verbal d'un grand nombre de pacifications. A l'occasion d'une de ces *karvarina*, qui eut lieu en 1785 dans le district des Bouches, le magistrat constata 13 homicides, 18 blessures graves, 2 incendies et 7 dévastations. Les victimes touchèrent 2,020 sechins de compensations. L'enquête ne signala pas une seule atteinte à l'honneur.

Un vieil usage qui demande un dévoûment chevaleresque est celui des amitiés consacrées par l'église entre personnes qui n'appartiennent pas à la même famille. Ces amis s'appellent *pobratini*; les femmes contractent de pareilles alliances. Un anneau devient le signe matériel de ces unions. On les retrouve jusqu'à nos jours dans les guerres des Dalmates; elles imposent un dévoûment qui ne doit être refusé sous aucun prétexte. Les légendes et les chants

populaires ont célébré les *pobratini* célèbres, et même des Turcs qui, liés à l'égard de chrétiens par ce serment, sacrifièrent leur vie plutôt que de l'oublier. Aujourd'hui, dans les villes, beaucoup de familles gardent des anneaux de *fraternité* bénits au début de ce siècle.

La Dalmatie compte 400,000 habitans, sur lesquels les statistiques officielles estiment le nombre des Italiens à 20,000 tout au plus; on trouve quelques Albanais aux environs de Zara, des Israélites partout. Les quatre-vingt-un centièmes de la population sont catholiques, le reste suit la religion grecque non unie. La province a une véritable autonomie. Elle dépend de Vienne et non de Pesth, privilége dont elle sait le prix. Elle possède à Zara et dans ses principales villes un ensemble complet de services publics. Le lieutenant-général, représentant du pouvoir central, gouverne d'accord avec la diète. Cette assemblée est composée de 43 membres, divisés ainsi qu'il suit : membres de droit, l'archevêque catholique de Zara et l'archevêque grec, députés des grands censitaires, députés des villes, députés des campagnes; jusqu'à ces derniers temps il fallait ajouter à cette liste deux délégués des chambres de commerce. La loi donne dans les élections une part aux intérêts populaires, tout en maintenant un privilége à l'égard de la fortune et des principes conservateurs. Ces dispositions compliquées assurent à la province une représentation indépendante, qui est la véritable expression des idées du pays. Les comptes-rendus des séances de la diète, publiés *in extenso*, témoignent de son activité. Une commission provinciale assiste le gouverneur dans l'intervalle des sessions. La diète envoie cinq de ses membres à la chambre des députés; la Dalmatie a deux représentans dans la chambre haute. La province est divisée en *capitaineries circulaires* et en commissariats, sortes de districts qui répondent à nos arrondissemens. Les conseils municipaux administrent les communes. Les impôts ne sont pas excessifs; la Dalmatie paie environ par année 2 millions de florins, et en coûte à l'Autriche 2 millions 1/2.

On ne se plaint pas dans ce pays des fonctionnaires; polis, honnêtes, concilians, ils sont formalistes, timides, toujours retenus par la peur d'engager leur responsabilité, embarrassés par les rouages trop nombreux d'une administration dont les employés, dit M. Lago, sont au nombre de 15,000, rendus plus incertains encore par les changemens continuels de ministère. L'administration autrichienne n'a pas cette passion qui, par amour du bien public, renverse les obstacles, stimule les courages, ne se repose jamais. L'instruction est insuffisante. Les Dalmates parlent italien : il n'y a pas d'université dans l'empire où ils puissent aller étudier, il leur faut se rendre à Zagabria, — les facultés y sont encore incomplètes et l'enseigne-

ment s'y donne en slave, — ou à Vienne; les cours s'y font en allemand. Sept gymnases royaux apprennent aux élèves les élémens des sciences et les langues mortes. Le grec et le latin y ont le pas sur l'histoire, sur les langues même du pays. Une culture littéraire médiocre est préférée aux connaissances positives qui forment les esprits sérieux. Quelques écoles techniques commencent, il est vrai, à enseigner les sciences. L'Autriche ne se fait pas de l'instruction la juste idée que s'en forment les Allemands du nord. Toute la science allemande est dans les provinces septentrionales. La vallée du Danube autrichien n'a que l'université de Vienne. Si on excepte Prague, ni la Bohême, ni les Slaves du sud, ni la Hongrie, ne peuvent citer une grande et florissante institution consacrée au haut enseignement. Il y a là une preuve d'abandon intellectuel dont tout le pays doit se ressentir. Quant à l'instruction primaire en Dalmatie, très faible dans les villes, elle est nulle dans les campagnes. Sur 61,000 enfans, 10,000 seulement vont aux écoles.

Les travaux d'utilité publique sont conduits avec une extrême lenteur. En cinquante ans, l'administration n'a fait que deux routes importantes, celle d'Obrowatz aux confins croates, celle de Cattaro à la frontière monténégrine. Elle a réparé quelques digues, construit le pont de Trau, bâti deux ou trois forts, institué des écoles nautiques à Spalato et à Cattaro, supprimé les pandours, milice nationale, turbulente et indisciplinée qui souvent empêchait le cours régulier de la justice. Le pays est pauvre, il ne donne guère en abondance que du vin et de l'huile; encore ces produits mal préparés sont-ils mauvais : il faut porter l'huile en Italie et à Marseille, où elle est épurée; elle revient ensuite en Dalmatie pour être vendue à ceux-là mêmes qui l'avaient fabriquée tout d'abord. Les montagnes déboisées, les plaines arides, semées de cailloux, nourrissent de maigres troupeaux. C'est de la Bosnie et de l'Herzégovine que le Dalmate achète les bœufs et le blé qui lui manquent. Les conditions du colonat sont déplorables. Le paysan est maître de la ferme qu'il cultive pour un maître; le chasser est presque impossible; il la transmet, la partage, la laisse en friche à son gré. Il y a telle propriété qui est ainsi divisée en parcelles infiniment petites entre les fils et parens du colon sans que le propriétaire ait pu s'y opposer.

Certes les difficultés sont grandes; personne n'admettra qu'elles soient insurmontables. Les montagnes peuvent être reboisées; la vallée de la Narenta, si elle était assainie, comme l'a proposé depuis longtemps un des hommes qui connaissent le mieux la Dalmatie, M. Lanza, membre de la diète, serait d'une culture facile et productive. Le vin de Dalmatie, mauvais parce qu'il est mal

préparé, peut devenir excellent, comme le prouvent de récens essais dus à nos compatriotes; rien n'empêche de raréfier à Zara l'huile qu'on envoie en France. L'état doit sans violence et avec le temps changer les conditions du colonat, répandre l'instruction agricole. Des sociétés maritimes s'établissent dans le district de Raguse; pourquoi toute la province ne suivrait-elle pas cet exemple et celui que donnent depuis longtemps les Cattarins? Les habitans des Bouches vivent sur mer : on les trouve dans tout l'Orient; ils font leur fortune au dehors, ils ne reviennent chez eux que pour les années de repos. Laisser aux Dalmates toute liberté d'initiative, leur assurer un gouvernement paternel ne suffit pas. On peut compter qu'ils feront beaucoup; le pouvoir central doit encourager, guider, éclairer ces premiers essais, répondre aux vœux de la diète, qui voit le mal, comme tous ses comptes-rendus en témoignent, et qui veut y porter remède.

Le 26 décembre 1805, le traité de Presbourg cédait la Dalmatie à la France; le 26 avril 1806, un décret signé à Saint-Cloud nommait gouverneur-général de la province, sous le titre de provéditeur, un Italien, membre de l'institut de Milan, Dandolo. Ce savant modeste et presque inconnu avait rencontré autrefois Bonaparte, général des armées de la république. Le premier consul l'avait revu après Marengo, il avait apprécié en lui un homme pratique, visité ses fermes, ses exploitations agricoles, il le jugeait capable de faire un bon administrateur. Il lui demanda un dévoûment sur lequel il pouvait compter. Le plan que Dandolo devait exécuter était arrêté en partie d'avance, le succès en était assuré; l'empereur savait ce qu'il voulait, il choisissait bien ses mandataires. A ceux qui concouraient à son œuvre, rien ne manquait pour le but qu'il fallait atteindre. Appliquer en Dalmatie les principes nouveaux du droit public français, assurer l'égalité, développer la richesse du pays, trancher les abus dans le vif, et cependant tenir compte des difficultés que léguait le passé, tel était ce programme. Cinq commissaires spéciaux, sorte de *missi dominici*, furent délégués pour visiter la province; chacun d'eux en étudia une partie où il fixa sa résidence pour correspondre sans cesse avec Dandolo. En deux ans, les réformes étaient accomplies; le 12 août 1807, le provéditeur pouvait écrire à Napoléon : « L'organisation de la Dalmatie est terminée. »

L'Autriche n'avait fait qu'occuper quelques années la province; Venise, durant plusieurs siècles, n'avait songé qu'à ses propres intérêts : tout était à créer. Les pouvoirs furent divisés, l'autorité judiciaire séparée de l'autorité administrative, le gouvernement civil du gouvernement militaire. Des tribunaux de première instance s'ouvrirent dans les chefs-lieux d'arrondissement, une cour d'appel à Zara. Chaque village reçut un conseil municipal qui dut se borner

à des fonctions purement administratives, mais auquel aussi, pour la première fois, Dandolo apprit le maniement d'un budget et l'épargne. La loi Grimani, établie par Venise en 1756, déclarait inaliénable entre les mains du paysan la plus grande partie des districts de montagne; elle fut abrogée (4 septembre 1806). Les corporations nobiliaires disparurent. La conscription, loi dure, mais qui atteignait tous les citoyens, entra en vigueur. Dès l'année 1807, le régiment royal dalmate était formé. La Dalmatie n'avait pas d'école, cinq colléges furent institués; le lycée du prince Eugène, à Zara, donnait une instruction plus élevée, en même temps l'empereur comprenait que forcer les Dalmates à venir étudier le droit et la médecine à l'étranger était un mal. La fondation d'une université fut décrétée, les cours principaux commencèrent immédiatement. Le gouvernement de Venise n'avait pas tracé une seule route, les soldats se mirent à l'œuvre; c'est alors que fut faite cette voie monumentale qui longe la côte de Zara à Raguse, va de la mer jusqu'à Sign, et qu'on appelle la *grande*. Les fortifications, les digues des ports, furent réparées; les généraux tracèrent des jardins publics qui portent encore leur nom. Marmont, qui succéda à Dandolo, pensa que les monumens historiques devaient être conservés, qu'il fallait en empêcher la ruine complète. Il soumit à l'empereur le projet grandiose de déblayer le palais de Dioclétien à Spalato. Les communautés religieuses étaient en grand nombre, celles qui n'avaient pour objet ni l'instruction ni la charité furent supprimées en principe. Les grecs séparés n'avaient ni évêque ni séminaire, Dandolo répara cette injustice : le clergé orthodoxe obtint tous les droits du clergé catholique. Les impôts, établis avec sagesse, rentrèrent dès la première année sans difficulté : ils suffisaient aux besoins de la province. En 1809, le budget des recettes était de 1,800,000 francs, celui des dépenses de 1,700,000 francs. En même temps, Dandolo n'avait garde d'oublier ses anciennes préoccupations agricoles. Des moutons furent achetés en Italie, des bœufs en Bosnie; le reboisement des montagnes, le desséchement des marais, furent décidés.

Ces nombreux changemens ne purent se faire sans froisser bien des priviléges; cette rigueur à passer le niveau, cette administration si sûre d'elle-même ne tint pas toujours assez compte des droits historiques, des vieilles traditions; mais on sentait que ces nouveau-venus pensaient moins à eux-mêmes qu'au bien du pays, qu'avec eux étaient le progrès, la richesse, la prospérité. La guerre contre l'Europe arrêta ces réformes. La Dalmatie fut réunie aux provinces illyriennes. Marmont, il est vrai, continua la tradition de Dandolo, mais les attaques des Anglais et des Russes ne devaient plus cesser jusqu'au jour où nos derniers désastres rendirent

la province à la maison de Habsbourg. Cette période française, le gouvernement du provéditeur surtout, fut certainement l'époque la plus heureuse qu'ait connue la Dalmatie. Le dernier historien de la province, M. Lago, n'en parle pas sans émotion. « C'était, dit-il, une chose étrange, inconnue, un principe de vie fécond, la passion du progrès, l'amour des idées nouvelles et bonnes que le pays apprenait à connaître pour la première fois. Ce qui se fit alors en quelques mois ne s'était jamais vu, ne s'est jamais renouvelé depuis. Le mal s'y trouvait mêlé au bien; ces hommes de la révolution avaient en eux-mêmes une confiance sans mesure, mais le bien y surpassait mille fois le mal. La Dalmatie n'oubliera jamais ses bienfaiteurs. »

II.

Jusqu'en 1848, les Dalmates des villes, habitués aux mœurs italiennes, pensaient peu à leurs origines slaves; le paysan ne songeait à rien. Le réveil commença lors du soulèvement de la Croatie contre le gouvernement de Pesth, sous le ban Jellasich. La diète d'Agram en demandant la formation d'un royaume tri-unitaire qui comprendrait la Schiavonie, la Croatie et la Dalmatie, rappela aux habitans de la côte à quelle race ils appartenaient. L'état de la Dalmatie était le malaise, la torpeur; la vie au jour le jour sans progrès sensible, sans espérance quelque peu sérieuse d'un avenir meilleur, engagea un parti d'abord peu nombreux à se rallier au programme de Jellasich. L'ardeur militaire des Croates était faite pour séduire les Morlachs; tout du reste ne valait-il pas mieux que la situation présente? Ce fut en 1849 que se fonda en Dalmatie la première *citonisca*, société d'instruction et de propagande politique pour le progrès des idées slaves; elle s'établit à Cattaro. On sait comment finit la guerre des Croates et des Hongrois et quelle période d'apaisement suivit cette lutte où le gouvernement de Pesth restait vainqueur. Les événemens d'Italie quelques années plus tard devaient donner à la propagande slave en Dalmatie une impulsion nouvelle. La Lombardie et la Vénétie une fois perdues pour l'Autriche, la situation des Dalmates italiens devenait difficile. Ils avaient toujours vécu en relation étroite avec les provinces que cédait la maison de Habsbourg; ils allaient y étudier, ils faisaient avec elles un commerce quotidien, elles leur donnaient la plupart des fonctionnaires qui administraient le royaume. Ce qu'on appelait sur cette côte le parti italien était resté jusqu'alors l'appui le plus sûr de l'autorité impériale. Il ne partageait pas les haines violentes de Venise ou de Milan; il n'avait aucune raison de s'y associer, — les hommes de race latine avaient fait peser sur cette côte une tyrannie trop

odieuse, — il n'avait d'italien que la langue, mais la langue le tenait éloigné des Slaves. Il voulait l'autonomie de la province sous la protection de l'empire, sans aucune alliance avec les peuples voisins.

Au lendemain des désastres de l'Autriche, ce parti se trouva singulièrement affaibli. Un pays de langue italienne devenait dans l'empire une exception : il ne pouvait plus demander à la péninsule les services qu'elle lui avait longtemps rendus; se suffire à lui-même lui était impossible. L'Autriche maintint l'usage de l'italien comme langue officielle; elle n'avait à craindre aucune de ces velléités d'annexion dont les journaux de Florence et de Turin ont parfois parlé, mais qui, même à Trieste, n'ont jamais été sérieuses. Cependant la bourgeoisie et la noblesse se tournèrent de plus en plus vers la Croatie. Les noms de famille pour la plupart d'origine barbare avaient été romanisés; ils revinrent à leur première forme. En même temps les *citonisca* se multiplièrent à l'exemple de celles de Cattaro. Celles de Raguse et de Spalato avaient été fondées en 1863; ces sociétés s'établirent en 1866 à Sebenico, en 1867 à Trau, en 1870 à Sign, à Imoschi, à Macarsca, à Gelsa. Elles sont en relation avec Agram et Belgrade, reçoivent les recueils et les journaux slaves, font elles-mêmes des publications. Chaque ville de Dalmatie a une réunion de ce genre, mais partout aussi une société moitié italienne moitié allemande groupe les hommes restés fidèles aux anciennes opinions et surtout ceux des fonctionnaires qui sont étrangers. Le slave n'était pas enseigné dans les écoles, il y fut introduit, un collége où l'usage du dalmate serait exclusif fut fondé à Sign, de nombreuses réclamations firent admettre le slave dans les débats judiciaires; la diète obtint que la connaissance de l'italien ne suffirait plus pour les examens d'état qui donnent accès aux emplois publics. Une bibliothèque slave sous le nom de *bibliotheca patria* fut fondée à Zara. Pendant que M. Gliubich recueillait les antiquités des îles pour le musée d'Agram, M. Caznacich publiait le catalogue des manuscrits nationaux légués à Raguse par Culisch, faisait l'inventaire des richesses littéraires des Slaves du sud. Les archives de la Dalmatie fournissaient à l'académie d'Agram, à la grande publication slave entreprise par M. Miklosich des documens qui permettaient de retrouver l'histoire de la Croatie, de la Raschie, de la Schiavonie. La numismatique dalmate, à peine étudiée par Nisiteo et Steinbüchel, devenait une science grâce à M. Racki; M. Budmani, député au parlement, donnait pour la première fois une grammaire savante de la langue serbo-croate ou illyrienne. C'étaient là de grandes nouveautés; ces progrès du mouvement slave modifiaient peu à peu la composition de la diète. En 1861, les Italiens avaient la majorité; 29 voix contre 13 se pronon-

cèrent contre l'annexion à la Croatie; après la dissolution de 1864 les élections donnèrent encore la prépondérance à ce parti; en 1871, les slavisans entrèrent à la chambre au nombre de 28.

Quelques-unes des idées du parti slave en Dalmatie sont aujourd'hui très précises. Ce qu'il veut avec le plus de netteté, c'est le développement national de la province. Il dit avec raison qu'un pays slave ne doit pas se contenter d'une culture intellectuelle empruntée à une autre race, qu'en gardant la langue italienne le royaume sera toujours partagé entre les paysans et les habitans des villes, que cet antagonisme est un principe de faiblesse, que tout développement sera artificiel et non réel, que les Dalmates ne peuvent être que de faux Italiens, qu'ils négligent leurs qualités propres sans acquérir celles du peuple qu'ils imitent. Doivent-ils s'unir à la Croatie? Ici les opinions sont beaucoup plus partagées. Il est évident que l'annexion à cette province suppose tout d'abord la reconnaissance par les Magyars des droits réclamés par la diète d'Agram : l'autonomie des Croates n'est encore aujourd'hui qu'une espérance. Pour le moment, quand le Dalmate a tant à faire chez lui, quand les vœux des Slaves du sud sont encore si loin d'être réalisés, y aurait-il grand péril à laisser la province se gouverner elle-même, sans appeler des voisins de même race, il est vrai, mais fiers, altiers, trop prêts à se souvenir qu'ils ont les premiers combattu pour l'indépendance, trop rudes encore pour ne pas suivre parfois eux-mêmes les procédés rigoureux qu'ils reprochent aux Magyars, leurs maîtres? On parle beaucoup de l'*union*, c'est là un mot d'ordre comme il en faut à un mouvement populaire; mais de tous les vœux des Dalmates, celui-là certainement n'est pas le plus vif.

Devant ces nouvelles aspirations, que fit l'Autriche? Elle n'agit que faiblement, répétant qu'elle écouterait le désir des populations, qu'elle était prête à y céder. Elle comprenait très bien que la Dalmatie ne resterait pas italienne; les adversaires du parti hongrois ne voyaient pas sans plaisir la Croatie se fortifier de l'appui d'une province importante. Germaniser cette côte eût été un rêve chimérique. Les rivalités de ministère du reste eussent empêché toute politique de compression, lors même qu'il se fût trouvé un esprit assez sûr de lui pour croire une telle conduite profitable aux intérêts de l'empire. Le lieutenant-général, tout en soutenant de son mieux l'administration qui s'habituait difficilement aux idées nouvelles, fut en réalité spectateur de la lutte; il eut pour mission d'en faire connaître à Vienne les épisodes, d'empêcher toute démonstration exclusivement populaire, de conserver à la bourgeoisie la direction du mouvement. L'empereur reçut plusieurs fois la *giunta* de Dalmatie; il répondit à toutes ces manifestations que les diètes d'Agram

et de Zara devaient s'entendre entre elles. En moins de vingt ans, le changement a été accompli; le parti italien a rendu les armes; de vieux nobles, qui en avaient soutenu le plus ardemment toutes les idées, se mettent à apprendre la langue serbo-croate; le clergé ne fait plus d'opposition à la propagande slave. Cette révolution toute pacifique était inévitable; bien qu'il lui reste beaucoup à faire, on peut dire que le succès en est aujourd'hui assuré.

Il faut distinguer dans le programme des Slaves du sud les idées simples, pratiques, qui peuvent être réalisées demain, les aspirations plus générales et par suite plus incertaines. Ce qui est simple, c'est le désir qu'ont ces peuples d'avoir une culture nationale, de s'affranchir de l'influence, des mœurs de leurs voisins, d'être eux-mêmes enfin; les Croates, les Slaves, les Dalmates peuvent poursuivre ce progrès sans rompre le lien qui les unit à l'empire. Quant à ce rêve populaire d'une union de toutes les fractions de la race dispersées au sud du Danube, il est encore bien nouveau, et ici les objections sont nombreuses. Les Slaves du sud sont divisés en groupes qui ne peuvent se fondre en un grand état sans de graves complications politiques. La Serbie et le Montenegro, qui ont conquis leur indépendance, ne comprennent cette réunion qu'à leur profit. Sur les bords du Danube comme dans la Montagne-Noire, ces peuples ne sont pas disposés à perdre leur autonomie. Ils font chacun de leur côté une propagande active; ils ne sont pas des adversaires, ils ne sauraient être des alliés à toute épreuve. Les Croates et les Slavons trouvent en face d'eux les Hongrois. Les Magyars, il est vrai, ne sont qu'au nombre de 4 millions; mais leur activité, leur esprit d'entreprise, leur persistance leur ont acquis dans la monarchie autrichienne une position unique. Ils combattent les aspirations des Croates avec une énergie que rien ne lasse. La formation d'un état qui grouperait la plus grande partie des Slaves du sud serait sinon la destruction de la puissance hongroise, du moins la fin de son hégémonie. Ce peuple, qui a vécu de l'idée de nationalité et d'indépendance, n'admet pas que ses sujets slaves prennent modèle sur lui. On sait les luttes de la diète d'Agram et du gouvernement de Pesth, la prise de possession par les Hongrois de Fiume, mesure qui prive le pays de sa plus sûre richesse, ces continuelles dissolutions des assemblées croates qui ne se réunissent que pour se séparer, de sorte que le pays ne vote pas l'impôt et doit abandonner toutes ses affaires provinciales à ses maîtres.

Les Bulgares créeraient de grandes difficultés aux Slaves du sud, si le projet de les réunir à leurs frères de même race pouvait être poursuivi en ce moment avec quelque espérance de succès. Ce peuple placide et barbare sort à peine d'un sommeil de dix siècles. Il ne peut

distinguer ses vrais amis de ses alliés intéressés. C'est du reste le panslavisme qui l'agite bien plus que la propagande des Slaves triunitaires (1), et ici, comme dans presque toute la Turquie d'Europe, deux partis se trouvent en présence pour augmenter le trouble, partis qui parlent la même langue et sont du même sang, véritables frères ennemis entre lesquels aucune réconciliation n'est possible. La Russie ne servira jamais les intérêts de la diète d'Agram, de ces libéraux qui ont à cœur le *self-government*, et qui seront demain, s'il le faut, ses adversaires déterminés : avant l'idée slave, ce qui passionne les Croates, c'est l'indépendance. Les Bosniaques, en partie musulmans, trouvent sous l'autorité de la Porte une liberté qui suffit à leur état barbare. Pour ceux d'entre eux qui sont chrétiens, la démarche d'un consul russe près du pacha de Sérajévo les frappe plus que les généreux manifestes des politiques croates. Les Slaves du sud n'ont pas encore ramené leur langue à l'unité; ils parlent trois dialectes, le slovène, le serbo-croate et le bulgare. Les croyances religieuses les divisent également; le grec et le catholique latin resteront longtemps des ennemis. Ainsi ces grands projets d'union ont contre eux aujourd'hui les Turcs, les Hongrois, les Russes, la pauvreté des provinces qui ont le privilége de ces aspirations, la diversité des religions, des dialectes, des habitudes, la division de la race en fractions trop nombreuses, et surtout sa jeunesse. Tel est cependant ce programme que les parties les plus difficiles à réaliser sont celles que le patriotisme croate croit ne pouvoir abandonner sans tout compromettre. Renoncer à la lutte contre la Hongrie, à Fiume et à la Dalmatie, c'est renoncer à la mer, dont les Slaves du sud ne peuvent se passer. S'ils laissent aux Turcs la Bosnie et les plaines de la Maritza, ils excluent de la confédération les provinces les mieux dotées par la nature, les grands bois, les vastes pâturages, un sol qui, bien cultivé, serait un grenier d'abondance. Sans la mer et sans la richesse agricole, tous ces rêves, dit-on à Zagabria, doivent s'évanouir.

Il y a trente ans, nous ne possédions guère sur l'histoire de ces peuples que deux ouvrages savans, le *De regno Croatiæ et Dalmatiæ*, de Lucius de Trau, l'*Illyricum sacrum*, de Farlati. Depuis cette époque, l'académie d'Agram a entrepris une série de belles publications; il se passe peu d'années sans qu'elle nous donne au moins un volume de chroniques et de chartes, un autre d'anciens poèmes. La Dalmatie fournit presque seule tous ces documens, ils constituent aujourd'hui un riche ensemble d'informations (2). Les

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1871, *Philippopolis et le réveil bulgare*.

(2) *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*. Toutefois ce recueil

Slaves du sud ont retrouvé leur histoire. Elle est pour eux, comme pour nous, un enseignement que nous ne pouvons négliger.

Les vastes provinces qu'occupent les Bosniaques, les Croates, les Serbes n'ont jamais été romanisées. Il n'y eut donc pas dans ces pays dès le Ier siècle une civilisation profonde qui pût laisser après elle des élémens de progrès, transformer le conquérant barbare. Les Romains, comme plus tard les Vénitiens, n'occupèrent que la côte; l'Istrie et la Dalmatie avaient des villes importantes; la Prévalitane, la Mœsie supérieure, la partie de la Pannonie inférieure qui ne touchait pas au Danube, étaient livrées à des tribus sauvages. La voie Gabinienne allait de la mer Adriatique au Danube; elle assurait la marche rapide des légions; on n'y rencontrait que des postes militaires et non des villes. Les montagnes de Bosnie et de Raschie n'ont pas été explorées scientifiquement par les antiquaires; on n'y trouvera, tout porte à le croire, que peu de restes du passé. En Croatie, les savans d'Agram ne copient guère que quelques inscriptions barbares ou dessinent des bas-reliefs qui révèlent un art enfantin; on sait le peu de textes épigraphiques qu'on recueille en Serbie dès qu'on s'éloigne du Danube. C'est au VIIe siècle seulement que les Croates et les Serbes arrivent dans ces régions. A cette date, il y a deux cents années déjà que les Francs sont établis dans la Gaule. Les Slaves ne trouvent pas, comme les tribus qui franchissent le Rhin, des peuples déjà chrétiens, ils entrent barbares dans un pays barbare que les Goths, les Hérules, les Avares, les Huns viennent de ravager. Ils sont du reste trop loin de l'influence du romanisme. Les missionnaires qui convertissent les Saxons ne viennent pas jusqu'à la Save. Quand au IXe siècle saint Cyrille et saint Méthode pénètrent chez les Slaves, ils arrivent d'Orient; ce sera l'église grecque qui convertira ces envahisseurs. Le moine de l'Athos n'a pas, comme un Boniface ou un Colomban, l'énergie d'une race jeune portant dans l'apostolat le courage que ses ancêtres dépensaient sur les champs de bataille, avide d'action, de dévoûment, d'héroïsme. La foi qu'il enseigne, formaliste et étroite, est à peine un principe de vie nouvelle. Byzance a donné le christianisme à bien des peuples, quelle civilisation a-t-elle fait naître de la barbarie? La religion des Slaves, surtout dans les montagnes, resta toujours si incertaine que, sur un ordre d'un pacha au XVe siècle, des milliers de Bosniaques et de Bulgares se firent musulmans. Rien ne montre mieux ce que valaient ces conversions byzantines. Privés des secours qu'avaient trouvés presque tous les conquérans de l'Europe, les Croates et les Serbes furent de

ne doit pas faire oublier les *Slavische Alterthümer* de Schafarick, ouvrage publié dès 1844.

plus soumis à des invasions perpétuelles. Au VIIe et au VIIIe siècle arrivent les Bulgares, au XIe siècle les Hongrois, au XVe les Turcs, conquérans plus terribles que tous les autres. Dans l'Europe occidentale, si on excepte les Maures d'Espagne et les Normands, les invasions sont terminées au VIe siècle; au sud du Danube, elles durent jusqu'aux temps modernes.

Au milieu de si cruelles épreuves, que pouvaient faire ces malheureux peuples? Ils avaient les qualités des barbares, mais ils en avaient les défauts; toujours prêts à la lutte, divisant à l'infini le territoire qu'ils occupaient pour donner des royaumes à tous les fils de leur prince, et ensuite s'épuisant dans les guerres que provoquaient ces partages. Ils s'organisèrent cependant. Vers le VIIIe siècle, le royaume de Croatie (640-1087) avait une administration où on retrouvait le désir d'imiter l'Occident. Le pays était divisé en *zoupanies*, vieilles circonscriptions qui groupaient plusieurs tribus; les anciens y exerçaient l'autorité comme ils le font encore dans les villages dalmates, chaque zoupanie devait un contingent militaire fixe. Le roi s'entoura d'une cour; à côté du *cancellarius*, du *cavallarius*, de l'*armigerus*, fonctionnaires dont les noms étaient empruntés aux Latins, on voyait des dignitaires slaves, l'*ubruzar*, ou préfet de la table, le *volar*, chef des troupeaux, le *schitonos*, porteur de boucliers. Cette curie royale, où se réunissaient les principaux chefs militaires, parcourait les provinces pour rendre la justice. Chaque année, une assemblée générale ou *zbor* décidait des questions importantes. Les lois n'étaient pas écrites; des arbitres élus par les partis réglaient les contestations : la compensation en argent resta longtemps admise pour le meurtre. Ces Slaves avaient même fait à l'empire de Byzance un emprunt : l'impôt du trentième. Ces habitudes diffèrent-elles beaucoup de celles de tous les barbares qui s'établirent en Occident? Au Xe siècle, les princes de Croatie étaient devenus assez forts pour que Cresimir instituât des comtes, tentât de diminuer l'indépendance des *zoupanies*. Le royaume de Serblia, créé dans le même temps que celui de Croatie, et qui comprenait une partie de la Dalmatie intérieure, l'Herzégovine et la Bosnie jusqu'au Drillo, nous montre à cette époque les mêmes efforts pour organiser une administration. Des essais perpétuels entrepris sans secours suffisans, interrompus aussitôt que tentés, telle est l'histoire de ces deux principautés et de toutes celles qui occupèrent ces pays. Mettez les Francs, les Germains, les Lombards dans les conditions où se sont trouvés les Slaves du sud, ces peuples seraient aujourd'hui aussi arriérés que les Bosniaques et les Sclavons.

Les habitans de la côte furent moins éprouvés. Sans parler des villes du nord, où le sang italien était mêlé au sang slave, au sud

les Narentais créèrent une marine qui tint tête aux Sarrasins; les Cattarins, établis dans des montagnes abruptes, surent demander au commerce maritime sinon la richesse, du moins l'aisance, et gardèrent une autonomie presque complète durant tout le moyen âge; mais ce fut surtout Raguse qui eut une brillante prospérité.

Fondée au VIIe siècle, cette république a subsisté jusqu'à l'année 1808. Plus favorisée que Zara, Trau, Almissa, elle se défendit contre Venise, dont cependant elle accepta parfois le représentant. Elle fut l'alliée des rois de Raschie, des Hongrois, plus tard des Turcs. Au XVIe siècle elle comptait plus de trois cents navires, traitait avec Louis XII, avec Charles-Quint. De grands malheurs l'accablèrent: sa flotte fut brûlée par les Turcs pendant leur guerre contre la maison d'Autriche; elle répara ses désastres. Dès le XVe siècle, elle faisait le commerce au Levant et jusque dans la Mer-Noire; elle avait une colonie à Constantinople, des comptoirs à Andrinople, à Philippopolis, dans le Balkan. Une convention signée à Brousses en 1359 avec Orchan II, alors que les progrès des Osmanlis étaient encore incertains, lui accordait le privilége de trafiquer dans tous les lieux que soumettraient les armes du Grand-Seigneur. Aujourd'hui en Thrace, on retrouve encore les tombeaux de ces marchands raguséens. La république sut si bien ménager les Ottomans qu'elle fit ajouter au traité de Passarovitz l'article qui coupe la Dalmatie en trois morceaux; elle était ainsi défendue contre les Vénitiens par deux enclaves ottomanes. Sa constitution tout aristocratique rappelle celle de Venise; les nobles seuls exerçaient les charges importantes, la bourgeoisie pouvait obtenir les emplois secondaires, l'artisan n'avait aucun droit. Le grand-conseil comprenait tous les patriciens qui avaient dépassé l'âge de dix-huit ans; il nommait les magistrats, confirmait les lois, prononçait les jugemens qui entraînaient la mort ou l'exil. Le sénat, composé de quarante-cinq membres, administrait la république; le conseil *mineur* exerçait le pouvoir exécutif; le recteur placé à la tête de la république la représentait, mais ses fonctions n'étaient qu'honorifiques. Aucune charge ne durait plus d'un an. Trois provéditeurs pouvaient sous leur responsabilité suspendre pour un temps limité l'effet des lois, annuler toutes les décisions publiques. Cette petite ville à qui n'a manqué ni le génie maritime, ni l'habileté commerciale, ni la prudence diplomatique, avait le goût des lettres. Elle a été surnommée l'Athènes des Slaves du sud. Elle produisit des mathématiciens de premier ordre comme Boscovitch, des érudits aussi éminens que Bandouri, bibliothécaire du duc d'Orléans, auteur de l'*Imperium orientale*. Elle eut un théâtre où on jouait dès le XVIe siècle les pièces d'Euripide, de Sophocle, de Plaute, traduites en dalmate, des tragédies imitées de l'antique, des drames em-

pruntés à l'histoire serbo-croate. La guerre contre les Turcs inspira à Gondola un poème épique, *l'Osmanide*. Le Tasse, l'Arioste, les lyriques italiens trouvèrent des imitateurs qui plièrent le slave à l'expression d'idées bien nouvelles pour cette langue (1).

L'emphase, le madrigal, le mauvais goût tiennent, comme on le pense facilement, trop de place dans cette poésie. On ne peut oublier cependant que, si ces œuvres raguséennes ne nous étaient pas parvenues, l'histoire littéraire des Slaves du sud se réduirait à quelques chroniques barbares, à quelques chants des Morlachs et des Serbes. Puis, à côté de ces qualités d'imagination, nous trouvons l'habitude des études précises, des recherches érudites. C'est la marque que nous avons affaire à de bons esprits. Le Dalmate du reste a toujours eu le goût de la science, en particulier de l'histoire. Sans rappeler Lucius de Trau, Orbini au XVIe siècle, Lourich au XVIIIe, Cattalinich et Kreglianovich de nos jours ont raconté avec talent les événemens dont leur pays a été le théâtre. M. Aschik a publié sur les antiquités du Bosphore cimmérien un livre qui fait autorité. La nouvelle école de slavisans qui à Raguse et en Croatie se consacre à l'étude des chartes et des chroniques connaît les méthodes modernes et les applique. Ces patriotes ont raison de rechercher avec tant de soin tous les monumens de leur passé, d'éditer ces poèmes, ces tragédies, ces vieux diplômes, ces récits historiques; ils voient, en poursuivant ces études, ce qu'eussent fait leurs pères si la fortune n'eût pas été pour eux d'une rigueur sans merci. Ils nous montrent comment un passé malheureux explique un présent difficile; ils nous montrent aussi par quelques exemples décisifs que les aptitudes naturelles et les qualités solides n'ont pas manqué aux Slaves du sud.

III.

Quand en l'année 305 l'empereur Dioclétien abdiqua l'empire, il choisit pour lieu de sa retraite une ville de Dalmatie. Il était parti de ce pays dans sa jeunesse, pauvre inconnu, le bâton à la main, la besace au côté. Les cheveux rasés, la courte tunique serrée à la ceinture, les fortes sandales aux pieds, il ressemblait à ces paysans dalmates que nous retrouvons aujourd'hui sur les bas-reliefs. Ce campagnard était devenu général, empereur, il était devenu dieu. Tout ce que la gloire humaine peut rêver de puissance, il

(1) Pour citer seulement quelques titres, Jean François Gondola, le prince des poètes dalmates, mort en 1638, a composé une Ariane, les drames de Galatée, de Diane, d'Armide, de Cérès, de Cléopâtre, le sacrifice de l'Amour. Un historien de Raguse, Appendini, prétend que Cosmes III de Médicis apprit le slave pour lire ces chefs-d'œuvre.

l'avait connu. Arrivé à ce faîte, il éprouva une profonde lassitude de l'action, des hommes, du pouvoir, de toutes choses. Il partagea l'empire et vint planter ses laitues à Salone. Ces laitues sont célèbres; on connaît moins la demeure qu'il se fit bâtir. Ce château est resté légendaire dans l'imagination du moyen âge cependant; la tradition répéta longtemps que pour achever cette grande œuvre il fallut épuiser la province, que le sang des chrétiens fut mêlé au ciment des murs, dernière vengeance de ce persécuteur. L'édifice est aujourd'hui sinon intact, du moins si bien conservé qu'il est facile de se figurer ce qu'il était. C'est un de ces monumens si rares qui en apprennent plus sur une époque que toute une histoire. La façade principale donne sur la mer, les flots en baignent les pieds; la brise la rafraîchit tout le jour. De hautes montagnes forment dans le fond un vaste cirque. Pline n'eût pas choisi un site plus à souhait pour une villa de lettré. Cette demeure est immense; la ville de Spalato s'y loge presque tout entière; plus de 4,000 habitans occupent l'intérieur du palais. Dans cet entassement, les maisons modernes sont suspendues comme des cages aux murs des chambres impériales; les voitures passent dans le *triclinium* du prince, les soldats autrichiens font l'exercice dans les salles de réception. La façade qui regarde la mer compte 180 mètres de longueur; 50 arcades, 50 pilastres doriques, que surmontaient des statues, la décorent; cet ensemble est simple et grand. Le palais a la forme d'un rectangle; des trois autres côtés, si on excepte quelques bas-reliefs de la *Porte dorée*, les murs sont nus, épais de 3 et 4 mètres, construits de grosses pierres à la base, de briques, devenues aussi dures que des pierres, à la partie supérieure, flanqués de tours. Deux observatoires permettaient de voir au loin sur la mer et dans la plaine. La belle façade principale n'a pour entrée qu'une poterne, qui donne accès à un couloir souterrain; trois hommes de front n'y pénétreraient pas, l'obscurité du reste y est profonde. C'était surtout du côté de l'Adriatique qu'était le danger, par là que pouvait venir quelque vaisseau commandé par un de ces grands dignitaires, prêts à tout, esclaves libres d'hier, qui avaient la main sûre. Quant aux barbares, s'ils descendaient de la Prévalitane, fermer les portes suffisait; ces hordes indisciplinées se briseraient contre ces murs. Dioclétien sortait peu; il restait dans ses appartemens invisible aux Salonitains comme au reste du monde. Il avait du reste dans le palais pour la promenade la vaste galerie de la façade principale, pour ses actes de piété un temple si grand que la ville de Spalato a pu en faire une cathédrale. C'est une rotonde surchargée de sculptures, de cette profusion d'ornemens que prodiguait la décadence. L'artiste a surtout traité avec soin une guirlande d'amours qui fait à l'intérieur le tour de l'édifice. Ces génies

combattent contre des lions, conduisent des chiens en laisse, rivalisent à la course de chars. A quelques pas plus loin est un second édifice de forme rectangulaire; il a été considéré longtemps comme une chapelle dédiée à Esculape, dieu qu'invoquait de préférence l'empereur malade, las de tout, et cependant entouré de devins qui devaient le préserver de la mort. Un antiquaire, M. Lanza, a cru récemment pouvoir y reconnaître le mausolée du prince. La décoration n'en est pas moins riche que celle de la rotonde. Cet art est encore imposant et luxueux; des rinceaux élégans, des feuilles d'acanthe, rappellent la belle époque; mais des attributs orientaux, des figures mystérieuses et bizarres, montrent combien l'architecture gréco-romaine a subi l'influence de l'Asie; la pierre est ciselée de broderies sans nombre, comme sur les monumens romains de Balbeck et de Laodicée, de toute la Syrie. Une vaste cour intérieure, entourée d'une colonnade corinthienne, sépare les deux édifices; c'était l'entrée de l'atrium, dont les belles proportions rappellent ce que l'empire nous a laissé de plus majestueux. Ces ruines, qui ont échappé à la destruction, occupent un coin du palais. Dans le reste de la demeure impériale, on ne trouve plus que des soubassemens, de grandes voûtes, les vestiges, méconnaissables pour qui ne les étudie pas longtemps, de ces bâtimens où logeaient les serviteurs du prince et toute une armée. Il n'est pas besoin de chercher à reconstruire les mille détails de l'édifice pour comprendre ce qu'il était. Nous avons devant nous un palais romain, le plus complet, le plus grand que l'empire nous ait laissé, et à ce titre quel prix n'a-t-il pas pour l'historien! mais ce monument est aussi et surtout une forteresse du moyen âge. Les temps anciens sont finis; la paix impériale n'est plus qu'un mot. Le prince le plus puissant, s'il veut quelques heures de sécurité, doit mettre entre lui et les barbares ces murailles énormes, ces tours, ces créneaux, tout cet appareil de défense.

Au milieu du XVIIIe siècle, l'Anglais Adam et le Français Clérissau visitèrent la Dalmatie; ils relevèrent le plan du palais; ils lui ont consacré un grand ouvrage in-folio où, s'aidant de Vitruve, ils retrouvent les quatre cents chambres de la demeure impériale, *triclinium, tepidarium,* salles d'hiver, salles d'été, appartement des gardes (1). Notre compatriote Cassas, sous le consulat, reprit le même travail. Il était sensible à la grandeur, comme il le dit lui-même; il décrit dans son voyage (2) « ces bains spacieux où la volupté romaine délassait les grâces et la beauté, la paille infecte où la Dal-

(1) *Ruins of the palace of the emperor Diocletian at Spalatro in Dalmatia.* Londres 1764.

(2) *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Damatie,* in-folio, Paris 1802, Pierre Didot l'aîné.

matienne avilie repose loin de l'estime conjugale, les ossemens de l'art et le corps difforme de l'ignorance. » Ce n'est pas que son livre ne soit précieux, qu'il ne fasse comprendre souvent par la gravure la beauté des sites, la majesté des édifices; mais Cassas non plus qu'Adam n'a pas cette rigueur scientifique que nous demandons à l'architecte quand il restitue un monument; il invente, il suppose. Ses essais et ceux de son prédécesseur doivent être repris. Le sujet vaut la peine de tenter un de nos pensionnaires de la villa Médicis. Aussi bien notre école de Rome, qui envoie chaque année à l'Institut une restauration, a-t-elle aujourd'hui épuisé l'Italie et la Grèce. Nous possédons à Paris ces cartons précieux qui commencent à l'année 1783 et vont jusqu'à nos jours. L'antiquité classique y retrouve toutes les belles œuvres d'architecture qu'elle nous a laissées, état actuel, restauration justifiée. Cette collection, bien connue de quelques personnes, souvent consultée, surtout par la science étrangère, est une des richesses de la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, richesse unique en Europe. Longtemps oubliée, elle est devenue accessible à tous quand le bibliothécaire actuel l'a fait disposer de manière qu'elle pût être étudiée facilement. Le gouvernement veut aujourd'hui publier ce vaste ensemble de travaux; il croit avec raison qu'une telle entreprise servira au progrès de l'art et de l'histoire, sera un titre d'honneur pour le pays.

La côte de l'Adriatique conserve d'autres monumens de l'époque romaine, l'amphithéâtre de Pola, que M. Chabrol a récemment étudié; le temple d'Auguste, l'édifice appelé palais de Julie, dans la même ville, appartiennent aux beaux temps de l'art et méritent de faire l'objet d'une restauration. Nos artistes, qui vont d'ordinaire en Grèce, quelquefois, comme M. Joyaux, jusqu'à Balbeck, pour satisfaire aux obligations, tous les jours plus difficiles, que leur impose l'état, ont en face de l'Italie un sol encore peu exploré qui leur promet des études fécondes. L'antiquaire ne trouve pas moins d'intérêt sur cette côte. La Grèce fonda dans l'archipel dalmate nombre de colonies, comme celles de Pharos, de Delminium, de Corcyra-Nigra, d'Héraclée. Ces villes perdues loin de leur métropole, aussi isolées que les comptoirs de Pont-Euxin, avaient une vie active, le goût des arts, une grande ardeur au commerce. Elles ont laissé des médailles, des bas-reliefs, des inscriptions, que les savans commencent à recueillir. Cette histoire sort enfin de l'obscurité, intéressante comme le sera toujours tout ce qui nous aidera à mieux comprendre l'esprit hellénique. Les inscriptions et les monumens figurés des temps romains font de la province un véritable musée, que MM. Mommsen et Conze ont récemment étudié, non sans laisser beaucoup à faire après eux. La Dalmatie possède à Salone des ruines du plus grand prix. L'enceinte de la ville est encore debout; les

maisons modernes n'ont pas envahi ce vaste espace où tant de débris gisent à quelques pieds sous le sol. Chaque jour le hasard y fait de belles découvertes : une exploration méthodique mettrait au jour des trésors. Quelques cités barbares comme Nadin et Podgrage conservent les monumens les plus anciens que nous ait laissés cette race illyrienne qui occupait, au témoignage de Strabon, la moitié de la péninsule du Balkan, et qui est aussi peu connue que la race thrace, sa voisine et sa rivale. De grands tumulus, le plus souvent composés de pierres, s'élèvent auprès de ces murs irréguliers; ce sont les sépultures de ces barbares. Les origines du christianisme, surtout au centre de la province, sont représentées par une suite de marbres, d'autant plus dignes d'étude que nous sommes ici au point où l'Orient touche à l'Occident, où deux courants d'idées religieuses, différens dès les premiers jours, se rencontrent et parfois se confondent.

Les villes de la Dalmatie possèdent toutes d'anciennes églises; cette noblesse bourgeoise bâtissait beaucoup et solidement. Les Slaves du sud n'ont jamais eu d'architecture religieuse qui leur fût propre; les rares édifices un peu anciens qu'on trouve en Bosnie, en Servie, en Herzégovine, sont des imitations byzantines. Comme l'église grecque, depuis le VIIIe siècle, a proscrit la représentation par la sculpture de la Vierge et des saints, les architectes, respectueux du septième concile de Nicée, ont toujours construit de grandes façades nues, pendant que les peintres décoraient l'intérieur de tableaux conformes aux types sacrés de l'Athos. Sur la côte restée latine, la liberté a été plus grande; le style lombard domine presque partout, mais transformé dans le détail de l'ornementation par le caprice de chaque époque, tantôt surchargé de bas-reliefs qui représentent les travaux de la vie commune, le labourage, l'atelier d'un corroyeur, la chasse au faucon, les épisodes de la Bible, tantôt marqué d'un cachet barbare, sous l'influence de quelque prince de Croatie ou de Raschie qui a voulu faire prédominer son goût dans des œuvres dues à sa générosité. A côté de sculptures maladroites et raides, mais qui ont une expression naïve, même souvent une grâce charmante, on trouve des représentations auxquelles l'art le plus grossier n'est pas inférieur, « des œuvres de cannibales, » comme disait récemment dans une étude sur Zara un professeur dalmate. Le style lombard ici est beaucoup plus varié qu'en Italie; les Dalmates, qui l'ont conservé jusqu'au XVIe siècle, y ont ajouté ce monde de statues que prodiguait notre style occidental au moyen âge. Ce n'est pas qu'il y ait eu de leur part imitation; ils ignoraient nos monumens; dans les deux pays le goût populaire a produit spontanément des œuvres qui présentent souvent de singulières ressemblances. Le dôme de Zara, celui de Trau, œuvres du XIIIe siècle, le

portail de l'église de Spalato, l'église d'Arbe, sont à ce point de vue dignes d'étude. L'ensemble de ces édifices est toujours d'un effet original; le détail ne saurait en être examiné avec trop de soin, parce qu'on y retrouve l'image de la diversité des idées dans ce pays au moyen âge, les inspirations de l'Italie à côté des symboles byzantins, des caprices gothiques, des scènes dont le caractère slave est évident. Les riches trésors des églises rappellent presque toujours les artistes de Constantinople. La ciselure, l'orfèvrerie, les ivoires de Byzance ont été d'autant plus nombreux au moyen âge que la grande sculpture était interdite. On les retrouve dans la plus grande partie de l'Europe. Assez fréquens en France et en Allemagne, ils sont en telle quantité dans certaines régions situées très loin de l'empire grec, en Scandinavie par exemple, qu'il a fallu leur réserver dans les musées une section spéciale, donner le nom de byzantine à toute une période de l'art dans ces contrées du nord. M. Zimmermann vient de dessiner et de publier à Vienne les plus beaux des bijoux de travail gréco-slave conservés aujourd'hui sur la côte de l'Adriatique. Ce livre contribuera à mieux faire apprécier un art dont l'influence, si grande au moyen âge, est encore méconnue en Occident par beaucoup d'érudits. La Dalmatie du reste possède de véritables édifices byzantins : l'église de Saint-Donat, à Zara, monument du VIe siècle vanté par Constantin Porphyrogénète, a la forme d'une croix grecque que surmonte une coupole; elle doit être comparée à Saint-Phocas de Torcello, cette relique célèbre d'un style disparu aujourd'hui de l'Occident. Saint-Donat toutefois présente une particularité : l'architecte a superposé deux étages réunis par un escalier monumental. La chapelle de Sainte-Domenica, également à Zara, remonte peut-être à une origine plus ancienne encore; ce nom rappelle un vocable fréquent chez les chrétiens d'Orient, *hagia kyriaki*, sainte dimanche; cette église a aussi deux étages. Le dôme de Saint-Vito, dans une rue voisine, est une imitation de celui de Saint-Donat. Ce sont là des monumens d'un intérêt exceptionnel pour l'archéologie de l'art; il est regrettable que les habitans en fassent des greniers à foin. Un pays qui possède une série si riche d'édifices de toutes les époques doit à l'histoire de les conserver tous avec une égale piété.

Les monumens de la Dalmatie, comme les destinées de cette province au moyen âge, comme ses archives, ses essais littéraires et les mœurs actuelles, nous montrent un peuple bien doué auquel les circonstances n'ont pas été favorables. De même que tous les Slaves du sud, il a été victime de la barbarie. Il est de mode de médire du romanisme, de la civilisation latine; quel peuple en Europe a pu sortir d'une enfance sauvage sans le secours de la civilisation de

l'ancien monde, sans la religion que l'empire reçut au premier siècle, et qu'il donna aux envahisseurs? Les Germains eux-mêmes, auxquels on prête tant de vertus imaginaires, n'ont dû qu'aux Latins la force de dépouiller le vieil homme, le bonheur de créer une nationalité nouvelle et féconde. C'est le propre des Latins d'avoir porté la vie autour d'eux; une fois le flambeau allumé, chaque nation a eu ses destinées, des caractères propres et originaux, souvent des qualités supérieures à celles des Latins eux-mêmes, mais les Latins ont été les initiateurs. La race ne fait pas tout, on le voit bien ici; la race peut être bonne, courageuse, active, ouverte aux idées de progrès, douée d'imagination, du sentiment de l'art; elle peut rester obscure et misérable, si la fortune pour elle est trop dure, si elle ne lui donne pas ces secours qu'elle prête à tous ceux qui doivent connaître les bienfaits d'un développement rapide. Le temps des souffrances cruelles est fini pour ces peuples. Ce que le moyen âge ne pouvait leur procurer, l'Europe le prodigue aujourd'hui: sous cette influence, les Slaves du sud ouvrent les yeux. Cette race réfléchie et froide, capable de si longs sommeils, éprouve des enthousiasmes d'autant plus forts qu'ils se produisent plus lentement; ce n'est pas un feu qui brille d'un éclat éblouissant et s'éteint, c'est une chaleur intime qui pénètre tout l'être, qui en prend possession, que rien ne refroidit ensuite. Qu'elle croie à ses destinées, que les rêves populaires, que les théories de ses politiques imaginent tantôt l'Autriche se décidant à chercher au sud chez ces populations un appui qu'elle ne trouve plus au nord, ou quelque conquérant réunissant par la victoire ce que les siècles ont divisé : il se peut que ce soient là à cette heure des utopies. Ce qui n'est pas chimérique, c'est de créer des écoles, des universités, de ramener les dialectes d'une langue à l'unité, de retrouver l'histoire oubliée, de forcer le sol à donner tout ce qu'il peut produire. L'instruction et la richesse, une nationalité nouvelle ne saurait se passer de ces deux bienfaits. Les Slaves du sud peuvent dire aujourd'hui qu'ils leur sont assurés. Ils savent que le sentiment de l'indépendance chez eux est invincible, qu'aucun adversaire ne les en dépouillera; ils s'exercent à la pratique des libertés municipales, où le bien immédiat est compris par tous, et qui formera mieux que toutes les théories des esprits vraiment politiques. Les épreuves ne leur manqueront pas; mais ils ont le sang jeune, l'énergie virile, ils naissent à la vie, ils sont dans l'âge heureux des longs espoirs et des vastes pensées.

ALBERT DUMONT.

DON JUAN DE KOLOMEA

Le réalisme commence à faire école dans l'Orient slave, où il apparaît sous un aspect nouveau, drapé dans cette résignation pessimiste, dans cette aveugle soumission aux commandemens de la nature qui fait le fond de la philosophie morale de ces peuples pasteurs. Le représentant le plus curieux et le plus remarquable de cette école est un Petit-Russien de Galicie, M. Sacher-Masoch. Il écrit en allemand, et il sait sa langue : son style est choisi, coloré, plein de relief, bien qu'il abuse parfois du décousu cherché, où les idées se pressent, se talonnent et ne trouvent pas le temps de se dégager, de se formuler nettement. C'est ce qui rend plus d'une fois le dialogue obscur chez lui. M. Sacher-Masoch annonce la prétention de sortir absolument des limbes de l'abstraction où se complaît le roman germanique, il veut se jeter en pleine et franche réalité, dans la poésie des sens; c'est ce que nous apprend son ami Kürnberger, qui s'est chargé de l'introduire auprès du public allemand. Cependant il est au fond doctrinaire; il procède en droite ligne de Schopenhauer, et ne s'en cache même pas. Il est vrai qu'il le revendique : selon lui, Schopenhauer est le philosophe slave par excellence, comme pour d'autres c'est le représentant moderne du bouddhisme; aucun philosophe n'a si bien érigé le pessimisme en principe de morale et fondé la métaphysique sur le sentiment de la nature. M. Sacher-Masoch est donc guidé par des intentions philosophiques, il soutient toujours une thèse; néanmoins ses personnages vivent d'une vie propre et même exubérante, trop exubérante parfois pour le goût occidental. La critique allemande l'a maltraité : « la nature est comme ivre chez lui, » a dit un de ses censeurs, et le reproche n'est pas tout à fait sans fondement.

Sous ce titre : *le Legs de Caïn*, M. Sacher-Masoch a commencé une série de nouvelles qui veulent être des chapitres d'une histoire naturelle de l'homme, traitée à un point de vue empirique et réa-

liste. Un prologue nous initie aux projets de l'auteur. Il a rencontré à la chasse un vieillard de cette étrange secte des *errans*, qui font vœu de « fuir toujours la vie, » qui voient la main de Satan dans toutes les affaires humaines, et répudient comme des sacriléges les institutions sur lesquelles repose aujourd'hui la société. Ce saint homme lui révèle dans un long discours l'enigme terrible de l'existence. Nous sommes les héritiers de Caïn, qui nous a légué ces six choses : l'amour, la propriété, l'état, la guerre, le travail, la mort. La vie est misère, elle est un mal; nous sommes les dupes de la nature, qui nous fait agir à notre insu, pour ses besoins, avec indifférence, nous broyant sous les roues de son char. On voit que notre *errant* sait son Schopenhauer sur le bout des doigts.

C'est l'amour qui fait le sujet du premier cycle de six nouvelles publié par le romancier petit-russien. Son thème est simple et net : l'amour, c'est la guerre des sexes. Aimer, c'est être enclume ou marteau. Le récit intitulé *Don Juan de Kolomea*, la perle de la série, prend texte du conflit qui est au fond du mariage monogame; mais le thème est traité avec une originalité bizarre qui le rajeunit. Néanmoins, en l'offrant aux lecteurs de la *Revue* comme un échantillon de ce talent primesautier, nous avons dû abréger et atténuer quelques crudités. *La Vénus à la pelisse* nage déjà en pleine sensualité; c'est l'histoire d'un gentilhomme petit-russien qui se vend par contrat comme esclave à la femme qu'il adore, et qui voit son marché pris au pied de la lettre : dès qu'il veut s'émanciper, il reçoit le *knout* jusqu'au sang, et il n'en est que plus amoureux. Dans *Marcella ou le conte bleu du bonheur*, la dernière nouvelle du cycle, M. Sacher-Masoch tombe dans la dissertation philosophique et morale.

La scène de ses récits est d'ordinaire en Galicie, elle est même plus étroite : ses héros vivent dans le cercle qui a pour chef-lieu Kolomea, ville d'environ 10,000 âmes, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne colonie romaine, d'où lui vient probablement son nom. On sait que la partie orientale de la Galicie est peuplée par 3 millions de Petits-Russiens, qui appartiennent à l'église grecque unie. A côté de la commune (*gromada*), qui se gouverne elle-même, on y trouve une autre institution démocratique, la *garde rurale*, formée par les paysans armés, qui fut en 1846 officiellement reconnue par le gouvernement autrichien et investie de prérogatives analogues à celles de la gendarmerie. La haine invétérée des Petits-Russiens pour les Polonais a toujours permis en temps de révolution de confier à la garde rurale la surveillance des campagnes. Il en fut ainsi en 1863, époque où se passe l'histoire qui va suivre.

I.

Nous étions sortis de Kolomea en voiture pour nous rendre à la campagne. C'était un vendredi soir. « Vendredi, bon commencement, » dit le proverbe polonais; mon cocher allemand, un colon du village de Mariahilf, prétendait au contraire que le vendredi était un jour de malheur, Notre-Seigneur étant mort ce jour-là sur la croix. C'est mon Allemand qui eut raison cette fois; à une heure de Kolomea, nous tombâmes sur un piquet de garde rurale. — Halte-là! votre passeport!

Nous arrêtâmes; mais le passeport! Mes papiers, à moi, étaient en règle; personne ne s'était inquiété de mon Souabe. Il était là sur son siége comme si les passeports eussent été encore à inventer, faisait claquer son fouet, remettait de l'amadou dans sa pipe. Évidemment ce pouvait être un conspirateur. Sa face, insolemment béate, semblait provoquer les paysans russes. De passeport, il n'en avait point; ils haussèrent les épaules. — Un conspirateur! fit l'un d'eux. — Voyons, mes amis! regardez-le donc. — Peine perdue! — C'est un conspirateur. — Mon Souabe remue sur sa planche d'un air embarrassé; il écorche le russe, rien n'y fait. La garde rurale connaît ses devoirs. Qui oserait lui offrir un billet de banque? Pas moi. On nous empoigne et on nous conduit à l'auberge la plus proche, à quelque cent pas de là.

De loin, on eût dit des éclairs qui passaient devant la maison : c'était la faux redressée en baïonnette d'une sentinelle. Juste au-dessus de la cheminée se montrait la lune, qui regardait le paysan et sa faux; elle regardait par la petite fenêtre de l'auberge et y jetait ses lumières comme de la menue monnaie, et emplissait d'argent les flaques devant la porte, pour faire enrager l'avare juif, — je veux dire l'aubergiste, qui nous reçut debout sur le seuil, et qui manifesta sa joie par une sorte de lamentation monotone. Il dandinait son corps à la façon des canards; s'approchant de moi, il me fit d'un baiser une tache sur la manche droite, puis sur la gauche également, et se mit à gourmander les paysans d'avoir arrêté un *monsieur* tel que moi, un monsieur qui était jaune et noir dans l'âme (1), il l'aurait juré sur la *Thora*,... et il vociférait et se démenait, comme s'il eût été personnellement victime d'un attentat inoui.

Je laissai mon Souabe avec les chevaux, gardé à vue par les paysans, et j'allai m'étendre dans la salle commune, sur la banquette qui courait autour de l'immense poêle. Je m'ennuyai bientôt. L'ami Mochkou (2) était fort occupé à verser à ses hôtes de l'eau-

(1) Ce sont les couleurs autrichiennes : jaune et noir, — bon Autrichien.
(2) Moïse, sobriquet des Juifs.

de-vie et des nouvelles; deux ou trois fois seulement il s'abattit près de moi en sautant par-dessus le large buffet comme une puce, et s'y colla, s'efforçant d'entamer une conversation politique et littéraire. Ce n'était pas une ressource. Je me mis à examiner la pièce où je me trouvais. Le ton dominant était le vert-de-gris. Une lampe à pétrole, alimentée avec parcimonie, répandait sur tous les objets une lumière verdâtre; des moisissures tapissaient les murs, le vaste poêle carré semblait verni au vert-de-gris, des touffes de mousse poussaient entre les pavés du parquet, — une lie verte dans les verres à brandevin, du verdet authentique sur les petites mesures en cuivre, où les paysans buvaient à même devant le buffet sur lequel ils jetaient leur monnaie de billon. Une végétation glauque avait envahi le fromage que Mochkou m'apporta; sa femme était assise derrière le poêle, en robe de chambre jaune à ramages vert-pré, occupée à bercer son enfant vert pâle. Du vert-de-gris sur la peau chagrine du Juif, autour de ses petits yeux inquiets, de ses narines mobiles, dans les coins aigres de sa bouche, qui ricanait! Il y a de ces visages qui verdissent avec le temps comme le vieux cuivre.

Le buffet me séparait des consommateurs, qui étaient groupés autour d'une table longue et étroite, pour la plupart des paysans des environs; ils conversaient à voix basse en rapprochant leurs têtes velues, tristes, sournoises. L'un me parut être le *diak* (le chantre d'église). Il tenait le haut bout, maniait une large tabatière, où il puisait seul pour ne point déroger, et faisait aux paysans la lecture d'un vieux journal russe à moitié pourri, aux reflets verts; tout cela sans bruit, gravement, dignement. Au dehors, la garde chantait un refrain mélancolique dont les sons semblaient venir de très loin : ils planaient autour de l'auberge comme des esprits qui n'osaient pénétrer au milieu de ces vivans qui chuchotaient. Par les fentes et les ouvertures, la mélancolie s'insinuait sous toutes les formes, moisissures, clair de lune, chanson; mon ennui aussi devenait de la mélancolie, de cette mélancolie qui caractérise notre race, et qui est de la résignation, du fatalisme. Le chantre était arrivé aux morts de la semaine et aux cours de la bourse, quand tout à coup on entendit au dehors le claquement d'un fouet, un piétinement de chevaux et des voix confuses. Puis un silence; ensuite une voix étrangère qui vint se mêler à celle des paysans. C'était une voix d'homme, une voix qui riait, qui était comme remplie d'une musique gaie, franche, superbe, et qui ne craignait point ceux à qui elle s'adressait; elle s'approchait de plus en plus, enfin un homme franchit le seuil.

Je me redressai, mais je ne vis que sa haute taille, car il entrait à reculons en parlementant toujours avec les paysans sur un ton de

plaisanterie. — Ah çà! mes amis, faites-moi donc la grâce de me reconnaître! Est-ce que j'ai l'air d'un émissaire, moi? Est-ce que le comité national se promène sur la route impériale à quatre chevaux, sans passeport? Est-ce qu'il flâne la pipe à la bouche, comme moi? Frères, faites-moi la grâce d'être raisonnables!

On vit paraître dans la porte plusieurs têtes de paysans et autant de mains qui frottaient des mentons, ce qui voulait dire : voilà une grâce, frère, que nous ne te ferons point.

— Ainsi vous ne voulez pas vous raviser,... à aucun prix?

— Impossible.

— Mais suis-je donc un Polonais? Voulez-vous que mes père et mère se retournent dans leur tombe au cimetière russe de Czernelîça? Est-ce que mes aïeux n'ont pas combattu les Polonais sous le Cosaque Bogdan Khmielnîçki? Ne sont-ils pas allés avec lui les assiéger dans Zbaraz, où ils étaient campés, couchés, assis ou debout, à leur choix? Voyons, faites-moi la grâce, laissez-moi partir...

— Impossible!

— Même si mon bisaïeul a fait le siége de Lemberg sous l'hetman Dorozenko? Je vous assure qu'alors les têtes des gentilshommes polonais n'étaient pas plus chères que les poires;... mais bonne santé, et que ça finisse!

— Impossible!

— C'est impossible pour de bon? Sérieusement?

— Sérieusement.

— Tant pis. Bonne santé tout de même! — L'étranger se résigna sans plainte. Il entra, inclina légèrement la tête en réponse aux salamalecs du Juif, et s'assit devant le buffet en me tournant le dos. La Juive fit un mouvement, le regarda, déposa sur le poêle son enfant, qui dormait, et s'approcha du buffet. Elle avait dû être belle jadis, quand Mochkou l'épousa; maintenant ses traits avaient quelque chose de singulièrement âpre. La douleur, la honte, les coups de pied et de fouet ont longtemps travaillé cette race jusqu'à donner à tous ces visages cette expression à la fois ardente et fanée, triste et railleuse, humble et haineuse. Elle courbait le dos, ses mains fines et transparentes jouaient avec un des gobelets, ses yeux s'arrêtèrent sur le nouveau-venu. De ces grands yeux noirs et humides s'échappait une âme de feu, comme un vampire qui sort d'une tombe, et s'attachait sur le beau visage de l'étranger.

Il était vraiment beau. Il se pencha vers elle par-dessus la table, y jeta quelques pièces d'argent et demanda une bouteille de vin. — Vas-y, dit le Juif à sa femme.

Elle se courba davantage, s'en alla les yeux fermés comme une somnambule. Mochkou, s'adressant à moi, me dit à voix basse :

— C'est un homme dangereux, un homme bien dangereux! — Et il hocha sa petite tête prudente avec les petites boucles noires massées sur le front.

Il avait éveillé l'attention de l'étranger, qui se retourna subitement, m'aperçut, se leva, tira son bonnet de peau de mouton, et s'excusa très poliment. Je lui rendis son salut. La bienveillance russe s'est tellement incarnée dans le langage et les mœurs qu'il est presque impossible à l'effort individuel d'aller au-delà de la tendresse insinuante des phrases consacrées. Néanmoins nous nous saluâmes avec plus de politesse encore que ne le veut l'usage. Quand nous eûmes fini de nous proclamer réciproquement nos très humbles valets et de « tomber aux pieds » l'un de l'autre (1), l'homme dangereux s'assit en face de moi, et me demanda la permission, « par miséricorde, » de bourrer sa pipe turque. Déjà les paysans fumaient, le *diak* fumait, le poêle lui-même s'était mis de la partie; pouvais-je le priver de sa pipe? — Ces paysans! fit-il gaîment; dites-moi vous-même, à cent pas me feriez-vous cette chose de me prendre pour un Polonais?

— Non, certainement.

— Eh bien! vous voyez, frère, s'écria-t-il plein de reconnaissance; mais faites donc entendre raison à ces gens-là! — Il tira de son gousset une pierre, y déposa un fragment d'amadou, et se mit à battre le briquet avec son couteau de poche.

— Cependant le Juif vous appelle un homme dangereux.

— Ah! oui... — Il regarda la table en souriant dans sa barbe. — L'ami Mochkou veut dire : pour les femmes. Avez-vous remarqué comme il a renvoyé la sienne? Ça prend feu si facilement...

L'amadou aussi prenait feu; il le mit dans la pipe, et bientôt il nous enveloppa de nuages bleuâtres. Il avait modestement baissé les yeux, et souriait toujours. Je pus l'examiner à loisir. C'était évidemment un propriétaire, car il était fort bien mis; sa blague à tabac était richement brodée; il avait des façons de gentilhomme. Il devait être des environs ou du moins du cercle de Kolomea, car le Juif le connaissait; il était Russe, il venait de le dire, — pas assez bavard d'ailleurs pour un Polonais. C'était un homme qui pouvait plaire aux femmes. Rien de cette pesante vigueur, de cette lourdeur brutale qui chez d'autres peuples passe pour de la virilité : il avait une beauté noble, svelte, gracieuse; mais une énergie élastique, une ténacité à toute épreuve, se révélaient dans chacun de ses mouvemens. Des cheveux bruns et lisses, une barbe pleine, coupée assez court et légèrement frisée, ombrageaient un visage régulier,

(1) *Padam do nog*, je tombe à vos pieds, — salut polonais et petit-russien.

bronzé par le hâle. Il n'était plus tout à fait jeune, mais il avait des yeux bleus pleins de gaîté, des yeux d'enfant. Une bonté, une bienveillance inaltérable était répandue sur ses traits basanés, et se devinait dans les lignes nombreuses que la vie avait burinées sur ce mâle visage.

Il se leva, et arpenta plusieurs fois la salle d'auberge. Le pantalon bouffant emprisonné dans ses bottes molles en cuir jaune, les reins ceints d'une écharpe aux couleurs vives au-dessous d'un ample habit ouvert par devant, la tête coiffée d'un bonnet de fourrure, il avait l'air d'un de ces vieux boyards aussi sages que braves qui siégeaient en conseil avec Vladimir et Jaroslav ou faisaient la guerre avec Igor et Roman. Certes il pouvait être dangereux aux femmes, je n'avais pas de peine à l'en croire; à le voir se promener de long en large, le sourire aux lèvres, j'éprouvais moi-même du plaisir.

La Juive revint avec la bouteille demandée, la déposa sur la table, et retourna s'asseoir derrière le poêle, les yeux obstinément fixés sur lui. Mon boyard s'approcha, regarda la bouteille; il paraissait préoccupé. — Un verre de tokaï, dit-il en riant, c'est encore ce qu'il y a de mieux pour remplacer le sang chaud d'une femme. — Il passa la main sur son cœur d'un geste comme s'il voulait comprimer une palpitation.

— Vous aviez peut-être?.. — Je m'arrêtai, craignant d'être indiscret.

— Un rendez-vous? Précisément. — Il ferma les yeux à demi, tira d'épaisses bouffées de sa pipe, hocha la tête. — Et quel rendez-vous! comprenez-moi bien. Je puis dire que je suis heureux auprès des femmes, extraordinairement heureux. Si on me lâchait dans le ciel parmi les saintes, le ciel serait bientôt... que Dieu me pardonne le péché! Faites-moi la grâce de me croire!

— Je vous crois volontiers.

— Eh bien! voyez. Nous avons un proverbe : « ce que tu ne dis pas à ton meilleur ami ni à ta femme, tu le diras à un étranger sur la grande route. » Débouche la bouteille, Mochkou, donne-nous deux verres, et vous, par miséricorde, buvez avec moi et laissez-moi vous raconter mes aventures, — des aventures rares, précieuses comme les autographes de Goliath le Philistin, — je ne dis pas comme les deniers de Judas Iscariote, j'en ai tant vu dans les églises de Russie et de Galicie que je commence à croire qu'il n'a pas déjà fait une si mauvaise affaire... Mais où donc est Mochkou?

Le cabaretier arriva en sautillant, rua deux ou trois fois du pied gauche, prit un tire-bouchon dans sa poche, fit tomber la cire, souffla dessus, puis serra la bouteille entre ses genoux maigres, et la déboucha lentement avec des grimaces horribles. Ensuite il souffla une dernière fois dans la bouteille par acquit de conscience, et

versa le tokaï doré dans les deux verres les plus propres qui soient tolérés dans Israël. L'étranger éleva le sien : — A votre santé! — Il était sincère, car il vida son verre d'un seul trait. Ce n'était point un buveur, il n'avait pas goûté et claqué de la langue avant de boire. Le Juif le regardait, il lui dit timidement : — C'est bien de l'honneur pour nous que monsieur le bienfaiteur nous rend visite, et quelle santé magnifique! Toujours sur la brèche! — Pour souligner cette remarque, Mochkou tenta de se donner un air de lion secouant sa crinière, en écartant ses deux bras et piétinant en cadence. — Et comment se portent Mme la bienfaitrice et les chers enfans?

— Bien, toujours bien.

Mon boyard se versa un second verre et le vida, mais en tenant les yeux baissés, comme honteux. Le Juif était déjà loin lorsqu'il me jeta un regard embarrassé, et je vis qu'il était tout rouge. Il garda le silence pendant quelque temps, fumait devant lui, me versait à boire; enfin il reprit à voix basse : — Je dois vous paraître bien ridicule. Vous vous dites : Le vieux nigaud a sa femme et ses enfans à la maison, et voilà-t-il pas qu'il veut m'entretenir de ses exploits amoureux? Je vous en supplie, ne dites rien, je le sais de reste; mais d'abord, voyez-vous, il y a du plaisir à causer avec un étranger, et puis, pardonnez-moi, c'est singulier, on se rencontre et on ne doit peut-être jamais se revoir, et pourtant on se soucie de l'opinion que l'autre pourrait emporter de vous,... moi du moins. Il est vrai, — je ne veux pas me peindre en beau, — que je ne suis point insensible à la gloriole; je crois que je serais désolé qu'on ignorât mes bonnes fortunes. Cependant ce soir j'ai été ridicule. — Je voulus l'interrompre. — Laissez, poursuivit-il, c'est inutile; je sais ce que je dis, car vous ne connaissez pas mon histoire; tout le monde ici la connaît, mais vous l'ignorez. On devient vaniteux, ridiculement vaniteux, lorsqu'on plaît aux femmes : on voudrait se faire admirer, on jette sa monnaie aux mendians sur la route et ses confidences aux étrangers dans les cabarets. Maintenant il vaut mieux que je vous raconte le tout; ayez la grâce de m'écouter. Vous avez quelque chose qui m'inspire confiance.

Je le remerciai.

— Eh bien!.. D'ailleurs que faire ici? Ils n'ont pas seulement un jeu de cartes. J'ai peut-être tort... Ah bah! Mochkou, encore une bouteille de tokaï!.. A présent écoutez. — Il appuya sa tête sur ses deux mains et se prit à rêver. Le silence régnait dans la salle; au dehors résonnait le chant lugubre de la garde rurale, tantôt venant de loin comme une lamentation funèbre, tantôt tout près de nous et tout bas, comme si l'âme de cet étranger se fût exhalée en vibrations douloureusement joyeuses.

— Vous êtes donc marié? lui demandai-je enfin.

— Oui.

— Et heureux?

Il se mit à rire. Son rire était franc comme celui d'un enfant; je ne sais pourquoi j'eus le frisson. — Heureux! dit-il. Que voulez-vous que je vous réponde? Faites-moi la grâce de réfléchir sur ce mot, le bonheur. Êtes-vous agronome?

— Non.

— Cependant vous devez connaître un peu l'économie rurale? Eh bien! le bonheur, voyez-vous, ce n'est pas comme un village ou une propriété qui serait à vous, c'est comme une ferme, — comprenez-moi bien, je vous prie, — comme une ferme. Ceux qui veulent s'y établir pour l'éternité, observer les rotations et fumer les champs, et ménager la futaie, et planter des pépinières ou construire des routes, — il se prit la tête des deux mains, — bon Dieu! ils font comme s'ils peinaient pour leurs enfans. Tâchez d'y faire votre beurre, et plutôt aujourd'hui que demain : épuisez le sol, dévastez la forêt, sacrifiez les prairies, laissez pousser l'herbe dans les chemins et sur les granges, et quand tout se trouve usé et que l'étable menace ruine, c'est bien, et le grenier aussi, c'est mieux! voire la maison, c'est parfait! Cela s'appelle jouir de la vie... Voilà le bonheur. Amusons-nous! — La seconde bouteille fut débouchée; il s'empressa de remplir nos verres. — Qu'est-ce que le bonheur? s'écria-t-il encore; c'est un souffle, voyez, regardez, où est-il maintenant? — Il montra du doigt la légère vapeur qui, échappée de ses lèvres, allait en se dissolvant. — C'est ce chant que vous entendez, qui nage dans l'air et s'envole et va se perdre dans la nuit pour toujours...

Nous nous tûmes tous les deux pendant quelques minutes. Enfin il reprit : — Pardonnez-moi, pouvez-vous me dire pourquoi tous les mariages sont malheureux, ou du moins la plupart?.. Ai-je tort? Non... Eh bien! c'est un fait. Moi, je dis qu'il faut porter ce qui est fatal, ce qui est dans la nature, comme l'hiver ou la nuit, ou la mort; mais y a-t-il une nécessité qui veut que les mariages soient généralement malheureux? Est-ce que c'est une loi de la nature? — Mon homme mettait dans ses questions toute l'ardeur du savant qui cherche la solution d'un problème; il me regardait avec une curiosité enfantine. — Qu'est-ce donc qui empêche les mariages d'être heureux? continua-t-il. Frère, le savez-vous?

Je répondis une banalité; il m'interrompit, s'excusa et reprit son discours. — Pardonnez-moi, ce sont de ces choses que l'on lit dans les livres allemands; c'est très bon de lire, mais on prend l'habitude des phrases toutes faites. Moi aussi je pourrais dire : « Ma femme n'a pas répondu à mes aspirations, » ou bien : « que c'est

triste de ne pas se voir compris! Je ne suis pas un homme comme les autres; je ne trouve pas de femme capable de me comprendre, et je cherche toujours. » Eh bien! tout cela, ce sont des façons de parler, des mensonges! — Il remplit de nouveau son verre; ses yeux brillaient, sa langue était déliée, les paroles lui venaient avec abondance. — Eh bien! monsieur, qu'est-ce qui ruine le mariage? dit-il en posant ses deux mains sur mes épaules comme s'il voulait me serrer sur son cœur. Monsieur, ce sont les enfans.

Je fus surpris. — Mais, cher ami, répondis-je, voyez ce Juif et sa femme; sont-ils assez misérables? Et croyez-vous qu'ils ne tireraient pas chacun de son côté, comme les bêtes, s'il n'y avait les enfans?

Il hocha la tête, et leva les deux mains étendues comme pour me bénir. — C'est comme je vous le dis, frère, c'est ainsi; ce n'est que cela. Écoutez mon histoire...

Tel que vous me voyez, j'ai été un grand innocent, comment dirai-je? un vrai nigaud. J'avais peur des femmes. A cheval, j'étais un homme. Ou bien je prenais mon fusil et battais la campagne, toujours par monts et par vaux; quand je rencontrais l'ours, je le laissais approcher et je lui disais : Hop, frère! il se dressait, je sentais son haleine, et je lui logeais une balle dans la tache blanche au milieu de la poitrine; mais quand je voyais une femme, je l'évitais; m'adressait-elle la parole, je rougissais, je balbutiais,... un vrai nigaud, monsieur. Je croyais toujours qu'une femme avait les cheveux plus longs que nous et les vêtemens plus longs aussi, voilà tout. Vous savez comme on est chez nous; même les domestiques ne vous parlent point de ces choses, et on grandit, on a presque de la barbe au menton, et on ne sait pas pourquoi le cœur vous bat quand on se trouve en face d'une femme. Un vrai nigaud, vous dis-je! Et puis, quand je sus, je me figurai que j'avais découvert l'Amérique. Tout à coup je devins amoureux, je ne sais comment;... mais je vous ennuie?

— Au contraire! je vous en prie...

— Bien. Je devins amoureux. Mon pauvre père s'était mis en tête de nous faire danser, ma sœur et moi. On fit venir un petit Français avec son violon, puis arrivèrent les propriétaires des environs avec leurs fils et leurs filles. C'était une société très gaie et sans gêne; tout le monde se connaissait, on riait, moi seul je tremblais. Mon petit Français ne fait ni une ni deux, il aligne les couples, m'attrape par la manche et happe aussi une demoiselle de notre voisin, une enfant; elle trébuchait encore dans sa robe longue, et elle avait des tresses blondes qui descendaient jusqu'en bas. Nous voilà dans les rangs; elle tenait ma main, car moi j'étais mort. Nous dansâmes ainsi. Je ne la regardais pas; nos mains brûlaient

l'une dans l'autre. A la fin, j'entends le signal, chacun se poste en face de sa danseuse, joint les talons, laisse tomber la tête sur la poitrine comme si on vous l'eût coupée, arrondit le bras, saisit le bout de ses doigts et lui baise la main. Tout mon sang afflua au cerveau. Elle me fit sa révérence, et, quand je relevai la tête, elle était très rouge, et elle avait des yeux ! Ah ! ces yeux ! — Il ferma les siens, et se pencha en arrière. — « Bravo, messieurs ! » C'était fini. Je ne dansai plus avec elle depuis lors.

Elle était la fille d'un propriétaire du voisinage. Belle? Je dirais plus volontiers si distinguée ! — Une fois par semaine, nous eûmes notre leçon. Je ne lui parlais seulement pas; mais, lorsqu'elle dansait la cosaque, le bras gentiment appuyé sur la hanche, je la dévorais des yeux, et, si alors elle me regardait, je me mettais à siffler, et tournais sur mes talons. Les autres jeunes gens léchaient ses doigts comme du sucre, se donnaient des entorses pour ramasser son mouchoir; elle, elle rejetait ses tresses, et ses yeux me cherchaient. Au départ, je m'enhardissais à l'éclairer dans l'escalier, et je m'arrêtais sur la dernière marche. Elle s'emmitouflait, baissait son voile, saluait tout le monde de la tête, la jalousie m'en mordait au cœur, et, quand les grelots ne résonnaient plus que dans le lointain, j'étais encore debout à la même place, armé de mon chandelier, avec la bougie qui coulait. Un vrai nigaud, n'est-ce pas?

Puis les leçons prirent fin, et je fus longtemps sans la revoir. Alors je me réveillais la nuit, ayant pleuré sans savoir pourquoi; j'apprenais par cœur des vers que je récitais à mon porte-manteau, ou bien je m'emparais d'une guitare et chantais, à tel point que notre vieux chien sortait de dessous le poêle, levait le nez au ciel, et hurlait.

Vint le printemps, et j'eus l'idée d'aller à la chasse. J'errais dans la montagne, et je venais de me coucher sur le bord d'un ravin et de m'y mettre à mon aise; tout à coup j'entends craquer les branches, et j'aperçois un ours énorme qui arrive tout doucement à travers le taillis. Je me tiens coi. La forêt était silencieuse; un corbeau passa sur ma tête, croassant. J'eus peur : je fis un grand signe de croix, je ne respirais plus; puis, lorsqu'il fut en bas, je pris mes jambes à mon cou.

C'était le mois où se tenait la foire. Excusez-moi, si je vous conte tout cela pêle-mêle. Je me rends donc à la ville, et, comme je flâne parmi les boutiques, elle est là aussi. J'ai oublié de vous dire son nom : Nicolaïa Senkov. Elle avait maintenant une démarche de reine; ses tresses ne pendaient plus derrière le dos, elles étaient relevées et lui formaient comme un cercle d'or; elle marchait avec une aisance adorable, se balançait, imprimait à sa robe des ondulations

qui vous ensorcelaient. La foire allait son train; c'était un tapage! les paysans qui trottent dans leurs lourdes bottes, les Juifs qui s'élancent, perçant la foule, tout cela criaille, se lamente, rit; les gamins ont acheté des sifflets, et ils sifflent. Pourtant elle m'a vu tout de suite. Moi, je prends mon courage à deux mains, je cherche autour de moi, et je me dis : Tu vas lui offrir ce soleil... Je vous demande pardon, c'était un soleil en pain d'épice, magnifiquement doré; il me frappait de loin, il ouvrait de grands yeux comme notre curé lorsqu'il doit enterrer quelqu'un pour rien. Bon! j'ai donc de l'audace comme un vrai diable, j'y vais, je donne ma pièce blanche, tout ce que j'avais sur moi, et j'achète le soleil; puis, à grandes enjambées, je rattrape la demoiselle par un pan de sa robe, — c'était inconvenant, mais voilà comment on est quand on est bien épris, — je l'arrête donc, et je lui présente mon soleil. Que croyez-vous qu'elle fit?

— Elle vous dit merci?

— Merci! Elle éclate de rire à mon nez, son père aussi éclate, et sa mère, et ses sœurs, et ses cousines, tous les Senkov ensemble se tiennent les côtes. Je me crois encore au ravin avec l'ours; je voudrais m'enfuir, mais j'ai honte, et les Senkov rient toujours. Ils sont riches; nous, nous étions à peu près à notre aise. Alors je mets les mains dans mes poches, et je lui dis : — *Pana* Nicolaïa, vous avez tort de rire comme vous faites. Mon père ne m'avait confié que cette pièce pour aller à la foire, je l'ai donnée pour vous comme un prince donnerait un village. Ainsi faites-moi la grâce... — Je ne pus achever, les larmes m'étouffaient. Un vrai nigaud, hein?.. Mais la *pana* Nicolaïa prend mon soleil des deux mains, et le serre sur sa poitrine, et me regarde,... ses yeux étaient si grands, si grands, ils me semblèrent plus vastes que l'univers, et si profonds, ils vous attiraient comme l'abîme. Elle me priait, me priait du regard,... je poussai un cri : — Quel sot je fais, *pana* Nicolaïa! Je voudrais décrocher le soleil du ciel, le véritable soleil du bon Dieu, pour le mettre à vos pieds. Riez, riez de moi! — A ce moment passe la *britchka* d'un comte polonais, attelée de six chevaux, lui sur le siége, le fouet levé, à travers toute cette foule. A-t-on jamais vu? Les femmes crient, un Juif roule par terre, mes Senkov prennent la fuite, Nicolaïa seule reste immobile, elle ne fait qu'étendre la main au-devant des chevaux. Je la saisis, je l'enlève; elle m'entoure de ses bras. Tout le monde se récrie; moi, j'aurais sauté de joie avec mon fardeau. Cependant la britchka avait disparu, il fallut la déposer à terre. Quel doux moment! Et ce Polonais de malheur, aller d'un train pareil!.. Mais je vous raconte tout cela sans ordre; je serai bref...

— Non, non, allez toujours. Nous autres Russes, nous aimons à

raconter et à entendre raconter. — Je m'étendis sur mon banc. Il vida sa pipe, la bourra de nouveau.

— Au reste, fit-il, peu importe; nous sommes ici aux arrêts. Écoutez donc la suite de mon histoire. Le Polonais nous avait séparés du reste de la famille; mes Senkov étaient dispersés aux quatre vents. La *pana* Nicolaïa avait pris mon bras bien gentiment, et je la conduisais auprès des siens, c'est-à-dire que j'épiais la foule pour les éviter du plus loin que je les verrais. Je lève la tête, fier comme un cosaque, et nous causons. De quoi parlions-nous? Voilà une femme qui vend des cruches; la *pana* prétend que les cruches de terre valent mieux pour l'eau, et moi les cruches de bois; elle loue les livres français, moi les allemands; elle les chiens, moi les chats; je la contredisais pour l'entendre parler : une musique, cette voix! A la fin, les Senkov m'avaient cerné comme un gibier, impossible de leur échapper : je me trouve nez à nez avec le père. Il voulut sur-le-champ retourner à la maison. Bon! j'avais recouvré tout mon sang-froid; je fis la grosse voix pour appeler le cocher, et lui dis bien sa route. J'aide d'abord Mme Senkov à monter en voiture, puis j'y pousse le père Senkov, comme cela, par derrière, et vite je mets un genou en terre pour que Nicolaïa puisse poser le pied sur l'autre et s'élancer à sa place. Ensuite les sœurs, — encore une demi-douzaine de mains à baiser, et fouette, cocher !

Oh! oui, cette foire! je m'y vendis. De ce jour, j'errais comme une bête qui a perdu son maître. J'étais égaré, moi aussi. Le lendemain, je montai à cheval et allai faire ma visite au village des Senkov. Je fus bien reçu. Nicolaïa était plus sérieuse que de coutume, elle penchait la tête; je devins triste aussi. — Qu'as-tu donc? pensai-je. Je suis à toi, ta chose; pourquoi ne ris-tu pas? — Je multipliai mes visites. Un jour, l'arrêtant : — Permettez-moi de ne plus mentir. — Elle me regarda étonnée. — Vous, mentir! — Oui. Je me dis toujours votre valet, et je « tombe à vos pieds, » et pourtant je ne le suis pas et ne le fais pas. Je ne veux plus mentir! — Et, je vous l'assure, je cessai de mentir. A quelque temps de là, le vieux cosaque de mon père disait aux domestiques : — Notre jeune seigneur est devenu dévot, il en a des taches aux genoux.

Le village des Senkov était plus rapproché de la montagne que le nôtre. Ils faisaient paître de grands troupeaux de moutons près de la forêt. Le pacage était entouré d'une bonne clôture. La nuit, les pâtres allumaient de grands feux; ils avaient des bâtons-ferrés, même un vieux fusil de chasse et plusieurs chiens-loups; tout cela parce qu'on n'était pas loin de la montagne; les loups et les ours s'y promenaient comme les poules et multipliaient ainsi que les Juifs.

Il y avait là un chien-loup noir qu'on appelait Charbon. Il était noir, noir, et il avait des yeux qui étincelaient comme la braise. C'était le grand ami de ma... que dis-je donc? — il rougit légèrement, — de la *pana* Nicolaïa. Comme elle était encore un bébé et se roulait sur le sable chauffé par le soleil, Charbon, tout jeune lui-même, venait lui lécher la figure, et l'enfant glissait ses doigts mignons entre ses dents aiguës et riait, et le chien riait aussi. Ils grandirent ensemble : Charbon devint fort comme un ours, Nicolaïa était en retard sur lui; cependant ils ne cessèrent de s'aimer. Puis, quand il eut à garder les moutons,... ce n'est pas qu'on l'eût destiné à ces fonctions, mais il était si généreux de sa nature qu'il lui fallait toujours quelqu'un à protéger. A dix lieues à la ronde, vous n'auriez pas trouvé une bête pareille. S'il dévorait un chien, c'était pour en venger un autre. Les loups l'évitaient, et l'ours restait chez lui quand maître Charbon était de garde. Il eut ainsi l'idée de protéger les moutons; ces pauvres bêtes, toujours effarées, c'était bien son affaire. Il vint donc chez les moutons, ne fit plus que de rares visites à la maison, et, lorsqu'il en revenait, les agneaux se pressaient à sa rencontre, et lui, il donnait un coup de langue à droite et à gauche, comme pour dire : C'est bon, c'est bon, je sais... Nicolaïa venait à son tour en visite au pacage; mais, si l'enfant oubliait de venir, le chien boudait, et, au lieu de se présenter à la maison, faisait une pointe dans la forêt, histoire de troubler le ménage du loup. C'était vraiment un animal majestueux. Lorsque Nicolaïa arrivait, il lui amenait les petits agneaux; elle s'asseyait sur son dos, et il la promenait avec orgueil.

Quand je le connus, il était déjà vieux, avait les dents usées et une jambe estropiée, dormait souvent, et il se perdait plus d'un agneau. On parlait alors beaucoup d'un ours monstrueux qui avait été vu dans les environs, et qui avait aussi fait son apparition chez les Senkov. Je me rappelais mon ours du ravin, et j'étais quelque peu honteux. Un jour, je vais donc encore en visite, quand je vois des paysans traverser la route et se diriger en courant à toutes jambes du côté du pacage. Je pousse mon cheval, j'entends crier à l'ours! c'est l'ours! Je m'élance à toute bride, je mets pied à terre, j'aperçois une foule de gens qui entourent Nicolaïa couchée sur le sol, tenant son chien entre ses bras et sanglotant. L'ours était là qui emportait un agneau. Les bergers, les chiens, personne ne bougeait, ils ne faisaient que hurler. La demoiselle pousse un grand cri; Charbon est piqué au vif, de sa jambe boiteuse il bondit par-dessus la palissade, saute à la gorge du ravisseur. Ses dents sont émoussées, cependant il empoigne son adversaire : les bergers accourent avec le fusil, l'ours prend la fuite, l'agneau est sauvé; le pauvre Charbon se traîne encore quelques pas, et tombe comme un

héros. Nicolaïa se jette sur lui, l'étreint dans ses bras, l'inonde de ses larmes; il la regarde une dernière fois, soupire, et c'est fini.

J'étais là comme si je venais de commettre un assassinat. — Laissez-le, *pana* Nicolaïa, lui dis-je. — Elle lève sur moi ses yeux pleins de larmes : — Vous êtes dur, vous! me répond-elle. — Moi, un homme dur!

Je confie mon cheval aux bergers, je prends un long couteau, l'aiguise encore; je me fais donner le vieux fusil, j'en extrais la charge et le charge à nouveau moi-même; enfin je mets dans ma poche une poignée de poudre et de plomb haché, et me dirige vers la montagne. Je savais qu'il passerait par le ravin...

— L'ours?

— Évidemment; c'était lui que j'attendais. Je me postai dans le ravin; là, il n'y avait pas moyen de s'éviter. Les parois étaient droites, unies, presque à plomb; des arbres en haut, mais trop loin pour qu'on pût saisir une racine et se hisser. L'ours ne peut m'éviter et il ne reculera pas, ni moi non plus. Je l'attends donc de pied ferme. Je ne sais pas combien de temps je restai ainsi. La solitude était profonde, horrible. Enfin j'entends les feuilles crier dans le haut du ravin comme sous les pas lourds d'un paysan, puis un grognement : le voici. Il me regarde, s'arrête. J'avance d'un pas, j'arme... que dis-je? je veux armer mon fusil; je cherche : il n'y avait pas de chien. Je fais le signe de la croix, j'ôte mon habit, l'enroule sur mon bras gauche, — l'ours était à deux pas. — Hop, frère! — Il ne m'écoute pas, n'a pas l'air de me voir. — Halte-là, frère, je vais t'apprendre le russe! — Je retourne mon fusil et lui assène un grand coup de crosse sur le museau. Il rugit, se dresse, j'enfonce le bras gauche dans sa gueule et lui plonge mon couteau dans le cœur; il me saisit dans ses pattes. Un flot de sang m'inonde, tout disparaît...

Pendant quelques minutes, il se tint la tête appuyée, puis de sa main étendue il frappa légèrement sur la table, et me dit d'un ton enjoué : — Voilà que je vous conte des histoires de chasse; mais vous allez voir les griffes, — il écarta sa chemise, et je vis imprimées dans ses flancs comme deux mains de géant toutes blanches, — il m'a rudement empoigné!

Les verres étaient vides. Je fis signe à Mochkou de nous apporter une autre bouteille.

— C'est dans cet état que je fus trouvé par les paysans, continua mon boyard. On me porta chez les Senkov; j'y demeurai longtemps au lit avec la fièvre. Quand je recouvrais mes sens le jour, je les voyais assis autour de moi, avec ceux de chez nous, comme autour d'un moribond; mais le père Senkov disait : — Ça va bien, ça va

très bien, — et Nicolaïa riait. Une fois je m'éveille la nuit et regarde ma chambre, qui n'était éclairée que par une veilleuse; j'aperçois Nicolaïa qui priait à genoux... Mais laissons cela : c'est passé, de loin en loin seulement je le revois en rêve. N'en parlons plus... Vous voyez que j'en suis revenu. Depuis lors, la britchka du père Senkov stationnait souvent dans notre cour, et celle de mon père chez eux; parfois les femmes étaient de la partie. Les vieux parens chuchotaient ensemble, et quand je m'approchais, Senkov souriait, clignait des yeux et m'offrait une prise.

Nicolaïa m'aimait, ah! de tout son cœur, croyez-le bien. Moi du moins, je le croyais, et les vieilles gens aussi. Elle devint donc ma femme. Mon père me remit la gestion de notre bien; Nicolaïa eut en dot un village entier. La noce eut lieu à Czerneliça. Tout le monde s'y grisa de son mieux; mon père y dansa la cosaque avec Mme Senkov. Dans la soirée du lendemain, — ils étaient encore tous, comme les morts le jour du jugement dernier, à chercher leurs membres, et ne les trouvaient pas, — j'attelai moi-même à ma voiture six chevaux blancs comme des colombes. La peau de mon ours, une fourrure magnifique, était étendue sur le siége, les pattes aux griffes dorées pendaient sur les deux côtés jusqu'au marche-pied, la grosse tête avec ses yeux flamboyans vous regardait encore menaçante. Tous mes gens, paysans et cosaques, sont à cheval avec des torches allumées; ma femme, en pelisse rouge fourrée d'hermine, je la soulève dans mes bras et la porte dans la voiture. Mes gens poussent des cris de joie; elle avait l'air d'une princesse sur sa peau d'ours, ses pieds mignons appuyés sur la grosse tête velue. Toute la troupe nous faisait cortége. C'est ainsi que je la conduisis dans sa maison.

Quelles absurdités, ce qu'on lit dans les livres allemands, « l'amour céleste, » puis cette idolâtrie des vierges! Allez! l'illusion n'est pas longue. Est-ce l'amour, cette niaise langueur qui vous attache aux pas d'une jeune fille?.. Lorsqu'elle fut ma femme, j'eus enfin le courage de l'aimer, et elle de même. Nos deux amours grandirent comme deux jumeaux. A la *pana* Nicolaïa, je baisais les mains, à ma femme les pieds, et les mordais souvent, et elle criait et me repoussait d'une ruade. — Ah! l'amour, c'est l'union, c'est le mariage. — Au demeurant, n'est-ce pas tout ce qu'on a? Voyez, s'il vous plaît, cette vie : les paroles sont étranges, et, — il écoutait le chant mélancolique de la garde, — et voilà l'air. Les Allemands ont leur *Faust*, les Anglais aussi ont un livre de ce genre; chez nous, chaque paysan sait ces choses-là. C'est un instinct secret qui lui ce qu'est la vie.

Qu'est-ce qui donne à ce peuple ce fonds de tristesse? C'est la plaine. Elle s'étend sans bornes comme la mer, le vent l'agite,

la fait onduler comme la mer, et, comme dans la mer, le ciel s'y baigne; elle entoure l'homme, silencieuse comme l'infini, froide comme la nature. Il voudrait l'interroger; sa chanson s'élève comme un appel douloureux, elle expire sans trouver de réponse. Il s'y sent étranger... Il regarde les fourmis, qui en longues caravanes, chargées de leurs œufs, vont et viennent sur le sable chaud: voilà son monde à lui. Se presser dans un petit espace, peiner sans trêve, — pour rien. Le sentiment de son abandon l'envahit, il lui semble qu'il oublierait à tout moment qu'il existe. Alors, dans la femme, la nature s'humanise pour lui : « Tu es mon enfant. Tu me crains comme la mort; mais me voici ton semblable. Embrasse-moi! je t'aime, viens, coopère à l'énigme de la vie, qui te trouble. Viens, je t'aime! »

Il se tut pendant quelque temps, puis il reprit : — Moi et Nicolaïa, comme nous fûmes heureux! Quand les parens arrivaient ou les voisins, il fallait la voir donner ses ordres et faire marcher son monde! Les domestiques plongeaient comme les canards sur l'eau aussitôt qu'elle les regardait. Un jour, mon petit cosaque laisse tomber une pile d'assiettes qu'il portait correctement sous le menton; ma femme de sauter sur le fouet; lui, — si la maîtresse doit le fouetter, il cassera volontiers une douzaine par jour! — Compris? et ils rient tous les deux.

On voyait maintenant les voisins. Auparavant ils ne venaient que les jours de grande fête, par exemple à Pâques, pour la table bénite (1); on eût dit qu'ils voulaient rattraper le temps perdu. Ils venaient tous, vous dis-je. Il y avait d'abord un ancien lieutenant, Mack : il savait par cœur tout Schiller; pour le reste, un brave homme. Il est vrai qu'il avait un défaut : il buvait, — pas tellement, vous savez, qu'il aurait glissé sous la table; mais il se plantait au milieu du salon, le petit rougeaud, et vous récitait d'une haleine la ballade du *Dragon*. Terrible, hein?

Puis venait le baron Schebiçki; le connaissez-vous? Le papa s'appelait Schebig, Salomon Schebig, — un Juif, un colporteur, qui achetait et vendait, obtenait des fournitures; puis un beau jour il achète une terre, et s'appelle Schebigstein. Il y en a, dit-il, qui s'appellent Lichtenstein; pourquoi ne m'appellerais-je pas Schebigstein? Le fils est devenu baron et s'appelle Raphaël Schebiçki. Il ne fait que rire. Dites-lui : Monsieur, faites-moi l'honneur de dîner chez moi; il rira, et dites-lui : Monsieur, voici la porte! *paschol!* il rira de même. Il ne boit que de l'eau, va tous les jours aux bains de vapeur, porte une grosse chaîne sur un gilet de velours

(1) En Galicie, les jours de Pâques, dans chaque maison, une table ouverte est dressée pour les parens et les amis; elle est chargée de mets nationaux et autres qu'on a fait préalablement bénir à l'église.

rouge, et ne manque jamais de se signer avant le potage et après le dessert.

Puis un noble, Dombovski, un Polonais haut de six pieds, — des yeux rouges, une moustache mélancolique et des poches vides; quête toujours pour les émigrans. Lorsqu'il voit quelqu'un pour la deuxième fois, il le serre sur son cœur et l'embrasse tendrement. S'il a bu un verre de trop, il pleure comme un veau, chante *la Pologne n'est point perdue encore,* s'empare de votre bras pour vous confier toute la conjuration, et, s'il est gai tout à fait, il porte un toast : *Vivat!* aimons-nous! — et boit dans les vieux souliers des dames.

Ensuite le révérend M. Maziek, un type de curé de village, qui avait une consolation pour tout ce qui vous arrivait : naissance, mort, mariage. Il vantait surtout ceux qui s'endormaient dans la paix du Seigneur; l'église, disait-il, les a distingués par un tarif plus élevé. Il avait son mot pour appuyer son discours : *purgatoire!* comme d'autres disent *parbleu* ou *ma parole.*

Puis encore le savant Thaddée Kuternoga, qui depuis onze ans se prépare à passer sa thèse de docteur; enfin un propriétaire, Léon Bodoschkan, un véritable ami, celui-là, et d'autres gentilshommes bons vivans. Tous gais! gais comme un essaim d'abeilles; mais devant elle ils se contenaient. Les femmes aussi venaient la voir, de bonnes amies qui ne font que jaser, sourire, jurer leurs grands dieux, et puis... enfin on sait ce que c'est. Nous vivions ainsi avec nos voisins, et moi, j'étais fier de ma femme lorsqu'ils buvaient dans ses souliers et faisaient des vers en son honneur; mais elle avait une manière de regarder les gens : « vous perdez votre peine! » — Au reste nous préférions être seuls.

Ces grandes propriétés, voyez-vous, on y a ses soucis et on a ses joies. Elle voulut se mêler de tout. Nous allons gouverner nous-mêmes, me dit-elle, pas nos ministres! Les ministres, c'était d'abord le mandataire Kradulinski, un vieux Polonais, drôle d'homme! Il n'avait pas un cheveu sur la tête et jamais un compte en règle, — puis le forestier Kreidel, un Allemand, comme vous voyez; un petit homme avec des yeux percés à la vrille et de grandes oreilles transparentes et un grand lévrier également transparent. Ma femme surveillait l'attelage; je crois qu'au besoin elle n'eût pas craint d'user du fouet. Et nos paysans, il fallait les voir quand nous allions aux champs! — « Loué soit Jésus-Christ! — En toute éternité, amen! » d'un ton si joyeux! Le jour de la fête des moissonneurs, notre cour était pleine; ma femme se tenait debout sur l'escalier, ils venaient déposer la couronne d'épis à ses pieds. C'étaient des jubilations! On lui présentait un verre de brandevin : — A votre santé! — et elle le vidait. — Ils baisaient le bas de sa robe, monsieur...

Elle montait aussi à cheval. Je lui présentais la main, elle y posait le pied, et était en selle. Elle se coiffait alors d'un bonnet de cosaque; la houppe dorée dansait sur sa nuque, le cheval hennissait et piaffait lorsqu'elle lui tapait sur le cou. Je lui appris encore à manier un fusil; j'en avais un petit avec lequel j'avais tiré les moineaux quand j'étais enfant. Elle le jetait sur l'épaule, allait dans les prés, tirait les cailles, oh! dans la perfection. Voilà qu'un autour vient de la forêt, ravage la basse-cour, enlève à Nicolaïa justement sa jolie poule noire à huppe blanche. Je le guette longtemps, ah bien oui! Un jour, je reviens du champ où on lève des pommes de terre, ma badine à la main; le voilà. Il crie encore, tourne au-dessus de la cour. Je lance une imprécation, — Paf! Un battement d'aile, et il roule par terre. Qui avait tiré? C'était ma femme : — Celui-là ne me volera plus rien, — et elle va le clouer à la porte de la grange.

Ou bien c'est le facteur (1) qui déballe à grand bruit : tout est bon teint, tout est neuf, tout au rabais, et il vend à perte; il faut voir comme elle sait marchander! Le Juif ne fait que soupirer : — Une dame bien sévère, dit-il; cependant il lui baise le coude. — Puis je vais faire un tour à la ville : j'y rencontre la femme du staroste (2) qui a une robe bleue mouchetée de blanc; c'est la dernière mode à coup sûr; je rapporte une robe bleue mouchetée de blanc, et Nicolaïa rougit de plaisir. Une autre fois je pousse jusqu'à Brody, je reviens chargé de velours de toutes les couleurs, de soieries, de fourrures, et quelles fourrures! toutes de contrebande. Le cœur lui en battait de joie, monsieur.

Comme elle savait s'habiller! On se serait mis à genoux. Elle avait une *kazabaïka* de drap vert d'olive, garnie de petit-gris de Sibérie, — l'impératrice de Russie n'a rien de plus beau, — large comme la main, et tout l'intérieur doublé de la même fourrure gris d'argent et si douce au toucher!

Le soir, elle se tenait couchée sur son divan, les bras croisés sous la tête, et je lui faisais la lecture. Le feu pétille dans l'âtre, le *samovar* siffle, le cricri chante, le ver frappe dans le bois, la souris grignote, car le chat blanc sommeille sur son coussin. Je lui lis tous les romans; la ville avait déjà son cabinet de lecture, et puis les voisins, — on emprunte un volume à l'un et à l'autre. Elle m'écoute les yeux fermés, moi je m'étends dans mon fauteuil, et nous dévorons les livres; plus d'une fois, on se couchait fort tard. Nous discutions : l'épousera-t-il, ne l'épousera-t-il pas? Les assauts de générosité la mettaient en colère; elle vous rougissait jusqu'au petit bout de

(1) Toute maison seigneuriale a son agent israélite, son factotum ou juif familier, c'est le « facteur. »

(2) Ancien titre polonais qui est resté au bailli de cercle autrichien.

l'oreille, se soulevait à demi, appuyée sur une main, m'apostrophait comme si c'eût été ma faute : — Je ne veux pas qu'elle fasse cela, entends-tu? — et elle en pleurait presque. Dans les romans, vous savez, les femmes se sacrifient pour un oui, pour un non... Ou bien encore elle saute en pied, me pousse le livre à la figure et me tire la langue. Nous nous poursuivons et jouons à cache-cache comme les enfans. Une autre fois elle imagine une féerie, se sauve : — Quand je reviendrai, tu seras mon esclave! — s'habille en sultane : écharpe de couleur, turban, mon poignard circassien à la ceinture, un voile blanc par-dessus tout cela, et elle reparaît triomphante. — Une femme divine, monsieur! Lorsqu'elle dormait, je pouvais passer des heures à la voir respirer seulement, et si elle poussait un soupir, la peur me prenait de la perdre : il m'arrivait de l'appeler à haute voix, elle se mettait sur son séant, me regardait étonnée et éclatait de rire. — Mais c'est son rôle de sultane qu'elle jouait surtout dans la perfection. Elle gardait son sérieux, et, si j'essayais de plaisanter, elle fronçait les sourcils et me lançait un regard, je me croyais déjà sur le pal.

II.

Nous vivions ainsi comme deux hirondelles, toujours ensemble et caquetant. Une douce espérance vint s'ajouter à nos joies. Et pourtant par quelles angoisses j'ai passé! Souvent je lui écartais gentiment les cheveux du front, et les larmes me montaient aux yeux; elle me comprenait, me jetait ses bras autour du cou et pleurait. — Cela nous prit à l'improviste comme la fortune. J'avais couru à Kolomea chercher le médecin; comme je rentre, elle me tend l'enfant. Les vieux parens ne se connaissaient pas de joie, nos gens poussaient des cris et sautaient, tout le monde était soûl, et sur la grange la cigogne faisait le pied de grue. — Dès lors les soucis arrivèrent, chaque heure de tourment ne faisait que serrer le lien entre nous; mais cela ne devait pas durer.

Il parlait très bas; sa voix était devenue extrêmement douce; elle vibrait à peine dans l'air. — Ces choses-là ne durent jamais; c'est comme une loi de la nature. J'y ai réfléchi bien souvent. Qu'en pensez-vous? J'ai eu un ami, Léon Bodoschkan; il lisait trop, il y a perdu la santé. Il m'a dit plus d'une fois,... mais à quoi bon redire ces choses, puisque je les ai là? — Il tira de sa poche quelques feuillets jaunis, les déplia. — C'était un homme obscur, ignoré de tous, mais lui connaissait tout; il voyait au fond des choses comme dans une eau de source. Il vous démontait les hommes comme une montre de poche et scrutait les rouages; il trouvait le défaut sans chercher. Il aimait à parler des femmes. Ce sont les femmes et la

philosophie qui l'ont tué. Il écrivait souvent ses pensées; puis, lorsqu'il flânait dans la forêt, il jetait tout cela; le papier le gênait. Qui peut écrire son amour n'aime pas, disait-il. Tenez, j'ai gardé ceci. — Il posa l'un des feuillets sur la table. — Non, je me trompe c'est une facture. — Il la remit dans sa poche. — C'est celui-là. — Il toussa et se mit à lire.

« Qu'est la vie? Souffrance, doute, angoisse, désespoir. Qui de nous sait d'où il vient, où il va? Et nous n'avons aucun pouvoir sur la nature, et nos questions éperdues restent sans réponse; toute notre sagesse se résume finalement dans le suicide. Pourtant la nature nous a imposé une souffrance encore plus terrible que la vie : c'est l'amour. Les hommes l'appellent bonheur, volupté; n'est-ce pas une lutte, un mortel combat? La femme, c'est l'ennemi; vaincu, l'homme sent qu'il est à la merci d'un adversaire impitoyable. Il se prosterne : foule-moi sous tes pieds, je serai ton esclave; mais viens, aie pitié de moi!... Oui, l'amour est une douleur, et la possession une délivrance; mais vous cessez de vous appartenir.

« La femme que j'aime est mon tourment. Je tressaille, si elle passe, si j'entends le frôlement de sa robe; un mouvement imprévu m'effare... On voudrait s'unir indissolublement pour l'éternité. L'âme descend dans cette autre âme, se plonge dans la nature étrangère, ennemie, en reçoit le baptême. On s'étonne que l'on n'a pas toujours été ensemble : on tremble de se perdre; on s'effraie quand l'autre ferme les yeux ou que sa voix change. On voudrait devenir un seul être; on s'abandonne comme une chose, comme une matière plastique : fais de moi ce que tu es toi-même. C'est un vrai suicide; puis vient la réaction, la révolte. On ne veut pas se perdre tout à fait, on hait la puissance qui vous domine, vous anéantit; on tente de secouer la tyrannie de cette vie étrangère, on se cherche soi-même. C'est la résurrection de la nature. »

Il tira de sa liasse un second feuillet. — « L'homme a sa peine, ses projets, ses idées qui l'environnent, le soulèvent, le portent comme sur des ailes d'aigle, l'empêchent d'être submergé; mais la femme? qui lui prêtera secours? Enfin elle sent vivre en elle son image à lui, — elle le tient dans ses bras, le presse sur son cœur! Est-ce un rêve? L'enfant lui dit : Je suis toi, et tu vis en moi; regarde-moi bien, je te sauverai. — Ah! maintenant elle dorlote dans l'enfant son propre être qui lui était à charge; elle le voit grandir sur ses genoux, elle s'y attache, s'y cramponne. »

Après m'avoir lu ces fragmens, mon compagnon plia les feuillets et les cacha sur sa poitrine; puis il se tâta encore pour s'assurer qu'ils étaient en place, et boutonna sa redingote. — Il en fut de même chez moi, dit-il, exactement de même. Je ne saurais en par-

ler aussi bien que Léon Bodoschkan; cependant, si vous voulez, je vous conterai cela.

— Certainement, je vous en prie.

— Eh bien! ç'a donc été chez moi la même chose, absolument...

— Oui, interrompis-je pour l'encourager, d'ordinaire on appelle les enfans des gages d'amour.

Il s'arrêta, me regarda d'un air singulier, presque farouche.—Des gages d'amour! Ah! oui, s'écria-t-il, des gages d'amour!.. Figurez-vous que je rentre à la maison, — une propriété vous donne bien du tracas! — que je rentre las comme un chien courant; j'embrasse ma femme, elle me déride le front de sa petite main, me sourit de son joli sourire,... patatras! c'est le gage de l'amour qui crie à côté, et tout est fini. On passe la matinée à se chamailler avec le mandataire, l'économe et le forestier, enfin on se met à table; cela ne manque pas : à peine ai-je noué ma serviette, — ancien style, vous savez, — qu'on entend le gage de l'amour qui pleure, parce qu'il ne veut pas manger de la main de sa bonne. Ma femme y va, ne revient plus; je reste seul à table, libre de siffler pour me distraire, par exemple :

Minet qui perche sur un mur
Se plaint de minette au cœur dur.
Et voilà tout,
Je suis au bout (1).

On se dit : J'irai à la chasse, — à la chasse aux canards. Toute la journée, on barbote dans l'eau jusqu'aux genoux, mais on a la perspective d'un bon lit bien chaud. On rentre tard, on se couche; mais le gage d'amour fait ses dents, il pleure; la maman vous quitte, on s'endort seul, si on peut s'endormir.

Puis vient une de ces années qui ne s'oublient pas : tout le monde est sur le qui-vive; il y a quelque chose en l'air, chacun le sait, personne ne peut dire ce que c'est. On rencontre des visages inconnus. Les propriétaires polonais se remuent : l'un achète un cheval, l'autre de la poudre. La nuit, on voit une rougeur dans le ciel; les paysans forment des groupes devant les cabarets, et ils disent entre eux : — C'est la guerre, ou le choléra, ou bien la révolution. — On a le cœur gros; on se souvient tout à coup qu'on a une patrie dont les bornes sont enfoncées dans la terre slave, dans la terre allemande et dans d'autres terres encore. Que préparent ces Polonais? On s'inquiète pour l'aigle qui décore le bailliage, on s'inquiète pour sa grange. La nuit, on fait la visite autour de sa maison pour s'assurer qu'ils

(1) Chanson des enfans en Galicie.

n'y ont pas mis le feu. On voudrait s'en ouvrir à quelqu'un, vider son cœur : on va chez sa femme, elle est occupée du petit, qui pleurniche parce que les mouches le tourmentent.

Je sors de la maison. Une lueur rouge s'est élevée à l'horizon; un paysan passe à cheval, jette dans la cour ce cri : *révolution!* et pique son bidet efflanqué. Dans le village, on sonne le tocsin. Un paysan cloue sa faux droite sur le manche, deux autres arrivent avec leurs fléaux sur l'épaule. Plusieurs entrent dans la cour. — Monsieur, prenons garde, les Polonais arrivent. — Je charge mes pistolets, je fais affiler mon sabre. — Ma femme, donne-moi un ruban pour le coudre à mon bonnet, un chiffon quelconque, pourvu qu'il soit jaune et noir. — Eh bien! le croirez-vous? — Va-t'en, va-t'en, me répond-elle, tu sais bien que le petit pleure, on me le fait mourir; cours au village, défends-leur de sonner, va-t'en! — Ah! pour le coup, je veux faire sonner le tocsin dans toutes les campagnes. Qu'il pleure, le poupard! le pays est en danger. — Ah! monsieur...

Enfin un jour, elle est donc assise près de moi sur le divan, j'ai passé mon bras autour de sa taille, je lui parle doucement. Elle écoute si l'enfant ne remue pas. — Qu'est-ce que tu as dit? me demande-t-elle d'un ton distrait. — Oh! rien. — Je vois que je perds ma peine, je m'en vais triste, découragé.

— Où est donc ta *kazabaïka*, ma petite Nicolaïa?

— Est-ce que je vais m'habiller pour la maison? L'enfant ne me reconnaîtrait plus; tu devrais comprendre cela.

Oui, je comprends; mais, lorsqu'il nous arrive du monde, l'enfant peut crier : elle y va un instant, puis revient verser le thé, et elle rit, et elle cause, je vois même reparaître la *kazabaïka* verte fourrée de petit-gris; que ne fait-on pas pour être agréable à ses hôtes?

Il y avait longtemps que je n'étais pas retourné dans la montagne. Mon garde avait vu un ours, — pardon, j'allais encore vous raconter une histoire de chasse. Bien! nous avions donc couru quelque danger, le garde et moi. Un paysan nous avait précédés; je trouvai la maison en émoi. Ma femme se jette à mon cou; elle m'apporte mon fils. Le sang me coule par la figure, l'enfant a peur. — Oh! va-t'en! me dit-elle. — Il haussa les épaules d'un air de mépris. — Ce n'était pas grand'chose sans doute, quelques gouttes de sang; d'ailleurs le danger était passé. Bon! je me lave le front; le garde, un ancien militaire, me panse. Alors c'est le mouchoir blanc qui fait peur au petit; on me chasse encore. — Enfin que vous dirai-je? On se jette sur son lit, seul, toujours seul, comme autrefois! Au diable le gage d'amour! Que Dieu me

pardonne le péché! — Il se signa, cracha avec colère, et voulut continuer.

— Permettez, fis-je, vous n'avez donc pas dit à votre femme?..

— Pardon, m'interrompit-il d'un ton presque violent; ses narines frémissaient. — Je l'ai fait; savez-vous ce qu'elle m'a répondu? « Alors à quoi bon avoir des enfans? » Elle aurait été capable de tout. On devient l'esclave d'une telle femme. On ne sait quel parti prendre; on hésite. Lui être infidèle? Non. Alors vivre en moine? Quelle existence!.. Vous est-il arrivé qu'une horloge s'est arrêtée tout à coup? Oui; vous êtes impatient?

— Quelquefois.

— Bon! Vous êtes donc impatient. Il faut qu'elle marche, là, tout de suite. Vous poussez le balancier; elle marche. Combien de temps? La voilà qui s'arrête de nouveau. — Encore, et encore! — Elle s'arrête une fois de plus; vous vous emportez, vous la maltraitez; elle ne marche plus du tout. — C'est par là qu'on passe lorsqu'on veut avoir raison de son cœur. On finit par y renoncer.

D'abord, comprenez-moi bien, je ne voulais que me distraire. Un régiment de hussards était en garnison dans le voisinage; je me liais avec les officiers. Voilà des hommes! Ce Banay par exemple; le connaissez-vous?

— Non.

— Ou bien le baron Pàl? Pas davantage? Mais vous avez connu Nemethy, celui qui portait la moustache en pointe? Ils venaient chez moi presque tous les jours. On fumait, buvait du thé; à la fin, on jouait aussi. J'allais souvent chasser avec eux. Ma femme s'en aperçut à la fin; elle devint taciturne, puis me fit des reproches. — Ma chère, lui dis-je, quel agrément ai-je donc ici? — Le lendemain, Nicolaïa arrive dans ses grands atours, s'assoit au milieu des hussards, fait l'aimable, plaisante, prend des poses; pour moi, pas un regard. Je ris dans ma barbe. Mes hussards, d'abord c'étaient d'honnêtes garçons qui n'avaient pas l'air de s'apercevoir de rien; ensuite aucun d'eux ne se souciait de risquer sa vie, — pourquoi? — ou d'être estropié. Tant que le cœur ne se met pas de la partie!.. Cependant ils me taquinaient. — Qu'en dis-tu, frère? Ta femme se fait faire la cour de la belle façon. — Faites-lui la cour, ne vous gênez pas! — Avais-je raison?

Mais il en vint un autre, — vous ne le connaissez pas sans doute : un homme insupportable, un blond, au visage blanc et rose. C'était un propriétaire. Il se faisait friser tous les jours par son valet de chambre; il récitait l'*Igor* et les vers de Pouschkine avec les gestes obligés, comme un vrai comédien. Celui-là plut à ma femme. — Sa voix était devenue rauque : plus il s'échauffait, et plus il baissait le

ton; les paroles sortaient péniblement, s'arrachaient de la poitrine. — Attendez. On menait donc une vie joyeuse. L'hiver, les voisins arrivaient avec leurs femmes : des bals, des mascarades, des promenades en traîneaux! Ma femme s'amusait. Dans l'été, elle eut un second enfant, un garçon, comme le premier. Il y eut entre nous comme un rapprochement. Un jour, assis près de son lit, je lui dis : — Je t'en supplie, prends une nourrice! — Elle secoue la tête. Les larmes me viennent, et je sors.

Une année durant, elle fut donc encore absorbée par son fils. Nous causions rarement; elle commençait à bâiller quand je lui parlais de mes affaires, puis des querelles à propos de tout, et devant les étrangers. J'avais toujours tort, les autres toujours raison. — Il cracha. — Une fois je la prie en grâce de ne pas me faire cette chose; le lendemain, elle ne desserre pas les dents, et, lorsqu'on lui demande son opinion : — Je suis de l'avis de mon mari, — dit-elle d'un air pincé. Méchanceté tatare! elle se faisait violence pour être de mon avis! Et je vis encore!

Un jour, je perdis une forte somme. On jouait gros jeu, et le guignon me poursuivait. Je perdis tout ce que j'avais sur moi, les chevaux, la voiture. — Il ne put s'empêcher de rire. — Alors je pris une grande résolution, je me rangeai. Les voisins cessèrent de nous voir; lui seul vint. Je n'en prenais pas ombrage. Mon exploitation m'absorbait; je n'étais pas sans avoir quelques succès; je trouvais du plaisir à voir pousser en quelque sorte sous ma main ce que je venais de semer moi-même. Au reste l'agriculture est aussi un jeu; ne faut-il pas préparer son plan, le modifier à chaque instant selon les circonstances, et compter avec le hasard? N'a-t-on pas les orages, la grêle, les froids et les sécheresses, les maladies, les sauterelles?.. Quand je rentre pour prendre le thé, que j'ai bourré ma pipe, je me rappelle que le cheval a besoin d'être ferré, ou qu'il serait bon d'aller dans le verger voir qui a été le plus fort de mon garde ou de mon eau-de-vie. Je prends ma casquette et m'en vais, sans penser à ma femme, qui reste avec les enfans.

On en parle chez les voisins : c'est encore un mariage comme les autres; même le révérend M. Maziek arrive un jour, tout plein d'onction. Son visage, ses cheveux, tout était onctueux, jusqu'à son collet, à ses bottes, à ses coudes. Il resplendissait, levait sur moi son jonc comme une houlette, et me sermonnait. — Mais, mon révérend, si nous ne nous aimons plus? — Ho! ho! purgatoire! s'écrie-t-il en riant à gorge déployée, et le mariage chrétien? — Mais, mon révérend, notre bienfaiteur, est-ce une vie, cela? — Ho! ho! purgatoire! non, ce n'est pas ainsi qu'on doit vivre. A quoi servirait donc l'église? Savez-vous, pauvre ami égaré, ce que c'est que la religion? Ayez comme cela des rapports avec une fille sans l'ai-

mer autrement, entretenez-la, chacun la méprise, et on vous appelle libertin; dans le mariage, c'est différent. De quoi vous parle l'épouse chrétienne? D'amour? Non, purgatoire! de son douaire et de vos devoirs. Ai-je raison? Qui pense à l'amour? Nourris ta femme, habille-la, c'est ton écot. Voilà le mariage chrétien. Purgatoire! je m'entends... Un enfant de l'amour, c'est une honte; ici au contraire, si on a des enfans, qu'est-ce que cela fait qu'on se déteste? c'est la bénédiction du ciel. Est-ce l'amour qui fait le mariage, je vous prie, ou est-ce la consécration par le prêtre? Si c'était l'amour, on se passerait bien du prêtre. Ergo! je m'entends. — Ainsi parla notre curé.

Dès lors, je me sens de plus en plus seul à la maison. Je reste maintenant dehors quand on coupe les blés; je m'assois sous les gerbes amoncelées comme sous une tente, fumant ma pipe, écoutant chanter les moissonneurs. Lorsqu'on abat du bois, je vais dans la forêt, j'y tire un écureuil. Je ne manque pas un seul marché dans tout le district : on me voit souvent à Lemberg, surtout à l'époque des contrats (1); je m'absente des semaines entières. Peu à peu, tacitement, ma femme et moi, nous avons accepté les conditions du... mariage chrétien.

Mon voisin voyait les choses autrement; il pensait qu'on peut se mettre en frais tous les jours. En effet, il ne se lassait pas de tenir compagnie à ma femme, surtout les jours où j'étais dehors. Il était désolé de ne pas me trouver, — putois, va! — puis s'installait, et récitait du Pouschkine. Il la plaignait, parlait des maris en général, hochait la tête et reniflait avec compassion; un jour il me fit une scène parce que, disait-il, je négligeais ma femme, une femme de tête et un cœur d'or! — C'est facile à dire, mon ami; tu ne la vois qu'en humeur de fête. — Il lui lit donc des livres; bientôt elle ne fait plus que soupirer lorsqu'il est question de moi. Et au fond, qu'y a-t-il eu entre nous? — « Nous ne nous comprenons pas, » dit-elle. — C'était pris textuellement dans un livre allemand, textuellement, monsieur...

Une fois donc je reviens tard de Dobromil, d'une licitation. Je trouve ma femme assise sur le divan, un pied relevé, le genou dans les mains, absorbée dans ses réflexions. Mon ami s'y trouvait aussi; elle avait sa pelisse de petit-gris, et alors il n'est jamais loin. Je ne me fâche pas : elle me plaît ainsi; je lui baise la main, je lisse la fourrure. Tout à coup elle me regarde d'un regard étrange; je n'y comprends rien. — Cela ne peut pas durer, dit-elle d'une voix tout enrouée, avec effort. — Mais qu'as-tu donc? — Tu ne viens

(1) Époque où les propriétaires galiciens se donnent rendez-vous dans la capitale et dans les chefs-lieux de cercle pour vendre leurs produits, généralement sur pied, aux marchands, qui sont des Juifs pour la plupart.

plus ici que la nuit, s'écrie-t-elle. A une maîtresse, on fait la cour au moins. Et moi, moi, je veux être aimée! — Eh bien! je ne t'aime donc pas? — Non! — Elle sort, monte à cheval, disparaît. Je la cherche toute la nuit, toute la journée. Comme je rentre le soir, elle a fait faire son lit dans la chambre des enfans.

J'aurais dû me montrer alors, c'est vrai; j'étais trop fier, je croyais que les choses s'arrangeraient, — et puis nos femmes! on n'en fait pas ce qu'on veut. Il y avait là au bailliage un greffier allemand; sa femme recevait des lettres d'un capitaine de cavalerie. — Qu'as-tu donc là, ma chère? — Il prend la lettre, et il n'a pas achevé de lire qu'il commence à la battre; il l'a si bien battue qu'elle lui a rendu son affection. Voilà un mariage heureux; mais moi! j'ai manqué le bon moment. Maintenant c'est tout un.

On ne se disait plus que *bonjour*, *bonne nuit!* c'était tout. Je recommençais de chasser; je passais des jours entiers dans la forêt. J'avais alors un garde-chasse qui s'appelait Irena Wolk, un homme bizarre. Il aimait tout ce qui vit, tremblait lorsqu'il découvrait un animal, et ne l'en tuait pas moins; ensuite il le tenait dans sa main, le contemplait, et disait d'une voix lamentable : — Il est bien heureux, celui-là, bien heureux! — La vie à ses yeux était un mal. Drôle d'homme! Je vous en parlerai une autre fois. Je mettais donc dans ma *torba* (1) un morceau de pain, du fromage, et de l'eau-de-vie dans ma gourde, et je partais. Parfois nous nous couchions sur la lisière de la forêt; Irena allait fouiller dans un champ, rapportait une brassée de pommes de terre, allumait un grand feu et les faisait cuire dans la cendre. On mange ce qu'on a. Lorsqu'on rôde ainsi dans la forêt noire, silencieuse, où l'on rencontre le loup et l'ours, où l'on voit nicher l'aigle, — que l'on respire cet air pesant, froid, humide, chargé d'âpres senteurs, — qu'on a pour s'attabler une souche d'arbre, pour dormir une caverne, pour se baigner un lac aux eaux sombres et sans fond, qui ne se ride jamais et dont la surface lisse et noire boit les rayons du soleil comme la lumière de la lune, — alors il n'y a plus de sentimens, on n'éprouve que des besoins : on mange par faim, on aime par instinct.

Le soleil se couche; Irena s'est mis en quête de champignons. Une paysanne est assise sur le sol; sa jupe bleue fanée ne cache pas ses petits pieds couverts de poussière. La chemise a glissé à moitié de ses épaules; retenue par la ceinture, elle entr'ouvre ses plis. Tout à l'entour, l'air est parfumé des émanations du thym. Accoudée sur ses genoux, elle appuie la tête dans ses deux mains. Un lampyre s'est posé sur ses cheveux noirs, qui s'échappent de dessous son foulard couleur de feu et lui retombent sur le dos. Son profil se dé-

(1) Espèce de havre-sac.

coupe en noir sur le fond rouge du ciel; le nez est finement arqué ainsi que le bec d'un oiseau de proie, et, quand je l'appelle, elle pousse un cri comme celui du vautour des montagnes, et ses yeux dardent sur moi un regard aigu, qui passe comme la lueur fugitive d'une flamme de naphte. Son cri résonne, les parois du rocher le répercutent, puis la forêt à son tour, puis encore la montagne au loin. Cette femme m'avait presque effrayé.

Elle se penche, arrache du thym, ramène le foulard rouge sur son visage plus rouge encore. — Qu'as-tu donc? lui dis-je. — Pour toute réponse, elle entonne lentement une *douma* (1) mélancolique comme des larmes. — Tu as de la peine? Dis? — Elle se tait. — Eh bien?

Elle me regarde en face, se met à rire, et ses longs cils retombent comme un voile sur ses yeux. — Alors de quoi rêves-tu?

— D'une fourrure de mouton, me répond-elle tout bas.

Je ris à mon tour. — Attends, je t'en apporterai une de la foire, — elle se cache la figure dans ses mains; — mais le mouton neuf ne sent pas bon. Veux-tu que je te donne une *soukmana* (2) garnie de lapin noir ou plutôt de lapin blanc, blanc comme le lait?

Elle me regarda d'un petit air à la fois étonné et narquois, fronça légèrement les sourcils, et ses lèvres frémirent sur ses dents blanches; puis des coins de la bouche le rire gagna les joues, et finalement éclata sur tout le visage de la petite friponne. — Eh bien! pourquoi ris-tu maintenant?

— Ce n'est rien.

— Alors veux-tu d'une *soukmana* doublée de lapin, de lapin blanc? Qu'en dis-tu?

Elle se lève subitement, rabat sa jupe, ramène sa chemise. — Non, dit-elle. Si vous m'en donnez une, ce sera avec du petit-gris.

— Du petit-gris? Comment?

— Eh bien! oui, comme le portent les belles dames...

Je la contemplai. Ce visage-là resplendissait d'égoïsme, d'un égoïsme naïf comme l'innocence. Elle embrassait les désirs de son âme sans penser à rien, comme elle baisait les pieds d'un saint. D'idées, de principe, point; la morale du faucon et les lois de la forêt! Elle était chrétienne à peu près comme un jeune chat qui par aventure fait une croix sur son nez avec sa patte.

Elle eut sa *soukmana*, que je lui rapportai de Lemberg, et, — vous allez vous moquer de moi, — je m'épris d'une belle passion pour cette femme. Ce fut un vrai roman. Au premier coup de fusil, elle accourait. Je peignais ses longs cheveux avec mes doigts, je lavais

(1) Forme particulière de la poésie populaire des Petits-Russiens, d'un caractère élégiaque.

(2) Espèce de casaque longue et étroite que portent les femmes du pays.

ses pieds dans le torrent, et elle me jetait l'eau à la figure. C'était une créature étrange. Sa coquetterie avait une nuance de cruauté; elle me tourmentait dans son humilité profonde comme jamais orgueil de grande dame ne m'a tourmenté depuis. — Mais ayez donc pitié de moi, mon bon seigneur, que voulez-vous que je fasse de vous? — Elle savait qu'elle faisait de moi tout ce qu'elle voulait.

Mon boyard fit une pause; nous nous tûmes tous les deux pendant quelque temps. Les paysans, ainsi que le chantre, étaient partis. Le Juif avait mis son fronteau et s'était assoupi dans un coin; il nasillait en rêve quelque prière, et s'accompagnait d'un hochement de tête régulier. Sa femme était assise devant le buffet, la tête dans ses mains; elle avait glissé ses doigts minces entre ses dents, ses paupières somnolentes étaient à demi fermées, mais son regard restait obstinément attaché sur l'étranger.

Celui-ci déposa sa pipe et respira profondément. — Faut-il que je vous raconte la scène que j'eus avec ma femme? Vous m'en dispensez. Elle fut languissante pendant quelque temps; je restais à la maison, je lisais. Une fois elle traverse la chambre, me dit à mi-voix : bonne nuit! Je me lève, elle a disparu, je l'entends fermer sa porte. C'était fini encore une fois.

A cette époque, j'avais un procès avec la propriétaire du domaine d'Osnovian. Avant d'atteler la justice et de remettre les rênes à l'avocat, me dis-je, tu feras mieux d'atteler tes deux chevaux et d'y aller de ta personne. — Qu'est-ce que je trouve? Une femme séparée, qui s'est retirée dans ses terres parce qu'elle a le monde en horreur, une philosophe moderne. Elle s'appelait elle-même Satana, et c'était un amour de petit démon, des yeux comme des feux follets. Je perdis naturellement mon procès, mais j'y gagnai ses bonnes grâces.

Malgré tout, je n'avais pas cessé d'aimer ma femme. Souvent, dans les bras d'une autre, je fermais les yeux et me persuadais que c'étaient ses longs cheveux humides et sa lèvre ardente, enfiévrée.

Nicolaïa, pendant ce temps, délirait entre sa haine et son amour. Son cœur était comme ces fleurs qui ne s'épanouissent qu'à l'ombre, il débordait maintenant de tendresse sauvage. Elle trouvait mille moyens de se trahir en voulant trop se cacher. Un jour, elle pose sur mon bureau une lettre que venait d'apporter pour moi le cosaque de ma belle, et elle rit tout haut, mais le rire s'arrête dans sa gorge; c'était triste à voir. Trop d'amour m'avait éloigné d'elle, et elle maintenant avait soif de vengeance parce que son amour était dédaigné. Elle ne marchait qu'avec une précipitation nerveuse, criait en rêve, s'emportait à tout propos contre les domestiques et les enfans.

Puis tout d'un coup elle parut changée; on eût dit qu'elle se résignait. Son regard, lorsqu'il se posait sur moi, avait quelque chose d'étrangement saturé, et pourtant à ses éclats de rire se mêlait comme une note douloureuse.

— C'est dommage, me dit un jour mon garde-chasse, monsieur ne va plus du tout à la forêt. J'ai découvert un renard pas bien loin d'ici, et des bécasses, — il faut vous dire que c'était ma chasse préférée, — puis *elle* est là, qui vous attend près de la pierre. N'aurez-vous point pitié de la pauvre femme?

Je prends mon fusil et je l'accompagne jusqu'à la dernière clôture du village. Là, une terreur incompréhensible s'empare de moi; je plante là le garde-chasse, et je rentre à la maison presque en courant. Je suis tout honteux, mais je marche sur la pointe des pieds, j'écoute, — il écarta à plusieurs reprises les cheveux de son front, — comment vous dire? J'ouvre brusquement, et je vois ma femme... — Je vous dérange? dis-je, et je referme la porte.

Qu'aurais-je fait? Nous ne sommes pas les maîtres. L'Allemand, lui, considère la femme comme sa vassale, mais nous autres, nous traitons avec elle de puissance à puissance. Ici le mari n'a aucun privilége; il n'y a qu'un droit pour l'homme et pour la femme. Si tu fais la cour aux filles, tu souffriras que ta femme se laisse conter fleurette par le premier venu. Tant pis pour toi.

Je me retirai donc, et j'arpentai l'antichambre. Le sentiment était éteint en moi; c'était comme une paralysie morale. Je me répétais toujours : N'as-tu pas fait la même chose? tu n'as aucun droit, aucun droit.

Enfin il sortit. Je lui dis : — Mon ami, je n'ai pas voulu vous déranger; mais ne sais-tu pas que ceci est ma maison?

Il tremblait, sa voix tremblait aussi. — Fais de moi ce que tu voudras, me répondit-il.

— Qu'est-ce que tu veux que je fasse de toi? Mais as-tu quelque notion de l'honneur? Il nous faudra échanger une couple de balles.

Je l'éclairai encore jusqu'au bas de l'escalier, puis je montai à cheval, et je courus chez Léon Bodoschkan pour le prier de me servir de témoin. Il m'écouta en souriant tristement. — Au fond, c'est une sottise, me dit-il; mais sois tranquille, avant demain matin tout sera réglé. Fais-moi seulement l'amitié de lire ces feuillets cette nuit. — Il me donna ces papiers que je vous ai montrés, et qui ne m'ont plus quitté depuis. Un homme étrange!

Je me mis donc à les lire; je n'en avais pas besoin. Je venais de provoquer l'amant de ma femme, c'était pour la forme. Je savais très bien que j'étais dans mon tort; mais l'honneur!.. vous comprenez. J'étais sûr qu'il me manquerait : à quinze pas, il ne distinguait pas un moineau d'une meule de foin; moi, je tire bien. Je pouvais

donc me venger, le tuer, personne n'aurait eu un mot à dire; je ne m'en reconnaissais pas le droit, et je tirai en l'air. J'étais aussi coupable à mes yeux que lui ou elle.

Je songeais d'abord à me séparer de ma femme; mais il y avait les enfans. C'est là ce qui nous rive ensemble par couples pour l'éternité et nous pousse dans l'ouragan, comme les damnés de l'*Enfer* du Dante... Avez-vous remarqué, monsieur, comment par le moyen de l'amour nous sommes les éternelles dupes de la nature? En principe, l'homme et la femme sont créés pour être ennemis, — vous comprenez ce que je veux dire, — et la nature, elle, ne songe uniquement qu'à la propagation de l'espèce; nous, dans notre vanité crédule, nous nous persuadons qu'elle a en vue notre bonheur, — bernique! Dès que l'enfant est là, presque toujours il n'y a plus ni bonheur ni amour, et on se regarde comme deux marchands qui ont fait une mauvaise affaire; tous les deux sont volés, et aucun n'a trompé l'autre. Et l'on s'obstine à croire qu'il s'agit d'être heureux, et on se fait des reproches, au lieu d'accuser la nature, qui, à côté de l'amour, sentiment passager, a placé un sentiment tenace, l'affection pour les enfans.

Nous ne nous quittâmes donc pas. Il ne vint plus à la maison; mais ils continuèrent de se voir chez une amie : on trouve de ces bonnes âmes serviables. Moi, je me remis à tirer mes bécasses. Je commençai alors à envisager les femmes comme un gibier dont la chasse est à la fois plus difficile et plus productive. — Vous savez comment l'on tire la bécasse? Non? Eh bien! il faut d'abord connaître son vol. Elle s'élève, fait trois crochets en zigzag comme un follet, puis file tout droit. C'est le bon moment : j'épaule, je vise, et j'ai ma bécasse. Ainsi les femmes; si on se hâte trop, c'est fini; mais une fois qu'on sait prendre son temps, on peut les avoir toutes.

A la maison, j'avais la paix. Les enfans marchaient déjà, et, croyez-vous! maintenant je les aimais. Je les aimais parce que Nicolaïa les aimait. Souvent je me figurais que notre amour s'était incarné en eux : il courait là devant moi, gambadait, riait; c'était comme un rêve. Puis je veux qu'ils m'aiment plus que leur mère, qu'ils n'aiment que moi. Je les fais sauter sur mes genoux près du feu, leur apprends des contes de fées, leur chante les refrains des rues, leur raconte des histoires de chasseur.

C'était vraiment singulier. Je ne vous ai pas dit qu'il était venu un troisième enfant, une fille, le portrait vivant de sa mère. On dit ordinairement que les filles tiennent du père, les fils de la mère; eh bien! ce n'est pas ce que j'ai observé. L'aîné, c'est le grand-père; le cadet, je ne sais qu'en faire : ma femme l'aura pris dans un roman. Ni l'un ni l'autre n'a rien de la mère; c'est sa fille qui

lui ressemble. Peut-être qu'alors elle ne songeait qu'à elle-même, à sa vengeance... Donc la petite s'attache à moi avec une tendresse, — elle savait pourtant que je la détestais. Quand je racontais une histoire, elle s'approchait timidement, se mettait sur un petit banc dans le coin obscur, écoutait, et on ne voyait que ses yeux qui brillaient. Parfois je la rudoyais, et elle tremblait. Quand je partais, elle me suivait du regard, immobile; quand j'arrivais, elle courait au-devant de moi, puis s'effrayait de ce qu'elle avait osé. Un jour mon aîné dit : — L'ours finira par dévorer le père; — la petite bondit, elle avait les yeux pleins de larmes. Je m'imaginais alors que c'était ma femme qui venait à moi, qui me demandait pardon et qui pleurait. — Une fois j'appelai la petite, elle devint pourpre et s'enfuit. Peu à peu cependant nous devînmes une paire d'amis.

Mes garçons ne tenaient guère de moi. — Voudrais-tu tirer le renard? — Oui, papa, si le fusil ne faisait pas tant de tapage. — Ou bien, à propos d'une rencontre avec l'ours : — Il venait droit à moi; que penses-tu que j'ai fait alors? — Tu as couru tant que tu as pu? — La petite, elle, en riait. Quelquefois elle se drapait dans une peau de loup et faisait peur aux deux garçons, qui se cachaient derrière les jupes de leur mère. — Vous ne connaissez donc pas votre sœur? — Maman, répondaient les gamins, elle est alors un loup pour de vrai; ses yeux étincellent, et elle hurle que c'est un plaisir.

Les jours où je m'absentais, l'enfant errait dans la maison comme une âme en peine. — Pourvu que papa ne verse pas. — Pourquoi donc verserait-il? — Oh! je connais les deux noirs, ce sont des bêtes fougueuses. Ou s'il rencontrait un ours... — Papa le visera au milieu de la poitrine, là où est la tache blanche, dit mon fils d'un air compétent. — Et s'il le manque? — Il ne le manquera pas.

Comme elle grandit, elle veut m'accompagner, se roule par terre en pleurant; je finis par l'emmener. J'avais le petit fusil dont s'était servie ma femme. Je lui achète une gibecière, et elle part avec moi. La gamine était courageuse comme un homme, que dis-je? comme pas un homme! Comment vous expliquer cela? Lorsque j'entendais craquer les branches : — S'il allait nous arriver quelque chose? disais-je. — Elle ne faisait qu'en rire : — Puisque je suis avec toi! — Ce n'est qu'à moi qu'elle songeait.

A la maison, elle avait la fièvre; en face du loup, elle était calme comme devant une poule. Et comme nous nous comprenions! Je n'avais pour ainsi dire pas besoin de parler; elle avait étudié mes yeux, chaque trait de mon visage, chacun de mes mouvemens. Néanmoins nous aimions à causer. Quand le gibier était à terre et qu'Irena s'agenouillait pour le vider, nous restions assis côte à côte,

et le monde était comme un livre à images que je feuilletais sous les yeux de l'enfant,... de *son* enfant. Je l'aimais vraiment, et ma femme, elle, l'adorait, — l'adorait d'autant plus que la petite s'attachait davantage à moi. Lorsque je l'emmenais, ma femme se mettait à genoux, l'embrassait, et lui disait tout bas : — Reste avec moi; — mais l'enfant secouait la tête. Je riais, et quand j'étais déjà loin de la maison, en pleine forêt, ce souvenir m'égayait : j'étais content d'avoir la petite près de moi et de penser que sa mère se morfondait à la maison.

Si ma femme lui donnait une couture à faire, elle s'y mettait pour la forme, puis tout à coup jetait son ouvrage et courait fourbir mon fusil. Ou bien ma femme la charge d'une commission; elle me regarde et ne bouge pas. Un jour, Nicolaïa s'emporte : — Il n'est pas ton père! — Alors tu n'es point ma mère, dit l'enfant tranquillement. — Elle pâlit; depuis, elle se tut et ne fit que pleurer parfois... Quelle sottise, pleurer! La vie est si gaie!

Il vida d'un trait son dernier verre de tokaï. — Si gaie! Vous rappelez-vous les vers de... de qui donc? du grand Karamsine. Il est vrai que c'est un Grand-Russien, mais cela n'y fait rien, je maintiens l'épithète, — il passa la main dans ses cheveux; — j'y suis.

« Voici le fond de la sagesse — que la vie m'a enseignée : — L'amour est mortel, — rien ne peut l'empêcher de mourir.

« Sois fidèle, elles riront de toi; — elles varient comme la mode. — Change, et c'est l'envie — que tu déchaîneras.

« Évite le piége de l'hymen; — ne te flatte pas d'avoir une femme à toi. — Aime-les et trompe-les toutes, — pour n'être point trompé. »

C'est bien cela,.. il faut tromper pour n'être point trompé... Je pourrais maintenant vous raconter mes exploits amoureux. Toutes les femmes sont à moi : paysannes, juives, bourgeoises, grandes dames, toutes! la blonde et la brune, la rouge aussi... Des aventures tous les jours! Tenez, en ce moment, j'ai une jeune femme mariée, — un vrai démon, monsieur!.. J'ai la tête un peu lourde... Puis encore une autre, la veuve d'un brigand; elle ne sait pas lire, mais elle sait aimer... Dix femmes à la fois! pourtant le cœur n'est jamais pris. — Il se mit à rire d'un rire aimable en montrant ses magnifiques dents blanches comme l'ivoire. — A quoi bon d'ailleurs le cœur? Il faut que l'homme ait un cœur pour ses enfans, pour ses amis, pour la patrie, mais pour une femme? Ah! ah! aucune ne m'a plus trompé depuis que je les trompe toutes. Drôle de comédie! Comme on vous adore quand vous les faites pleurer!

— Et sur quel pied êtes-vous à présent avec votre femme? lui demandai-je après un long silence.

— Nous sommes polis l'un pour l'autre... Parfois, lorsqu'il m'arrive de me souvenir,... alors... alors j'ai la migraine;... mais à cette heure nous sommes gais, gais! houssah! — Il lança la bouteille contre le mur; le Juif se réveilla en sursaut et tira son fronteau, qui lui glissa sur le nez. — Ah! maintenant je suis bien. — Il déboutonna son vêtement. — Toujours gai! voilà la vie,... voilà le bonheur.

Il se leva, vint au milieu de la salle, les bras coquettement appuyés sur les hanches, et se mit à danser la cosaque en se chantant à lui-même un de ces airs bizarres, pleins d'une fougue enfantine et d'une sauvage mélancolie. Tantôt il était presque assis par terre et lançait les pieds comme on jette une chose qui vous gêne, tantôt je le voyais bondir et tourner sur lui-même dans l'air. Enfin il s'arrêta, les bras croisés sur la poitrine, et branla tristement la tête; puis il la prit dans ses deux mains comme pour l'arracher, et cria comme l'aigle lorsqu'il s'élance vers le soleil.

A ce moment, la porte s'ouvrit, et je vis entrer un vieillard vénérable, vêtu d'un *sierak* (1) brun, avec de longs cheveux blancs, une moustache pendante et des yeux madrés. C'était Siméon Ostrov, le juge. Un sourire mélancolique glissa sur sa face terreuse lorsqu'il nous aperçut. — Il y a longtemps que vous êtes là, messieurs? dit-il. Ce n'est point ma faute, je vous assure.

— Alors nous sommes libres de partir? demanda le boyard.

— Certainement, répondit Siméon le juge.

— Il est vrai que c'est trop tard maintenant, reprit l'autre : je veux dire pour moi; mais vous, dit-il en se tournant vers moi, vous en profiterez? Que Dieu vous conduise. Bonne santé ! — La Juive s'était approchée; il la regarda en souriant, lui prit le menton; elle devint cramoisie. Il fit mine de sortir, revint, et, me serrant la main : — Eh quoi! s'écria-t-il, l'eau rejoint l'eau, et l'homme retrouve l'homme (2).

J'étais debout sur le seuil pour le voir partir; il salua encore une fois de la main, puis la voiture disparut. Je me retournai vers le Juif. — Aïe, c'est un homme jovial, gémit ce dernier, un homme bien dangereux! On l'appelle Don Juan de Kolomea.

SACHER-MASOCH.

(1) Espèce de long caban de bure à capuchon que portent les paysans.
(2) Dicton petit-russien.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 septembre 1872.

Allons, décidément, on n'en pourra plus sortir, on en est encore aux lettres, aux manifestes, aux discours, aux banquets, aux loquacités et aux vanités de quelques partis impitoyables qui n'ont pas même le respect de cette grande nation française au nom de laquelle ils prétendent toujours parler. Rien n'est plus triste et rien n'est aussi plus instructif. Le pays, lui, ne s'agite pas et n'a guère envie de s'agiter. Le gouvernement, imitant le pays, se renferme dans une certaine quiétude où il poursuit sans bruit et sans éclat sa tâche de chaque jour. M. le président de la république, revenu de Trouville, s'est établi avec bonne grâce à l'Élysée avant de rentrer à Versailles, comme pour montrer à Paris qu'il n'est pas oublié, qu'il est toujours Paris. La commission de permanence qui représente l'assemblée absente ne fait guère parler d'elle, si ce n'est pour se plaindre sans une trop vive insistance des adresses des conseillers-généraux. De tous les côtés et pour ainsi dire par toutes les blessures de cette malheureuse nation s'échappe un appel à la paix, à la trêve des passions, à la concorde propice au travail. Le repos, c'est l'intime et profond désir du pays, et il semblait convenu, on l'aurait pensé du moins, que ces quelques mois de vacances devaient être employés au recueillement, à l'étude attentive et réfléchie des mouvemens de l'opinion, des intérêts en si grand nombre qui souffrent encore; mais non, c'est impossible, il ne s'agit pas de cela! L'esprit de parti ne peut se contenir, les vanités sont impatientes, les ambitions agitatrices éprouvent le besoin de chercher un théâtre pour se produire, d'attirer les regards des passans, de se donner un rôle à tout prix. Qu'une partie de la France supporte encore le poids de l'occupation étrangère, qu'il y ait à préparer l'évacuation graduelle du territoire, à réaliser les opérations compliquées d'un immense emprunt, peu importe, les ambitions fiévreuses, les passions meurtrières ne s'inquiètent pas de si peu de

chose : il faut qu'elles se mettent en campagne, qu'elles poursuivent leur rêve de domination, la France deviendra ce qu'elle pourra!

Que s'est-il donc passé? Quelle circonstance inattendue, extraordinaire, est venue provoquer ces agitations qui, pour être assez factices, ne sont pas sans péril, ces surexcitations d'un radicalisme qui, ne trouvant rien de mieux à faire, se donne le luxe de l'éloquence des banquets et des voyages à grand fracas? Est-ce qu'il y aurait eu quelque changement menaçant depuis deux mois? Aurait-on vu par hasard passer l'ombre d'une conspiration ou d'un coup d'état prêt à supprimer cette république dont M. Thiers a été constitué le gardien? Nullement, rien n'est changé, la situation est aujourd'hui ce qu'elle était lorsque l'assemblée s'est paisiblement séparée. Les mêmes nécessités, les mêmes devoirs, les mêmes obligations s'imposent à tout le monde. Il y a eu seulement cette fantaisie de turbulence qui vient d'éclater dans la célébration de sinistres anniversaires, dans les banquets et dans les tournées d'inspection révolutionnaire. Les radicaux ont voulu faire parler d'eux; ils commencent à réussir, ils sont en train de rendre à la république le genre de service qu'ils lui rendent toujours; ils la compromettent, ils la rendent suspecte, ils réveillent toutes les défiances qu'elle inspire dès qu'elle apparaît, et pour ceux qui gardent leur foi, leur passion, leur dévoûment pour la France seule en refusant de s'asservir aux prétentions exclusives des partis contraires, ce qui se passe depuis quelque temps est en vérité un spectacle assez étrange. Depuis plus d'un an déjà, tous les esprits désintéressés ont demandé qu'on s'occupât avant tout du pays, de ses intérêts les plus pressans, de sa libération, de sa réorganisation, en laissant au temps, à la raison publique le soin de décider de la constitution définitive de la France, de sanctionner ou de réformer la situation qui a été créée par des circonstances douloureusement exceptionnelles, peut-être uniques dans l'histoire. Les partis exclusifs et extrêmes n'ont cessé de faire tout ce qu'ils ont pu pour entraver cette œuvre de nécessité patriotique, sous prétexte que la première de toutes les conditions était de trancher la question essentielle, dominante, celle du gouvernement définitif du pays. Ils se sont livré les batailles les plus passionnées, ils se sont disputé la France comme une proie pour la donner à la république ou à la monarchie. Qu'est-il arrivé? C'est ici que commence cet instructif et curieux spectacle des prétentions exclusives des partis essayant vainement de changer à leur profit une situation où la France s'est réfugiée après la tempête.

Disons les choses comme elles sont. Ceux qui ont contribué le plus peut-être depuis un an à faire vivre la république, ce sont les monarchistes eux-mêmes par leurs divisions, par l'incohérence de leurs idées et de leurs efforts, par l'impossibilité de s'entendre sur une monarchie

unique représentant les intérêts divers de la France. Ils ont cru habile d'attaquer de toute façon, d'essayer de ruiner ce qu'ils appelaient dédaigneusement le provisoire, et ils n'ont pas vu qu'en combattant ce provisoire, sans pouvoir le remplacer, ils lui donnaient de plus en plus sa raison d'être et sa force. Tout ce qu'ils ont fait ou tout ce qu'ils ont tenté n'a eu d'autre résultat que d'imprimer à ce qui existe un caractère plus permanent et plus durable, et en réalité, depuis six mois, il y a eu tout un travail pour régulariser cette situation, pour s'y établir en quelque sorte, en lui donnant tous ces noms qui ont passé dans les polémiques, les noms de république conservatrice, de république constitutionnelle, de république de M. Thiers. On finissait par s'y accoutumer. On s'y ralliait peu à peu, on y venait, non pas peut-être par un choix enthousiaste, mais par raison, par nécessité, par un certain sentiment pratique des choses. C'était le penchant du pays, c'était la tendance des esprits sincères qui ne sacrifient pas tout à un intérêt ou à une préférence de parti. Le vrai mot de ce mouvement, M. Casimir Perier le disait il y a peu de jours encore dans une lettre empreinte de la plus honnête et de la plus loyale franchise. « Dans le cours d'un siècle presque entier de révolutions successives, écrivait-il, toutes les formes de gouvernement ont été essayées tour à tour, sauf une seule, celle d'une république régulière loyalement acceptée de la majorité de la nation, servie sans préventions d'une part, sans faiblesses de l'autre. C'est une épreuve qui nous reste à faire; faisons-la courageusement et honnêtement... » Ce que pense et ce que dit M. Casimir Perier, bien d'autres l'ont pensé, et la politique du gouvernement lui-même n'est que l'expression de cette tendance de plus en plus marquée. Que restait-il à faire, si ce n'est à persévérer dans cette voie, à se rallier par degrés sur ce terrain où toutes les opinions sensées pouvaient se rencontrer pour travailler en commun à la reconstitution nationale, morale, politique, de la France? C'est cependant le moment que les radicaux choisissent pour rallumer la guerre, pour évoquer les souvenirs les plus lugubres, pour réveiller les divisions et les défiances, et, si depuis un an les monarchistes absolus et exclusifs ont fait sans le vouloir les affaires de la république, il n'est point impossible qu'à leur tour les radicaux, s'ils continuent, ne refassent d'ici à peu les affaires de la monarchie.

C'est une histoire invariable. Les radicaux sont un parti de domination turbulente et agitatrice, ils ne peuvent longtemps se contenir. Seulement ils se sont trop pressés, ils se sont démasqués trop vite. Ils se sont estimés un moment très habiles en affectant une certaine modération relative, en ayant l'air de ménager le gouvernement et M. Thiers, comme si M. Thiers et le gouvernement, en gardant la république, n'avaient d'autre mission que de préparer leur règne prochain. L'heure est venue où ils ont cru que c'était assez de tactique, qu'il n'y avait plus qu'à

passer à l'action, à mettre la main sur l'héritage qui leur était destiné, et ce qu'il y a de mieux, c'est qu'ils avouent avec une certaine naïveté le secret de leur stratégie et de leurs manéges pour attirer le gouvernement dans leurs combinaisons. Les radicaux se sont trompés, ils ne sont pas encore de force à prendre le gouvernement dans leurs piéges; mais ils ont fait assurément depuis quelques jours tout ce qu'il fallait pour l'éclairer sur leurs desseins, sur la mesure de leur modération et de leur patriotisme, comme aussi ils ont fait tout ce qui était nécessaire pour montrer au pays lui-même où ils prétendaient le conduire. Les radicaux ne pouvaient certes donner une idée plus significative de leur esprit politique et de leur tact qu'en commençant leur campagne par la célébration de cet anniversaire du 22 septembre, qui place la naissance de la première république entre les massacres des prisons de Paris et la terreur.

Voilà qui est servir avec intelligence la république nouvelle! M. le ministre de l'intérieur a eu beau leur rappeler que ce n'était peut-être pas le moment de se réjouir, de se livrer aux libations et aux déclamations lorsque l'étranger est encore sur notre sol; n'importe, il faut des banquets et des discours. Si l'on n'a pas l'éclat des réunions publiques, on aura les réunions privées où l'on prodiguera l'éloquence. L'un de ces orateurs déclarera modestement à ses auditeurs ébahis que lui et ses amis sont la gloire, la tradition éblouissante de la France, « la voie lactée des intelligences généreuses. » M. Victor Hugo, qui ne manque pas ces occasions même quand il est absent, a envoyé son toast, « sa pensée, » dans une lettre où il parle de Cambyse, de Nemrod, de Voltaire, de Danton, d'Attila, du Spielberg, de Spandau. Savez-vous quel est le moyen de M. Victor Hugo pour combattre les armées des tyrans couronnés qui, selon lui, peuvent menacer la France? Ce moyen est aussi simple qu'infaillible, il consiste dans trois idées, dans trois dates, le 14 juillet, le 10 août, le 22 septembre, qui sont « de taille à colleter tous les monstres, » qui se résument en un mot : révolution! « La révolution, c'est le grand dompteur, et, si la monarchie a les lions et les tigres, nous avons, nous, le belluaire. » Après cela, il ne reste qu'à boire à la république « qui fera frères tous les peuples. » Et c'est ainsi pourtant qu'on parle à un pays qui sort à peine des plus effroyables crises, qui sent de toutes parts ses blessures, qui ne demande qu'à se relever par le travail, par la raison, par la droiture rajeunissante du cœur et de l'esprit; mais, à vrai dire, ce n'est point à Paris que la campagne révolutionnaire apparaît dans tout son éclat, c'est M. Gambetta qui porte avec lui le radicalisme en voyage.

M. Gambetta est pour le moment en représentations dans la province. Il a commencé son voyage par Saint-Étienne; il y a quelques jours à peine, il était en Savoie, dans cette honnête Savoie que personne ne

connaissait, à ce qu'il paraît, et que l'ancien dictateur a eu la gloire de découvrir, comme il a découvert tant d'autres choses. Hier, il était à Grenoble, aujourd'hui il est à Annecy, demain il sera peut-être à Dijon ou ailleurs. C'est l'acteur en vogue de la saison, jouant au bénéfice de la république radicale et de sa propre ambition. Du reste, c'est une justice à lui rendre, M. Gambetta, avec la parfaite suffisance d'un démocrate gonflé d'orgueil, ne fait aucune différence entre lui-même et la république. — Bien, daigne-t-il dire à ses sujets attroupés pour l'entourer d'ovations, fort bien, « vous acclamez la république en ma personne! » Il ne manque pas d'ajouter, pour qu'on ne l'ignore, que, s'il a besoin des petites gens qui votent, les petites gens ont aussi besoin de lui pour les conduire, car enfin que deviendrait la France, qui se confond avec la république, si elle n'avait point M. Gambetta pour la sauver, pour la diriger? La France, c'est M. Gambetta, à ce qu'on dit du moins entre frères et amis de province. Rien ne manque à cet étrange voyage, rien, pas même le ridicule. L'ancien dictateur marche accompagné de familiers et de nouvellistes occupés à noter ses moindres gestes, ses moindres paroles, à raconter l'émotion des peuples. Il passe en semant les poignées de mains et les discours, il va dans les foires pour se montrer aux paysans, et le soir, aux lumières, il récite des hymnes sur la république. Encore un peu, il chanterait des romances sur « le doux nom de la république, » de cette république qui allége tous les maux, qui promet aux femmes un heureux enfantement, mais qui ne guérit pas, à ce qu'il semble, de tous les genres de folie. Voilà des gens qui se sont moqués mille fois de tous les récits de voyages impériaux : ils chantent à tue-tête leur « partant pour la Syrie! »

Chose un peu plus grave et dont le gouvernement aura sans doute à s'occuper, il y a dans ces pérégrinations et dans ces manifestations des municipalités, des maires, qui jouent un certain rôle. M. Gambetta ne manque pas de s'en prévaloir, il n'a pas négligé de constater à Grenoble qu'il venait sur l'appel du maire. Il se guinde de son mieux en personnage officiel, opposant puissance à puissance, gouvernement à gouvernement, et se donnant l'air de défier de loin ceux qui n'auraient qu'un mot à dire pour dissiper toute cette fantasmagorie. Bref, la représentation est complète; c'est à la fois triste et grotesque d'infatuation, de vanité, d'ambition boursouflée et de puérilité tapageuse. M. Gambetta semble l'oublier : s'il y a un homme en France qui devrait aspirer au silence et à une certaine simplicité d'attitude, c'est lui. Après l'empereur, personne plus que lui n'est tenu strictement à la modestie. Ce n'est pas lui qui a commencé la guerre, il est vrai; mais à un moment donné il l'a conduite sous sa responsabilité. Il n'est pas coupable de tous les désastres du pays sans doute; mais il y a contribué pour une bonne part, et quand on a eu le malheur d'associer son nom à tant de fautes, à tant

de méprises, à tant d'incapacité, à tant d'humiliations publiques, ce serait bien le moins qu'on ne parlât pas si haut, qu'on ne mît pas cette ostentation à côté des misères nationales dont on n'est pas entièrement innocent.

Pourquoi donc M. Gambetta s'est-il laissé entraîner dans cette campagne de propagande radicale, dont le paroxysme paraît avoir été jusqu'ici à Grenoble? Il n'y a peut-être en vérité qu'une raison. L'ancien dictateur aura vu que la république pouvait se fonder sans lui, que beaucoup d'hommes des opinions modérées ne refusaient nullement leur concours à une expérience sincère des institutions républicaines, qu'on paraissait nourrir la pensée de compléter l'organisation du pays, de façon à ne pas tout livrer à l'aventure, et, voyant cela, il n'a pu se contenir; il a éprouvé une véritable indignation, comme si on lui prenait son bien. Comment? on songerait à « fonder une république libérale, constitutionnelle! » mais c'est une évidente conspiration. « Pour moi, pour ma patrie, s'est-il écrié en s'adressant à ses amis de Grenoble, gardez-vous de donner dans cette ignoble comédie. » Ainsi, voilà qui est entendu, quand on prétend fonder « la république libérale, » c'est une comédie. Que veut alors M. Gambetta? Il n'a vraiment pas le mérite de la nouveauté, son système est des plus simples. Ce qu'il veut, c'est la république de M. Gambetta avec l'excommunication majeure et l'exclusion de tous ceux qui ne partagent pas ses idées. Le menu peuple, les petites gens, on les admettra sans trop regarder à leur passé. Quant à ceux qui ont eu un rôle dans la politique, qui ont pu avoir des opinions d'une orthodoxie douteuse, l'ancien dictateur, qui vise quelquefois à être plaisant, propose de les traiter comme les premiers chrétiens; « il faut les mettre à la porte de l'église afin qu'ils fassent pénitence. » On a beaucoup ri, il paraît que c'était de l'esprit dans ce monde-là. Qu'on mette donc à la porte de l'église tout ce qui représente l'intelligence française, y compris M. Thiers naturellement; c'est une entreprise à tenter, d'autant plus que M. Gambetta, qui est un grand patriote, n'a guère qu'une chose à craindre, c'est de disparaître bientôt lui-même, après avoir attiré sur la France les Prussiens, qui ne se hâteront pas de quitter Belfort, et l'empire, qui n'attend que son avénement pour préparer sa rentrée. Voilà tout ce qu'on risque, et, pour des démagogues qui sont de l'intérieur de l'église, c'est bien peu de chose!

Ce qu'il y a de plus navrant dans ces agitations radicales, dont la France serait la première victime, si on ne les tenait en respect, c'est qu'elles ne sont pas seulement violentes et malfaisantes, elles ne laissent pas même entrevoir une idée, elles ne cachent que la plus lamentable pauvreté d'esprit. Qu'on exprime tous ces discours, ces manifestes, on ne peut en dégager une seule pensée sérieuse. C'est le plus prodi-

gieux néant moral et politique. Des intérêts du pays, des moyens positifs et pratiques de relever la France, il n'en est même pas question. M. Gambetta a-t-il seulement essayé d'exciter l'intérêt de ceux qui l'écoutaient en leur parlant de nos véritables affaires, de nos préoccupations les plus pressantes? Il n'y a pas songé, et les autres orateurs radicaux n'y ont pas songé plus que lui. Des banalités retentissantes, des menaces, des instincts de sédition, des déclamations laborieuses, c'est là le résumé de cette campagne radicale entreprise pour la *vraie république,* et dans ce concert assourdissant il n'y a pas jusqu'à ce vieux Garibaldi qui, du fond de son île, ne vienne jeter sa voix enrouée! Garibaldi n'est pas content du tout de la France et de M. Thiers en particulier. Il trouve que M. Thiers est un tyran qui leurre la France avec de vieilles idées de gloire, et qui par ses armemens contraint l'Europe entière à rester armée. Garibaldi, en bon radical, nous souhaite de ne pas donner d'ombrage à M. de Bismarck et de reprendre la commune. Que nous veut ce bonhomme? N'a-t-il pas assez de faire de la politique dans son île de Barataria? Celui-là aussi en sera-t-il de la *vraie république?* Eh bien! si c'est de cette façon qu'on prétend la fonder, la république, il faut le dire une bonne fois pour que nous soyons fixés, nous tous qui, au milieu des agitations et des malheurs de notre pays, avons gardé l'inviolable habitude de mettre au-dessus de tous les partis ces deux choses sacrées entre toutes : la France et la liberté.

Les spectacles de la politique ne sont peut-être pas nombreux aujourd'hui en Europe, mais ils sont toujours instructifs, ne fût-ce que par les étranges coïncidences qui se produisent, par ce contraste qui éclate parfois entre le fracas de certains incidens et la modeste simplicité de certains faits qui n'ont pourtant pas moins de valeur morale. Il y a quelques jours à peine, trois empereurs se trouvaient réunis solennellement à Berlin; leur rencontre avait été célébrée d'avance comme un de ces événemens qui font époque. Que reste-t-il maintenant de cette entrevue? Les illuminations et les feux de Bengale sont éteints, les souverains se sont séparés, et le résultat politique n'est peut-être point tel décidément qu'il doive inaugurer cette ère nouvelle prophétisée par les journaux allemands. Le comte Andrassy, dans les explications qu'il a données récemment aux délégations autrichiennes réunies à Pesth, n'a pas dévoilé le grand mystère. Le prince Gortchakof ne semble pas fort pressé d'illustrer l'entrevue de quelque circulaire de sa façon. M. de Bismarck s'est borné jusqu'ici à un mot adressé en passant à un bourgmestre qui lui portait un diplôme de citoyen de Berlin. Chose étonnante! est-il bien sûr qu'on soit plus avancé aujourd'hui qu'il y a un mois, et même qu'on se soit quitté avec une satisfaction sans mélange de part et d'autre? On s'est promis assurément de maintenir la paix, de ne soulever aucune question dangereuse, et par une circonstance bizarre de

plus, le lendemain, le roi de Hollande, en ouvrant les chambres néerlandaises, rappelait la nécessité de prendre des mesures pour assurer la défense du pays; bien mieux, l'empereur d'Autriche lui-même, en inaugurant la session des délégations à Pesth, a proposé une augmentation des dépenses militaires. Ce n'est là sans doute qu'une simple coïncidence dénuée de toute signification politique, ce n'est pas moins d'un singulier à-propos au lendemain d'une telle entrevue. L'empereur Guillaume quittait à peine ses hôtes, qu'il allait à Marienburg assister à des fêtes nouvelles pour la célébration du centième anniversaire de l'annexion des provinces occidentales de la Prusse. C'est un euphémisme pour désigner le partage de la Pologne. Nous sommes en 1872, le 13 septembre il y a eu juste un siècle que Frédéric II a étendu la main sur sa part du butin polonais. Sous Guillaume Ier, cela s'appelle « la réunion des provinces occidentales de la Prusse. » On fête aujourd'hui dans l'ancienne capitale de l'ordre teutonique le centenaire de l'annexion mère de toutes les annexions. On parle de la paix en célébrant toutes les victoires de la force, et c'est de cette manière sans doute qu'on veut préparer l'Europe à se reposer dans les pacifiques et bienfaisantes conditions de la conquête érigée en système!

A la même heure cependant, il se passait dans un coin de l'Europe un événement qui a fait moins de bruit, et qui, pour le bien de la paix entre les peuples, pourrait avoir autant et plus d'importance que toutes les entrevues impériales ou les anniversaires des conquêtes de la force. Un simple tribunal, composé d'honnêtes gens délégués comme arbitres, a mis fin à la querelle qui pesait depuis des années sur les rapports de deux grandes nations, l'Angleterre et les États-Unis. Cette éternelle question de l'*Alabama* n'existe plus, les arbitres de Genève l'ont tranchée définitivement. Ce tribunal, on ne l'a pas oublié, se composait d'hommes distingués choisis par l'Italie, le Brésil et la Suisse, avec le concours de représentans des deux gouvernemens intéressés; il était présidé par un personnage italien d'un grand savoir, d'une droiture supérieure, le comte Sclopis, que le roi Victor-Emmanuel avait désigné pour le représenter dans cette œuvre aussi difficile que délicate. Le tribunal arbitral enfin avait dû se réunir dans un pays neutre, en Suisse, à Genève, comme dans le lieu le plus favorable à des délibérations tranquilles et indépendantes.

Cet arbitrage a été plus d'une fois sur le point d'échouer par suite des mésintelligences profondes qui existaient entre les deux cabinets de Londres et de Washington au sujet des questions qui devaient être posées et résolues. Rien n'était plus difficile à définir que la juridiction même de ce tribunal, investi d'attributions à la fois si considérables et si vagues. L'Angleterre n'admettait pas que ce qu'on appelait la question des « dommages indirects » pût être l'objet d'un examen,

les États-Unis maintenaient leur droit de soumettre tout aux arbitres. On a fini cependant par s'entendre sur ces préliminaires avec beaucoup d'esprit pratique et de bonne volonté, en écartant tous les conflits de prétentions théoriques, et le tribunal de Genève a pu se mettre à l'œuvre. Il a prononcé un jugement qui, en dehors même de l'équité supérieure dont il est empreint, a le grand mérite d'en finir avec cette fatigante querelle, sans laisser un sentiment d'amertume à aucune des deux parties. En définitive, l'Angleterre est absolument exonérée de toute responsabilité en ce qui touche les « dommages indirects, » et d'un autre côté elle devra payer aux États-Unis une indemnité de 15 millions 1/2 de dollars pour les pertes causées aux Américains par suite de la négligence qu'elle a mise à remplir toutes les obligations de la neutralité. Tout se trouve ainsi réglé. Une question qui a soulevé toutes les passions et inspiré plus d'une fois des inquiétudes dans les deux pays, qui pouvait rester comme une cause permanente d'aigreur et devenir en certaines circonstances une occasion ou un prétexte de rupture, cette question est résolue par l'autorité arbitrale de quelques hommes éclairés, désintéressés et indépendans.

Évidemment il n'y a rien à exagérer. Ce n'est pas un principe nouveau qui vient de s'introduire doucement, discrètement dans les rapports des peuples. Le tribunal de Genève n'a pas fait prévaloir définitivement le droit de l'arbitrage souverain. Bien des questions échappent et ne cesseront d'échapper à ces médiations pacificatrices. Il y a dans les passions, dans les intérêts, dans les antagonismes inévitables des nations, tout ce qui peut engendrer des conflagrations qu'aucune sagesse, qu'aucune autorité morale ne peut conjurer. Non sans doute, la guerre n'est point bannie de ce monde, elle n'est pas encore remplacée par un tribunal de conciliation faisant rentrer au fourreau les épées impatientes d'en sortir. Ce n'est pas moins un événement caractéristique et heureux que le succès de ce tribunal d'équité, de cette sorte de justice de paix internationale prononçant sur les griefs de deux pays, parvenant à remettre d'accord ceux qui n'avaient réussi jusque-là qu'à s'aigrir et à s'exciter mutuellement dans leurs négociations directes. Et ce qu'il y a de mieux, c'est que personne ne se plaint. Les États-Unis, qui avaient élevé des prétentions démesurées, ne disent rien. L'Angleterre peut bien faire quelque réserve pour l'honneur des principes; au fond elle semble assez satisfaite, et elle se considère presque comme heureuse d'en être quitte à si bon marché. Beaucoup d'Anglais ont tout l'air d'éprouver un vrai soulagement de se voir délivrés de cet ennui moyennant quelque 77 millions de francs qu'ils paieront avec l'excédant des revenus publics, et même ils se consolent d'avoir à réparer les fautes d'une neutralité trop négligente en songeant que le commerce anglais sera le premier à profiter dans l'avenir de cette loi de responsa-

bilité qu'on proclame aujourd'hui. Soit, il n'est rien de tel que de prendre philosophiquement son parti. Ce n'est pas un embarras pour l'Angleterre de donner 15 millions de dollars, surtout lorsqu'elle s'attendait peut-être à donner beaucoup plus. La plaie d'argent sera bien vite guérie; mais est-il bien sûr que les Anglais paient seulement ici les négligences de leur neutralité pendant la guerre de la sécession américaine? ils paient peut-être encore plus les défaillances de leur politique depuis quelques années.

L'Angleterre a cru être une habile calculatrice et une prévoyante ménagère en se retranchant dans un égoïsme transcendant, en se désintéressant des affaires du monde et en laissant tout passer sans rien dire. Elle a voulu rester l'Angleterre industrielle et mercantile uniquement occupée de ses intérêts matériels. Elle n'y a gagné que de voir son rôle et son influence diminuer sensiblement en Europe, et déjà elle a expié cette sorte d'effacement systématique par plus d'un déboire qu'elle n'eût point supporté autrefois. Les États-Unis eux-mêmes ne se sont peut-être montrés si tenaces dans cette affaire de l'*Alabama* que parce qu'ils sentaient qu'ils pouvaient maintenir leurs prétentions sans péril, que le cabinet de Londres était decidé d'avance à ne point aller jusqu'aux dernières extrémités d'une rupture. L'Angleterre n'a aujourd'hui à payer que 15 millions de dollars, c'est une misère pour elle; il reste à savoir si ce système ne finira pas par lui coûter beaucoup plus cher, si elle ne s'expose pas à se trouver un jour ou l'autre dans la pénible et périlleuse alternative de se résigner à tout ou d'avoir à payer d'un seul coup les conséquences d'une politique qui n'aura pas mieux servi ses intérêts qu'elle n'aura contribué à maintenir son autorité de grande nation européenne. Au fond, tout en se réjouissant de l'heureux dénoûment de l'affaire de l'*Alabama,* bien des Anglais ne sont pas sans éprouver un certain malaise secret assez facile à démêler dans leur apparente satisfaction. Ils n'ont pas créé de difficultés au gouvernement, et ils ne lui refuseront pas les moyens de faire honneur à la sentence arbitrale de Genève. L'opposition elle-même a observé une grande mesure, elle se prêtera sans doute à tout ce qui sera nécessaire pour en finir au plus vite; mais les Anglais sentent aussi qu'il ne faudrait pas avoir beaucoup d'affaires de ce genre, et le ministère de M. Gladstone, un moment relevé par son dernier succès, pourrait bien avoir à souffrir dans la session prochaine de ce froissement intime et latent de l'orgueil britannique. C'est après tout la moralité de cette singulière histoire du dernier démêlé de l'Angleterre et des États-Unis.

La vie publique est laborieuse pour tous, même pour ceux qui ont connu tous les bonheurs, toutes les prospérités, et qui ont la constitution assez forte pour supporter des épreuves passagères; elle est bien plus dure encore pour ceux qui depuis longtemps sont le jouet des ré-

volutions, qui vivent dans des agitations indéfinies. Qu'est-ce que la vie contemporaine de l'Espagne, si ce n'est une crise permanente? La crise de la veille conduit à la crise du lendemain. Un changement de ministère est presque une révolution qui se manifeste tout au moins par une dissolution des chambres. La monarchie, reconstituée après les événemens de 1868 avec une dynastie nouvelle, vit sur un sol toujours prêt à s'effondrer, au milieu des menaces incessantes d'insurrections républicaines ou carlistes. C'est ainsi que les choses se passent. Le ministère radical, présidé par M. Ruiz Zorrilla, en arrivant au pouvoir il y a quelques mois, commençait naturellement par dissoudre les chambres, par faire des élections nouvelles, quoique le parlement qui existait et qui venait à peine d'être élu ne fût même pas encore légalement constitué. Qu'en est-il résulté? Ce qui arrive toujours en Espagne n'a pas manqué de se reproduire. Le cabinet nouveau a fait ses élections, et il a eu la majorité, comme le cabinet auquel il succédait avait eu la sienne.

C'est l'éternelle histoire au-delà des Pyrénées. Autrefois, quand les progressistes arrivaient au pouvoir par une révolution, par un *pronunciamiento,* il restait à peine dans le congrès qu'on élisait deux ou trois modérés envoyés par quelques districts qu'on n'avait pas eu le temps de convertir. Quand les modérés à leur tour reprenaient l'ascendant, les cortès ne comptaient plus qu'un ou deux progressistes perdus dans une immense majorité conservatrice. La roue avait tourné comme elle vient de tourner encore une fois il y a quelques jours. Le radicalisme était battu dans les élections faites sous l'influence du ministère dont M. Sagasta était le chef; il s'est relevé dans les élections faites sous la haute surveillance du nouveau président du conseil, M. Ruiz Zorrilla, et M. Sagasta lui-même, la veille encore chef du ministère, n'a pas pu trouver des électeurs pour le nommer. La plupart des hommes qui ont été les premiers auteurs de la révolution de 1868 ou qui ont joué un rôle considérable dans la politique, le général Serrano, l'amiral Topete, l'amiral Malcampo, M. Rios Rosas, M. Ayala, ont eu le même sort, ils ne sont plus députés. L'opposition modérée n'est plus représentée dans les cortès nouvelles que par une douzaine de partisans du prince Alphonse. Les républicains seuls, par une sorte de connivence du gouvernement, ont réussi à se faire élire en assez grand nombre et forment un groupe d'une certaine importance dans ces chambres où le cabinet a pour le moment une majorité radicale à sa dévotion. Ce n'est pas que le président du conseil, M. Zorrilla, soit lui-même un radical bien terrible comme on l'entendrait en France; il faisait récemment dans un discours les protestations monarchiques les plus vives, et il se déclarait prêt à se faire tuer sur les marches du palais pour la défense du roi Amédée Ier et de sa dynastie; mais il a surtout du radicalisme le vague des idées et l'emphase du langage. M. Zorrilla a le goût des programmes ambitieux, toujours plus faciles à rédiger qu'à réaliser.

Certes, à lire le discours par lequel le roi Amédée vient d'ouvrir les chambres, on dirait l'Espagne en voie d'une transformation complète. Réorganiser l'armée par l'abolition de la conscription et l'établissement du service obligatoire, réformer l'administration, poursuivre la séparation de l'église et de l'état, ramener l'île de Cuba à l'ordre légal, en finir avec l'insurrection carliste qui se maintient en Catalogne, reconstituer les finances, c'est là le modeste programme que le cabinet de M. Zorrilla se charge de réaliser. Il en restera ce qui pourra et ce que la fortune des révolutions permettra de faire. Pour le moment, ce qu'on sait de mieux, c'est que, dans les projets qu'il vient de soumettre aux cortès, le ministre des finances propose de payer désormais un tiers des intérêts de la dette en papier, d'augmenter les impôts et de contracter un emprunt pour combler le déficit. Ce n'est pas là peut-être encore ce qui sauvera l'Espagne.

L'avantage des pays accoutumés au calme et fortement constitués, c'est qu'ils peuvent traverser sans péril des crises qui seraient fatales pour d'autres. La Suède vient de perdre son souverain, le roi Charles XV; elle a été sincèrement émue et attristée, elle n'a pas eu même à craindre le trouble d'un interrègne d'un instant. Le roi Charles XV, petit-fils de Bernadotte, avait à peine quarante-six ans; il avait succédé à son père, le roi Oscar 1er, en 1859. Durant ces treize années de règne, il avait su gagner l'affection et l'estime du peuple sur lequel il régnait. Il jouissait d'une véritable popularité dans toutes les classes. C'était un prince à l'âme chevaleresque, à l'esprit distingué, cultivant les lettres, ayant même écrit des poésies qui ont été traduites en allemand. Placé depuis quelques années dans une situation difficile en présence des événemens qui ont bouleversé l'Europe, après avoir commencé par le démembrement du Danemark, il s'était conduit avec une habile loyauté, sans dissimuler ses préférences pour l'idée de l'union scandinave, dont il était le partisan intelligent et dévoué. Dans sa politique intérieure il observait scrupuleusement les règles constitutionnelles. C'est par ces qualités qu'il avait su se rendre populaire. Charles XV ne laisse qu'une fille, et son successeur à la couronne est son frère, qui prend le nom d'Oscar II. Il y a un demi-siècle que cette dynastie de Bernadotte est établie en Suède; elle s'y est enracinée, elle reste la garantie de cette honnête et sérieuse nation du nord.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOÎT.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOÎT.